BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE : liv. VIII, ép. XXIV.

TOME QUINZIEME

4e Série — 1973-1976

Imprimerie BONHERT
rue du Champ-Bouillant
02200 SOISSONS
1977

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE : liv. VIII, ép. XXIV.

TOME QUINZIEME

4e Série — 1973-1976

Imprimerie BONHERT
rue du Champ-Bouillant
02200 SOISSONS
1977

LISTE DES MEMBRES
DE LA SOCIETE ARCHEOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

1976

Président d'honneur :

M. Jean RESUNGLES, Sous-Préfet de Soissons.

BUREAU :

Président	Bernard ANCIEN.
Vice-Présidents	Maximilien BUFFENOIR.
	Roger HAUTION.
	Charles DORCHIES.
Secrétaire - Bibliothécaire .	Geneviève CORDONNIER (Mme).
Archiviste	Fernand CORTEYS
Trésorier	Jean HACARD.
Secrétaire adjointe	SALVAGE (Mme).

LISTE DES MEMBRES

ANCIEN Bernard (Soissons)
ANCIEN Jean (Soissons)
ARCHERY (Soissons)
ARCHIN G. (Soissons)
BACHY Ph. (Me) (Soissons)
BADET-COUVROT (Mme)
(Soissons)
BAILLE (Dr) (Soissons)
BALAY Georges (Belley)
BALSAN Jean (Vic-sur-Aisne)
BANWARTH (Mgr) (Soissons)
BAROTEAUX Emile (Soissons)
BARRAL (Comtesse E. de)
(Soissons)
BATTEFORT Maurice (Vailly)
BATTEFORT Pierre (Soissons)
BATTEUX (Mlle) (Soissons)
BATTEUX-FOUJU Mme
(Soissons)
BAUDOUX-BRUNEAU Jean
(Belleu)
BAUDOUX Michel (Soissons)
BAUDOUX Jacques (Soissons)
BAUDOUX Christian (Paris)
BEAUCHAMPS Louis (Soissons)
BEGUE E. (Villers-Cotterêts)
BEGUE (Mme) Villers-Cotterêts)
BERGERET Georges (Soissons)
BERNARD-DEVANT (Mme)
(Soissons)
BERSON Jean (Dommiers)
BEUGNON (Mme) (Vailly)
BEVIERRE (Abbé) (Travecy)
BICHET Jean (Soissons)
BLOT (Mme) (Soissons)
BOBIN (Soissons)
BOCHET Christian (Soissons)
BOUGRAS-CHAMBON (Mme)
(Soissons)
BOULLIE Bernard (Mercin)
BOURDON Léon (Paris)
BOUREUX Michel (Chassemy)
BOUTARD Daniel
(Bucy-le-Long)
BRASILIER André (Loupeigne)
BRUIGNAC (Duroy de)
(Soissons)
BUFFENOIR Maximilien
BUFFET Jean (Soissons)
BULART (Dr) (Soissons)
BULTOT André (Me) (Soissons)
BUTTET (Colonel de)
(Royaucourt-Chailvet)
CADINOT (Mme) (Soissons)
CALLEWAERT (Abbé E.)
(Margival)
CARISSIMO J. DESURMONT
(Mont-d'Halluin)
CARPENTIER (Mme de)
(Juvigny)
CARPENTIER (Alain de)
(Strasbourg)
CARPENTIER (François de)
(Asnières)
CARPENTIER J.-P.
(Crépy-en-Valois)
CAUSEL André
(Oulchy-le-Château)
CHAUVIN Jacques (Reims)
CHENU Mlle (Soissons)
CLERC-FERTE (Mme)
(Soissons)
CLERC-RENAUD André
(Soissons)
COMBY Jacques (Soissons)
COPIN Claude (Paris)
CORDONNIER (Mme) (Soissons)
CORTEYS Fernand (Soissons)
COUDRAY (Vailly)
COUTELLIER (Mme) (Soissons)
DARDOT Francis (Paris)
DAUDRE-VIGNIER (Soissons)
DEBORD Jean (Aulnay-ss-Bois)
DECOURT Philippe (Bonneval)
DEHEINZELLIN Guy
(Enghien-les-Bains)
DEHOLLAIN Patrice
(Bucy-le-Long)
DELATTRE (Mme) (Soissons)
DELBECQUE Pt S.A. de Noyon
DEFENTE Denis (Soissons)
DEMONCEAUX François
(Soissons)
DEPOUILLY Jacques (Soissons)
DERCHE Roland (Paris)
DESCAMPS Henri (Valençay)
DESHAYES Alain (Mercin)
DESHAYES Jacques (Soissons)
DESOUCHE-FAGEOT (Mme)
(Cuiry-Housse)
DEVOUGES (Mme) (Soissons)

DEWEULF Proviseur (Soissons)
DORCHIES Charles (Soissons)
DORCHIES-PICHARD (Mme) (Soissons)
DORCHIES Jean-Claude (Soissons)
DOUTRIAUX Christian (Coucy-le-Château)
DOYEN Henri (chanoine) (Soissons)
DROUARD Jacques (Soissons)
DUBUQUOY Marc (Paris)
DUFOUR René (Soissons)
DUMONT-OUDIN (Mme) (Soissons)
DUMONT François (Couvrelles)
DUVAL André (Nampteuil-sous-Muret)
DUVAL-ARNOULD Louis (Rome)
FELTZ Louis (Soissons)
FERTE Jean (Serches)
FERTE Marcel (Soissons)
FERTE Suzanne (Montigny-Lengrain)
FERTE Georges (Saint-Bandry)
FERREY J.-M. (Mme) (Soissons)
FILLION Daniel (Blérancourt)
FISCHBACH-BOURBON (Mme) (Soissons)
FOLLET R. (Abbé) (Courmelles)
FOUCART Jacques (Amiens)
GAGET Raymond (Soissons)
GAILLARD Charles (Soissons)
GARNIER (Soissons)
GAYRAUD Jean-Louis (Soissons)
GHISLAIN (Mlle) (Soissons)
GIGOT Alain (Laon)
GOMOT Louis (Soissons)
GOSSET Jacques (Me) (Paris)
GOSSET (Mme) (Paris)
GRANDJEAN Pierre (Soissons)
GUEGAN (Mme) (Vailly)
GUERRE Roland (Soissons)
HACARD Charles (Soissons)
HACARD Jean (Soissons)
HAUTION Roger (Bazoches)
HAUTZ (Mlle) (Soissons)
HECART Fr. (Dr) (Soissons)
HENARD (Mme) (Soissons)
HENNION Gabriel (Soissons)
HENRY Jacques (Soissons)
HERMAND (Mme) (Vierzy)
HOCHE René (Rozet-Saint-Albin)
HUBERT Albert (Courmelles)
JACQUEMET (Mme) (Braine)
JANODET (Mme) (Soissons)
JUMEAUX Jacques (Soissons)
KNEPPERT-GOSSET Lionel (Acy)
KNEPPERT (M. et Mme) (Paris)
LAFOND Gustave (Vaujours)
LAGUES (Soissons)
LANOISELLE Wilfrid (Villeneuve-Saint-Germain)
LA ROCHEFOUCAULD (Comtesse O. de) (Villeneuve-Saint-Germain)
LAUSSEUR Ph.-E. (Soissons)
LEFEVRE (Mlle) (Soissons)
LEGRAND Maurice (Soissons)
LEPOLARD Jean-Pierre (Clamecy)
LEROUX Maurice (Ploisy)
LEROUX Jean (Tannières)
LEROUX Benoît (Longueval)
LEROY Marcel (Villers-Cotterêts)
LEROY Julien (Soissons)
LESPINAS (Soissons)
LEVEQUE Jean (Dr) (Vailly)
LEVEQUE J.-J. (Paris)
LEVIEL Lucien (Soissons)
LORIOT-KLEIN (Mme) (Strasbourg)
LUGUET (Mme) (Soissons)
MACHAIN (Bucy-le-Long)
MADELENAT Henri (Soissons)
MAILLARD (Mlle) (Soissons)
MARSAUX (Me) (Vic-sur-Aisne)
MARTINET (Mme) (Soissons)
MASCITTI Nino (Villers-Cotterêts)
MATYNIA Jean (Houilles)
MAURICE Jean (Louâtre)
MAVIC (Dr) et Mme (Paris)
MAZAUD Jacques (Soissons)
MENNESSON Paul (Soissons)
MICHELOT (Mme) (Noyant)
MILLET (Dr) (Soissons)
MONTESQUIOU-FEZENSAC (Comte F. de) (Longpont)
MOQUET Jean (Vierzy)
MOQUET (Mme) (Vierzy)
MOQUET Pierre (Longpont)
MOREL René (Soissons)
MOREL (Mme) (Soissons)
MUZART André (Soissons)
NICOLAS Emmanuel (Soissons)
PARADIS Jean (Berlancourt)
PELLETIER André (Soissons)
PENNASSE (Mme) (Villeneuve-Saint-Germain)

PERDEREAU M. (Saint-Brieuc)
PETIT M. (Belleu)
PETIT (Mme) (Belleu)
PHILIPPON Louis (Juvigny)
PHILIPPON (Mme) (Juvigny)
PHILIPPON Joseph (St-Aubin)
PINARD Maurice
(Billy-sur-Aisne)
PINTA (Mme) (Soissons)
PITOIS-DEHU (Mme)
(Courmelles)
POINDRON-MORIN (Mme)
(Maisons-Laffitte)
POIRMEUR (Mme) (Vauxbuin)
PONSELET (Mme) (Soissons)
PROUST Pierre-Yves (Donzenac)
PROUST Rémi (Le Bourget)
PROUST (Mme) (Le Bourget)
RANDGE Pierre (Soissons)
RESUNGLES Jean (Soissons)
RIGAUT Pierre (Paris)
RONDEL (Mme) (Soissons)
ROUSSEAU Francis (Abbé)
(Saint-Sever)
ROUSSEAUX Alexandre
(Soissons)
SABATIE-GARAT (Baron)
(Vauxbuin)
SAINT-JUST Pierre (Soissons)
SALMON (Mlle) (Beauvais)
SALVAGE (Mme) (Soissons)
SALOMON (Mlle) (Soissons)
SAMIER Gérard (Launoy)
SAUDAX Pierre (Soissons)
SCARAMELLINI (Mgr)
(Bucy-le-Long)
SCHOENENBERGER (Mme)
(Soissons)
SEJOURNE Jean (Soissons)
SIMONIN (Père) (Soissons)
TAINE (Mme) (Soissons)
THEPOT (Mlle) (Soissons)
THIERRY (Mme) (Compiègne)
THIOUX Michel (Soissons)
TRAYER (Mme) (Paris)
TRAYER Michel (Paris)
VAN DER BAUWEDE Philippe
(Soissons)
VAN DER BAUWEDE René
(Soissons)
VERDUN Pierre (Longpont)
VERDUN-WOIRIN (Mme)
(Longpont)
VERY Gaston (Soissons)
VIET André (Billy-sur-Ourcq)
VILAIN Paul (Cœuvres)
VILLEROCHE (Jodon de) P.
(Soissons)
WAENDENDRIES Paul
(Soissons)

COMMUNICATIONS FAITES AU COURS DES SEANCES ET EXCURSIONS

Année 1973

M. B. Ancien :

— La statue du Niobide, et son retour au musée.
— Une soissonnaise Léopoldine Naudet, en cours de béatification.
— Charlemagne et leSoissonnais.
— Histoire de la poste aux lettres à Soissons 1850-1914.
— Saint-Just et Madame Thorin (de Bieuxy).
— Notes sur les foires et marchés de Soissons.
— Ascension à la noblesse des familles des Ursins et Colbert.

Commentaires aux visites :

— 8 avril. Village d'Ambrief.
— 1er mai. Château d'Aulnois-sous-Laon (réception par M. de Thoré).
Donjon de Cerny-les-Bucy - Vendangeoir Parat de Laniscourt.
— 13 mai. Village de Taillefontaine (réception par M. Fournier).
— 17 juin. Eglises de Coucy-la-Ville et de Guny.
— 1er juillet. Eglise et vieux château de Vierzy (avec aimable réception de Mme Hermand).
— 14 octobre. Village de Mercin (avec aimable réception de M. et Mme Boullié).

M. R. Haution :

— En marge des super-marchés, les « Gagne petit » d'autrefois.
— La chanson du Maïs.
— Le carnaval de Longueval.
— La grêle, son histoire, son folklore.
— Les demoiselles de Courcelles et Crébillon fils.

M. Ch. Dorchies :

— L'atome et l'énergie - la radio-activité.
— Apprendre, techniques modernes d'enseignement.
— L'alchimie.

M. le chanoine H. Doyen :

— L'abbé Letombe. Un spirituel contestataire dans le clergé soissonnais, il y a 75 ans.
— Quelques maîtres et élèves de l'ancien collège de Soissons.
— La disparition de l'imprimerie de l'« Argus ».

M. A. Viet :

— Les artisans ruraux de chez nous sous la III[e] République.

Festival d'Automne :

— Séance publique le 30 novembre.

M. B. Ancien :

— Les étapes de l'accroissement de Soissons au cours des âges.

Mme G. Cordonnier :

— Causerie historique sur les rues de Soissons.

XVII[e] Congrès de la Fédération :

— 2 septembre à Villers-Cotterêts.

Activités du groupe archéologique de Soissons et communications dans bulletin trimestriel :

Mme G. Cordonnier :

— Achèvement des fouilles tronçon voie romaine, boulevard Mal-de-Lattre-de-Tassigny (octobre).
— Groupe de recherche archéologique : étude Tessons Tène I à époque Gallo-Romaine : introduction à l'étude des céramiques.
— Découverte fortuite de sépultures sous tumulus - Billy-sur-Aisne : site saccagé.

Année 1974

M. B. Ancien :

— Histoire de la Commanderie de Maupas.
— L'ascendance soissonnaise de la première femme de Poisson (père de la Pompadour).
— Le problème de l'« Ascia » - les deux découvertes à Soissons.
— Notes sur un immeuble condamné : « L'Argus » (chambre des domaines du comté).

Commentaires aux visites :

— 21 avril. Château de Maupas - vendangeoir de la Motte.
— 12 mai. Eglise de Vailly et Saint-Précord (avec accueil de M. le doyen Paillusson).
— 9 juin. Village de Bitry -église, ancien château. Saint-Pierre-les-Bitry, église.
— 7 juillet. Monuments de Heurtebise - Abbaye de Vauclair (sous la conduite du R.P. Courtois, directeur des fouilles).
— 28 juillet. Cuise-la-Motte - église et château - Saint-Nicolas de Courson (atelier de l'artiste M. Muguet) - le four d'en Haut-Forêt.
— 12 octobre. Osly-et-Courtil - Eglise, calvaire, fontaine Saint-Quentin.

M. R. Haution :

— L'auberge de l'Ecu à Sermoise.
— J.-A. de Mesmes seigneur de Roissy-en-France.

M. Ch. Dorchies :

— L'Ascia selon Gaston Bonheur.
— Ce qu'est la radiesthésie.
— L'astrologie, l'occultisme et la magie.
— La renaissance du dirigeable.
— Un peu de technologie : du style roman au gothique.

M. J. Hacard :

— L'art des poisons et l'art d'empoisonner.

M. le chanoine H. Doyen :

— Les sièges de Soissons en 1814 d'après les souvenirs de Letellier.
— Trois professeurs du collège MM. Carnaud, Fieschi, et Got.
— L'abbé Borgoltz doyen de Berry-au-Bac.
— Notes sur les vitraux de la cathédrale de Soissons et leurs avanies au cours des âges.

M. G. Cordonnier :

— Les anodontes ou unios (moules d'eau douce) de nos marais.

M. J. Ancien :

— Examen des vitraux anciens de la cathédrale.

Festival d'automne :

— 29 novembre : séance publique.

MM. B. et J. Ancien :

— Année gothique en Picardie - Initiation à l'art gothique avec projections.

XVIII^e Congrès de la Fédération :

— 1er septembre à Laon.

B. Ancien :

— Une fugue en 1791 à Laniscourt (député Quinette et Mme Quinquet).

Activités du groupe archéologique et communications :

— 19 janvier. Prospection électro-magnétique par *M. Tabbagh.*
— 23 février. La céramique sigillée gallo-romaine par *M. J.-L. Massy.*
— 30 mars. Restauration et étude des peintures murales romaines par *Mme Alix Barbet.*
— 27 avril. L'exploration scientifique de la nécropole gauloise de Bucy-le-Long - Tène I - par *M. Lobjois.*
Les origines de la civilisation gauloise dans l'Aisne à la lumière des fouilles des cimetières de Pernant et Bucy-le-Long, par *M. Lobjois.*
— 25 mai. La numismatique romaine par *M. B. Ancien.*
— 29 juin. L'application de la photographie en milieu archéologique par *M. Degenne.*
— 5 octobre. L'art gaulois à travers les monnaies par *M. Loizel.*
— 30 novembre. Une vue d'ensemble sur la céramique du Moyen Age en Picardie, par *Mme Sautai-Dossin.*

Année 1975

M. B. Ancien :

— Histoire du meunier puis châtelain de La Croix : Larue.
— Histoire de l'église Saint-Pierre à la Chaux de Soissons.
— Exécutions capitales à Soissons au XVIII^e siècle.

Commentaires aux visites :

— 20 juillet. Carrière de Bonneuil (Mascitti) - Eglise d'Eméville et de Feigneux (fortifiée).
— 12 octobre. Crypte de l'abbaye Saint-Médard.

M. R. Haution :

— Le testament de J. Meslier curé ardennais 1729.
— Contrat de mariage Scot et De la Personne 1653.
— Contrat de mariage d'Harzillemont et Simon 1653.
— Les coutumes funèbres à la fin du XIX[e] siècle.

M. Ch. Dorchies :

— Henri Mignet créateur du « Pou du ciel ».
— Transport à Paris de l'obélisque de Louxor.
— L'Univers, à propos du « roman de la matière ».
— Continents disparus : l'Atlantide, Le Mu.
— Pour ou contre les centrales nucléaires.

M. le chanoine H. Doyen :

— Suite de l'étude sur les vitraux de la cathédrale.
— Grisons l'organiste, compositeur de la Marseillaise 1771.
— Evénements religieux de 1875, l'abbé Dupuy et personnages ecclésiastiques.

R.P. Simonin :

— La grande variété des orchidées sauvages du Soissonnais (avec leur présentation).

Mme Carlier :

— L'agriculture et la ferme de 1880 à 1900.

Mme G. Cordonnier :

— Activités 1974 du groupe archéologique.
— Les raisons de sauvegarde du site de Saint-Médard.

M. R. Guerre :

— L'école centrale de Soissons, ses règlements 1796-1801.

XIX[e] congrès de la Fédération :

— 7 septembre 1975 à Vervins.

B. Ancien :

— Les dispositifs défensifs aux églises du Soissonnais et du Valois, refuges des populations du XIV[e] siècle au XVII[e] siècle.

Activités du groupe archéologique et communications :

— Janvier. Information sur tous les sujets traités dans l'année.

Mme G. Cordonnier :

— Fouilles de sauvetage à Saint-Pierre à la Chaux, où sera le Centre Culturel et de Loisirs.

Année 1976

M. B. Ancien :

— A l'occasion du bicentenaire : le régiment soissonnais à la guerre d'Indépendance américaine.
— Revue de phrases célèbres souvent contreversées.
— Les bouteilles vides de M. d'Aumale (Mont-Notre-Dame) 1821.
— Jetons soissonnais de notaires et municipaux.
— Les Bonzeré fondateurs du couvent des Minimes, et l'extampage de leur dalle funéraire.

Commentaires aux visites :

— 11 avril. Vieux immeubles du quartier Richebourg.
— 9 mai. Village de Courtieux - église - ancien château.
— 13 juin. Hameau de Vingré et ses souvenirs de guerre (aimable réception de la famille Amory).
— 11 juillet. Eglises du Laonnois : Urcel, Laval, Nouvion-le-Vineux, Presles, Vorges).

M. R. Haution :

— Termes viticoles d'autrefois.
— Proverbes picards.
— Le billet d'une fille de chambre de Lhuys 1708.

M. Ch. Dorchies :

— Les soucoupes volantes.
— Le carbone 14, auxiliaire de l'archéologie.
— Visite à Plombières-les-Bains, ses eaux.

M. le chanoine H. Doyen :

— La vie quotidienne à la cathédrale de Soissons au cours du XIX^{e} siècle.
— Laborieuse élection d'un vicaire capitulaire 1876.
— MM. Maréchal et Lequeux supérieurs du Grand Séminaire 1820-1850.
— Documents inédits concernant la cathédrale et Saint-Jean-des-Vignes, 1804-1810.

Mme G. Cordonnier :

— Le faussaire soissonnais Bricotteau 1792.

M. A. Viet :

— Histoire de la Fleur cantonale d'Oulchy-le-Château.

M. E. Baroteaux :

— Les récupérations et réemplois anciens de colonnes antiques.

M. H. Decamps :

— Les brillantes alliances des sires de Coucy.

XX^e Congrès de la Fédération :

— 25 avril, tenu à Soissons.
Visite des châteaux de Nesle et Fère-en-Tardenois, présentés par leurs propriétaires MM. H. Cottin et R. de la Tramerye.

Activités du groupe archéologique et communications :

— Mars - Site de Villeneuve-Saint-Germain par *J. Debord*.
— Octobre - Site de Villeneuve-Saint-Germain par *J. Debord*.
— Décembre - Le Triens d'or par *B. Ancien*.

Maximilien Buffenoir

TROIS SIÈCLES DE VIE FRANÇAISE

LA FAMILLE D'ESTRÉES

(1486-1771)

SIXIÈME PARTIE

DERNIÈRES ÉTINCELLES

La famille d'Estrées sous la Régence et sous Louis XV

DEMANDE D'ASSISTANCE

JUGE DE PAIX

CANTON DE LA BROYE

Le soussigné, [illegible]

demande l'assistance du juge de paix du cercle de [illegible]

pour procéder à l'inventaire de la succession de [illegible]

décédé à [illegible] le [illegible]

Il déclare que les héritiers connus sont les suivants :

[illegible]

Il déclare en outre que les biens de la succession sont situés dans les communes de [illegible]

Fait à [illegible], le [illegible]

Signature : [illegible]

Chapitre XVIII

SOUS LA REGENCE

1. — *Extinction de la race aînée :*

Louis-Armand ; sa femme et ses sœurs ; la duchesse douairière née de Vaubrun

La race aînée — comme on a pu le pressentir — décline pour disparaître, avec Louis-Armand et ses sœurs.

Ce jeune duc n'a pas encore dix-huit ans qu'il n'est bruit que de ses « jeunesses », comme on dit alors, entendons de ses folies, son jeu effréné, ses paris, ses débauches, ses excentricités nocturnes. Une lettre du comte de Pontchartrain au duc de Beauvilliers, datée du 23 juin 1700 (1), nous renseigne : « Le roi, écrit-il, m'a ordonné de vous avertir de deux choses qui regardent M. le duc d'Estrées et M. le duc de Mortemart. La première, qui est particulière à M. le duc d'Estrées, est qu'après avoir perdu son carrosse au pari qu'il fit ces jours passés pour une course de son coureur contre celui de M. le duc d'Alfret, il s'en alla au jeu de paume de la rue Mazarin, où il joua au billard avec le dénommé La Ratte, homme adroit pour qui les spectateurs pariaient à coup sûr. Ainsi, après avoir perdu tout l'argent qu'il avait sur lui, il perdit 600 louis sur sa parole, ce qu'on dit lui être très ordinaire. Et on ne parle que de ses parties mal concertées, des pertes qu'il fait chaque jour, et de ses paris ridicules qui le ruineront bientôt si sa famille n'y donne ordre.

« L'autre aventure, qui est commune aux deux ducs, est qu'ils allèrent, le 18 de ce mois, à 11 heures du soir, avec plusieurs jeunes gens, à la porte d'une Flamande que l'on nomme la veuve Surmont, qui a deux de ses filles avec elle ; et, sur le refus qu'elle fit de leur ouvrir la porte, ils cassèrent les fenêtres, et firent un grand scandale. Et il leur arrive souvent de passer des nuits soit à perdre leur argent en dupes avec des filoux, ou à courir les lieux de débauche au hasard de se faire maltraiter par les bretteurs qui les protègent. Les officiers de police qui ont donné ces avis ne peuvent s'empêcher de se récrier de voir l'éducation de ces jeunes ducs si négligée. »

Dangeau rapporte encore que, le dernier jour du carnaval, en cette même année 1700, Louis-Armand donne un bal chez un marchand où il y a beaucoup de désordre et d'épées tirées, qu'en septembre il se promène la nuit dans les rues de Paris, avec des brandons de paille, mettant le feu aux enseignes dans les rues où il passe » (2).

Aussi, à la demande des siens, le jeune homme est-il enfermé à la Bastille, où le conduit, le 18 septembre 1700, son cousin le duc de Béthune, mais il a permission d'y recevoir sa belle-mère, la duchesse douairière née de Vaubrun, et ses maîtres d'histoire, de mathématiques et de dessin. Il en doit sortir le 25 mars 1701. « Le lendemain, écrit de Sourches, S.M. lui fit une réprimande paternelle, et en même temps lui permit de faire une compagnie de chevau-légers » (3).

Un moment dans l'armée, il ne trouve pas le moyen de s'y distinguer.

En 1702, il est légèrement blessé à la bataille de Friedlingen. En 1705, il ne paraît dans l'armée de Villars « que pour faire deux frasques et s'en retourner là-dessus ». En 1706, il quitte le service « à l'instigation d'une aventurière appelée de Montaigu qui avait succédé auprès de lui à la Chambonneau, mais qu'on a réussi à renvoyer en Provence » (4).

Nous avons vu que le cardinal, n'ayant pu le marier avec sa cousine Mlle de Tourpes, lui avait fait épouser, le 17 août 1707, Mlle de Nevers, née Diane Adélaïde Philippe Mancini Mazarini, et alors âgée de dix-neuf ans. Celle-ci est déjà connue sous le nom de guerre d'Api, à la cour de Sceaux, où elle participe avec ses parents à tous les divertissements de la duchesse du Maine. Ravissante créature, dit-on, elle est l'objet de toute la tendresse de son père, M. de Nevers, qui lui adresse ces vers émus (5) :

Toi qui bornes tous mes souhaits,
Cher objet en qui je me plais,
Aimable Api, charmante fille,
Astre naissant dans ma famille
Qui, brillant dans son jeune cours,
Fais tout le bonheur de mes jours,
Dissipe l'ennui qui me presse,
Et viens étayer ma vieillesse.

Mais M. de Nevers meurt trois mois avant le mariage de sa fille préférée.

Si, dans la nouvelle communauté, Louis-Armand n'apporte que des vices, sa femme y ajoute ce mignon péché de gourmandise qui a droit de cité dans sa famille.

De M. de Nevers Desnoiresterres écrit : « Son amour pour la table n'avait fait que s'accroître ; c'était sa seule grande affaire, le seul besoin sérieux de cette tête frivole. ». Et de sa femme : « Moins par condescendance pour les goûts de son mari que par un penchant naturel, elle accordait une grande attention aux choses de la table. »

Quant à la fille : « Elle avait, en matière de cuisine, des connaissances qui allaient jusqu'à l'érudition. » On attribue à la duchesse du Maine une relation de telle grande victoire « remportée par Mme la Duchesse d'Estrées sur les estomacs combinés et rassemblés à la ménagerie de Sceaux ». Nous avons pu lire le menu de quelques repas consommés par elle à la ferme de Sceaux, chez le sieur Paul (6). Les fricassées de poulets y alternent avec les longes de veau, les pigeons rôtis, les omelettes au lard, œufs frais, artichauds frits, le tout arrosé de vin de Beaune et des Côtes Roties. Elle n'est d'ailleurs pas pressée de payer ses dépenses, et telle facture de 1722 ne sera pas encore réglée à sa mort en 1747. On trouve, dans les archives de Chantilly, un contrat d'union de ses créanciers, remontant à 1737, et la mention de saisies faites sur ses biens, par exemple celle de la terre d'Avesnes.

Après comme avant son mariage, elle reste attachée à la petite cour de Sceaux, et la duchesse du Maine semble ne pouvoir se passer d'elle. Je ne constate pas, entre elle et son mari, la moindre intimité. Séparée de lui quant aux biens, elle habite pourtant avec lui le petit hôtel de Conti, quai Malaquais, dans la paroisse Saint-André des Arcs.

Comme elle, il reste fidèle à ses habitudes, et le mariage n'interrompt pas sa vie de débauche. « Ce fut de tous points un indigne et très misérable sujet », déclare Saint-Simon (7), qui nous apprend qu'il était fort laid, ne lui refuse pas de l'esprit, mais le montre surtout « fidèle au cabaret et au tripot », et le qualifie, comme son ami le duc de Mazarin, « d'excrément de la nature humaine, à qui le reste des hommes ne daignait parler ».

En mars 1709, à Rouen, logé dans un cabaret borgne, il tombe si dangereusement malade qu'un moment, à la cour, on le prétend mort. « Sa sœur bien-aimée, qu'il a mandée, l'a été trouver en poste, écrit, le 1er avril, la marquise d'Uxelles (8) ; Mme sa femme y est allée après, et on lui a envoyé le jeune Falconnet, un homme d'affaires aussi, avec de l'argent pour payer les dettes qu'il a faites là. » D'après Dangeau, il aurait été saigné jusqu'à huit fois, et cependant il en réchappe !

Si l'on s'en rapporte à Saint-Simon, ayant pris séance comme duc et pair en 1713, il n'osa plus dans la suite se présenter

dans les assemblées de ceux que leur naissance et leur rang lui avaient donnés pour collègues. Les chansonniers s'égaient sur ce singulier pair de France, « forte colonne de l'état, s'il n'avait pas la diarrhée quand il faut aller au combat » (9).

Que retenir de sa misérable et inutile existence de dégénéré, si ce n'est : en 1713, une querelle avec le comte d'Harcourt qui, pour un mauvais propos, lui donne un soufflet « avec quelque autre chose peu gracieuse », déclare un contemporain, d'où lettre de cachet les envoyant tous deux pour un mois à la Bastille ; la ruine de sa fortune, la vente de ses biens et gouvernements.

Dès le 27 mars 1703 son tuteur, Quanquery, avait déjà vendu au chancelier Pontchartrain son hôtel dit d'Estrées et autrefois de Lyonne, sis à Paris rue Neuve des Petits-Champs. En 1710, Victor-Marie acquiert de lui-même, pour 473.500 livres, le comté de Nanteuil et la capitainerie de Villers-Cotterêts. Il vend enfin, au cours de septembre 1719, au comte d'Evreux, son gouvernement général de l'Ile de France, et ceux, particuliers, de Laon, Soissons et Noyon.

Il finit comme il a vécu. Sortant en effet de chez une femme, à Paris, dans la nuit du 15 au 16 juillet 1723, il meurt subitement d'apoplexie à l'âge de quarante-et-un ans. « C'était un homme, conclut Saint-Simon, qui avait passé sa vie dans la plus basse et la plus honteuse crapule, et qui n'était pas sans esprit, mais sans aucun sentiment, et qui s'était ruiné. » Son corps sera transporté le 18 juillet de l'église parisienne Saint-Nicolas des Champs en celle des Feuillants de Soissons. Avec lui disparaît la descendance mâle de la race aînée.

Il laisse deux sœurs : Constance Eléonore et Marie Yolande, sur lesquelles Saint Simon nous renseigne (10) : « Elles étaient comme lui fort laides, avec beaucoup d'esprit, et fort extraordinaires, comme elles le montrèrent par leur conduite, et encore par leur mariage, l'aînée en 1719, la cadette en 1724, à deux capitaines de cavalerie frères, qui s'appelaient Laurens, et portaient le nom de sieurs d'Ampus, qui n'ont point eu de postérité. Toute la famille cria miséricorde et rompit avec l'aînée sur son mariage, sa sœur plus haut que personne, laquelle y tomba à son tour. »

Plus précisément, l'aînée a épousé, le 1er juillet 1719, Louis Joseph des Laurens, comte d'Ampus, capitaine dans le régiment de colonel général. Elle mourra, en 1726, à 55 ans. La cadette, unie, par contrat du 20 octobre 1724, à Hyacinthe Dominique des Laurens, capitaine au régiment de Tallard, mourra le 30 décembre de la même année, après deux mois de mariage. La famille —

d'ailleurs obscure des deux capitaines, serait originaire de Toscane et, dès le XIV° siècle, établie en Provence.

La veuve de Louis-Armand lui survit davantage. Après avoir fait longtemps l'enchantement de la cour de Sceaux où elle avait mission d'organiser les fêtes de nuit et assez souvent les dîners, elle meurt, subitement dit-on, comme son mari, au château d'Anet, des suites d'une chute selon les uns, d'apoplexie selon la duchesse du Maine, le 28 octobre 1747. « Mme la duchesse d'Estrées, écrit le duc de Luynes (11), était d'une taille qui pouvait donner lieu de craindre cet accident, d'ailleurs extrêmement gourmande, et mangeant beaucoup. » Elle avait alors 59 ans. Elle fut vite oubliée de la petite cour dont elle avait été l'âme, et de la princesse qui se l'était si intimement attachée.

« On l'enterra, puis la toile fut baissée et on n'en parla plus », constate Mme de Staal, qui, elle, la regrette, et partage ses regrets avec son amie, Mme du Deffand.

La duchesse douairière, veuve de François-Annibal III et née Diane Bautru de Vaubrun, ne mourra, elle, que le 7 février 1753, à Paris, âgée, dit de Luynes, d'environ 85 ans.

Nous la voyons, comme tous les membres de la famille d'Estrées, mêlée à des procès ou les engageant elle-même. Elle est mêlée à la plainte qu'adresse, en 1740, au Parlement, une de ses cousines, Mlle de Nogent, que sa mère a fait à 33 ans, par lettre de cachet et sous prétexte de mésalliance, enfermer dans un couvent, et qui invoque, en vain d'ailleurs, son puissant appui (12).

Elle-même doit plaider, je crois, après 1730, contre un parent de Louis-Armand, Jean-Luc de Lauzières, à qui le duc a fait, dès 1721, une donation du marquisat de Thémines et autres terres situées en Quercy et en Languedoc, mais, estime-t-elle, à son détriment, car elle reste créancière de la succession de Louis-Armand pour 82.643 livres de principal, des arrérages de son douaire, de 10.000 livres par an, et des autres conventions portées en son contrat de mariage » (13).

Nous savons qu'elle a un frère à la fois spirituel et dissolu, l'abbé de Vaubrun, « le sublime du frivole », disait la duchesse du Maine, lui aussi familier de la cour de Sceaux et organisateur de ses plaisirs. Nous savons encore qu'elle est très liée avec le chancelier d'Aguesseau.

Sur elle-même les témoignages concordent. « Elle brillait d'esprit », dit Saint-Simon ; « femme singulière mais assez aima-

ble », lit-on dans les *Mémoires* du Président Hénault. Et le duc de Luynes écrit, plus explicite : « Mme la duchesse d'Estrées avait toujours eu un visage peu agréable et un œil plus petit que l'autre, mais sa conversation faisait oublier sa figure ; elle avait un tour d'esprit naturel, et une façon de parler qui n'appartenait qu'à elle ; elle lisait peu et ne savait rien ; cependant sa conversation faisait grand plaisir. Quelquefois on substituait à la science le plaisir de médire, mais Mme la duchesse d'Estrées ne parlait jamais mal de personne. Peut-être c'était son caractère, mais la religion seule l'aurait empêchée de se livrer à la médisance. Elle parlait beaucoup et on ne s'ennuyait pas de l'entendre. Elle aimait le jeu, mais c'était le moment où elle était le moins aimable, et c'était lui donner une grande marque de complaisance et d'amitié que de jouer avec elle » (14).

Le même auteur nous apprend qu'elle habitait une jolie maison, située rue de Grenelle, pourvue d'un riche mobilier de velours cramoisi brodé d'or, quelle légua, avec une autre toute voisine, au maréchal de Biron.

Sur cette maison de la rue de Grenelle — témoignage encore subsistant de son goût comme de sa fortune — une récente étude nous renseigne, que signe Françoise Catheu (1). Diane de Vaubrun la fait construire, entre 1711 et 1713, sur un vaste terrain, qu'elle achète en 1711, et qui comporte 2.045 toises de superficie. Elle s'adresse au plus remarquable architecte de son temps : Robert de Cotte. L'hôtel, qu'elle occupera pendant 40 ans, où elle réunira tant de gens distingués, où elle se pouvait voir elle-même, représentée sous la figure de Diane dans un tableau qui a disparu, est, au milieu de grands et agréables jardins, l'un des plus élégants de Paris. De 1753 à 1864, il passe entre plusieurs mains, et des plus aristocratiques. L'adjonction, au XIX^{e} siècle, d'un second étage, en a malheureusement compromis l'harmonie.

En 1864 il est acquis par le gouvernement russe pour son ambassade, si bien qu'il est aujourd'hui la propriété des Sonets. « L'entrée sur la rue de Grenelle — si j'en crois Françoise de Catheu — n'a pas changé. La porte dorique flanquée de deux colonnes et couronnée d'un amortissement, les ventaux de bois sculpté reproduisent les dessins de Robert de Cotte conservés au cabinet des Estampes... L'élévation des façades au fond de la cour, avec un avant-corps décoré de pilastres ioniques, surmonté d'un fronton, les arcades grêles sur le jardin, se voient encore... L'aménagement actuel conserve au rez-de-chaussée, et dans une partie des salons du premier étage, un cadre très français à de belles réceptions. »

Ainsi ,héritiers inattendus, la faucille et le marteau succèdent aux brillantes armoiries. Les habitations, comme les hommes, ont leur destin !

---

(1) Bulletin de la Sté de l'Hist. de Paris, années 1955-56, page 31.

2. — *Dernières années et mort de l'abbé Jean d'Estrées*

A la race aînée doit quelque temps survivre la race cadette ou du moins les derniers rejetons de celle-ci. Or elle se trouve encore représentée, à la mort de Louis XIV, par l'abbé d'Estrées, le maréchal Victor-Marie, l'aînée de leurs sœurs la marquise de Courtenvaux, et la cadette Mlle de Tourpes.

Tant que Louis XIV s'obstine à vivre, l'abbé Jean doit se confiner dans ses fonctions de commandeur du Saint Esprit et son rôle académique.

Il était extraordinaire de voir commandeur de l'ordre un ecclésiastique qui ne fut pas un prélat. « Tout concourut, dit Saint-Simon, annotant Dangeau (15), à faire à l'abbé cette grâce sans exemple : la petite envie de faire dépit à Mme des Ursins et de mortifier le roi et la reine d'Espagne qui, pour lui faire plaisir, avaient insisté au rappel de cet ambassadeur, le crédit brillant alors des Noailles, joint à la considération du cardinal, et un dédommagement tacite au maréchal de Cœuvres de soumettre son bâton à M. le comte de Toulouse, qui, tout amiral qu'il était, ne lui aurait pas commandé s'il n'avait été le bâtard du roi. Ce qui acheva encore d'y déterminer le roi pour l'abbé d'Estrées fut qu'il s'était déclaré qu'il ne le ferait point évêque, et que dans la nécessité où il se voulut croire de quelque récompense d'éclat pour lui, il ne pouvait lui donner que celle-là ! »

Le nouveau commandeur s'acquitte régulièrement de ses fonctions. On le voit dans les *Mémoires* de de Sourches, célébrer tous les ans les grandes messes du Saint Esprit. S'il ne le fait pas en 1712 c'est qu'un violent mal de poitrine le lui interdit.

Abbé lettré comme son oncle, César, et son frère, Victor-Marie, il a une bibliothèque peuplée d'environ vingt-deux mille volumes, dont beaucoup précieux hérités d'ailleurs du cardinal. Tous ne sont pas d'une rigoureuse orthodoxie. Une lettre adressée le 16 juin 1712 à Bouhier, président du Parlement de Dijon, parle d'un petit livre : *La Béatitude des Chrétiens, ou le fléau de la foi* de Geoffroy Vallée. Cet ouvrage, si l'on en croit l'auteur de la lettre, est « si rare que l'exemplaire qu'en a M. l'abbé d'Estrées est peut-être aujourd'hui l'unique » (16). Or Geoffroy Vallée, grand oncle de Jacques Vallée Des Barreaux, était l'ancêtre des libertins, et *la Béatitude des Chrétiens* lui avait valu, le 9 février 1574, d'être pendu et brûlé en place de Grêve.

Une dizaine de manuscrits provenant de notre abbé sont conservés à la Bibliothèque Nationale. J'en relève un, en vers français, qui remonte au XVI[e] siècle, et où un certain Jehan Mallard, poète, orateur et écrivain royal, fait tour à tour chanter les Muses. Plusieurs sont relatifs aux Etats de Blois de 1433.

Nous avons vu le neveu du cardinal chancelier de l'Académie. Il en devient ensuite le Directeur. A ce titre, il reçoit, le 28 janvier 1715, le duc de La Force, qui succède à l'évêque de Soissons, Bruslart de Sillery. Son discours, très sobre, témoigne de beaucoup d'adresse. Qu'on en juge par ce début :

« Dans les fréquentes pertes que l'Académie a faites depuis quelques mois, elle s'est vue enlever beaucoup d'hommes illustres : c'est ce qui fait sa douleur ; mais de ne pouvoir guère en perdre que de tels, c'est ce qui fait sa gloire, et enfin de pouvoir les remplacer, c'est ce qui peut la consoler. C'est en effet, Monsieur, par cet endroit qu'elle se console aujourd'hui, en voyant un homme de votre naissance et de votre mérite prendre la place d'un grand prélat qu'elle regrette » (17).

Peu content de sa fortune, l'abbé se travaille pour l'augmenter par des combinaisons qui ne réussissent pas toujours. Une lettre, adressée à Pontchartrain par d'Argenson, en janvier 1703, le montre en liaison avec une intrigante assez suspecte, « la Rosemain ». Il s'agissait d'obtenir du roi un privilège exclusif pour la fabrication des faïences, porcelaines, et de toutes sortes de vases qui se font avec de la terre cuite, ou tout au moins la continuation d'un tel privilège. « Elle en parla, dit d'Argenson, à M. l'abbé d'Estrées, et lui offrit de partager avec lui tout le produit, ce qu'il accepta, mais l'affaire ne réussit pas pour lors, quelques mouvements que l'abbé put faire auprès des ministres » (18).

La mort de Louis XIV, en 1715, réveille l'ambition au cœur d'un homme à qui le défunt n'avait voulu accorder que des satisfactions vanitaires. Saint-Simon le montre s'intriguant auprès du Régent et auprès de lui-même, alors conseiller intime du Régent. « Il avait donné, dit-il, plusieurs mémoires historiques sur le gouvernement de l'état à M. le duc d'Orléans et à moi. Il parvint donc au conseil des Affaires Etrangères, porté par ses ambassades, par la haine de Mme des Ursins, par les Noailles et par moi » (19).

Le plus important mémoire de l'abbé est sans doute celui qu'il composait, dès 1713, avec les abbés Thésut et de Longepierre, et qui porte sur le gouvernement de la France par les conseils sous la troisième race. Saint-Simon avait daigné le copier de sa main, et c'est grâce à lui qu'il nous est parvenu.

Que fait dans le conseil des Affaires Etrangères ce nouvel élu ? Peu de chose si l'on en croit Buvat (20) non par sa faute mais par celle de l'institution : « L'abbé d'Estrées, écrit-il, est sans doute un génie supérieur, vif et assez adroit ; il est éclairé ; il va assez bien au fait ; il a aussi l'oreille du Régent, mais Son Altesse, par la forme de ses conseils, a partagé l'autorité et le

travail en trop d'ouvriers pour que le royaume puisse tirer avantage de la part qui est échue à cet abbé, qui, d'ailleurs, essuie bien des traverses et des jalousies des autres, ce qui cause des entorses et des cascades aux affaires. » Il est vrai que, pour réagir contre les habitudes du précédent règne, on s'était jeté dans toutes sortes d'extravagances : le remplacement des ministres par des conseils en était une.

On sait, par Saint-Simon, que, parvenu enfin à un haut état de fortune, Jean d'Estrées n'a pas renoncé à la galanterie. Il succède, dans les bonnes grâces de la marquise de Créquy, fille du duc d'Aumont et d'une sœur de Louvois, à un archevêque de Reims, oncle de la dame — celle-ci manifestement indulgente aux ecclésiastiques. L'auteur des *Mémoires* affirme qu'il lui succède « parfaitement ».

Avec l'ambition politique renaît en lui l'ambition religieuse. L'épiscopat tant désiré que lui a tenacement refusé Louis XIV, le Régent, assuré de son dévouement, le lui accorde enfin, en le nommant, en 1717, à l'archevêché de Cambrai. Il attend ses bulles avant de prendre possession de son diocèse. Il a déjà fait choix d'un grand vicaire dans la personne d'un jeune séminariste. Sans doute un Sulpicien promis à un assez brillant avenir, l'abbé de Tavannes (21), quand une mort soudaine et prématurée — il n'a encore que 47 ans — vient l'arracher à sa fortune.

« Il fut surpris, dit Saint-Simon, d'une inflammation d'entrailles pour s'être opiniâtré à prendre sans aucun besoin, des remèdes d'un empirique, par précaution, duquel il s'était entêté. Un mieux marqué le persuada si bien que son mal n'était rien qu'il nous donna à plusieurs un grand et bon dîner, mais, sur le point de se mettre à table avec nous, les douleurs le reprirent. Néanmoins il voulut nous voir dîner. Peu de moments après que le fruit fut servi, l'extrême changement de son visage nous pressa de le laisser en liberté de penser sérieusement à lui. Une heure après, le cardinal de Noailles, qui en fut averti, vint l'y disposer. Il reçut les sacrements le lendemain, et mourut la nuit suivante » (22).

L'abbé d'Estrées meurt en effet, dans la nuit du 2 au 3 mars 1718, dans son hôtel de la rue Saint-Honoré, et ses obsèques ont lieu à l'église Saint-Roch. Y est-il enterré, comme il le désirait, ou son corps est-il ramené, comme tant d'autres de sa famille, à la chapelle des Feuillants de Soissons ? je ne saurais le dire.

D'après Saint-Simon, son testament aurait fait scandale. Il aurait défavorisé son frère, le maréchal, et ses sœurs, au profit escompté des Noailles, dont il aurait ainsi payé l'appui. « Le

monde rit un peu, écrit l'auteur des *Mémoires*, de ce petit démêlé domestique, et les Noailles qui empochèrent gros, en rirent encore plus... Outre 100.000 écus, dont ils profitèrent, l'abbé donna 55.000 écus aux pauvres de ses abbayes, récompensa très bien ses domestiques, et fit présent de sa belle bibliothèque aux religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il avait logé longtemps avec son oncle. » Un peu plus loin le même contemporain précise : « Il laissa 30.000 livres aux pauvres de chacune de ses abbayes d'Evron de Préaux, de Saint-Claude et de Villeneuve près Nantes, 6.000 livres à ceux du prieuré de Verteu et 10.000 à l'Hôtel-Dieu de Paris. Ses domestiques eurent une rente viagère ou une année de gages. »

Mais faut-il tout à fait en croire Saint-Simon ?

Les Archives Nationales conservent de l'abbé un testament (fut-il le seul ?) daté du 2 mars 1718, et donc du jour qui précéda sa mort (23). Les Noailles n'y sont pas mentionnés. Le testataire laissa à son frère et à ses sœurs des sommes qui lui sont dues, ordonne des messes — et que de messes ! Au moins 400 tant à Saint-Roch qu'en diverses églises, dont 50 en celle des Filles de Sainte-Marie du Faubourg Saint-Jacques « où est Madame d'Estrées, sa cousine », lègue enfin 200 livres aux pauvres de Saint-Roch.

Saint-Simon en sait beaucoup plus, on se demande comment. Il apporte au mort, pour terminer l'hommage d'un regret assez rare sous sa plume. « Je fus fâché, dit-il, de l'abbé d'Estrées qui était de mes amis et qui, avec quelques ridicules et un peu de fatuité, avait de bonnes choses, de l'honneur, de la sûreté, de la droiture. M. le duc d'Orléans y perdit un vrai serviteur. »

Cette oraison funèbre mitigée convient assez bien à Jean d'Estrées, qui, doué de qualités mondaines, n'avait ni dans la diplomatie, ni dans l'église, ni dans les lettres, accusé de supériorité.

---

(1) Depping : *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*. Imprimerie Nationale, 1850, tome II, page 774.

(2) *Journal de Dangeau*. Edition Soulié et Dussieux, Paris, 1860, tome VII (25 février 1700).

(3) *Mémoires de De Sourches*, Edition De Cosnac, tome VII, page 37.

(4) Saint-Simon, *Mémoires*, Edition Boislile, tome XIV, page 385.

(5) Desnoireterres : *Les Cours Galantes*, tome IV, Paris, Dentu, 1864.

(6) Archives de M. de Bertier.

(7) Saint-Simon : *Mémoires*, Edition Boislisle, tome XIV, page 385-24, page 18-31, page 75-41, page 186.

(8) Edouard de Barthélemy : *La Marquise d'Uxelles*, Paris, Didot, 1881.

(9) Recueil Clairembault-Maurepas, tome III.

(10) Saint-Simon : *Ecrits inédits,* Edition Faugère, Paris, Hachette, 1883, tome VI, *Notice sur le duché d'Estrées.*

(11) Duc de Luynes : *Mémoires,* tome VIII, page 302.

(12) *Mémoire pour la comtesse de Nogent* (archives de M. de Bertier).

(13) *Mémoire pour Diane Madeleine Bautru de Vaubrun.* Une copie est dans les archives de M. de Bertier.

(14) Duc de Luynes : *Mémoires,* Edition Dussieux et Soulié, Didot, 1860, tome XII, page 17.

(15) *Journal de Dangeau,* Edition Soulié et Dussieux, Paris, 1860, tome IX, page 475.

(16) *Menagiana,* Edition de 1715, tome III, page 311.

(17) Paris, Jean-Baptiste Coignard, rue Saint-Jacques.

(18) *Archives de la Bastille,* tome XI, page 27.

(19) Saint-Simon : *Mémoires,* Edition Boislisle, tome 29, page 67.

(20) Buvat : *Gazette de la Régence* (1715 à 1719) publiée par le comte de Barthélemy, Paris, Charpentier 1887, page 82.

(21) Duc de Luynes : *Mémoires,* tome VII, page 150.

(22) Saint-Simon : *Mémoires,* Edition Boislile, tome 33, page 98.

(23) Reproduit par Boislisle dans sa savante édition des *Mémoires* de Saint-Simon.

Chapitre XIX

SOUS LA REGENCE ET SOUS LOUIS XV
LE ROLE CIVIL DE VICTOR-MARIE (1715-1737)

1. — *Esquisse d'un portrait du maréchal Victor-Marie. Ses résidences.*

En 1715, à la mort de Louis XIV, le maréchal Victor-Marie a 55 ans. Plus encore que son frère l'abbé, il va prendre, au début du nouveau règne, une importance que justifient ses services. Il y a lieu de s'arrêter devant son originale physionomie, que les témoignages contemporains, tant iconographiques qu'historiques, permettent de fixer.

Des peintres ont reproduit ses traits : Rigaud en 1690, Largillière sous la Régence. Le portrait qu'avait peint ce dernier a été gravé par Audran, puis Desrochers. Le maréchal est vu à mi-corps dans un médaillon ovale. Il est vêtu richement, une grande bande traverse de biais sa poitrine constellée de la croix de l'ordre du Saint-Esprit. Une longue cravate de dentelle pend à son cou. Sous l'énorme perruque, le visage apparaît de trois quarts, plein, ouvert, et, sous deux grands sourcils, animé de grands yeux spirituels. Grand front, gros nez, bouche lippue, menton double, rond, saillant, le visage d'un homme d'action, intelligent, décidé, qu'a souvent caressé ou flagellé le vent du large.

Tout le monde rend hommage à son mérite et à sa compétence maritime. « Il avait vu beaucoup d'actions par terre et par mer, écrit Saint-Simon (1), et commandé en chef la plupart des dernières avec succès, réputation, et beaucoup de valeur ; il entendait bien la marine, était appliqué, avec de l'esprit et du savoir. » Nous avons déjà vu Mme de Sévigné exalter dès 1689, ses connaissances, tant en lettres qu'en sciences. D'après Gros de Boze (2), il a appris « l'anglais, l'italien, l'espagnol, l'allemand », et est capable de réciter de mémoire de vastes parties des œuvres d'Horace et de Virgile. Il met à profit le loisir forcé des longues traversées pour lire, s'instruire, travailler sans relâche, et ni vagues ni vents ne réussissent à le distraire de son effort.

D'une curiosité universelle, il a accumulé, au cours de ses voyages, d'innombrables cartes, plans, descriptions de ports, côtes, pays ; calculs relatifs à la profondeur des mers, mémoires sur la navigation, recueils d'histoire naturelle...

Chimiste, il se plaît aux recherches de laboratoire. Grand ennemi des médecins, dit Saint-Simon, mais curieux de médecine, « il donne de ses remèdes, et y dépense fort à les faire, et, de la meilleure foi du monde, se traite lui-même le premier ».

Ce n'est pas tout encore. Il y a en lui, un bibliophile qui constitue ,par lui-même, une bibliothèque riche à la fin, dit-on, de 52.000 volumes, et un collectionneur, avide de médailles, de statues, d'objets d'art de toute sorte. « Ce qu'il amassa, dit encore Saint-Simon, de livres rares et curieux, d'étoffes, de porcelaines, de diamants, de bijoux, de curiosités précieuses, ne se peut nombrer. » Sans doute ces goûts lui viennent-ils de sa mère, Marguerite Morin, qu'on a vue qualifiée de « brocanteuse ».

« La plupart de ses livres, écrit le vicomte Fleury (3), sont reliés en veau, mais il aime les maroquins à ses armes, qui sont écartelées d'Estrées et de La Cauchie. Deux ancres, passées en sautoir, ou les bâtons de maréchal de France en décorent l'écu. Parfois les armes sont remplacées par de simples initiales : V.M.D. »

L'auteur des *Mémoires* le déclare, en outre, « fort bon homme, doux et poli dans le commerce, et de bonne compagnie ». Villette, cependant, le trouvait, dans l'exercice du commandement, « d'un caractère peu enviable, méfiant, soupçonneux, écoutant à peine ses officiers, et les dénigrant par derrière », mais une rancune personnelle rend discutable ce témoignage d'un subordonné.

On apprend encore « qu'il vécut toujours fort bien avec sa femme, elle avec lui, chacun à leur manière ». C'est qu'il témoigne d'un libéralisme conjugal, alors dans la noblesse, assez répandu.

Il est libéral également en religion et en politique.

Se trouvant, chez son oncle, à l'abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, avec un jésuite forcené, le Père Lallemant, qui lui vante les bienfaits de l'inquisition, et parle de l'introduire en France, ce projet le met dans une fureur telle qu'il déclare net à son interlocuteur que, sans le respect du lieu, il le ferait jeter par la fenêtre. Plus tard, placé à la tête de la Bretagne, on le verra user à l'égard de ses administrés d'une habile modération.

Ces traits forment un ensemble bizarre, mais sympathique. Il faut y ajouter quelques ombres.

Saint-Simon, si favorable à Victor Marie comme d'ailleurs à presque toute sa famille, n'en écrit pas moins : « C'était un fort honnête homme, mais qui, ayant été longtemps fort pauvre, ne s'épargna pas à se faire riche du temps du fameux Law, dans la dernière régence, et qui y réussit prodigieusement, mais pour vivre dans une grande magnificence, et fort désordonnée. » Plus précisément, « ce fort honnête homme » se découvre tout à coup une vocation de spéculateur et d'accapareur.

« Avec de la capacité, du savoir et de l'esprit, poursuit l'auteur des *Mémoires*, c'était un esprit confus. »

Ajoutons qu'il porte au paroxysme le désordre, l'extravagance, et la distraction. Mainte anecdote en témoigne, dont s'égaient les contemporains.

Ses livres, qu'il finit à porter au nombre de 52.000, restent en ballots, dit-on — du moins en grande partie — à l'hôtel Louvois, où sa sœur, Mme de Courtenvaux, leur donne asile. Quand, en 1729, la duchesse de Richelieu, en reconnaissance de ses bons soins médicaux, lui lègue par testament un magnifique hôtel, on pense qu'il va enfin installer chez lui sa bibliothèque, et Saint-Simon écrit à sa belle-sœur, la duchesse de Noailles, la lettre suivante qui n'est pas exempte d'ironie (4) :

« J'étendrai mon effronterie jusqu'à complimenter ici M. et Mme la maréchale d'Estrées, moins de la maison que du dépit qu'en ont les médecins, qui enragaient bien de sa gloire en leur art, mais qui sont tout autrement sensibles à une belle maison qui en est le fruit. Au moins y verrons-nous au jour et en ordre ces 50.000 volumes. Je me borne à cet ornement pour Paris, et laisse aux dames à le presser d'y étaler le monde de curiosités qu'il préserve de l'air depuis si longtemps, et dont il oublie sans doute la meilleure partie. »

Mais le vœu de Saint-Simon ne sera pas exaucé, et, longtemps encore, les fameux livres resteront rue de Richelieu. Les a-t-il oubliés ? Il oubliait bien autre chose. Ayant acheté, à la vente du sculpteur Girardon, le buste d'Alexandre en porphyre, il n'y pense plus, et dépense un beau jour cent écus à le faire chercher par tous les courtiers de Paris, alors qu'il l'a dans son garde-meuble. Sa femme dira qu'il mourrait de joie s'il pouvait assister à son inventaire.

Sur le désordre de sa maison tous les témoignages concordent. Ecoutons Saint-Simon :

« Les gens lassés d'emprunter tous les jours du linge pour les grands repas qu'il donnait, le pressèrent tant un jour d'ouvrir ses coffres, qui en étaient pleins, et qu'il n'avait jamais ouverts depuis dix ans qu'il les avait fait venir de Flandre et de Hollande,

Cet Illustre et Grand Personnage
Issu d'un Sang toujours favorisé de Mars ;
En sauvant homme se partage
Entre la Guerre et les beaux Arts.

Victor-Marie, Comte d'Estrées (1660-1737)
gravé d'après un tableau de Largillière.

qu'il y consentit, et il y en avait une quantité prodigieuse. On les ouvrit, et on les trouva coupés à tous leurs plis, en sorte que, pour les avoir gardés si longtemps, tout se trouva perdu. »

Dans son comté de Nanteuil, il veut avoir des veaux nourris de lait et d'œufs. Il se refuse à en faire tuer un, « comptant qu'il engraisserait davantage. Cela dura ainsi plus de deux ans, pour en faire enfin un taureau, qui ne fut bon qu'à en faire d'autres ». Il dépense follement à un potager. Il conduit souvent du monde au château, mais il n'y a, paraît-il, ni portes ni fenêtres qui tiennent. Ayant décidé de faire boiser sa demeure, il accumule sa boiserie en piles dans une grande salle. Elle y est encore, constate Saint-Simon, depuis 25 ans !

De son côté, le président Hénault, qui fréquente un moment avec assiduité son hôtel parisien, écrit (5) : « Je n'ai jamais vu de maison plus magnifique, et plus dérangée. Un jour maigre, on ne servait point le souper. La maréchale s'impatientait : c'est qu'il y avait pour 50 écus de poissons, et que la marchande de beurre refusait le crédit. » Et il ajoute, sur le chapitre des distractions : « Un jour que nous allions à l'opéra, Mme la Maréchale, Mme de Maulévrier, lui et moi, c'était au mois de janvier : ils les laissa partir, et me retint dans un péristyle ouvert de tous les côtés, pour me raconter ses campagnes de mer. Elles revinrent, et me trouvèrent transi de froid, et lui fort surpris de ce qu'elles n'étaient pas encore parties. »

Ce singulier personnage se plaît à collectionner, comme tout le reste, les résidences.

Quand il n'est pas en Bretagne, il se partage volontiers entre Paris, Nanteuil-le-Haudoin, Issy, et finalement Bagatelle. Il ne semble pas, après même qu'il l'a acquis, avoir beaucoup fréquenté le duché d'Estrées, et le château de Cœuvres qu'ont bâti ses ancêtres, qu'il se contente, lui, de faire réparer.

A Paris, après avoir habité, avec son oncle, le palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, il occupe, à partir de 1729, rue de l'Université, le magnifique hôtel que la duchesse de Richelieu lui a légué. « La maison est fort belle, écrit le vicomte Fleury, et, de plus, très grande, ayant onze fenêtres de façade. Le pavillon central surmonté d'un fronton où s'alignent des drapeaux, se prolonge par deux ailes. Les appartements sont très vastes. On ne parle que pour mémoire des communs. »

Un plan, dû à Mariette, sans doute un architecte à qui l'on a eu recours (6), montre la porte monumentale, surmontée d'armoiries et encadrée, à quelque distance, de deux pavillons, et le premier étage présentant, au centre, salon et chambre de parade, à droite deux chambres à coucher, deux cabinets, une garde-

robe, à gauche salle à manger, grande antichambre, chambre à coucher, cabinet, garde-robe, chapelle...

Le maréchal possède encore, à Chaillot, une petite maison héritée sans doute de sa mère, et où, parfois, vint souper le Régent.

Nous l'avons vu faire quelques folies dans le château de Nanteuil, en Valois, sur la Nonette, acquis dès 1710, de Louis-Armand, et « qu'il aime fort », au dire de Saint-Simon.

A Issy, après la mort, survenue en 1715, d'un certain Van Holt ou Vanholles, surintendant d'Alsace, il se rend acquéreur d'une propriété où il recevra tour à tour le Régent, le roi Louis XV, le czar Pierre 1er.

Enfin, dès 1720, il obtient, par brevet du 20 août, pour en jouir, ainsi que sa femme, leur vie durant, des terrains situés vis-à-vis de la Seine, appartenant au domaine royal de la Muette, et dépendant d'une porte du Bois de Boulogne (7). Il y fait bâtir, pour la maréchale, une délicieuse villa, qui ne lui coûte que 100.000 livres, « une bagatelle », dit-il, d'où, paraît-il, le nom appliqué à la maison, puis à tout le village environnant ! Elle a disparu, et aucune image, à ma connaissance, n'en conserve le souvenir. André Hallays décrit ainsi le petit domaine (8) :

« Un mur séparait la propriété du bois. Le jardin se composait de deux parterres que prolongeaient des bosquets divisés par de petites salles de verdure. La cour pouvait tenir cinq ou six carrosses. Au rez-de-chaussée du logis, il y avait une salle à manger, une salle et un cabinet d'assemblée, une chambre à coucher : au-dessus, dans la mansarde, sept ou huit logements de maîtres, le tout de modestes dimensions, car la salle à manger ne pouvait contenir que quatorze convives, mais le site était charmant et, en avant de la maison, une prairie, qu'avait plantée Mlle de Charolais, s'étendait jusqu'à la Seine et offrait d'agréables promenades. »

Je suivrai le maréchal, rendu à la vie civile, dans l'exercice du pouvoir et la recherche de la fortune, ses accroissements de terres et de titres, le rôle représentatif et mondain qui lui est parfois dévolu, son gouvernement de Bretagne, le rôle de savant et de lettré qu'il lui est honorable d'avoir ajouté à d'autres.

2. — *L'exercice du pouvoir et la recherche de la fortune*

Saint-Simon, s'il faut l'en croire, conseille au Régent de donner au comte de Toulouse la direction du conseil de la marine, et — pour ne pas la lui abandonner entière — de lui adjoindre le maréchal d'Estrées, « homme droit, d'honneur, sachant

et connaissant bien la marine... qui était bien avec le comte de Toulouse, et, de longue main, accoutumés l'un à l'autre pour avoir été souvent à la mer ensemble ».

En conséquence, dès 1715, le comte de Toulouse devient chef, et le maréchal président du conseil de marine, qui comprend en outre : le maréchal de Tessé, général des galères, Coetlogon et d'O, lieutenants généraux de la mer, Bonrepaus ancien intendant général de la marine, Vauvré, et un autre intendant de la marine, La Grandville, maître des requêtes, La Chapelle enfin, secrétaire. D'estrées a 20.000 livres d'appointements, droit d'entrée au conseil de commerce, et à celui de Régence, où il rapporte les affaires de la marine.

Toujours au dire de Saint-Simon, il ferait, dans ce dernier conseil, assez triste figure, n'ayant pas le don de s'exprimer clairement. « La Vrillère, écrit le mémorialiste, le comparaît plaisamment, mais trop justement, à une bouteille d'encre fort pleine, qu'on verse tout à coup, et qui, tantôt ne fait que dégoutter, tantôt ne jette rien, tantôt vomit des flaques, et de gros bourbillons épais. » Le même écrivain évoque une séance où, pendant que Victor Marie rapporte assez confusément une affaire, le comte de Toulouse « la clarté même », essaie tout bas de la lui expliquer.

Mais il n'est pas juste de juger le Président du Conseil de la Marine uniquement d'après ses dons d'élocution. Celui-ci, le comte de Toulouse, et ses autres collaborateurs, choisis pour leur compétence, semblent avoir fait de leur mieux. Ils reçoivent, en 1715, une marine en ruine, malheur dont, avec quelque raison, ils font retomber la responsabilité sur l'incapacité de Pontchartrain, mais dont ils devraient également incriminer l'impécuniosité de l'état. En 1716, et les années qui suivent, ils ne peuvent rien faire, leur budget étant abaissé de 12 à 8 millions. En 1719, la guerre éclate avec l'Espagne ; la France n'a pas encore le moyen d'y transporter par mer ses troupes, et recourt aux vaisseaux anglais. Mais, cette même année, le comte de Toulouse fait adopter par le Régent un plan de restauration maritime auquel le conseil, et plus particulièrement d'Estrées, ne sont pas étrangers, et, si, en 1724, trente vaisseaux sont en voie de construction, c'est à eux qu'il convient d'en savoir gré.

Parmi les interventions de Victor Marie à cette assemblée qu'il préside, j'en retiens une, à titre d'exemple, car elle témoigne, entre beaucoup d'autres, de son esprit éclairé. Le roi fait instruire à Constantinople, chez les Capucins, des enfants qu'on veut familiariser avec la langue turque, mais d'Estrées constate qu'ils ne savent le turc que par routine, et oublient le français. Il

émet l'avis qu'il faut faire travailler à une grammaire et à un dictionnaire et s'adresse, par lettres du 13 novembre et 29 décembre 1719 (9), à l'un des plus remarquables orientalistes du temps : l'abbé Renaudot. Celui-ci devra lui soumettre tous ses desiderata pour mener à bien cette tâche que sans doute ne put-il achever, car il mourut l'année suivante.

De tout temps des hommes au pouvoir ont profité pour s'enrichir de leur influence. Le maréchal, longtemps demeuré assez pauvre, ne résiste pas à la tentation qui se présente à lui avec l'engageant sourire de l'Ecossais Law.

Plusieurs témoignages montrent la part active qu'il prend à une aventure financière, où tant de gens, et le principal acteur lui-même, trouvent leur ruine, mais qui donne à quelques-uns l'occasion de remplir leurs poches. Son rôle n'est pas alors des plus édifiants : c'est celui d'un agioteur et d'un accapareur.

Mathieu Marais constate, le 11 juin 1720, dans son *journal* (10) :

« Les agioteurs s'assemblent toujours à la place Vendôme... Il y a des tentes tout le long de la place. Cela ressemble à un campement d'une armée. Les railleurs disent que la droite est commandée par le maréchal d'Estrées, la gauche par le marquis de Mézières, gouverneur d'Amiens, le duc d'Antin au corps de réserves, le duc de la Force, commis des vivres, et l'abbé Tensin, aumônier de l'armée, La Faye le bourreau, Mme Chaumont vivandière. On reproche au maréchal d'Estrées d'avoir fait amas de café, et au duc de la Force d'avoir monopolé la cire. La noblesse de France n'a jamais été moins noble qu'en ce temps-ci : « Il y a des variantes sur la répartition du camp des agioteurs : toutes s'accordent pour y attribuer à Victor-Marie un haut commandement.

De son côté la Palatine, mère du Régent, écrit, de Saint-Cloud, le 27 juin de cette même année 1720 (11) : « Trois ducs qui pourtant portent la tête haute et qui sont de meilleures maisons que les autres ont fait, à mon avis, quelque chose de bien laid. Ce sont le duc d'Antin, qui est le fils de M. de Montespan, le duc maréchal d'Estrées, et le duc de la Force. Le premier a accaparé toutes les étoffes pour les vendre plus cher que les marchands, le second le café et le chocolat, et le troisième a été le plus malpropre : il s'est jeté sur le suif, et a produit une vraie hausse sur les chandelles. »

On ne s'étonne plus de voir le glorieux marin construire sa maison de Bagatelle et acheter bientôt le duché d'Estrées. En quête d'entreprises et de placements avantageux, il s'entend avec un ingénieur, le sieur Amelot, et, dès le 27 juin 1719, se fait

donner des lettres patentes pour la construction d'un canal de Cosne à Surgis, destiné à unir la Loire et l'Yonne, et amener à Paris du bois, de la pierre, de l'avoine (12). Ce n'est pas sa faute si le projet demeure inexécuté par suite de l'opposition des propriétaires du canal de Briare, et des gens du duc d'Orléans.

Sa haute position de membre du conseil suprême lui permet, autant qu'à son collègue le duc de la Force, de prévoir la débâcle du système, et de réaliser, en temps voulu, ses actions, sinon, comme le prince de Conti, toutes en numéraire, du moins en marchandises, qu'il fait ainsi artificiellement monter.

Aussi est-il à ce moment à Paris, très impopulaire.

Une pièce de théâtre, qui a pour titre *Cartouche ou les Voleurs* et obtient un grand succès, permet de le reconnaître, ainsi que les deux autres accapareurs que dénonçait la duchesse d'Orléans, d'Antin et de la Force (13). Les auteurs de couplets satiriques ne le ménagent pas. On lit dans les *Noëls* de l'année 1717 (14

Juif, Arabe et corsaire
Estrées vint brusquement
A Jésus débonnaire
Faire son compliment.
Joseph oyant sonner mainte
et mainte pistole,
Crut qu'il ferait un don,
Don, Don !
Mais le Juif s'en alla,
La, la !
Sans donner une obole.

Même note dans les *Noëls de* 1720 :

Sans rendre ses hommages
A ce divin enfant,
D'Estrées s'adresse aux
mages
Arrivés du Levant,
Et dit : Votre pays en café
est fertile ;
J'en demande du bon,
Pour aller, de ce pas,
Le vendre par la ville.

Peu s'en faut, qu'après la fuite de Law, en décembre 1720, il ne soit, de la part du Parlement interprète de l'opinion, l'objet de poursuites destinées sans doute à demeurer vaines, mais qui n'en eussent pas moins ébranlé la situation qu'il occupe dans le régime.

Or il n'en est rien : tout au contraire.

Le duc de la Force est quelque peu touché, mais surtout, comme il arrive en pareil cas, les petits profiteurs payent pour les gros. On ne peut d'ailleurs reprocher au maréchal d'aussi grandes imprudences qu'à son collègue, le président du conseil de commerce.

Les contemporains : Saint-Simon, le Président Hénault, Pierre Narbonne, relatent l'histoire de ce dernier. « La destruction du système de Law, écrit le premier, eut des suites, et le Parle-

ment crut devoir agir contre ceux qui en avaient abusé ». Or, on découvre, entreposées au couvent des Grands Augustins, toutes sortes de marchandises d'épicerie appartenant au duc. Celui-ci est décrêté « pour être ouï », sous inculpation de monopole, et cependant le procureur général ne lui fait pas signifier l'arrêt. Le lendemain, une visite dans une de ses maisons, rue Saint-Dominique, ne donne rien. Mais lui-même, sortant alors d'un carrosse, interpelle le commissaire, arrache de ses mains l'ordonnance qui prescrit la perquisition, la déchire, oblige ainsi ce fonctionnaire à verbaliser, et le Parlement à s'assembler. La Force, qui en fait partie comme duc et pair, demande la parole ; le premier président la lui refuse, et l'oblige à se retirer. Décrété d'ajournement personnel pour accaparement de denrées, il présente requête au roi, qui évoque l'affaire, puis, sur remontrances du Parlement, la lui restitue ; et, celui-ci, le 12 juillet 1721, rend un arrêt singulier, faisant vendre les marchandises, condamnant les complices, mais invitant seulement le duc à en user à l'avenir avec plus de modération.

Si doux que soit le verdict, il n'atteint pas moins celui qui en est l'objet, entraîne la dissolution du conseil du commerce qu'il préside, le frappe de discrédit et de ridicule. Une gravure le représente en crocheteur, chargé de marchandises, avec l'inscription : « Admirez la Force ! ».

D'Estrées eût pu courir même aventure. Il n'est pour rien dans les accaparements de son collègue ; il est lié, avec lui et une vingtaine de seigneurs ou financiers, pour l'exploitation d'une concession à la Louisiane, mais on sait que, moins ostensiblement, il a mis en jeu les mêmes procédés.

« Il s'en fallut de rien, dans le cours de l'affaire, écrit Saint-Simon (15), que le maréchal d'Estrées ne fut attaqué. La prise y était tout entière, quoi qu'il n'y eut jamais pensé mal, mais M. le duc d'Orléans imposa, et, comme il n'était pas duc et pair, et ne le fut qu'en juillet 1723... le Parlement ni le le premier président ne se soucièrent pas de cette poursuite. »

De son côté, Hénault, qui touche de près aux d'Estrées, relève cette anomalie (16) :

« Qui n'aurait admiré les contrastes de la fortune ? M. le duc de la Force était aux pieds du Parlement, interrogé et jugé comme criminel par le maréchal d'Estrées, et tant d'autres à qui le système de Law avait valu plus qu'à lui. »

Mais il ajoute, en guise de singulière explication : « C'est que les autres n'étaient avides que pour dépenser, et que lui avait l'âme d'un commis, et qu'il s'était fait le valet de Law, au lieu que les autres le protégeaient. »

Non seulement d'Estrées n'est pas inquiété, mais il lui est loisible de continuer certains profits.

Quand, immédiatement après le départ de Law, en décembre 1720, les actionnaires de sa banque se réunissent, on ôte à la compagnie des Indes les fermes générales, les recettes générales, les monnaies : on lui laisse la ferme du tabac, puis on nomme à cette compagnie des directeurs honoraires, et, parmi ceux-ci, le maréchal, avec pas mal d'autres profiteurs. « Le duc de la Force, ajoute Hénault, se vit assez méprisé par les actionnaires mêmes pour n'être pas de ce nombre. »

L'enrichissement rapide de Victor-Marie, dont la source est loin d'être pure, ne lui procure pas moins la possibilité d'un accroissement de terres et de titres partant d'importance, et d'un rôle honorifique et mondain, que ses seuls services ne lui eussent pas valu.

3. — *Accroissement de terres et de titres ; rôle représentatif et honorifique*

La mort de son cousin, Louis-Armand, duc d'Estrées, survenue en juillet 1723, lui offre l'occasion d'acquérir à la fois le duché d'Estrées et le titre de duc et pair.

Le duché pairie lui revient de droit, comme au dernier descendant mâle de François-Annibal 1[er] pour qui ele a été créée, mais à condition d'en payer le prix aux héritiers, c'est-à-dire aux deux sœurs de Louis-Armand : Constance Eléonore, comtesse d'Ampus, et Marie-Yolande, encore demoiselle. Or, en vertu d'un édit de 1711, ce prix doit être évalué au denier 25 de son revenu actuel. En conséquence, estimant le revenu actuel au bail courant de 20.200 livres, Victor-Marie, par demande au Parlement du 9 novembre 1723, propose de verser 505.000 livres.

Mais Constance-Eléonore ne l'entend pas ainsi. « Elle a bien chicané longtemps le maréchal, écrit Saint-Simon, et l'édit de 1711. » Elle conteste en effet, dans un placet au roi, l'estimation des duchés au denier 25 de leur revenu, et revendique au moins le dernier 60. Son argument est que, depuis 1711, leur valeur a changé. Si on ne les payait qu'au denier 25, on les mettrait au-dessous même des rotures, qui se vendent, en 1723, plus du denier 30 de leur revenu.

Victor-Marie réplique en invoquant l'édit. Convient-il à la dame de demander une nouvelle législation parce que celle qui existe ne lui convient pas ? L'obtiendrait-elle que cette législation ne saurait avoir d'effet rétroactif. Il tire argument du caractère même des terres transformées en pairies. Celles-ci « ne sont pas

un effet commerçable dont le vendeur soit en état d'exiger le prix qu'il lui plaît. Leur propriétaire est tenu de les restituer à ceux qui, par le titre constitutif de la pairie, sont appelés à remplir la dignité de pairs. L'héritier incapable de succéder ne peut prétendre à rien. Le législateur a seulement voulu lui donner une consolation qui ne lui était point due dans les véritables règles ».

Le garde des sceaux renvoie l'affaire au Parlement, qui attend le 18 mai 1724 pour rendre une première sentence, ordonnant que le prix du duché demeurera fixé à la somme représentant le capital de son revenu actuel, sur le pied du denier 25, mais, en même temps, prescrit une enquête par experts et une estimation de ce revenu, dans un délai de trois mois.

Le rapport des experts a été conservé : il ne comprend pas moins de deux volumes in-folio. Il nous a déjà permis de reconstituer le château et le domaine de Cœuvres sous l'ancien régime. Mais l'expertise a duré beaucoup plus de trois mois, et nécessité trois voyages de la part des experts : 2 architectes : Quirot et Fourier, et un greffier : Callois. Commencée en juillet 1726, leur mission ne se termine qu'en 1728. Le 12 août 1729 seulement, après plus de 6 ans de débats, le Parlement rend un arrêt définitif, fixe le prix du duché à 640.000 livres, soit 135.000 de plus que n'offrait le maréchal, et autorise celui-ci, moyennant paiement de cette somme, à entrer en jouissance, le 1er janvier 1730, et à se faire recevoir en qualité de duc et pair.

Il est en effet reçu, par arrêt de la cour du Parlement du 29 août 1729, après information sur sa vie, « ses mœurs, conversation, religion, fidélité au service du roi, valeur et expérience au fait des armes ». Ayant ôté son épée, il passe « au barreau », et prête serment « de bien et fidèlement servir, assister et conseiller le roi, tenir closes et secrètes les délibérations de la cour, garder les ordonnances, rendre la justice aux pauvres comme aux riches, et, en tout, se comporter comme un bon, sage, vertueux et magnanime duc et pair de France doit faire ». Après quoi, remis en possession de son épée, il prend rang et séance au Parlement (17).

Quant à son nouveau duché, il ne semble pas s'en être beaucoup soucié, et je ne vois pas qu'il ait jamais résidé dans son château de Cœuvres. Sans doute cependant doit-il intervenir auprès du conseil d'état pour obtenir de lui le 19 octobre 1734, l'arrêt qui le maintient dans des droits de péages et travers, à Cœuvres, Pontarcher, Viviers et Chaudun.

Ses titres récents, qui s'ajoutent aux anciens, sa fortune, bien qu'en partie mal acquise et encore plus mal gérée, ses alliances, ses relations, sa participation aux conseils, les charmes

et intrigues de sa femme, lui valent un rôle honorifique et représentatif. Il est de ceux qu'on aime à montrer, et sur qui le régime s'appuie.

Dès 1715, il a la mission officielle et agréable de prévenir l'archevêque de Tours, Mathieu Isoré d'Hervault, un des opposants à la Bulle Unigenitus, relégué par Louis XIV dans son diocèse, qu'il en peut sortir (18).

Le 5 février 1715, Milord Stairs, ambassadeur d'Angleterre, fait à Paris, une superbe entrée. « Le maréchal d'Estrées l'accompagnait, écrit Dangeau, dont l'équipage aussi était plus magnifique que ceux que les maréchaux de France ont d'ordinaire en ces fonctions-là. »

En mai 1717, lors de la fameuse réception du czar Pierre 1^er^, il est présenté à ce souverain novateur, à qui son expérience des choses de la mer le rend sympathique. « Mardi 18, écrit Saint-Simon, le maréchal d'Estrées le vint prendre à 8 h du matin, et le mena dans son carrosse à sa maison d'Issy, où il lui donna à dîner, et l'amusa fort le reste de la journée avec beaucoup de choses qu'il lui fit voir touchant la marine. » En reconnaissance de cette bonne journée, le czar lui envoie son portrait enrichi de diamants, 5 médailles d'or, et 11 d'argent, représentant les principales actions de sa vie. De retour en Russie, il lui fait parvenir les meilleurs livres moscovites, et son propre projet de jonction des trois plus grands fleuves de son empire. Son neveu étant venu en France l'année d'après, c'est encore d'Estrées qui le présente à la duchesse d'Orléans, mère du Régent.

Le 16 mars 1721, il accompagne, à cheval jusqu'à la rue de Tournon, à l'hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires, un envoyé de la Sublime Porte, venu pour féliciter le roi de son avènement à la couronne.

Grands dîners, grands soupers, grandes fêtes ne s'imaginent pas sans lui ni sa femme. Il en donne et il en reçoit.

Plus d'une fois vient souper le Régent, dans sa petite maison de Chaillot ; en mai 1720, il reçoit, à Issy, le jeune roi. Le 12 août 1721, dans leur maison de Bagatelle, sa femme et lui offrent un souper splendide au Régent, et à sa récente maîtresse, Mme d'Avesne. Celle-ci succède à la Parabère ; le prince vient de lui louer une maison à Saint-Cloud, à droite du pont, c'est-à-dire dans le voisinage. « Nous les vîmes tous passer, écrit l'avocat Barbier (19), qui soupe, ce soir-là, à proximité. J'admirai la hardiesse du Régent qui sait ou doit savoir qu'il n'a pas donné sujet de l'aimer ; cependant il était dans un carrosse tout ouvert, la maréchale à côté de lui, la d'Avesne sur le devant. Deux valets de

pied, sans un page ni un garde. Cela ne peut pas s'appeler avoir peur. Avant souper, ils se promenèrent sur l'eau. Nous entendîmes, de dessus la terrasse, des fêtes de musique. Et de là il s'en alla coucher à Saint-Cloud. »

De son côté, Mathieu Marais constate, parlant du Régent : « Les dames de la cour le flattent dans ses plaisirs. La maréchale d'Estrées lui a donné une fête magnifique avec sa dame et le Régent doit la lui rendre. On remarqua qu'à cette fête il but à la santé de Mme de Parabère. »

En effet, peu de temps après, dans sa nouvelle maison de Saint-Cloud, Mme d'Avesne donne une grande réception : les d'Estrées, le Régent en sont le prétexte, le héros véritable et secret le jeune duc de Richelieu, alors dans l'éclat de ses vingt-cinq ans, et dont la dame est amoureuse (20).

Ce soir-là, 14.000 lampions s'allument, et la dépense est de 100.000 écus. Au souper, s'attablent 24 convives : 12 femmes, parmi lesquelles, outre Mme d'Avesne, notre maréchale, et Mme du Deffand ; 12 hommes, dont le Régent, le maréchal, Brancas, La Fare, Fargis, et, bien entendu, Richelieu. Au cours du festin, la dame offre au Régent un ceinturon, en déclamant des vers ingénieusement adulateurs, commandés à un jeune poète en vogue, qui n'est autre que Voltaire.

Après souper, arrivée en carrosses, aux lueurs des flambeaux, de toutes sortes de gens d'importance, encombrant Saint-Cloud et les villages avoisinants ; bal masqué ; éblouissant effet des jardins illuminés ; reflets satinés des cascades ; enfin, sur la Seine, à minuit et quart, grand feu d'artifice ; à chaque fusée, ironiques exclamations de la foule : « Voilà une action des Indes qui part ! » ; contentement général des invités, du Régent qui croit la fête donnée à son intention ; de Mme d'Avesne qui s'imagine avoir attaché à elle Richelieu ; de ce dernier qui vient de triompher du Régent ; et, ne s'étant pas proposé d'autre but, va tout de suite abandonner sa conquête ; des d'Estrées enfin qui, assez raisonnablement, peuvent se sentir en pleine faveur !

Le 4 février 1720, le fameux Dubois est nommé archevêque de Cambrai, et, le 9 juin, son sacre est célébré dans l'église du Val-de-Grâce (21). Naturellement le maréchal s'y trouve, avec « toute la France ». Il prend part au repas fastueux qui, au Palais Royal, succède à la cérémonie, siégeant à la table d'honneur autour du nouvel archevêque, en compagnie de toutes sortes de prélats et de maréchaux comme Berwick et Tallard.

En 1729, il est encore question d'une fête qu'il donne lui-même à Issy le 22 septembre, et de laquelle Villars revenant

la nuit verse en carrosse, ce qui l'oblige à se faire rouvrir une jambe où il a déjà reçu de graves blessures (22).

Victor-Marie apparaît certes tout dévoué au Régent, et au nouveau régime dont il est un des plus heureux bénéficiaires : cela ne veut pas dire qu'il les approuve en toute circonstance.

Quand, aux Tuileries, le 26 août 1718, se tient un lit de justice où le Régent fait droit aux requêtes des princes du sang et des pairs, et — à l'exception du comte de Toulouse — ramène les légitimés au rang que leur assigne la date d'érection de leur pairie, il est de ceux qui laissent transparaître leur mécontentement :

« Quelques-uns, écrit Saint-Simon, tels que les maréchaux de Villeroy, Estrées, Bezons, M. de Troyes, et d'Effiat, laissèrent voir leur douleur », et encore : « Il se peignit un brun sombre sur quantité de visages. La colère étincela sur celui des maréchaux de Villars et de Bezons, d'Effiat, même du maréchal d'Estrées. Estrées revint à soi le premier, se secoua, s'ébroua, regarda la compagnie comme un homme qui revient de l'autre monde. »

Ce que Saint-Simon ne dit pas, c'est le sujet d'un tel mécontentement. Le maréchal ne semble pas avoir partie liée avec les légitimés, sauf peut-être le comte de Toulouse, qui, justement, en raison de son attitude loyale, des services rendus, de la sympathie qu'il inspire, est excepté de la mesure. Lui déplaît-il de voir une fois de plus méconnue la volonté du roi défunt ? Il n'est pas impossible. Sans doute l'anime un sentiment analogue quand, en 1720, on expulse de France les Jacobites, à la demande des Anglais, et qu'il laisse voir « ce qu'il en pense », et quand, en 1721, il approuve, au conseil de régence, le mariage projeté du roi et de l'infante, si discutable à cause de la parenté et de la disparité d'âge.

En dépit de son esprit ouvert aux nouveautés, il reste un homme du dernier règne, du dernier siècle, un vétéran du passé.

Il figure comme tel au sacre de Louis XV, à Reims, le 25 octobre 1722, là même où son aïeul, François-Annibal 1er, avait paru à celui de Louis XIV. Le jeune souverain est âgé de 12 ans. Trois maréchaux sont désignés pour marcher derrière les pairs laïques, et porter les trois « honneurs » : d'Uxelles le sceptre, Tessé la main de justice, d'Estrées la couronne.

Au retour, avec la maréchale, il fait partie du cortège qui accompagne « l'oint du Seigneur ». A Soissons, sous ses auspices, l'Académie, dont il est devenu le protecteur depuis la mort de son oncle, vient haranguer le nouveau roi. A Villers-Cotterêts, toujours avec sa femme, il assiste à la magnifique réception du

duc d'Orléans, et prend part à une grande chasse au sanglier où se distinguent veneurs et chasseurs.

4. — *Le commandement en chef de la Bretagne* (1720-1737)

C'est en Bretagne que Victor Marie rend le plus de services au régime, et, pour mieux dire, au pays (23).

Cette province a conservé ses Etats, et de relatives libertés ; quand, en 1720, on la lui confie, elle inquiète et alarme le gouvernement ; elle restera d'ailleurs, jusqu'à la Révolution, en latente insurrection. De graves événements viennent de s'y passer.

Respirant après le long joug de Louis XIV, les Etats prétendent ressaisir la gestion de leurs affaires. Après quelques concessions, sur lesquelles il croit devoir revenir, le Régent leur envoie un commandant en chef brutal, le maréchal de Montesquiou. Dès lors, c'est la révolte, plus ou moins ouverte. En 1717, les Etats refusent de voter le don gratuit : on les dissout ; on exile des gentilshommes et des conseillers au Parlement. En 1718, la noblesse s'insurge contre une taxe sur les boissons que le Régent veut rétablir après l'avoir supprimée, et le Parlement de Paris, prenant fait et cause pour celui de Rennes, interdit la levée en Bretagne d'impôts non consentis. Là-dessus, on recommence à exiler 63 gentilhommes ; des membres de la noblesse sont arrêtés, tandis que d'autres s'associent pour la défense de leurs libertés. En avril 1719, une conspiration prend naissance à l'abbaye de Lanvaux, près d'Aunay. Un certain M. de Lambilly y propose de recourir au roi d'Espagne, qui, à la fin de mai, promet des troupes, et, déjà, fournit de l'argent. Des chefs sont désignés ; tout un plan est élaboré : la Bretagne mettra sur pied 12.000 fantassins, 2.000 cavaliers, l'Espagne enverra de l'argent, 4 bataillons, un général.

Mais, au lieu de passer tout de suite à l'action, les chefs attendent l'escadre espagnole. Or en Espagne même, à la Corogne, celle-ci est bloquée par les Anglais. Enfin la conspiration est découverte. Traduits devant une chambre royale à Nantes, ceux des révoltés qui n'ont pas réussi à gagner l'Espagne : de Pontcallec, de Montlouis, Le Moyne de Talhouët, du Coëdic, sont exécutés devant le château, le 26 mars 1720. Mais la province reste profondément troublée, et la noblesse, en particulier, s'y montre rebelle.

Voilà dans quelles conditions Victor-Marie, alors âgé de 60 ans, est appelé à succéder, comme commandant en chef, au maréchal de Montesquiou, très généralement détesté. Sa délicate

mission ne va pas sans quelque profit. Le duc de Luynes écrit, à la date du 18 décembre 1736 (24) : « La maréchale a eu 15.000 livres de gratification. Pour le maréchal, comme il est au nom du roi, c'est le roi qui le paye : ce qu'on lui donne monte à peu près à 100.000 francs : il a 35.000 livres comme commandant, que le roi lui donne tous les ans, et, à chaque tenue d'états, la province lui donne 30.000 livres. » Si ces lignes ne sont pas parfaitement claires, elles permettent cependant d'imaginer un assez joli revenu.

D'Estrées n'est pas, en Bretagne, un inconnu.

Son père y a commandé en chef et tenu les Etats en 1689, 1697, puis de 1701 à 1707, et il a hérité de lui la charge de lieutenant général du comté nantais. Son alliance avec les Noailles lui crée des liens de parenté avec la noblesse locale, et il se trouve, du fait de sa femme, devenu le beau-frère du marquis de Coëtquen, issu d'une des plus illustres familles du pays.

Mais son naturel bon sens l'aide plus que tout le reste à comprendre une situation trouble.

Dès le 4 octobre 1720, il fixe intelligemment sa politique dans une lettre au contrôleur général : « Il s'agit, dit-il, de calmer et tranquilliser une province qui a été si fort agitée. J'estime que, pour y parvenir, il faut préférer la voie de la douceur et de l'insinuation à celle de l'autorité. Je crois même que, pour le service du roi il vaut beaucoup mieux que les affaires qui se traitent aux Etats se terminent par leur consentement volontaire et avec la satisfaction de tous les particuliers qui les composent : cela donne un peu plus de peine, mais ce qu'on fait est bien plus solide et n'a jamais de retour. »

Aussi trouve-t-il les esprits mieux disposés quand les Etats, qui se doivent tenir tous les deux ans, s'ouvrent à Nantes, plus fréquentés que jamais, le 15 septembre 1720. Une députation des trois ordres, en habit de cérémonie, le vient recevoir, héraut en tête, au bas du théâtre, ainsi que l'intendant, les commissaires, et le président M. de Tressan évêque de Nantes. Il fait alors un discours qui, selon Gros de Boze, « ouvre les yeux de la noblesse sur ses devoirs et ses intérêts » (25).

Pendant la durée de l'assemblée qui doit se prolonger jusqu'au 22 octobre, il se montre adroit et conciliant. Il obtient des Etats qu'ils votent pour 3 ans (1720, 21 et 22) le don gratuit, mais leur donne l'assurance qu'à l'avenir ils n'auront plus à le voter que pour 2 années, car ils craignent de voir encore espacer leurs sessions. Comme ils demandent un intérêt dans le fermage de leurs impôts, il ne tient pas à lui qu'ils n'obtiennent satisfaction. « La complaisance que M. le Maréchal a eue dans

cette circonstance, écrit l'évêque De Tressan, le 4 octobre, lui fait un mérite infini auprès des Etats. » Malheureusement, le gouvernement du Régent ne ratifie pas ses concessions. Il permet encore aux Bretons de n'accorder que 11.500 livres au lieu de 19.000 pour la maréchaussée, leur laisse l'entier maniement des fonds destinés aux grands chemins, cède sur les haras, cède sur les fouages : « J'espère, écrit-il, que les bonnes nouvelles que chacun portera dans son canton ne continueront pas peu à assurer la tranquillité de la province. » Sans doute ne se trompe-t-il pas puisque la session suivante, qu'il ouvre encore à Nantes le 17 décembre 1722, se passe en somme dans le calme.

Il n'en est pas de même de celle de 1724, qui se développe, en son absence, à Saint-Brieuc, ville plus centrale, et, par suite, plus accessible à bon nombre de nobles. Des opposants décidés apparaissent ou réapparaissent. « Pour résister à cette opposition, écrit De la Lande de Calan, il eût fallu la main à la fois souple et ferme du vieux maréchal. Or je ne sais pourquoi on jugea bon de le remplacer par le maréchal marquis d'Alègre, nouveau venu dans la province. »

Par contre, en 1726, Victor Marie a repris la barre. Il ramène avec lui sa femme. Celle-ci désire plaire à la noblesse du pays, la voir figurer à ses réceptions, et n'oublie pas qu'il y va pour elle d'une importante gratification. Aussi prend-elle ouvertement le parti de la province. « Nos pauvres Bretons, écrit-elle en octobre 1726, sont prêts à verser la dernière goutte de leur sang pour donner des démentis à ceux qui les peignent dans des couleurs peu favorables auprès de notre aimable maître. Rendez-nous donc justice ; je dis " nous ", car je me fais gloire de penser en Breton. »

Son mari semble, comme elle, plein de sympathie pour les Bretons. Des relations particulières s'établissent entre lui et certains d'entre eux, par exemple le sieur Mellier, maire de Nantes. trésorier de France et général des finances de la province.

Ce dernier, par lettre datée de Nantes le 11 octobre 1720, lui propose de faire composer par un érudit local, le Père Lobineau, l'histoire de sa ville. « La voie des souscriptions pour une pareille histoire, écrit-il, pourrait nous procurer les moyens de l'embellir en faisant graver tous les portraits des maires sur les originaux qui ont été conservés dans l'hôtel de cette ville. Il y a peu de leurs descendants qui ne fussent ravis d'en acheter des exemplaires... » Il joint à sa lettre une longue et curieuse liste des documents — surtout des manuscrits — qu'il peut lui-même fournir. Victor-Marie, tel que nous le connaissons, dut s'intéresser à ce projet, magnifiquement réalisé, comme on en peut juger dans les bibliothèques.

En tout cas, quelques années après, le 29 juin 1727, dans une lettre au roi, il sollicite pour le maire de Nantes une double récompense : une médaille représentant d'un côté le portrait de

S.M. et de l'autre celui de la reine, des lettres de noblesse pour lui et ses descendants. Maire depuis huit années, « c'est par ses soins et sa vigilance infatigables, affirme-t-il, qu'on a été en état d'entreprendre et de perfectionner un grand nombre d'édifices publics... Grâce aux sages précautions par lui prises dans le cours des dernières années, le prix du pain dans la ville de Nantes a été infiniment au-dessous de ce qu'il a été à Rennes, capitale de la province, et dans les principales villes du royaume » (1).

(1) Bibliothèque Nationale. Manuscrit : n.a. 9173.

Au gouvernement, à qui ses agents locaux proposent d'exclure des Etats une cinquantaine de gentilhommes, le maréchal déclare, avec fermeté et bon sens : « Je vous avouerai franchement que cela n'a jamais été de mon goût ; je n'aime point à me servir de ces petites voies obliques qui ne servent qu'à aigrir les esprits, sans grande utilité. » Il ne trouve aucun inconvénient à permettre à l'assemblée des remontrances respectueuses, ni à discuter avec eux, à leur faire des concessions sur des affaires particulières ou secondaires. « Je sais bien, écrit-il, qu'il y a des gens qui n'approuvent pas ce tempérament, mais ce sont gens qui, ayant naturellement l'esprit dur, ne savent jamais prendre les moyens qui sont les plus convenables, selon les temps et la disposition des esprits, pour parvenir au but que l'on se propose. »

Ces gens « à l'esprit naturellement dur », De la Lande de Calan n'a pas de peine à les reconnaître dans M. de la Boissière, trésorier général de la province, et surtout l'intendant de Brou, celui-ci déchaîné contre la maréchale, et, dans ses lettres confidentielles au ministre, contrecarrant le maréchal lui-même, après lui avoir consenti un officiel et superficiel acquiescement.

A la session du 15 octobre 1726, Victor Marie fait voter, sans trop de difficultés, le don gratuit, l'abonnement de la Bretagne à l'impôt dit du 50e, et la confirmation des droits d'usage dans les forêts. Par contre, il seconde l'effort des Bretons pour une administration plus autonome, et obtient du pouvoir, malgré l'intendant, le rappel de certains membres précédemment frappés d'exclusion. Une question toutefois reste litigieuse. L'assemblée, depuis 1722, a nommé des commissions, dites intermédiaires, chargées de différents services dans l'intervalle des sessions : elle tend ainsi à se rendre permanente, ce que le gouvernement ne peut souffrir. Aussi un arrêt les supprime-t-il, et, comme les Etats s'y opposent, le maréchal, pour une fois, se fâche tout net, fait transcrire l'arrêt d'autorité sur le registre des séances, et clôt prématurément cette session.

Les autres se développent dans le calme, ou retentissent surtout de querelles personnelles ; l'élection d'un syndic, la discussion des charges financières en remplissent les séances. Fidèle

à sa doctrine des petites concessions, que combat l'intendant, le maréchal ne s'oppose pas au constant effort des Bretons vers une certaine autonomie. Grâce à lui, les Etats finissent par obtenir un bureau central et permanent de douze membres, seulement chargés à vrai dire d'une mission de surveillance. Il fait accorder une voix délibérative à leurs commissaires des étapes et des grands chemins. Le 18 octobre 1732, d'après les *Mémoires* de Villars (26), un courrier venu de sa part, annonce leur désir de faire eux-mêmes l'imposition « pour la dépense des troupes que le roi envoie dans la province », au lieu de la laisser régler par les syndics et l'intendant, et Villars constate que le conseil des dépêches « trouva raisonnable d'accorder cet article ». Il est évident que d'Estrées a donné un avis favorable.

Nous avons le discours que prononce le vieux maréchal en clôturant l'assemblée de 1736 (27), qu'il pressent, non sans quelque émotion, devoir être la dernière à laquelle il assistera. Il y exprime aux Bretons sa gratitude et sa satisfaction : « Quelle gloire n'avez-vous point d'avoir su si bien démêler l'artifice de quelques esprits remuants qui, sous la fausse apparence de défendre vos intérêts, n'avaient songé qu'à vous séduire, et à vous préparer peut-être les plus grands malheurs.., Je ne sais si l'état de ma santé me permettra de me trouver avec vous à votre première assemblée, mais j'y serai toujours présent par mon cœucœr, et quoique absent, je n'en serai pas moins attentif à ses intérêts. » C'était encore trop se promettre de l'avenir, puisqu'il meurt un an plus tard.

Dans la Bretagne il laisse des regrets.

« Pendant dix-sept ans, écrit De la Lande de Calan, il avait gouverné, à travers mainte secousse, mais sans avaries graves. Il était autoritaire mais pas tracassier. Il avait la notion du pouvoir ; il voulait qu'il fût obéi, mais il ne comprenait pas qu'il s'ingérât partout. »

En fait, il avait aidé la province à conquérir une certaine indépendance, une représentation élective permanente, à se libérer de ses dettes, et, si l'on en croit Gros de Boze, accroître d'un cinquième ses revenus. C'était faire preuve de cet esprit éclairé et libéral que le XVIII[e] siècle ne cessera d'aimer.

5. — *Le savant et le lettré : les dernières années*

Aussi bien ce grand seigneur, ce soldat, ce marin, ne reste étranger d'aucune manière au mouvement intellectuel de son temps.

Dangeau écrit, dès le 29 avril 1707 : « Le maréchal de Cœuvres fut choisi, il y a quelques jours, pour remplir la place d'académicien honoraire que le maréchal de Vauban avait à l'académie des Sciences. » Et, certes, ses mémoires sur la marine, son expérience des choses de la mer, son goût pour la chimie, le désignent au choix de la docte assemblée. La faveur qu'il témoigne aux inventions nouvelles, aux inventeurs, aux manufacturiers, est connue de ses contemporains. Dès 1695, il met à l'épreuve, à Rochefort, « les pontons inventés par Gabaret, et dits gabarettes, dont chacun porte 8 pièces de canon ». Il contribue à les faire adopter, « pensant qu'ils seraient d'une grande utilité pour éloigner les galions à bombes, en cas que les ennemis fassent quelque entreprise sur nos côtes » (28). Le 19 décembre 1715, s'adresse à lui, de Londres, un inventeur inconnu de pompes destinées à l'épuisement des eaux, « capables, affirme-t-il, de tirer chacune par heure 100 tonneaux d'eau », et qui, demandées à Dunkerque pour ouverture d'un nouveau canal, ne lui ont été ni renvoyées ni remboursées (29). D'Estrées, estime-t-il, est le seul qui puisse lui faire rendre justice. En 1718 le maréchal, à la sollicitation de son ami le duc d'Aumont, donne des lettres de recommandation pour le gouverneur de Saint-Domingue, au fameux Van Robais, directeur d'une manifacture « si utile à l'état, qu'il mérite par lui-même toute sorte de protection » (30).

Membre de l'Académie des Sciences, il entre, je ne sais trop à quelle date, en celle des Inscriptions. Après la mort de son oncle, en 1714, il est naturellement préposé à le remplacer comme protecteur de celle de Soissons. Enfin, le 23 mars 1715, l'Académie Française le choisit pour succéder au cardinal. Son discours de réception est un hommage à ce dernier (31).

« L'honneur que vous me faites en me recevant parmi vous, dit-il, est une grâce, mais c'est en même temps une espèce de justice que vous rendez à la mémoire de M. le Cardinal pour l'estime et l'attachement qu'il avait pour cette illustre compagnie. » Il évite d'ailleurs, tout en les côtoyant comme autrefois ceux des mers, les écueils du discours académique : d'abord l'éloge de son oncle : « Je ne le pourrais faire sans émotion : la bienséance même me le défend » ; puis celui des fondateurs : « convient-il à un homme qui a passé la meilleure partie de sa vie dans les armées de manier de tels sujets ? », enfin celui même du roi, qu'est encore Louis XIV : « Quelle serait ma témérité d'oser tracer un portrait où les plus habiles ne portent la main qu'en tremblant ! »

Pour lui répondre, à défaut de son frère l'abbé, directeur de l'Académie, mais qui s'est, assez naturellement récusé, le marquis de Dangeau prend la parole. Il est d'ailleurs son oncle,

lui aussi, ayant épousé la sœur de Marguerite Morin. Au portrait du cardinal il fait succéder celui du maréchal qui, « dans ses plus importants emplois, a trouvé le temps d'acquérir les connaissances les plus utiles et les plus élevées... d'amasser tout ce que l'antiquité nous a laissé de beaux ouvrages ».

Un moment vient, sans doute après la mort de son frère l'abbé en 1718, où Victor-Marie devient à son tour directeur de l'Académie. Dix ans après, on le voit lié avec Montesquieu, qu'il a pu connaître autant peut-être à Bordeaux qu'à Paris, et duquel le rapproche sa double inclination vers les sciences et vers les lettres. Il a le mérite, en 1728, de soutenir, contre le cardinal Fleury lui-même, la candidature de l'auteur des *Lettres Persanes* à la place laissée vacante par la mort de M. de Sacy. « Il ne craignit, écrit d'Alembert, ni d'abuser de son crédit, ni de le compromettre : il soutint son ami » (32). Et, beaucoup grâce à lui, Montesquieu fut reçu le 27 janvier 1728. Je m'étonne toutefois de ne voir, dans toute l'œuvre du grand écrivain, et particulièrement sa correspondance, aucune allusion à son protecteur d'alors.

Son goût pour les livres, le séjour qu'il a fait pendant les dix dernières années de la vie de son oncle au palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, ont mis Victor-Marie en étroites relations avec les Bénédictins de la fameuse abbaye. Il est, d'après Emmanuel de Broglie (33), l'ami intime de Dom Bernard de Montfaucon, qui lui dédie son livre : *l'Antiquité expliquée*. Il met à sa disposition ses collections précieuses et désordonnées. qui ne sont donc pas toutes, quoi qu'en dise Saint-Simon, restées en ballots à l'hôtel Louvois. « Que vous êtes heureux, écrit au célèbre érudit un ami de province, d'être souvent dans le magnifique cabinet de M. le maréchal d'Estrées. Ce que vous m'en dites passe toute imagination. »

Comme Montfaucon lui a recommandé un garde-marine : « Je vous prie, lui répond d'Estrées, de me faire savoir son nom et de me marquer s'il est de bonne noblesse. Comptez solidement sur l'envie que j'ai de vous faire plaisir dans toutes les occasions qui dépendront de moi, et soyez bien persuadé que je vous suis, mon R.P. plus véritablement acquis qu'homme du monde » (34).

Le maréchal, à son tour, visite assidument les religieux. En 1734, sa sœur, Mme de Courtenvaux, qui assume la garde de la majeure partie de ses livres dans l'hôtel Louvois, rue de Richelieu, lui ayant sans doute manifesté quelque lassitude, il les dépose chez eux. Ils l'y autorisent par délibération du 13 mars, « pour autant de temps qu'il plaira à Son Excellence, sans pré-

tendre aucun loyer ou indemnité ». Il est entendu qu'il aura droit, quand il voudra, de les retirer. Sans doute les moines se flattent-ils qu'à l'imitation de son frère Jean, Victor-Marie leur lèguera ce précieux dépôt. Nous verrons que leur espoir fut déçu.

Que contient cette fameuse bibliothèque ? Le vicomte Fleury qui s'est donné la peine d'en lire l'inventaire, en suggère l'idée (35) : « Voici, écrit-il, les bibles polyglottes du cardinal Ximénès, d'Anvers, de Paris et de Londres, les bibles hébraïques, grecques, latines, françaises ; voici les philosophes, les poètes, les mathématiciens, les polygraphes, les arts de la danse, de la course, de la vénerie, avec *la Chasse Royale de Charles IX*, de 1625 ; *la Vénerie* de Fouilloux de 1561 et 1635 ; *la Fauconnerie* de François de Saint-Aulaire, Paris, 1619 ; *la Fauconnerie* d'Arcussia, Aix, 1598. On trouve aussi, dans l'inventaire, les histoires ecclésiastiques, sacrées, profanes, des volumes sur tous les pays d'Europe, des ouvrages de bibliographie, la vie des savants et des hommes illustres. » Et l'érudit bibliophile de citer encore *le Romancero général de* 1604, *la Celestina de* 1501, *la Paule-graphie* de Gabrielle Minut, sans parler des *Fables* de La Fontaine de 1678 et des œuvres de Racine, éditées à Londres en 1723. En somme des richesses inouïes.

Quant aux gravures, médailles, globes sphériques, tableaux, parmi lesquels au moins deux toiles de Murillo, diamants, dont un seul est estimé 70.000 livres, statues, comme le fameux buste d'Alexandre, un volume ne suffirait pas à les décrire. Les monnaies contiennent les pièces les plus rares. Il y en a des rois de Macédoine, d'Egypte, de Syrie, de Parthie, de Perse, de Cappadoce, du Pont, du Bosphore, de Thrace, de Bithynie, Carie, Gallacie, Judée, Numidie, Chypre, Sicile, etc. (36).

Une telle collection est l'ouvrage d'une vie, mais surtout des vingt dernières années, du maréchal, alors qu'il possède pour la constituer plus d'argent et de loisir.

Après la mort du Régent en 1723, il reste dans les entours du pouvoir, et la faveur de sa femme contribue peut-être à l'y maintenir. Le 2 novembre 1733, il est nommé ministre d'Etat ; en 1736 le duc de Luynes le montre siégeant au conseil d'Etat, avec le roi, le duc d'Orléans, le cardinal Fleury, le garde des sceaux, M. d'Angervilliers, et le contrôleur général (37). D'Argenson nous apprend qu'il est fort opposé à l'intrigante tribu des Noailles, malgré les liens de famille qui l'y rattachent. Par contre, il est dans les meilleurs termes avec le cardinal Fleury (38). « Son Eminence, écrit d'Argenson en août 1737, a trouvé en lui un confident et un ami. Il lui croît de l'amour pour l'Etat. Il y a déjà eu deux grandes conversations à Issy, depuis la convales-

cence du maréchal : on y a passé en revue les grandes maximes d'Etat, les besoins de ce royaume, et surtout les dangers à la mort de Son Eminence, le peu d'apparence que le roi entrât dans le détail du travail par émulation... »

Le vieux maréchal dont la santé est depuis longtemps altérée, succombe, à 77 ans, le 27 décembre 1737. « Il n'a pas fait de testament, écrit le duc de Luynes (39). On dit qu'il laisse plus de 1.800.000 livres de dettes, et on ne croit pas que ses effets montent à plus de 1.600.000 livres. Il revient à Mlle de Tourbe, sa sœur, une terre en Boulonnais qui lui est substituée, et qui vaut 10.000 livres de rente et des bois à couper. Il y avait une donation réciproque entre M. et Mme la Maréchale, mais il y a lieu de croire que la liquidation de ses intérêts sera longue et difficile, car il y avait peu d'ordre dans les affaires du maréchal. »

La Bibliothèque Nationale possède la lettre de faire-part reproduite par le vicomte Fleury, et convoquant aux obsèques les amis et connaissances du défunt. Un V majuscule s'y voit à droite sur un cénotaphe qu'encadrent des porte-flammes. Deux petits génies pleurent de chaque côté, tenant en main chacun une torche renversée. On y peut lire ces lignes qui donnent une idée de la place considérable que tenait dans le régime le vieux maréchal : « Vous êtes prié d'assister au convoi de très haut et très puissant seigneur Mgr Victor-Marie, duc d'Estrées, pair, premier maréchal et vice-amiral de France, premier baron de Boulonnais, comte de Nanteuil-le-Haudouin, marquis de Cœuvres, vicomte de Soissons, prince en partie de la principauté de Tingry, seigneur de Tourbes et autres lieux, vice-roi de l'Amérique, chevalier des ordres du roi, grand d'Espagne, lieutenant du Prince de la mer pour S.M. catholique, gouverneur des villes et châteaux de Nantes, lieutenant général du comté nantais, commandant en chef pour S.M. de la province de Bretagne, ministre d'Etat, décédé en son hôtel, rue de l'Université, qui se fera lundi trentième décembre 1737, à 5 h du soir, en l'église de Saint-Sulpice, sa paroisse. Requiescat in pace ! »

Encore dans cette longue énumération de titres la famille — et elle s'en excusera — a-t-elle oublié ceux de protecteur de l'Académie de Soissons, membre de l'Académie Française, de celles des Sciences et descriptions.

La cérémonie du 30 décembre à Saint-Sulpice, avec cierges, illumination de l'autel, grand catafalque aux armes du défunt, est, si l'on en croit le duc de Luynes, assez magnifique, bien que la tenture de l'église laisse, paraît-il, à désirer. Les ducs s'y rendent en corps, puis, également en corps, les maréchaux de France,

qui n'ont pas le droit, dit-on, de se déplacer ainsi, pas plus que celui, qu'ils usurpent alors, de poser leur siège devant la grille des communions, d'où scandale, et une de ces discussions d'étiquette auxquelles si souvent s'attarde l'ancien régime ! A la prière du maréchal de Noailles qui conduit le deuil, le curé précipite l'office.

Il est vraisemblable que le cercueil est ensuite acheminé vers Soissons, où le vieux guerrier va dormir auprès des siens son dernier sommeil dans la chapelle des Feuillants. Toutefois son cœur est porté au monastère des religieuses du Saint-Sacrement, faubourg Saint-Germain.

Après la magnificence des funérailles, force est bien de songer aux difficultés de la succession, car le duc de Luynes n'a pas tort de constater « qu'il y avait peu d'ordre » dans les affaires du défunt. Il y en avait même si peu qu'il est assez rare d'assister à un pareil effondrement.

6. — *La succession de Victor-Marie*

Dès 1731, en dépit de brillantes apparences, la situation de Victor-Marie est fort ébranlée. Comment si grande fortune — à vrai dire en peu de temps bâtie — s'est-elle subitement évanouie ? Parmi les causes, qu'on ne connaît pas toutes, on peut inscrire avec certitude la prodigalité, les acquisitions illimitées, le désordre, le trop grand train de maison du maréchal et de sa femme.

Toujours est-il que, le 11 juin 1731, « à la requête de Pierre Paul Villot, avocat au Parlement, agissant d'ailleurs je ne sais pour qui, l'huissier Gédéon fait commandement à d'Estrées, en son hôtel et domicile rue de l'Université, parlant à son Suisse, de payer à Villot, ou à lui, huissier, la somme de 4.000 livres, et que le maréchal se montre « de payer refusant » pour parler comme l'acte alors rédigé (40). D'où saisie réelle ordonnée par le Châtelet, les 21, 22 et 23 juin, et portant sur la terre duché-pairie et marquisat de Cœuvres, les maisons de Soissons et tous les droits attenants à la vicomté de Soissons et à celle de Berzy.

Victor-Marie pouvait, je pense, facilement trouver la modeste somme qu'on lui réclamait. Sans doute a-t-il des raisons pour ne pas le faire. Il se contente d'obtenir, par requête, le renvoi de la saisie.

Dès lors s'engage une longue procédure. En 1733, une saisie nouvelle, ou plutôt la même, est décidée, et, partout où les d'Estrées ont des propriétés, aux portes des églises et en d'autres

lieux, des affiches sont apposées, et on procède à des criées pour énumérer les biens à vendre, non sans susciter neuf protestations ou rectifications d'individus, d'églises, de communautés. L'affaire traîne si bien que le maréchal a loisir de s'éteindre en 1737 avant qu'elle touche à son terme.

Le 14 janvier 1739 seulement, Herbuisson, procureur, autorisé par l'avocat Villot, met aux enchères pour 400.000 livres, le duché pairie et marquisat de Cœuvres où se trouve également incluse la terre et seigneurie de Vierzy. Les enchères montant, lesdites terres et droits qu'elles comportent sont enfin, le 22 août, adjugés pour 640.000 francs, à Herbuisson lui-même, qui déclare avoir agi pour les héritiers du maréchal : sa veuve et ses deux sœurs : Catherine, veuve Le Tellier, et Elisabeth Rosalie, dite Mlle de Tourbes.

Enfin, le 27 octobre 1741, le Parlement publie une sentence d'ordre, qui établit la répartition des 640.000 livres à 57 créanciers et ayant droits, et la liste de ceux-ci remplit 54 pages imprimées en fins caractères. Après les d'Estrées eux-mêmes : duchesse née Mancini, celle-ci très avantagée, demoiselle de Tourbes, Du Laurens, comte d'Estrées ((celui-ci fils de Mme de Courtenvaux), duchesse douairière née de Vaubrun, vient l'interminable défilé des créanciers : ceux de Victor-Marie, mais également ceux de toute la famille, de Louis-Armand, des sieurs et dames d'Ampus, de François Annibal II, de François Annibal III, de Jean évêque de Laon... Une ronde vertigineuse les emporte, où tournent, pêle-mêle, chirurgien, apothicaire, intendant, cuisinier, rôtisseur, distillateur, marchand de liqueurs, boucher, cordonnier, tailleur, bonnetier, perruquier, drapier, peintre, fermier, charron, et toutes sortes de gens désignés sous le simple titre de marchands bourgeois, sans parler des Pères Feuillants de Soissons. Sur leurs créances se greffent d'ailleurs pas mal d'oppositions, et la cour en déboute plusieurs.

Cependant on met en vente les collections, ce qui va demander des années. Médailles, statues, diamants, tableaux, livres enfin sont jetés en pâture aux amateurs.

Dans une lettre du 5 juin 1738, le duc de Valentinois engage son homme d'affaires à obtenir de l'huissier priseur qu'il fasse crier, quand il y aura le moins de monde, deux tableaux de Murillo et une tête antique, qu'il veut acquérir. J'en conclus qu'à cette date la vente commence ou va commencer (41).

En août 1738, le roi achète une suite de médailles ou monnaies, et le fameux buste d'Alexandre en porphyre, attribué à Praxitèle, provenant du cardinal de Richelieu, et que Victor-Marie avait acquis à la vente du sculpteur Girardon.

Le 4 septembre, la maréchale déclare au duc de Luynes, qu'on a déjà vendu pour une valeur de 600 à 700.000 livres.

Restent les diamants, et la fameuse bibliothèque, dont le sieur Mérigot, libraire quai des Augustins, doit dresser l'inventaire en deux volumes in-8°, qu'imprime Guérin. Les livres sont ramenés de l'abbaye de Saint-Germain à l'hôtel Louvois, et la vente, commencée le 1er août 1740, dure plusieurs jours. Le roi acquiert plusieurs manuscrits. Le vicomte Fleury s'émerveille des bas prix auxquels sont adjugés des ouvrages précieux. « Le total des prisées, écrit-il, atteint 700.000 livres, mais il faut compter dans cette somme les gravures, les médailles, les deux globes sphériques, les tableaux qui furent dispersés en même temps que la bibliothèque. » Sans doute pas toutes les médailles ni tous les tableaux, puisqu'une partie avait été vendue en 1738, et que, sans cela, l'on ne s'expliquerait plus les propos tenus, à cette date, au duc de Luynes par la maréchale.

Celle-ci — exception faite des collections — conserve jusqu'à sa mort — il est vrai assez tôt survenue en 1745 — les propriétés de son mari : l'hôtel de la rue de l'Université, les maisons d'Issy et de Bagatelle, le château de Nanteuil. Quant aux terres du duché pairie d'Estrées et marquisat de Cœuvres, elles sont restées indivises entre les héritiers : elle n'en est donc pas dépossédée.

Des érudits, comme l'abbé Lebeuf (42), veulent que le cardinal Fleury ait acheté la maison d'Issy, et qu'il y soit mort en 1743 ; d'autres, comme Boislisle, le contestent. En tout cas, la lettre suivante que, le 28 février 1742, la maréchale écrit, de Versailles, à un destinataire qui ne peut être que le ministre lui-même, montre à la fois qu'à cette date la veuve de Victor-Marie en est encore propriétaire, et que Fleury assurément y vient, et en a la disposition. Sous les auspices du cardinal et du consentement de la dame, un certain abbé Brisart, peut-être le supérieur du séminaire situé en face, en use à sa guise.

« La visite de M. l'abbé Brisart à mon homme d'affaires, écrit-elle, et le discours qu'il lui a tenu, m'a rappelé le compliment que me fit faire V.E. quand, après la mort de M. le maréchal d'Estrées, elle hésitait à continuer de se servir de ma maison d'Issy. Je répondis que ce compliment vous était suggéré par le Malin. En vérité V.E. peut-elle croire que j'aie d'autre vue sur cette maison que de l'en laisser le maître et me regarder heureuse de pouvoir vous offrir une jouissance qui vous soit utile et agréable. Que V.E. ait donc la bonté de faire savoir à M. l'abbé Brisart qu'il peut demeurer tranquille, et que le vis-à-vis du séminaire d'Issy est plus à vous que le séminaire même. Mon

respect pour vos grandes occupations me fait préférer l'épître à la visite. J'y perds, mais V.E. y trouvera son compte, et je suis dédommagée : c'est ce que m'inspire le sincère et fidèle attachement que j'ai voué à V.E. »

Devant la mort sans postérité de Victor-Marie, la mise aux enchères de son duché et de ses collections, la nuée de créanciers qui s'abat sur sa succession, on ne peut se défendre de quelque mélancolie. Il n'est que trop facile de pressentir, à ces funestes signes, la fin prochaine d'une grandeur patiemment édifiée, et maintenue pendant tant d'années.

Tournons-nous vers ceux qui rstent encore de cette illustre famille : la veuve du maréchal, née Lucie-Félicité de Noailles, et ses deux sœurs : Mlle de Tourbes et Mme de Courtenvaux.

7. — *Les sœurs de Victor-Marie et sa veuve, née Lucie-Félicité de Noailles*

Mlle de Tourbes a 43 ans à la mort de Louis XIV. Elle a fait figure à la cour, paru dans les bals, brillé comme sa mère par son esprit. A vrai dire on la connaît peu. On a vu sa liaison avec d'Antin divulguée par Saint-Simon, l'hommage de marbre que rend à ses parents sa piété filiale, dans une chapelle de Chaillot. On sait encore qu'elle habite rue Saint-Honoré et qu'à l'instar de ses frères elle a le goût des livres. Est-elle galante ? Dans une célèbre chanson, qui a cours en 1715, sur les dames de la cour, présentées comme des saintes, ce couplet, dit-on, lui serait applicable (43) :

Sainte Facile
A tous venants disait
Qu'elle était fille,
De pas un ne voulait,
Mais quand on la pressait,
Et qu'au fait on venait,
Pour peu qu'on fût habile,
Toujours on la trouvait
Sainte Facile !

On est encore moins renseigné sur Mme de Courtenvaux, née Marie-Anne Catherine d'Estrées. Le vicomte Fleury avait vu d'elle un portrait, peint par Santerre, et donc antérieur à 1717, la représentant jeune, « avec des yeux en amande, un teint limpide, une tête charmante », mais il a négligé de dire où il a pu le voir. Mariée, en 1691, au marquis de Courtenvaux, fils aîné du grand Louvois qui l'avait écarté des affaires comme incapable, et en avait fait un capitaine des Cent Suisses, cette jolie personne reste veuve dès 1721.

Elle a eu, de son mari, 4 enfants : un garçon, Louis, mort à 15 ans ; une fille, Anne Sabine-Félicité, mise religieuse à Notre-Dame de Soissons. Deux fils lui restent. L'aîné, François Marie Le Tellier, qui porte le nom de Louvois, épouse, en 1715, une sœur du maréchal de Noailles, comme aussi de sa propre tante, Lucie-Félicité, et en a à son tour un fils : M. de Montmirail. Il meurt à 26 ans, le 24 septembre 1719. Sa veuve se remarie et devient Mme de Mancini.

Quant au cadet Louis-Charles César Le Tellier, né le 2 juillet 1695, et d'abord marquis de Courtenvaux, il épouse, le 26 mai 1739, Mlle Anne-Catherine de Champagne de Villaines, sœur de Mme de Choiseul, et obtient alors d'être substitué, du chef de sa mère, aux noms et armes d'Estrées, prenant titre de comte d'Estrées et retardant ainsi l'extinction de cette glorieuse famille.

Sa mère, après comme avant son veuvage, habite, au 16 de la rue de Richelieu, l'hôtel de Louvois, bâti en 1680, pour l'illustre ministre, par l'architecte Chamois, « entre cour et jardin », et que le vicomte Fleury considère comme étant alors une des plus grandes habitations particulières de Paris. « Il a, écrit-il, 13 fenêtres de façade, rez-de-chaussée, premier étage, attique, combles immenses, communs... Des plans de Blondel mentionnent chambres de parade, cabinet du conseil, escaliers et salons ». On a vu que longtemps, jusqu'en 1734, cet immense hôtel abrita la prodigieuse bibliothèque de son frère.

Marie-Anne Catherine s'éteint le 22 avril 1741, quatre ans après Victor-Marie. Des six enfants du maréchal Jean et de Marguerite Morin, elle est le seul qui laisse une postérité.

Sur la maréchale née Lucie-Félicité de Noailles, les documents sont plus abondants.

On l'a vue, mariée à quinze ans, charmer la vieillesse de Louis XIV qui trouve un jour si belle une danse où elle figure qu'il la veut voir recommencer. Elle obtient de lui des privilèges, participe à tous les soupers, voyages et fêtes de la cour, et attachée à la duchesse de Bourgogne, devient si bien sa favorite qu'en 1705, à Versailles, cette princesse vient danser dans ses appartements. « Elle y prenait, dit de Sourches, un plaisir très grand, parce qu'elle n'était pas obligée d'y garder toujours toutes les mesures de son rang. » Le 10 août 1710, le vieux roi malade la fait entrer dans le balustre au pied de son lit, et lui fait donner un tabouret jusqu'à la fin du règne, elle peut passer pour une enfant gâtée du souverain, témoin et admirateur de sa jeunesse. Elle a 32 ans à sa mort.

De bonne heure, je pense, elle s'avère légère.

Son mari, d'ailleurs plus âgé, en grand seigneur de son temps ou qui même le devance, s'en soucie très peu. Rappelons le mot de Saint-Simon : « Il vécut toujours fort bien avec sa femme, elle avec lui, chacun à leur manière. » Sa manière, à elle, peut paraître assez originale.

Elle seconde son ambition, aide par sa propre faveur à son élévation. Alliée à d'importantes familles bretonnes, elle aime leur région : « Je n'ai pas de plus grand plaisir, écrit-elle, à un gentilhomme du pays qui lui recommande son fils, que d'en faire à toute la province de Bretagne » (44). Aussi peut-elle efficacement, par la popularité dont elle y jouit, et l'éclat de ses réceptions, faciliter au maréchal son rôle de commandant en chef, et la direction des Etats.

Elle doit lui être relativement attachée. Assez longtemps après sa mort, le 6 mai 1742, elle écrira à certain haut personnage en lui recommandant, pour l'obtention d'une compagnie, un obscur vicomte de Pronac : « Vous savez combien j'ai lieu de m'intéresser, puisqu'il est parent de feu M. le Maréchal d'Estrées, dont la mémoire me sera toujours précieuse. »

Ceci dit, elle ne se fait aucun scrupule d'avoir de multiples amants.

Tous le monde d'alors en retentit. Elle et son mari donnent ample matière aux couplets satiriques et aux anecdotes scandaleuses.

Dès 1704, au début d'une chanson relative à la bataille de Malaga, on a déjà pu lire :

De Cœuvre au lit nuptial
Fait triste figure.

A un bal masqué, à l'Opéra, Villars et d'Estrées, qui se trouvent dans une loge, se seraient fait bafouer par un inconnu masqué : « Il demanda au premier, écrit la duchesse d'Orléans, mère du Régent (45) : « Que n'allez-vous danser là-bas ? » Le maréchal répondit : « Quand je serais en âge, je ne le pourrais, estropié comme je suis. » Le masque répartit : « Descendez, et le maréchal d'Estrées aussi, car vous y brillerez beaucoup, ayant de si belles cornes tous deux. » En même temps il leur fit des cornes avec ses doigts. Le maréchal d'Estrées ne fit qu'en rire, mais l'autre s'écria tout fâché : « Voilà un masque bien insolent : je ne sais à quoi il tient que je ne lui fasse donner cent coups de bâton. » L'inconnu répliqua : « Pour les coups de bâton c'est moi qui les donne aux autres ; quant aux insolences ce n'est que pour en dire que je suis masqué. » En disant ces mots, il s'enfuit et on ne l'a plus revu. »

En 1715, Lucie-Félicité n'est pas oubliée dans la fameuse chanson consacrée aux Saintes de la cour. On y peut lire ce couplet où tout le monde put la reconnaître (46) :

Sainte Contente
D'amants choisis n'avait
Que près de trente,
A ce qu'elle disait,
Dont elle recevait
Comme elle souhaitait,
Tous les jours une rente,
Qui certes la rendait
Sainte Contente.

Huit ans après, en 1723, alors qu'elle atteint la quarantaine, un autre chansonnier — celui-là plus licencieux — écrit encore d'elle :

La fameuse maréchale
S'offrit au dieu des amours :
Il prit pour la cathédrale
Du grand Saint-Martin de Tours
Son grand mirliton.

Qui sont ses amants ? On ne peut se flatter de les connaître tous.

Mathieu Marais parle « du jeune et beau Chauvelin, avocat général, mort en août 1715, et qui s'était fait grand trésorier de l'ordre, pour avoir le cordon bleu, et lui plaire davantage », mais qui, « n'ayant pu accorder le travail pénible de sa charge et de ses amours, y a bientôt succombé » (47).

Il mentionne encore, en décembre 1720, un gentilhomme breton, Marsilly, de la maison de Roucy, officier des chevau-légers de la garde. Celui-ci, revenant des Etats avec la maréchale, en devient amoureux. Un jour il fait, par jalousie, du bruit dans la maison où est le maréchal, à qui on dit qu'il est ivre. On apprend quelque temps après qu'il a été trouvé mort dans un puits à Avranches, étant revenu de Bretagne par la Normandie — accident, suicide ou crime ? — mais où, de toute manière, on ne peut soupçonner d'Estrées d'être pour rien. Et le mémorialiste de conclure : « C'est un amant de moins à la maréchale, qui en sera bientôt consolée, et qui en a bien d'autres ! »

En 1722, elle s'amuse à affecter de l'amour pour le chancelier d'Aguesseau. « Avec sa sagesse, dit encore Mathieu Marais, il a donné dans le panneau : il se laissait appeler « mon folichon » par cette femme qui a causé la mort du jeune et bel avocat général Chauvelin, et lui, qui sait toutes ces choses, devrait savoir que les femmes de cour, encore plus que les autres, sont

capables de faire tourner la tête aux plus prudents, et de faire apostasier les sages. »

Cette même année 1722, elle a une liaison plus sérieuse avec le fameux président Hénault, que nous avons vu le maréchal entretenir familièrement de ses campagnes pendant toute une nuit, en plein janvier, dans un péristyle ouvert à tous les vents, sans daigner s'apercevoir qu'il était transi de froid. Fils de fermier général, président de la chambre aux Enquêtes, auteur de poésies légères et de médiocres pièces de théâtre avant de devenir un historien honorable, Hénault est avant tout un homme du monde recherché par tous les salons et notoirement connu par son goût et son entente des plaisirs de la table.

Lucie-Félicité le remplace bientôt par le comte de Roussillon, « jeune franc-comtois, riche et assez bien fait, dit Mathieu Marais, bien qu'on lui trouve les jambes trop grosses et le nez plat ». D'où, sur la dame, qui a fait tout d'un coup « un grand saut du Hainault en Roussillon » de faciles jeux de mots et un couplet obscène sur « le bourgeonné président », exhalant ses plaintes contre « la martingale » dont la disgrâce le couvre de honte. D'autres liaisons consoleront bientôt ce magistrat mondain, comme celle qui l'unira longtemps à Mme du Deffand, et, par surcroît, dès 1723, l'Académie Française lui ouvrira ses portes.

Longtemps après, en 1739, âgée de 56 ans, Lucie-Félicité a encore pour amant le cardinal de Rohan. Celui-là est d'ailleurs encore plus vieux qu'elle, car il s'agit, je pense, d'Armand Gaston Maximilien de Rohan, né à Paris en 1674, ancien évêque de Strasbourg, et cardinal depuis 1712.

On n'a certes pas la liste complète de ceux qui obtiennent les faveurs de cette voluptueuse et solide gaillarde. On en sait assez pour conclure que ce ne fut pas de trop de l'armée, de la magistrature et de l'église, pour suffire à ses besoins de plaisir, et plus encore peut-être, d'argent.

Ces épisodes d'une vie privée ne l'empêchent pas d'être d'abord une dame de la cour, et bien en cour.

Dans le monde brillant qu'elle fréquente elle éprouve quelques déboires, comme, en 1718, celui de se voir enlever sa loge à l'Opéra par Mme la Duchesse — je pense la duchesse de Bourbon — pourtant une amie de toujours, et « dans le commerce le plus intime avec les sœurs du maréchal et fort bien avec les Noailles », dit Saint-Simon, qui ajoute : « cela fit grand bruit et tout ce qui était aux d'Estrées cessa de voir Mme la Duchesse. » Le recueil de Maurepas confirme :

Il n'est bruit que d'une loge
Qu'on dispute à l'Opéra.

Mais, en général, la fréquentation des grands procure à Lucie-Félicité plaisir et profit.

Nous l'avons vue, avec son mari, recevant souvent, dans ses diverses maisons, le duc d'Orléans, et souvent reçue par lui, et participant à toutes les cérémonies et fêtes du sacre de Louis XV. Après avoir favorisé les amours du régent, elle ne peut moins faire que de favoriser celles du roi, et, dans les premiers temps de sa passion pour Mme de Mailly, qu'il hésite à rendre publique, elle lui ménage, à Bagatelle, les premières rencontres.

Demeurée veuve en 1737, à 54 ans, le roi lui accorde les baraques ou boutiques de Nantes qui valent, selon de Luynes, de 15 à 16.000 livres, et font partie des revenus de ce gouvernement.

De plus en plus on la voit dans l'intimité de Louis XV.

Sur sa faveur, particulièrement marquée depuis 1739, de Luynes et d'Argenson nous renseignent.

Le premier note méticuleusement combien de fois elle soupe avec le roi dans les cabinets, à Fontainebleau et à Versailles, puis à Choisy, à La Rivière, à la Muette, à Madrid, en compagnie de Mlle de Clermont, de Mme de Mailly, de Chalais, de Talleyrand, de Ségur ; est du voyage de Compiègne, et suit les chasses en calèche. On lit par exemple dans ses *Mémoires*, au cours de l'année 1740 :

Mars. — Le roi alla à la chasse au daim et y mena Mme la Maréchale d'Estrées, Mmes de Mailly et de Vintimille : elles allèrent encore le jeudi à la chasse au cerf, et soupèrent ces deux jours dans les cabinets.

24 *avril, Versailles.* — A 3 heures du matin, le roi, suivi de toute la jeunesse, qui avait soupé dans ses cabinets, alla chez la maréchale d'Estrées où tout était fermé, et fit tant de bruit à la porte qu'à la fin elle fut ouverte. Le roi entra en criant : Au feu ! Mme la maréchale d'Estrées s'étant réveillée, le roi fit la conversation quelque moment, et alla ensuite se coucher.

30 *avril.* — Le roi fit hier la revue des gardes françaises et suisses. Mme la maréchale d'Estrées alla à la revue avec Mme de Vintimille, et Mme de Mailly avec Mme la duchesse de Gramont. Au sortir de la revue, Mme de Mailly monta dans le carrosse de Mme la maréchale d'Estrées, à la porte Maillot, où le roi envoya proposer à ces trois dames d'aller souper avec lui : il n'y eut qu'elles trois qui allèrent souper à La Muette.

Pendant toutes les années 1740-41-42, Lucie-Félicité est de toutes les parties, avec un certain ralentissement à la fin.

D'Argenson confirme et complète de Luynes, en montrant ce qui se mêle de politique au plaisir, car ces dames s'en occupent aussi. Il écrit :

Le 17 *avril* 1739. — Au voyage de la Muette que fait le roi, la partie est gaillarde et indépendante. On dîne à Madrid chez Mademoiselle ; on soupe à la Muette ; dans l'après-midi, à Bagatelle, chez la Maréchale d'Estrées, on y passe joyeusement le temps, on y fait l'amour si vous voulez. De plus, on y traite avec irrévérence ce pauvre bonhomme de cardinal : on ne parle que de lui, de sa décrépitude et de sa cour d'Issy. Le roi en est saoûl, en est las, le déteste.

Juin 1739. — Tout ce qui s'aperçoit de l'écroulement du parti de M. le Cardinal de Fleury se retourne à un tiers parti qui est celui de Mademoiselle et de la Maréchale d'Estrées. Mme de Mailly, ayant permission de fréquenter cette société, à l'air d'y donner une grande bénédiction.

Août 1739. — Voilà donc quel est aujourd'hui ce célèbre parti de Mlle de Charolais. La Maréchale d'Estrées s'y est jointe et apporte dans la société son expérience et le cardinal de Rohan son amant.

Octobre 1739. — Depuis un an la Maréchale est élevée au grand poste de maquerelle du roi, et s'y est associée en second à Mlle de Charolais.

Mars 1740. — On ne parle que du congé donné aux deux princesses sœurs : Mlle de Charolais et Mlle de Clermont, quant aux soupers particuliers. On n'a plus besoin de maquerelle : on se contente de la putain. On envoie seulement, lundi, chercher Mme d'Estrées, avec les deux sœurs : Mme de Mailly et Mme de Vintimille.

Octobre 1741. — La Maréchale s'est retirée à la campagne, pour du temps...

Un peu plus de trois ans après, le 11 janvier 1745, âgée de 64 ans, meurt à Paris, d'une fluxion de poitrine, Lucie-Félicité. Elle est enterrée au couvent des Filles du Saint-Sacrement, là même où avait été transporté le cœur de son mari. Bien plus tard, en 1838, à l'emplacement de ce couvent disparu, dans la cour d'une maison située rue Cassette, on découvrira son cercueil de plomb, que réclamera le duc de Noailles, et qu'il fera transporter à Maintenon (48).

Elle laisse à ses contemporains le souvenir d'une personne aussi dévergondée qu'aimable. A de certains moments, elle avait eu des velléités de dévotion. Mlle Aïssé écrivait, le 13 août 1728, à Mlle Calandrini : « Les belles dames sont ou se veulent d'être dans la dévotion. Mmes de Gontaut, d'Alincourt, de Villars, mère et fille, la maréchale d'Estrées tout cela grimace la prude. » Déjà, en 1713, le maréchal de Tessé-Rambuteau, signalait chez Lucie-Félicité « une tentation, une teinture ou zéphir de dévotion » et la montrait assidue aux sermons du Père Quinquet (49).

Autant sans doute en emporte le vent ! Il ne souffle plus guère de ce côté depuis la mort du grand roi.

Le duc de Luynes confirme (50) : « C'était, dit-il à propos de la maréchale, un caractère d'esprit léger et frivole ; elle avait voulu plusieurs fois se mettre dans la dévotion et n'avait pas entièrement réussi dans ce projet ; elle était naturellement fort

gaie, et même plaisante ; peu d'esprit, mais parlant de tout, et de cent choses différentes, tout de suite, sans s'arrêter à aucune... Elle est morte fort chrétiennement ; elle n'a voulu voir personne de sa famille que le maréchal et le comte de Noailles. « Elle fait d'ailleurs du maréchal son frère son légataire universel.

Quelques années après sa mort et peu de temps avant celle et Mlle de Tourbes ont dû, le 13 juin 1738, prêter serment de héritiers de Victor Marie et pour lequel Mme de Courtenvaux et Mlle de Tourbes ont dû, le 13 juin 1738, prêter serment de foi et hommage (51), est l'objet d'une transaction.

Sans doute est-il un moment question de le mettre en vente puisque Louis XV songe à l'acheter pour l'offrir à sa maîtresse d'alors : la marquise de Pompadour.

On lit, à la date du 26 décembre 1748, dans la correspondance d'un lieutenant général de la police M. de Marville (52) :

« Tout le monde dit que le roi vient de donner à Mme de Pompadour le duché de Cœuvres avec Nanteuil, et presque toute la dépouille de la maréchale d'Estrées, que S.M. a achetée de la maison de Noailles. On ajoute qu'elle ne changera pas de nom pour cela, mais s'appellera duchesse de Pompadour au lieu de marquise. »

On sait que Mme de Pompadour resta marquise. Si Louis XV a conçu un moment l'idée d'acheter le duché, il n'y a pas donné suite, pour la simple raison qu'il n'y eut pas de vente, mais un partage entre héritiers.

Le 8 mars 1749, deux lots sont constitués que divisent le grand chemin de Soissons à Paris et la seigneurie de Chaudun. Le premier comprend la châtellenie et vicomté de Cœuvres, la vicomté de Soissons, et toutes sortes de terres, fiefs et seigneuries s'y rattachant. Il échoit à Mlle d'Estrées de Tourbes et au fils de Mme de Courtenvaux qui a déjà pris le titre de comte d'Estrées.

Le second lot se compose de la terre et vicomté de Berzy, Vierzy, Charentigny, Léchelle, etc., auxquels on a ajouté l'hôtel d'Estrées, sis à Fontainebleau, provenant, je crois, de la belle Gabrielle. Il échoit ce lot au frère et légataire de Lucie-Félicité, le maréchal duc Adrien-Maurice de Noailles. Seulement, un peu plus d'un an après, le 8 septembre 1750, ce dernier cède toutes ses terres soissonnaises à Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau, et à sa sœur Madeleine Charlotte qui, devenue veuve du prince de Chimay, en rachètera, le 4 octobre 1763, la totalité à son frère (53).

Le comté de Nanteuil, resté indivis entre les héritiers de Victor-Marie, est vendu — avec ses dépendances — le 23 mars 1747, par le duc de Noailles et Louis Charles César, comte d'Estrées, au prince de Condé (54).

Je ne sais ce qu'il advient de la maison de Fontainebleau, conservée sans doute par les Noailles, avec l'hôtel de la rue de l'Université.

Ainsi vont s'amenuisant un grand domaine et une grande famille.

Mlle de Tourbes meurt à son tour à Paris, le 8 novembre 1750, dans sa soixante-dix-huitième année. D'après le duc de Luynes, elle laisse tout son bien à son neveu le comte d'Estrées, à l'exception de 200.000 livres à Mlle de Montmirail, sa petite nièce et la nièce du comte, qu'elle avait prise chez elle, et aimait beaucoup. Elle est inhumée dans l'église Saint-Roch, qui est celle de sa paroisse.

A cette date de 1750, comme un seul arbre survit parfois à une forêt, il ne reste des d'Estrées qu'un seul rejeton — et encore n'est-il qu'à moitié d'Estrées — : le fils de Mme de Courtenvaux, Louis-Charles-César Le Tellier.

---

(1) Saint-Simon : *Mémoires,* Edition Boislisle, tome XI, page 14.
(2) Gros de Boze : *Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres,* tomes VII, Paris, Panckoucke, 1759.
(3) Vicomte Fleury : *Les livres du Maréchal d'Estrées,* Paris 1930 (12 pages, in-8°). Communication lue à la Société des Bibliophiles Français, le 12 mai 1930.
(4) Lettre publiée par Francis Monnier dans son livre : *Le Chancelier Daguesseau,* page 495.
(5) *Mémoires du Président Hénault,* éditées par François Rousseau, Paris, Hachette, 1911.
(6) Archives de M. de Bertier.
(7) Henri Gaston Duchesne : *Le château de Bagatelle,* Paris, Jean Schemit, 1909.
(8) André Hallays : *En flânant,* Paris, librairie académique Perrin, 1927, page 243.
(9) Bibliothèque Nationale. Manuscrit n.a. 7487.
(10) *Journal et Mémoires de Mathieu Marais,* publiées par De Lescure, Didot, 1868, tome I, page 281.
(11) *Correspondance de Mme Duchesse d'Orléans,* publiée par Jalglé, Paris, Bouillon, 1890, tome III, p. 77. Elle se trompe en qualifiant de duc Victor-Marie qui ne le sera qu'en 1723.
(12) *Mémoire signifié pour Mme la Maréchale d'Estrées... contre le duc d'Orléans,* Paris, 1740 (Bibliothèque Nationale, cote : f° Fm 5762).
(13) *Louis XV* par Henri Carré, tome VIII de l'*Histoire de France* de Lavisse, page 41.
(14) Recueil Clairambault-Maurepas : *Chansonnier historique du XVIII^e siècle,* tome III.
(15) Saint-Simon, *Mémoires,* Edition Boislisle, tome 38, page 139.

(16) Président Hénault, *Mémoires,* édités par François Rousseau, Hachette, 1911, page 118.

(17) Je trouve, dans les archives De Bertier, les placets au roi de Constance-Eléonore et de Victor-Marie, la réponse du chancelier, les arrêts du Parlement relatifs à toute cette affaire de duché pairie. Quant au rapport des experts, il figure au département des manuscrits sous le numéro 12023.

(18) *Journal et Mémoires de Mathieu Marais,* Edition De Lescure, Paris, Didot, 1868, tome I, page 198.

(19) *Barbier, Journal,* Paris, Charpentier, 1857, tome I, page 151.

(20) Voir Jean Hervez : *La Régence Galante,* Paris, bibliothèque des curieux, 1909, pages 37 et 153.

(21) Henri Carré : *Louis XV,* page 60.

(22) *Mémoires de Villars,* Edition De Vogué, Paris, Renouard, 1904, tome V, page 197.

(23) Voir l'étude très détaillée de Charles de La Lande de Calan, Vannes, 1898 : *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées,* une brochure de 80 pages.

(24) Duc de Luynes : *Mémoires,* Edition Dussieux et Soulié, Didot, 1860, tome I, page 147.

(25) Gros de Boze : *Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres,* tome VII, p. 479, Paris, Panckoucke, 1769.

(26) *Mémoires du Maréchal de Villars,* Edition De Voguë, Paris, Renouard, 1904.

(27) Bibliothèque Nationale : Manuscrits : n° 22.313, page 176.

(28) Lettre adressée de Rochefort le 17 mai 1695 par un certain Degin à Cabart de Villermont, conseiller du roi à Paris. Bibliothèque Nationale. Manuscrit n° 22805, page 155.

(29) Je trouve cette lettre à la Bibl. Nationale, manuscrit n° 22.797, page 178.

(30) Bibliothèque Nationale : 22.797, page 195.

(31) Paris, 1715, J.-B. Coignard, rue Saint-Jacques, à la Bible d'Or.

(32) D'Alembert : *Histoire des Membres de l'Académie,* tome IV, page 619, et : *Eloge de Montesquieu,* mis en tête du 5e volume de l'*Encyclopédie.*

(33) Emmanuel de Broglie : *La Société de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés au XVIIIe siècle.* Paris, Plon, 1891, page 174.

(34) Bibliothèque Nationale : manuscrit 17706, page 163.

(35) Vicomte Fleury : *Les livres du maréchal d'Estrées,* Paris, 1930 (12 pages in-8°).

(36) Bibliothèque Nationale : manuscrit 3324, n.a.

(37) Duc de Luynes : *Mémoires,* Didot, 1860, tome I, page 123.

(38) *Mémoires du marquis d'Argenson,* Edition de la Société d'Histoire de France, Paris, Renouard, 1867.

(39) Duc de Luynes : *Mémoires,* tome I, page 430.

(40) J'en trouve le texte ainsi que toute l'histoire de cette procédure dans l'*Inventaire général des titres de la Seigneurie de Vierzy et fiefs y réunis,* appartenant à M. Moquet, à Soissons.

(41) *Livre-journal de Lazare Duvaux,* tome I, page CCCXXVI, Paris, Société des Bibliophiles, 1873.

(42) Archives Albert de Bertier.

(43) Recueil Clérambault-Maurepas : *chansonnier du XVIIIe siècle.*

(44) Je trouve cette lettre et la suivante dans les archives Albert de Bertier.

(45) Duchesse d'Orléans : *Mémoires* publiés par Philippe Busoni, Paris, Paulin, 1832.

(46) Recueil Clérambault-Maurepas : *Chansonnier historique du XVIII^e siècle.*

(47) *Journal et Mémoires de Mathieu Marais,* publiés par De Lescure, tome II, pages 7, 238, 301, 303.

(48) Henri-Gaston Duchesne : *Le château de Bagatelle,* Paris, Schemit 1909, page 16.

(49) *Lettres de Mlle Aïssé* publiées par Eugène Asse, Paris, Charpentier et *Lettres du maréchal de Tessé Rambuteau,* Paris, Calmann-Lévy, 1888.

(50) Duc de Luynes : *Mémoires.* Tome VI, page 265.

(51) Ce texte figure dans les Archives Albert de Bertier.

(52) *Lettres de M. de Marville* publiées par Boislisle, Edition de la Soc. d'Histoire de France.

(53) *Inventaire général des titres de la seigneurie de Vierzy* (Archives de M. Moquet, à Soissons).

(54) *Les Archives de Chantilly. Le cabinet des titres,* Paris, Champion, 1927, tome II, page 333.

Chapitre XX

AU TEMPS DE LOUIS XV ET de la POMPADOUR LOUIS-CHARLES-CESAR LE TELLIER, DERNIER COMTE D'ESTREES (1695-1771)

1. — *Louis-Charles-César jusqu'à son élévation au maréchalat* (1695-1757)

Louis-Charles-César Le Tellier naît le 2 juillet 1695, sans doute à Paris, dans cet hôtel Louvois qui appartient à ses parents, et qu'a fait construire son grand-père. A peine né, on le destine aux armes. Il n'a pas deux ans que, le 4 mai 1697, il est reçu dans l'ordre de Malte. Il suffit pour cela de prouver quatre degrés de noblesse paternelle et maternelle, et de payer un droit de 7050 livres, « arrangement avantageux, écrit Marion (1), car les *commanderies de justice* se donnaient en raison de l'ancienneté de réception, par opposition aux *commanderies de grâce*, données à la volonté du grand maître et des grands prieurs ».

Ce n'est pas toutefois de ce côté que le jeune chevalier de Louvois, comme on l'appelle d'abord, va chercher sa voie.

En 1716, à 21 ans, il entre, comme cadet, dans la compagnie *Maître de camp* du régiment de cavalerie d'Anjou. Un an après, par commission du 8 mars 1717, il obtient une compagnie dans ce même régiment. Il devient ensuite, le 22 mars 1718, maître de camp, lieutenant du régiment de cavalerie *Royal Roussillon*.

Tel est, je pense, son grade, quand lui arrive une assez remarquable aventure (2).

En cette année 1718, le Régent l'envoie, avec son régiment, dans la Basse-Alsace, pour faire honneur à Stanislas Leczinski, chassé du trône de Pologne où l'avait élevé Charles XII, et qui est venu chercher asile au château de Wissembourg. Or, jeune et distingué, il a vite trouvé moyen de se faire bien venir du roi dépossédé. Reçu au château, il est touché des grâces modestes de la fille de son hôte : Marie Leczinska, et, sans doute assuré de ne lui pas déplaire, il se hasarde à demander sa main. Le père

veut bien consentir, mais à condition que le chevalier obtienne un duché. Le Régent, assez mal disposé dit-on pour les Le Tellier, lui refuse cette grâce, et déçoit de la sorte ses vœux, mais la jeune Polonaise qu'un caprice du destin va porter sept ans plus tard sur le trône de France, gardera toujours à son ancien prétendant un reconnaissant souvenir.

Celui-ci, l'année suivante, sert contre l'Espagne sous le maréchal de Berwick : il est aux sièges de Fontarabie, Saint-Sébastien, Urgel et Roses (3).

La même année, 1719, son frère aîné, capitaine colonel de la compagnie des Cent Suisses de la garde du roi, vient à décéder ; puis, en 1721, c'est le tour du père, qui avait auparavant exercé cette charge. A partir de 1722, Louis-Charles-César en est pourvu pendant toute la minorité de son jeune neveu à qui elle doit revenir, et à qui il la remettra une dizaine d'années après. Il prend alors, pour un temps, le titre de marquis de Courtenvaux, qui avait été celui de son père.

En 1733, il continue, dans la guerre de succession de Pologne, son apprentissage militaire. Il sert en effet contre l'Autriche, sous les ordres de l'octogénaire Berwick, au siège de Kehl, dont le fort capitule le 28 octobre. Nommé brigadier en 1734, il combat, le 4 mai, à la bataille d'Etlingen, concourt au siège comme à la prise de Philippsbourg, où Berwick est tué, puis au siège et prise de Worms.

Le jour même de son mariage, le 26 mai 1739, avec Mlle Champagne de Villaines, il abandonne, pour le laisser à son neveu, le nom de marquis de Courtenvaux, et prend celui de comte d'Estrées que des lettres patentes l'autorisent à porter. Il est alors âgé de 44 ans. En vain son nouveau titre lui est-il disputé par le sieur Du Laurens veuf de Constance Eléonore qui le revendique pour lui-même.

Quand ils ne sont ni à la cour ni à l'armée, les époux semblent trouver plaisir dans leurs terres, non plus à Cœuvres, ni en Normandie, mais en Champagne, en leur château de Montmirail. Le comte y correspond avec un certain M. du Rocheret, président à Epernay qui lui sert, comme d'ailleurs à son neveu, sinon de fournisseur, du moins d'entrepositaire pour ses vins, et semble de lui bien venu, comme en témoigne le billet suivant (4) :

A Montmirail, ce 21 *septembre* 1739.

J'envoie, Monsieur, deux voitures à Epernay pour y prendre le vin que vous avez à moi, et celui de M. Durand. Je vous prie de vouloir bien le faire remettre avec le mémoire de ce que je vous dois, et de ce qui revient à M. Durand. J'en remettrai l'argent à M. de Souvray. Je suis fâché que vos affaires ne vous aient pas permis de l'accompagner en ce pays-ci. Nous aurions tâché de vous y amuser et de vous faire goûter aussi de quelque autre vin.

Le château, où Louis-Charles-César fera d'assez nombreux séjours, est une demeure considérable (5) qui semble remonter au début du XVII[e] siècle. Toujours debout, et, aujourd'hui, propriété du duc de la Rochefoucauld Doudeauville, il reste un magnifique témoin du passé.

Autant que de l'habitation seigneuriale il tient alors de la ferme, comportant une basse-cour, avec remises, greniers à blé, à foin, à bois ; écuries peuplées de chevaux, vaches, moutons et porcs ; serres, orangerie, laiterie, et toutes sortes de pavillons, ceux de la recette, des bains, du potager ; enfin des caves riches en vin de Champagne, de Bourgogne, de Chypre.

Le corps de logis comprend, répartis sur trois étages, outre 28 chambres numérotées, 18 appartements. Ceux du comte et de sa femme, avec leurs antichambres, chambres à coucher, cabinets, garde-robes, chambres de domestiques, se trouvent au premier étage, où sont également la salle à manger et le salon construit pour le maréchal en 1740 et remarquable par ses boiseries.

On peut contempler, en parcourant la vaste maison, toutes sortes de portraits de famille disposés souvent en dessus de portes, un buste en marbre du père de Louvois, le chancelier Le Tellier, des tapisseries de Flandre auxquelles s'ajouteront, après les campagnes d'Allemagne, deux tableaux représentant l'un : une fête de villageois hanovriens, l'autre : des chasses hanovriennes.

La bibliothèque abonde surtout en livres d'histoire : grandes publications comme les dictionnaires de Bayle et de Moreri, l'Histoire Ecclésiastique de l'abbé Fleury, graves dissertations sur les deux Testaments de Dom Calmet, Histoires Généalogiques, œuvres de Polybe, César, histoire de Louis XI, Journal de Henri III, sans doute de l'Estoile ; mémoires de Du Bellay, d'Aubigné, Brantôme, Sully, Bassompierre, Monglat, Villars, Feuquières ; histoires variées du Portugal, d'Angleterre, de Danemark, de Malte, de l'Empire, de Westphalie...

En fait d'ouvrages littéraires, relevons les poésies de Catulle et de Tibulle, les Mille et une Nuits, Don Quichotte, un Corneille, un Molière, un La Fontaine, les lettres de Mme de Sévigné, les œuvres d'Hamilton, la Henriade, le théâtre de Dancourt, de Marivaux, de Crébillon, de Destouches, les Nuits d'Young.

Le maître du lieu peut trouver ainsi, dans ses terres, d'autres divertissements que ceux de la chasse, qu'il n'est d'ailleurs pas homme à dédaigner.

A la cour, Louis-Charles-César est très en faveur. Bien que de quinze ans l'aîné du roi, il vit avec lui en assez grande familiarité. Ce prince, qui s'ennuie, le prend souvent pour partenaire

avec de Soubise ou de Courson, en d'interminables parties du jeu de l'hombre, que ce soit à Versailles, à Fontainebleau, à Marly. Il lui confie parfois des missions particulières, comme, en mai 1740, celle de passer en Bretagne la revue de 22 ou 23 escadrons.

Très curieux de généalogie, il n'ignore pas les liens de famille qui le rattachent aux d'Estrées. Par sa mère, la duchesse de Bourgogne, il touche aux Vendômes, par eux à la belle Gabrielle, à sa mère Françoise Babou de la Bourdaisière, enfin à leur ancêtre Laurent Babou, notaire à Bourges vers 1480. Aussi étonne-t-il ses courtisans, qui se vantent d'être issus de grandes dames et d'aïeux illustres, en leur déclarant un jour qu'il descend, lui, d'un notaire, et que, faute de suffisants quartiers de noblesse, ses filles ne pourraient être reçues chanoinesses à l'abbaye de Remiremont. Peut-être le sentiment de cette lointaine parenté contribue-t-elle, en même temps que la sympathie qu'il éprouve pour l'homme, à l'incliner vers le nouveau comte d'Estrées.

A celui-ci, promu maréchal de camp, la guerre de la Succession d'Autriche apporte une nouvelle activité.

Au cours des malheureuses années 1742 et 1743, il est chargé, d'abord en Bavière puis en Bohême, de difficiles missions. Il doit assurer le blocus d'Egra, dont le maréchal de Broglie s'empare le 20 avril 1742, prendre ensuite le commandement des troupes cantonnées pour l'hiver dans le cercle de Pilsen, et, quand elles se trouvent trop exposées, les conduire à Prague, à travers mille dangers. De là, il lui faut, de nouveau, au milieu de pays ennemis, se porter dans Egra, assurer la correspondance de l'armée de Prague avec celle du Danube et avec la cour, puis sortir d'Egra, rejoindre les troupes qu'amène de Westphalie le maréchal de Maillebois, à qui Maurice de Saxe reproche de trop déférer à ses conseils, enfin repasser en France, avec les troupes que ramène de Prague le maréchal de Belle-Isle.

En 1743, il organise, à l'armée du Rhin, la cavalerie dont il est devenu inspecteur général, puis facilite de son mieux à nos troupes en retraite le passage du Mein et du Necker.

Cependant, dès le 22 avril 1741, il a perdu sa mère Mme de Courtenvaux, et, le 19 juillet 1742, meurt de la poitrine, à 27 ans, sa femme née Champagne de Villaines, dont il n'a pas de postérité.

Sa mère lui laisse, entre autres biens, la part de l'ancien duché de Cœuvres qu'elle a conservée indivise avec Mlle de Tourbes. Déjà les deux sœurs ayant, après la mort de leur frère,

le maréchal, vendu, par contrat du 10 septembre 1738, à un certain Fillon de Villemur, les terres de Fresles, Tourpes, et autres de Normandie, il s'en est rendu propriétaire par acte « de délais et remise, que, sur sa clameur lignagère, Fillon lui consentit le 31 décembre », si l'on s'en rapporte à Lefèbvre (6). Ainsi marque-t-il son désir de garder ce qu'il peut de l'héritage des d'Estrées.

Après deux ans de veuvage, à 49 ans, il songe à se remarier, et on lit dans les *Mémoires* du duc de Luynes, à la date du 15 janvier 1744 : « M. de Puysieux et M. le comte d'Estrées demandèrent l'agrément du roi pour le mariage de M. le comte d'Estrées avec Mlle de Puysieux. » Celle-ci, Adélaïde Félicité Brulart de Sillery, née le 5 novembre 1725, est la fille unique du marquis de Puysieux, alors chancelier des ordres du roi, et de sa femme, née de Souvré. Mariée le 26 janvier 1744, elle a alors 19 ans.

Les mémoires de Bachaumont la présenteront, à la fin de sa vie, comme une femme de beaucoup d'esprit, fort vive et emportée. Il est vraisemblable qu'une telle définition ne lui convient pas moins dans sa jeunesse. On peut y ajouter celle d'intrigante, qu'on la verra en mesure de mériter. Au physique, on ne peut juger d'elle, je crois, que par un témoignage : celui du duc de Luynes. Celui-ci écrit, le 9 février 1744, le jour de sa présentation au roi par la maréchale d'Estrées : « Elle est assez grande, et a un fort bon maintien ; elle n'est point belle, à beaucoup près ; cependant elle ne déplaît point. »

Les services, déjà remarqués, du comte, lui valent, le 2 mai 1744, le grade de lieutenant général, auquel il se trouve promu en même temps que ce duc de Richelieu, de renommée plus tapageuse, qu'il va bientôt trouver sur son chemin. La campagne de Flandre, à laquelle il participe sous les ordres de Maurice de Saxe, dans les quatre années qui suivent, accuse encore encore davantage ses qualités militaires.

En 1744, pendant que le maréchal s'établit devant Courtrai, lui couvre la frontière contre l'ennemi, qui, fort de 80.000 hommes, s'est répandu dans la région de Lille. Déplaçant ses 4 bataillons et 20 escadrons successivement vers Maubeuge, Valenciennes et Douai, il ne cesse de l'observer, de détacher vers lui des partis, lui enlève plus de 1.000 hommes et 800 chevaux, bat, près d'Orchies, l'escorte d'un de ses fourages, et ramène une partie de ses fourageurs. Revenu à la cour en novembre, il y retrouve la même faveur, et, le 16 de ce mois, participe au dîner que l'hôtel de ville de Paris offre au roi.

En 1745, il est, le 11 mai, à la bataille de Fontenoy, et y prend une part active. Il y a un cheval tué sous lui, reçoit des coups dans ses armes et ses habits, charge deux fois, à la tête d'un corps de cavalerie, la fameuse colonne anglaise, et, dans la dernière phase de la bataille, est un de ceux qui commandent la maison du roi, dont le choc est décisif. Le lendemain 12, détaché à la poursuite de l'ennemi, il lui fait 4.000 prisonniers. « MM. de Biron, de Lowendal, d'Estrées et de Richelieu, se sont extrêmement distingués », écrit, dans sa relation, le duc de Chevreuse » (7). D'Estrées investit encore Deudermonde, et, à la tête de 6.000 hommes, observe l'ennemi pendant toute la durée du siège d'Ath qui capitule le 8 octobre.

Pendant cette campagne, on ne le voit pas moins assidu au jeu qu'à la guerre, bien qu'il y paraisse moins heureux. On lit dans les *Mémoires* du duc de Luynes :

Août 1745. — Les nouvelles de l'armée de Flandre disent que le roi y a joué très gros jeu au trente et quarante, et aux trois dés. Il s'y est fait des pertes très considérables, entre autres M. le comte d'Estrées et M. Rosen. Celui-ci devait 5.000 louis au roi, et l'autre 4.000 : il a été convenu qu'on ne payerait qu'à la fin de la campagne : le roi gagne beaucoup.

Novembre 1745. — Le roi a beaucoup gagné pendant la campagne. Il lui était dû cinq mille louis par M. le comte d'Estrées... Il y a huit jours que M. le comte d'Estrées apporta une cassette avec les 5.000 louis... C'est le roi lui-même qui serre cet argent.

En récompense de ses services le comte est promu, le 1er janvier 1746, chevalier de l'ordre du Saint Esprit.

Cette même année 1746, retourné à l'armée de Flandre, il y remporte encore toutes sortes de succès de détail, qu'enregistre la *Chronologie Militaire* de Pinard. Celui-ci le montre apparaissant le 7 mai devant Maubeuge avec 24 bataillons et 25 escadrons, de là marchant jusqu'à Hérenztals, d'où il force l'ennemi à se retirer dans le camp de Bréda. Le 7 juin, sous les ordres du prince de Conti, il est devant Mons, qu'il investit et fait capituler le 10 juillet. Il aide ensuite à la prise de Charleroi. Avec 12 bataillons et 40 escadrons, il empêche l'ennemi de troubler le siège de la place qui capitule le 2 août.

Puis, le 11 octobre, c'est la bataille de Raucoux.

La veille, il chasse de leur poste 3.000 hussards, et, le jour même, attaque et force le village d'Ance, dont la possession importe au succès. Il participe encore à l'attaque même de Raucoux, et le duc de Luynes raconte à ce sujet une assez remarquable anecdote. D'après son récit d'Estrées, à l'avant-garde de notre aile droite que commande le comte de Clermont assisté de Lowendal, vient d'emporter le faubourg Saint-Valburge. Il

veut continuer à suivre l'ennemi, mais Clermont, sur le conseil de Lowendal, croit devoir s'y opposer. Il envoie plusieurs aides de camp réitérer sa demande, vient enfin lui-même et s'exprime avec quelque vivacité, déclarant parler au nom de toute l'armée. Comme Lowendal lui dit avec ironie : « Vous êtes donc l'orateur de l'armée ? — Oui, répond-il, parce que je suis Français ! » Réplique assez insolente, quand on pense à l'origine de Lowendal, mais qui témoigne de la suspicion très injuste, et de la jalousie qu'inspirent à nos officiers les étrangers de distinction engagés alors sous nos drapeaux. Finalement, le maréchal de Saxe consulté donne raison à d'Estrées, et prescrit la marche en avant.

Le rôle de Louis-Charles-César n'est pas moins brillant au cours de l'année 1747. Il prépare la marche de l'armée en direction de Maestricht, occupe à Elderen les hauteurs qui dominent la plaine, attaque la gauche du duc de Cumberland, et tandis que le comte de Clermont finit par s'emparer du village de Laufeldt, il emporte, lui, celui de Wilre, charge la cavalerie hessoise, la met en déroute, et fait beaucoup de prisonniers. Pendant le reste de la campagne il contient l'ennemi entre le Waar et la Meuse.

1748 le retrouve en Flandre à la tête d'une réserve de 12.000 hommes, d'abord chargé de jeter un convoi dans Berg op Zoom, puis d'empêcher les alliés de s'opposer au siège de Maestricht investi le 15 avril par le maréchal de Saxe, et qui capitulera le 7 mai, dernière opération de cette guerre, à tant d'égards glorieuse, que clôturent les décevants traités d'Aix-la-Chapelle.

Ses services ont déjà valu au comte, outre une réputation chaque année accrue, certains avantages. Ainsi a-t-il obtenu, par provisions du 19 novembre 1747, le gouvernement général du pays d'Aunis et de La Rochelle. Dès 1748, le bruit court — très prématuré — qu'il va être nommé maréchal de France, ce qui ne lui arrivera que 9 ans après.

Ces neuf années s'écoulent pour lui dans un calme relatif.

Son beau-père Brûlard de Puysieux, autrefois maréchal de camp, et que patronne la nouvelle maîtresse du roi, la marquise de Pompadour, a remplacé aux Affaires Etrangères le marquis d'Argenson, disgracié le 10 janvier 1747. Il voudrait, dès 1748, envoyer son gendre comme ambassadeur à la cour d'Espagne, mais celle-ci lui préfère le marquis de Vaugrenant.

En novembre 1750, Louis-Charles-César hérite de sa tante, de Tourbes, et devient ainsi tout à fait maître de la partie du duché d'Estrées demeurée dans sa famille.

A la cour, il reste au jeu un des partenaires du roi. De Luynes le montre, en 1751, jouant avec Louis XV et beaucoup d'autres au lansquenet. Il constate en mai 1752 : « Le roi et ses enfants ont perdu au jeu 2.600 louis : MM. de Stainville et de Castries associés, comte d'Estrées, de Razilly et de Livry sont ceux qui ont gagné davantage. »

Le marquis de Puysieulx se démet en 1751 de sa charge de secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, tout en restant ministre d'Etat. « La mauvaise santé qui trop souvent influe sur le caractère et le génie, écrit Moufle d'Angerville (8), lui fit donner sa démission. » Le marquis d'Argenson, qu'il a remplacé et qui ne l'aime pas, précise sans aménité : « De Puysieulx devenu fol, et a perdu la mémoire. Voilà ce que font les grandes affaires aux petits esprits ; voilà ce qui l'a contraint à se retirer du ministère. »

Dès 1751, si j'en crois le duc de Luynes, le roi alloue à sa femme, pour la toucher après lui, une pension de 12.000 livres, et veut bien aussi en accorder, à la comtesse d'Estrées, sa fille, une de 2.000 écus, « dont elle ne jouira cependant qu'après M. et Mme de Puysieulx ».

Les intrigues de celle-ci, en 1754, ne doivent pas être sans entraîner pour elle quelques ennuis.

Oubliant, je ne sais pour quelle raison, que Mme de Pompadour a contribué à l'élévation de son père, elle conspire contre elle, et entreprend de lui donner une remplaçante (9). Louis XV, depuis mai 1753, marque du goût pour une fille à peine nubile, Louise O. Morphy, dite « la Morphise », de petite extraction, très jolie, et des charmes de laquelle le peintre Boucher, à qui elle servit un moment de modèle, ne nous laisse rien ignorer. Elle l'amuse de sa grâce naïve, de sa folâtre gaieté, tant et si bien qu'en 1754, il en a une fille. Or la comtesse d'Estrées, entrant en relation avec Morphise, lui persuade de devenir la maîtresse en titre, et d'éliminer la marquise. Le roi est un jour tout étonné d'entendre cette belle enfant lui demander « en quels termes il en est avec la vieille coquette ? ». Une familiarité de ce genre lui déplaît alors au plus haut point. Il n'a pas de peine à en connaître l'inspiratrice qu'il exile sur le champ dans ses terres, tandis qu'il se débarrasse de la Morphise en la mariant à un gentilhomme d'Auvergne.

Il ne semble pas que l'exil ait longtemps duré, ni que, d'aucune manière, l'aventure de la femme ait eu la moindre répercussion sur la faveur du mari. Celle-ci apparaît même plus grande que jamais quand, en 1756, de nouveau s'engage la guerre

Le 31 janvier le marquis d'Argenson écrit dans ses Mémoires : « Le comte d'Estrées a ordre de se rendre au plus vite en Normandie. On tient la guerre pour déclarée par la réponse du roi d'Angleterre. » Louis-Charles-César est en effet chargé de mettre la province en défense. On a quelques-unes des lettres qu'il écrit alors au garde des sceaux dont il doit suivre les directions. Ells sont datées d'Isigny, de Caen, de Honfleur (10). En avril, il est quelque peu froissé d'une autre mission doublant la sienne et confiée au marquis Duquesne, relative aux capitaineries et au nombre de compagnies qui doivent les composer. « Il faut, écrit-il, que S.M. soit persuader que j'ai bien mal rempli mon devoir, puisqu'elle commet un autre pour rectifier mes opérations. » Les lettres suivantes signalent les vaisseaux anglais qui croisent devant le Havre et Cherbourg, ou concernent la formation des garde-côtes et les officiers susceptibles de les commander. La mission est terminée à la fin de septembre 1756, mais presque aussitôt une autre commence, celle-ci d'ordre diplomatique.

Louis XV et Mme de Pompadour ayant, par un premier traité de Versailles, signé le 1er mai 1756, contracté alliance avec l'ennemie de la veille : l'Autriche de Marie-Thérèse, d'Estrées est chargé, en octobre, de se rendre à Vienne, « pour convenir des plans de campagne et des arrangements militaires », comme écrit de Bernis. Ce nouveau ministre des Affaires Etrangères s'attribue dans ses *Mémoires* l'honneur de l'avoir choisi. « Je lui fis donner la préférence, affirme-t-il, par-là je lui assurais les honneurs et les dignités dont il fut revêtu ensuite : il ne l'a jamais oublié » (11).

Mais il donne également les raisons de son choix : « La cour de Vienne avait grande opinion de sa capacité ; il s'était fait une réputation dans la dernière guerre : le maréchal de Saxe l'employait dans toutes les occasions. On le croyait un peu trop hardi et entreprenant : on se trompait sur cet article, mais non sur l'opinion qu'on avait de sa probité et de son attachement au roi. Le maréchal de Saxe ne le regardait pas comme un général hasardeux. »

Dès son départ, on s'efforce de le satisfaire.

« La marquise et l'abbé de Bernis, écrit d'Argenson le 16 octobre, le portent à être obséquieux à la cour de Vienne. Pour l'amener à ce parti courtisan le roi vient d'accorder à sa femme 10.000 livres de pension comme fille de M. de Puysieux, et ayant été mariée quelques années avant que son père fut ministre, car elle aurait eu cette pension si elle eût été mariée pendant ce ministère. Ainsi, dans cette pénurie de l'état, prodigue-t-on

les grosses pensions à des gens riches. » On a vu qu'à propos du mariage, De Luynes avait signalé, seulement en 1751, une pension de 2.000 écus à toucher par la comtesse après la mort de ses parents : c'est maintenant de 10.000 livres qu'il s'agit, et tout de suite percevables. Or, dans une lettre du 16 novembre 1758, Bernis parlera, non d'une pension, mais d'un don de 200.000 francs ! Singulier, merveilleux cadeau de mariage, qui s'amplifie à mesure que se recule la date de l'événement qui en a été l'occasion !

Cependant, dépêché à Vienne comme ministre plénipotentiaire, le comte y arrive le 10 novembre 1756, et s'y trouve aux prises avec maintes difficultés. Dans toutes ces négociations, l'égoïsme politique de l'Autriche n'a d'égal que l'excessif et condamnable désintéressement du cabinet de Versailles.

On eût pu croire le gouvernement de Marie-Thérèse, heureux de notre alliance assez inattendue, disposé à lui faire de larges concessions. Il n'en est rien. Il ne voit que son intérêt : l'abaissement de la Prusse. Par ménagement pour l'Angleterre, avec qui cependant nous luttons depuis déjà trois années, il voudrait nous imposer la neutralité du Hanôvre, propriété personnelle du roi d'Angleterre, et où il nous est le plus facile d'atteindre cette puissance. Du moins sur ce point d'Estrées ne cède-t-il pas.

Bernis lui reproche d'avoir cédé sur un autre, et consenti l'abandon à l'Autriche du revenu des territoires prussiens que devaient occuper nos troupes : « puisque nous étions chargés de les conquérir, écrit-il, il aurait été plus simple et plus juste de stipuler que chaque puissance jouirait du revenu de ses conquêtes ». Rien de plus raisonnable certes, mais Bernis lui-même n'a-t-il pas tout fait pour incliner son envoyé à la plus grande complaisance à l'égard de Vienne. Je ne pense pas d'ailleurs qu'on ait jamais eu, dans la guerre malheureuse qui commence alors, l'occasion ni le temps d'appliquer cette clause.

Quant au plan de campagne, il a été sujet à discussions et variations.

Initialement, Louis-Charles-César doit proposer à l'impératrice et à son maître, Kaunitz, le concours de deux armées françaises. La première, forte de 66 bataillons et 97 escadrons, doit se porter sur le Bas-Rhin, contre Wesel et Gueldre, possessions prusiennes, traverser le fleuve, attaquer la Hesse, traverser le Hanovre, et finir, sur l'Elbe, par le siège de Magdebourg.

Sur la seconde, avant même que le comte soit arrivé à Vienne, les intentions du ministère ont changé. D'abord destinée à lutter aux Pays-Bas pour défendre des Hollandais les terri-

toires autrichiens, elle se réduisait à un corps de 30.000 hommes placé en Wetterhavie, entre le Rhin et la Lahn, sur la rive droite du Rhin, et prêt à rejoindre la première armée.

Mais Kaunitz ne s'estime pas satisfait. Il réclame 24.000 hommes promis par le traité de Versailles pour l'armée de Bohême, puis se rabat sur une proposition de 10.000 Allemands à la solde du roi et devant servir dans l'armée impériale, tandis que la France s'engage maintenant à porter sur le Bas-Rhin 105.000 hommes en deux corps égaux. Il signe avec d'Estrées, le 28 février 1757, une convention conforme à ces arrangements.

Le second traité de Versailles, conclu le 1er mai de la même année, lui est encore plus favorable. Le roi maintient sa promesse d'employer en Allemagne 105.000 hommes de troupes françaises : il y ajoute celle de prendre en charge les 24.000 auxiliaires promis par le premier traité, et, en outre, 6.000 soldats allemands, celle de payer à l'impératrice un subside de 12 millions de florins, et de continuer la guerre jusqu'à ce que l'Autriche ait récupéré la Silésie. Il s'en faut que les engagements de cette puissance à notre égard aient une importance comparable, et l'on s'émerveillerait de voir des hommes politiques français souscrire à de pareilles conditions, alors qu'ils doivent déjà soutenir contre l'Angleterre une lutte vitale, si on ne les savait soumis au caprice d'une femme, aux intrigues de cour, bref aux influences les plus délétères.

Sur la voie du retour, Louis-Charles-César, arrivé, le 5 mars 1757, à Munich, y apprend que, dès le 24 février, le roi ayant nommé 8 maréchaux de France, il a été compris dans cette nouvelle promotion, ce dont il est pour beaucoup redevable aux instances du maréchal de Belle-Isle. Dès le 1er mars, mais encore secrètement, il a été désigné, de préférence à Richelieu et au comte de Clermont, pour commander en chef l'armée du Bas-Rhin. Il parvient, pour un temps bien court d'ailleurs, au plus haut degré de la faveur. Sans doute est-ce le moment de le considérer, de voir dans quelle mesure il la mérite, et va continuer de la mériter davantage à mesure que, de plus en plus, elle lui échappera.

2. — *Le maréchal Louis-Charles-César d'Estrées* (1757-1771) *Campagne de Westphalie. Bataille d'Hastenbeck. Dernières années, mort et héritage.*

En 1757, le maréchal d'Estrées est âgé de 62 ans. Je connais sur lui deux documents iconographiques : un très beau portrait peint, dû à Michel Van Loo et que possède la famille de Ber-

tier ; une médaille de bronze ou d'argent, je ne sais, avec la mention : *Fontaine fecit, 1770*, et dont, à défaut d'exemplaire, le Cabinet des Médailles possède une image.

Van Loo a peint son modèle sans doute au moment où il vient d'être élevé au plus haut grade de l'armée. Il le présente de face, un peu plus qu'à mi-corps, ayant revêtu, sur sa cuirasse, un costume d'apparat, richement brodé, constellé de la croix du Saint-Esprit, traversé d'une grande bande d'étoffe qui doit supporter l'épée. On voit les manches, pas les mains : la gauche pose sans doute sur la poignée de l'épée, et la droite semble devoir tenir le bâton fleurdelysé.

Le visage apparaît fort, plein, régulier, sous la courte perruque ronde et poudrée. Il offre un grand front, de grands yeux sous des sourcils bien dessinés, un nez assez fort, une bouche bien faite. Sous le menton arrondi qui commence à s'empâter, une cravate à jabot de dentelle enserre le col. L'expression est celle de la gravité, de la majesté, avec quelques traces de fatigue et de mélancolie, effet de l'âge, de l'expérience, des désillusions ? On se trouve en présence d'un très grand seigneur, et représentatif de son temps, tout au moins dans ce qu'il a de sérieux (12).

La médaille qui le représente en buste, vu de profil à gauche, donne la même impression, et, bien que d'un an seulement antérieure à sa mort, accuse davantage l'énergie, et un peu de cet esprit communément répandu chez ses contemporains.

La physionomie du comte ne trompe pas sur des qualités morales assez peu communes à la cour de Louis XV. « Je suis accoutumé déclare un jour celui-ci, à l'entendre me dire tout ce qu'il pense » (13). De combien de courtisans eut-il pu en dire autant ? A la franchise il convient d'ajouter une scrupuleuse honnêteté qui différencie ce général de plusieurs autres de son temps, et même de certains de ses ancêtres ; un absolu dévouement à l'Etat et au roi ; une conduite privée régulière, car je ne vois pas que nulle part on lui attribue de maîtresse.

Il a malheureusement les défauts de ses qualités. « M. le maréchal d'Estrées, écrit le duc de Luynes, qui n'a pas un certain liant, et qui n'est pas capable de prévenance et d'attentions jusqu'à un certain point... » - « Le maréchal d'Estrées, écrit Bernis, qui n'était ni endurant ni dissimulé... » On peut lui reprocher en effet une raideur, un manque de souplesse regrettables dans une cour où l'intrigue est reine, et parfois une sévérité qui peut aller jusqu'à la dureté.

Chef militaire, à défaut des illuminations du génie, il a de solides mérites : compétence, application, réflexion. Maurice de Saxe — si on en croît Bernis — fait de lui le plus grand cas. Si

l'on excepte ce grand capitaine et Frédéric II, on ne voit pas qu'il soit inférieur à aucun autre chef d'armée de son temps.

Mais aucun, je crois, ne va prendre un commandement dans de plus fâcheuses conditions, au milieu de plus de gens acharnés à sa perte, tant à l'armée qu'à la cour.

A la cour, l'amitié d'un roi sujet à toutes influences, et qui, plutôt que de régner, assiste à son règne, est de peu de secours. Celle du maréchal de Belle-Isle, qui a la direction des opérations militaires, est plus efficace.

Mais, par contre, que d'inimitiés, et qui ne tardent pas à se réunir ! Les *Mémoires* de Bernis donnent l'idée d'une véritable coalition, où entrent Bernis lui-même, habile homme, d'abord favorable à d'Estrées, mais prompt à tourner avec le vent ; Richelieu, inconsolable de ce qu'un autre ait été choisi pour commander, et qui entraîne dans son sillage le ministre de la guerre ; de Paulmy, et le lieutenant général de Crémilles, « homme faible, ambitieux et timide », au dire de Bernis ; le prince de Soubise, qui commande à l'armée du Bas-Rhin une importante réserve, et ne trouve pas dans son chef assez de complaisance ; par-dessus tout, la marquise de Pompadour et Pâris Duverney (14).

La marquise, plus sensible à l'intérêt autrichien qu'au nôtre, prête une oreille docile aux plaintes de la cour de Vienne, qu'impatiente, au début de la campagne, la circonspection, pourtant nécessaire, de d'Estrées. Surtout, elle s'est déraisonnablement engouée du prince de Soubise. « Elle croyait à ses amis, écrit Bernis, les plus grands talents... Son projet était qu'il remportât quelque avantage signalé qui la mît en état de demander pour lui avec décence le commandement de nos armées et une place au conseil. » Autant qu'aux plaintes de l'Autriche, elle est sensible à celles de ce favori, plusieurs fois en butte à la mauvaise humeur de son général.

Mais, de tous les ennemis de ce dernier, le plus redoutable est Pâris-Duverney. On ne saurait exagérer l'influence d'un tel homme, frère du gros financier Pâris-Montmartel. Chargé de l'administration des subsistances de l'armée, il étend son action bien au-delà de ce domaine, prétend dicter les plans de campagne, et disposer des généraux. Or le maréchal — et Bernis lui en fait un reproche — a refusé de se concerter avec lui, c'est-à-dire de subir sa loi. Bien plus : il ne cesse de formuler des plaintes justifiées sur l'insuffisance du ravitaillement que ce munitionnaire doit assurer, d'où le mot de Paulmy à ce tout-

puissant personnage : « M. le Maréchal veut vous jeter le chat aux jambes. » La vérité est que Duverney est pris de court. Il comptait que nous aurions à faire le siège de Wesel, ce qui lui laisserait tout loisir : Frédéric, en faisant évacuer cette place, a déconcerté ses prévisions. Enfin, comme de Paulmy, il a partie liée avec Richelieu. « Il s'était mis dans la tête, écrit Bernis, que ce vainqueur de Minorque était aussi homme de guerre qu'homme de cour et d'intrigues. » Pour servir cet ambitieux allié et se venger du général qui n'a pas daigné le consulter, il déploie ses dons réels d'éloquence et de persuasion, et toute la force que lui prête son frère le banquier, sans qui les ministres ne pourraient suffire aux dépenses des troupes.

Miné à Versailles, le maréchal peut-il du moins s'appuyer sur son armée ?

Certes beaucoup d'officiers — et qui comptent parmi les meilleurs — lui sont dévoués. Tel l'intendant militaire de Lucé ; le chef de la cavalerie : le chevalier de Chabot ; le colonel du régiment de Champagne, fils du maréchal de Belle-Isle, ce comte de Gisors, qu'une mort héroïque sur un champ de bataille ravira, en pleine jeunesse, à l'espoir de sa famille et de son pays ; bien d'autres encore...

Mais aussi que d'hostilités !

Nous avons vu Soubise s'impatienter d'une subordination qui ne sera d'ailleurs pas de longue durée, et desservir son chef auprès de la marquise. D'Estrées trouve un ennemi encore plus dangereux dans son maréchal général des logis, autrement dit son chef d'état major, le comte de Maillebois, qui poussera l'animosité jusqu'à la trahison.

Celui-ci « homme d'esprit et d'intrigues », dit Bernis, est le beau-frère du ministre de la Guerre de Paulmy, avec qui il entretient, au détriment de son général, une active correspondance. Personne ne conteste son intelligence. Ses talents militaires ont porté Belle-Isle à le proposer pour le haut poste qu'il occupe et qui le met à même de connaître tout le secret du commandement, mais il est, comme l'écrit Camille Rousset, « sans foi, sans mœurs, sans conscience » (15).

Plusieurs raisons l'animent contre d'Estrées :

D'abord une antipathie naturelle : « Il s'était, dès le premier jour, écrit encore Rousset, heurté contre le caractère rigide, honnête, sévère, du maréchal. Comme il lui avait supposé peu d'idées et de ressources d'esprit, il avait compté le dominer et le diriger à sa guise. Il s'était trompé. Le maréchal, un peu lentement mais sûrement, se conduisait lui-même : quand il avait

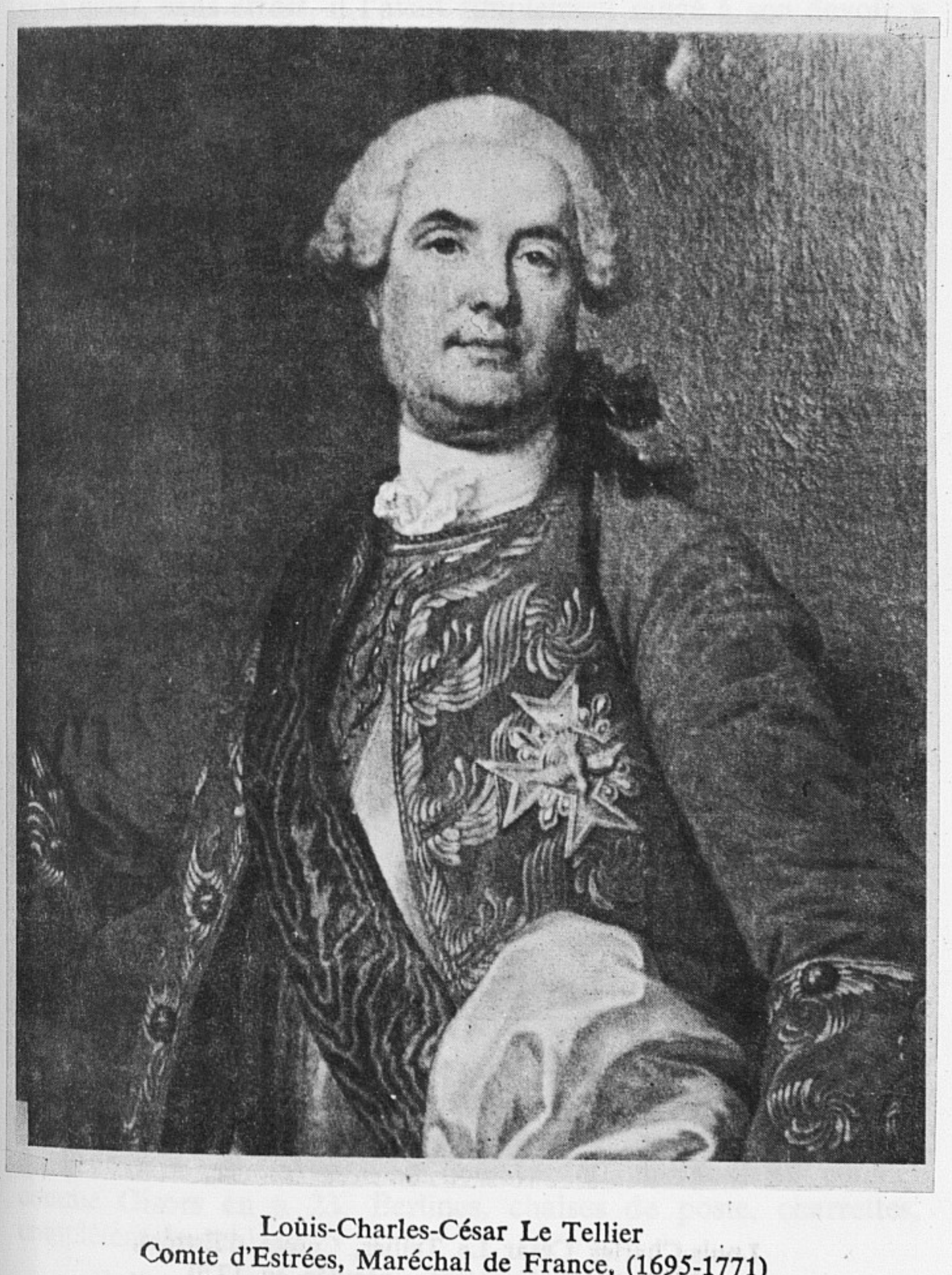

Loûis-Charles-César Le Tellier
Comte d'Estrées, Maréchal de France, (1695-1771)
d'après un portrait de Michel Van Loo
appartenant à M. Etienne de Bertier

Louis-Charles César Le Tellier, Comte d'Estrées,
Médaille de Fontaine, exécutée en 1770 .

aperçu dans son maréchal général des logis la prétention de dicter des ordres au lieu d'exécuter ceux du général en chef, sans éclat, sans effort, il l'avait simplement rangé à son devoir. »

D'autres motifs avivent la haine de Maillebois.

Il est lié, au moins provisoirement, avec Richelieu dont le rapprochent des affinités de mœurs et de caractère. Et surtout, il nourrit pour lui-même les plus grandes ambitions. « Il voyait dans le lointain, écrit Bernis, la mésintelligence de MM. de Richelieu et de Soubise comme assurée, et, après avoir écarté le maréchal d'Estrées, il comptait que M. de Soubise se perdrait par son inexpérience, que le maréchal de Richelieu se perdrait par l'envie qu'il avait de ramasser de l'argent et de conduire l'armée à sa fantaisie. Tous ces rivaux écartés, il se flattait, non sans raisons, qu'on serait forcé de lui donner le commandement. »

Ces dissentiments de généraux, ces récriminations d'officiers, l'importance qu'on leur donne à la cour, tout cela suggère déjà l'idée d'une assez pauvre armée. Que dire du luxe inutile, du gaspillage, du désordre, de l'indiscipline qui y règnent ? Dans un livre remarquable consacré au comte de Gisors, Camille Rousset analyse excellemment les maux dont elle souffre.

D'abord il y a pléthore de personnel de toute sorte. Si je m'en rapporte à Rousset, on ne compte pas moins de trois états majors : un état major général, un pour l'infanterie, un pour la cavalerie, dont les chefs disposent de 40 aides et 20 surnuméraires. Le maréchal est affligé de 28 secrétaires, parmi lesquels le baron Grimm, introduit là par la protection du duc d'Orléans, et dont le témoignage reste précieux. Il y a 44 lieutenants généraux, 61 maréchaux de camp, 86 brigadiers.

Tout ce monde mène une vie fastueuse. Ce ne sont que festins, tables magnifiques, vaisselles d'argent, cristaux, porcelaines ! Les équipages sont à l'avenant, et passent la mesure : un lieutenant général se voit octroyer 60 chevaux, un colonel comme Gisors en a 23. Berlines, chaises de poste, charrettes, complètent le tableau.

« Enfin, conclut l'historien, comme si ce n'eut pas été assez de toute cette caravane, aux trois quarts inutile, pour ruiner les escadrons de guerre en leur disputant le fourrage, il y avait encore les attelages d'une foule parasite : marchands, cafetiers, vivandiers, bateleurs et filles. C'était dans ces faubourgs ambulants que les officiers et les soldats allaient vider leur bourse, et perdre dans la débauche le sentiment de la discipline, que les

capitaines laissaient l'argent qui devait servir à l'entretien de leur compagnie. De là partaient les soldats pour courir à la maraude. »

L'indiscipline, l'habitude du pillage, sont en effet une autre plaie de notre régime militaire. Nos soldats portent la dévastation dans une Westphalie déjà désolée, aux pâles horizons de bruyères et de marais, d'où surgissent, à de longues distances, de pauvres villages. Grimm a vu forcer des maisons, assisté à des massacres de femmes et d'enfants. « Sans cette campagne, écrit-il, je n'aurais jamais eu l'idée jusqu'où peut être poussé l'excès de la misère et de l'injustice des hommes » (16). L'exemple du vol vient souvent de haut ; les chefs sont les premiers à le pratiquer : le maréchal de Richelieu, dans ce triste genre d'activité, dépassera tous les autres.

Ajoutons que nos troupes sont mal outillées et mal instruites. Non seulement les officiers supérieurs ne les ont pas en main, mais à peine sont-ils connus d'elles. Trop nombreux, et, par suite, forcés d'observer pour commander un ordre de roulement, ils restent sans contact avec le soldat et ne peuvent prendre autorité sur lui.

Voilà dans quelles conditions quittant Versailles pour les camps, l'intrigue pour l'intrigue, le désordre pour le désordre, le 26 avril 1757, le maréchal va prendre le commandement d'une armée, en apparence une des plus fortes que la France ait mise sur pied, puisqu'elle comprend 110 bataillons, 130 escadrons, 90 pièces de campagne, sans compter l'artillerie légère attachée à l'infanterie, soit un effectif d'environ 95.000 hommes, dont, à vrai dire, une petite partie est fournie par l'Autriche. Trois princes du sang : le duc d'Orléans, le prince de Condé, le comte de la Marche, servent sous ses ordres. L'armée qu'il va combattre sur le Weser est composée de Hanovriens, Brunsgichois, Hessois et Prussiens. Elle a pour chef ce même duc de Cumberland, fils de Georges II, que le maréchal de Saxe avait trouvé devant lui à Fontenoy, général, semble-t-il, plus solide que brillant, et soucieux surtout de s'installer sur de fortes positions. Comme elle n'a que 40.000 hommes, on se flatte, à Versailles et à Vienne, de succès rapides, sans tenir compte des difficultés qu'offre le pays, et de celles, plus graves, qui proviennent de l'insuffisance du ravitaillement comme des moyens de transport, du mauvais esprit des officiers, des mauvaises habitudes des soldats.

Dès le 14 mars 1757, à travers les Pays-Bas autrichiens, Soubise conduit les premières troupes en direction de Wesel qu'on pense assiéger, mais, quand on y parvient, le roi de Prusse

en a retiré sa garnison. Le 25 avril, le comte de Saint-Germain ne trouve pas plus de résistance à Lippstadt. C'est alors que d'Estrées arrive en berline, surprenant, à Neuss, sur la route de Wesel, le comte de Gisors, colonel du régiment de Champagne, à qui il demande, pour une nuit, l'hospitalité. Tout de suite se pose à lui l'angoissant problème du ravitaillement, que Pâris-Duverney n'a pas pu ou voulu résoudre. Tout de suite également, conformément à ses instructions, il constitue pour Soubise un corps séparé considérable, qu'il place en avant-garde, prélude des grands commandements destinés à ce favori. La campagne commence : les premières opérations conduisent l'armée à Bielefeld ; une seconde phase est la traversée du Weser ; une troisième la bataille d'Hastenberg et ses suites (17). Quand on pense que ces résultats ont été obtenus en moins de quatre mois, on a quelque peine à comprendre l'impatience de Versailles et l'accusation de lenteur portée contre le général.

Une marche épuisante de cinq jours, commencée le 21 mai, conduit nos troupes de Wesel à Munster, où le duc d'Orléans amène une colonne, avec le régiment de Navarre. Là, d'Estrées qui a pu, non sans amertume, constater les abus qui règnent dans son armée, prend deux mesures qui témoignent assez de ses justes préoccupations. Il ordonne aux officiers généraux et colonels de laisser provisoirement leurs voitures à Munster, et prescrit de prendre tout maraudeur pris en flagrant délit.

Si l'on s'en rapporte à Grimm, ces deux mesures n'ont que des effets relatifs. « Nous avons laissés les gros équipages, écrit-il à sa maîtresse, Mme d'Epinay : malgré cela, on voit, à chaque marche, défiler pendant trois heures notre nécessaire le plus indispensable ! Cela est fort scandaleux, et me persuade plus que jamais que le monde n'est composé que d'abus qu'il faut être fou pour vouloir corriger. » Et d'ailleurs : « Imaginez-vous que je vous écris debout, appuyé contre une mauvaise planche, et au milieu des cris de tout un village qui demande justice sur la maraude et le pillage de nos soldats. Ce qui vous paraîtra incroyable c'est qu'ils ont pris pour 300.000 écus de toiles. La sévérité ne ramène point la discipline : nous sommes entourés de pendus, et l'on n'en massacre pas moins les femmes et les enfants lorsqu'ils s'opposent à voir dépouiller leurs maisons. » Les vices qui affligent la discipline et le moral des troupes ne sont pas de ceux qui se corrigent en quelques semaines. Si la sévérité ne suffit pas, à elle seule, à arrêter le pillage, tout au moins y contribue-t-elle, et vaut-elle mieux qu'une lâche tolérance.

Dans les premiers jours de juin, d'Estrées se porte de Munster sur l'Ems, à Warendorf, puis à Rheda. Il est sur la gauche de l'ennemi. Le duc de Cumberland, après avoir passé le Weser à Minden, s'est avancé dans sa direction jusqu'à Brabwede, près de Bielefeld. L'occasion paraît belle de lui livrer bataille. Le maréchal s'y apprête, mais les vivres manquent ; il faut attendre un convoi venant de Munster ; l'attaque est ajournée au 18 : or, dès le 13, le duc, se jugeant aventuré, se replie sur Minden, et l'occasion est perdue ! Va-t-on du moins écraser son arrière-garde : 6 bataillons prussiens, en pleine retraite ? Tout ce que peuvent faire les cavaliers de Chabot, c'est de les rabattre sur Bielebefd ; partis et arrivés trop tard, les grenadiers du prince de Beauvau ne savent que piller la petite ville de Bielefeld, et s'énivrer. D'où griefs contre le général, et parmi certains officiers, et surtout à Versailles.

C'est lui cependant qui eût eu le plus à se plaindre : ni le retard des vivres, ni celui de Beauvau ni la licence des troupes ne lui étaient imputables. Ses moindres actes sont critiqués. La cour trouve bon de rappeler Soubise pour le soustraire à son commandement, et comme il partage en deux corps l'importante réserve dont ce prince avait disposé, confie l'un au marquis d'Armentières, l'autre au duc de Broglie, ces deux choix, d'ailleurs excellents, suscitent, parmi ses officiers, de jalouses récriminations.

Il n'en continue pas moins à se montrer prudent et réfléchi. Etabli maintenant à Bielefeld, il s'agit pour lui de passer le Weser en dépit de l'ennemi, et sans même trop attirer son attention. A cette fin, aussitôt arrivé dans cette place, il donne l'ordre de faire construire plus au sud, à Paderborn, cinquante fours, et de conduire de Wesel à Lippstadt des bateaux et de la grosse artillerie. Persuadé, non sans raison, que Cumberland hésitera à s'écarter de ses magasins, situés sur le bas Weser, à Minden et à Hameben, il jette son dévolu pour la traversée sur le cours supérieur du fleuve. Le séjour de Bielefeld paraît long à ses officiers et donne encore lieu à des critiques inconsidérées. « Il était absolument nécessaire, écrira-t-il, pour donner le temps de se préparer les moyens de marcher : il l'était, même encore davantage, pour tenir les ennemis attentifs sur le bas Weser. » Il réussit en effet à donner le change à son adversaire par des détachements de troupes légères qu'il avance et retire tour à tour en différents points.

Enfin, le 7 juillet, il quitte brusquement Bielefeld, laissant l'ordre au comte de Bécheny de conduire le lendemain les troupes à Hoxter. Or, dans la nuit même, son lieutenant d'Armentières

réussit à franchir le fleuve à Beverungen, sans trouver grande résistance. Pour lui, établi 6 lieues plus au sud à l'abbaye de Corvey, il fait jeter trois ponts sur lesquels, le 16 juillet, passent artillerie et infanterie, tandis que la cavalerie passe à gué. Un peu avant, au risque de diminuer quelque peu ses forces, il a fait occuper les principales villes de la Hesse, un pays ennemi dont il eût été imprudent de ne pas s'assurer.

Ces opérations, qui ont précédé et préparé le passage du Weser, et auxquelles Cumberland dérouté n'a pu faire face, révèlent une véritable maîtrise. Le général qui les a conçues et dirigées peut-il se douter qu'en ce même moment son maréchal général des logis, le comte de Maillebois, le dénigre tant qu'il peut dans sa correspondance avec son beau-frère, le ministre de la guerre de Paulmy : « Sa tête s'échauffe, écrit, dès la fin de juin, ce malveillant officier, dans une lettre que cite Rousset. Il souffre ; il croit manquer de subsistances, de fourrages, d'artillerie. Quand je lui montre la possibilité d'assurer ces parties de son service, il dit que je vois tout couleur de rose. Pour lui, il ne voit qu'en noir, mais plus souvent il ne voit pas. Il s'assomme de détails, fait la besogne de tout le monde excepté la sienne. Il est, malgré lui, intendant, munitionnaire, major général, général de l'artillerie, politique, et il l'est si exactement qu'il n'a pas le temps d'être général. Il ajoute à tout cela de ne pas connaître le pays, de ne le voir jamais par lui-même, de décider toutes ses dispositions sur de mauvaises cartes. »

Ces dangereuses calomnies, qui concordent si bien avec le désir des ennemis du maréchal, ont déjà produit leur effet. Dès le 2 juillet, seul dans l'armée, Maillebois est averti du prochain rappel de son chef. Celui-ci écrira plus tard : « L'empressement qu'on a eu de lui donner cet avis prématuré ne permet pas de douter du plaisir que lui faisait cette nouvelle. » Lui-même, cependant, ne doit pas être sans soupçon. N'a-t-il pas reçu du seul ami qu'il ait à la cour, le maréchal de Belle-Isle, ce billet significatif que cite Bernis : « Mon cher maréchal, si vous voulez continuer à commander l'armée du roi, dépêchez-vous de passer le Weser, de donner bataille et de la gagner. » Le Weser passé, il continue au-delà, et redouble, contrairement aux allégations de son détracteur, des reconnaissances qui lui font découvrir un abrupt pays de montagnes boisées plus favorable à la défense qu'à l'attaque.

Dès le 10 juillet, surpris par la nouvelle de notre passage qu'il attendait ailleurs, Cumberland se met en marche pour protéger tout au moins sa position d'Hamelen. C'est en effet vers celle-ci que, sur la rive droite du Weser, d'Estrées se dirige,

tandis qu'il prescrit à de Broglie de suivre, sur la rive gauche, une marche parallèle. Déjà, près de Halles, des éléments avancés sont aux prises quand le général hanovrien, renonçant à l'espoir consu d'abord, d'enlever notre avant-garde, s'établit fortement sur une ligne perpendiculaire au Weser, avec Hamelen à sa droite, au centre le village d'Hastenbeck, à sa gauche des bois, et tout son front couvert par un marais.

« Deux manières d'attaquer, explique le général Pajol, s'offraient au choix du maréchal : la première en se portant en masse sur Hastenbeck au centre, en ne faisant que des démonstrations sur les hauteurs pour contenir la gauche de l'ennemi ; la seconde en attaquant cette gauche avec force pour la chasser des hauteurs, pendant que la gauche de la ligne ferait un effort pour percer le centre. »

D'Estrées, qui dispose de 60.000 hommes, soit 10.000 de plus que son adversaire, ayant rappelé à lui le corps de de Broglie, choisit avec beaucoup de bon sens le second parti : l'attaque par les bois qui lui permettra de profiter de sa supériorité numérique et facilitera le mouvement sur Hastenbeck. En conséquence, il confie sa meilleure infanterie à Chevert, le plus énergique comme le plus expérimenté de ses lieutenants, le charge de traverser deux ou trois lieues de bois, d'en occuper les sommités, de déboucher enfin sur le flanc gauche et les derrières des Hanovriens. D'Armentières, pourvu de plusieurs brigades, au lieu de s'enfoncer dans les bois devra en longer la lisière, et attaquer de front la gauche hanovrienne. Au centre Contades, à gauche de Broglie, ne se mettront en marche qu'une fois Chevert suffisamment avancé, quand ils auront entendu le canon de la montagne. Enfin, pour répondre à toute éventualité, le général garde avec lui une réserve de deux brigades.

Ce plan, si rationnellement ordonné, ne s'exécute pas avec toute la précision désirable.

Certes, le 25 juillet, à minuit, dans l'épaisseur des bois, de la brume et de l'ombre, Chevert s'est mis en marche, et le 26, à 9heures, on commence à entendre ses canons. Mais d'Armentières, égaré par son guide, s'enfonce dans la forêt dont il devait seulement côtoyer les bords. Il laisse ouverte ainsi une trouée dangereuse, que comble le maréchal en y engageant ses deux brigades de réserve. Quelques heures après, celles-ci abordent la gauche ennemie : une grande redoute la protège : le comte de Gisors et son régiment de Champagne reçoivent l'ordre de s'y porter. Après une lutte sanglante, la redoute enlevée par les

grenadiers, puis perdue, puis reconquise par les fusilliers, reste dans nos mains, et d'Estrées va s'y établir.

A ce moment les corps du centre et de la gauche que commandent Contades, de Guerchy, de Broglie s'ébranlent, atteignent et dépassent Hastenbeck, puis ne trouvent plus devant eux personne, car Chevert a triomphé, après de durs combats, de toutes sortes de postes retranchés ; il débouche des bois sur le flanc gauche des Hanovriens, et menace de les couper d'Hamelen : d'où leur retraite précipitée sur cette ville. La bataille est gagnée : il ne reste plus qu'à l'achever par une vigoureuse poursuite, quand un incident la fait croire perdue.

La brigade d'Eu, que commande le comte de Lorges, a mission de garder dans les bois 14 canons, que Chevert, pour hâter sa marche, a décidé de laisser à l'arrière. Au lieu d'y rester, par fantaisie malencontreuse de son chef, elle se porte à gauche, sur une clairière, et néglige de s'entourer des plus élémentaires précautions. Le malheur veut qu'une colonne ennemie de grenadiers, détachée par Cumberland pour protéger sa retraite, la surprenne, la bouscule, dirige contre notre flanc les canons de Chevert, et que, prise entre le feu des Hanovriens et le nôtre qui leur répond, cette malheureuse brigade reflue vers nos rangs en désordre, après avoir subi de lourdes pertes.

D'Estrées, établi sur la redoute, entendant à sa droite un feu très vif, voyant revenir décimée la brigade d'Eu, peut un moment imaginer que les Hanovriens se sont emparés des hauteurs et s'apprêtent à le tourner. Crainte chimérique ! « La ligne française, écrit le général Pajol, enveloppait celle de l'ennemi : dès lors il était impossible qu'inférieur en nombre, il envoyât des détachements sur nos communications. » Cependant le chevalier de Chabot envoyé en reconnaissance, revient sans avoir même vu la colonne adverse, qui, non soutenue et craignant l'enveloppement, s'est repliée sur Hanovre ; Chevert fait annoncer la complète retraite de Cumberland sur Hamelen. On ne peut plus douter de la victoire.

Mais, dans l'armée, s'est produit un fâcheux flottement, et le grand responsable est le comte de Maillebois. Celui-ci, dont le rôle en cette circonstance est plus que suspect, prend sur lui de semer la panique, déclare à qui veut l'entendre : « Ceci est une affaire manquée », fait refluer en arrière nos escadrons de gauche, porte à De Broglie un ordre supposé qu'il attribue au duc d'Orléans, lui enjoignant de battre en retraite, et sur son refus, décide du moins Souvré à se replier sur des défilés voisins du Weser. Ces fausses manœuvres ont fait perdre un temps précieux. Quand arrive l'ordre de reprendre la marche en avant, il est

trop tard : l'ennemi poursuivi jusqu'au village d'Asserten, échappe et se retire en bon ordre : la bataille la mieux gagnée reste incomplète. Sur les pertes les appréciations varient : elles semblent de chaque côté avoisiner 3.000 hommes, tant tués que blessés.

Cette victoire, d'apparence modeste, n'en fait pas moins honneur au maréchal qui, indépendamment de l'ennemi, a du surmonter tant d'obstacles : ceux du ravitaillement, de l'indiscipline, de l'insubordination, peut-être même de la trahison ! Certes, il a été admirablement servi par des hommes comme le comte de Gisors, et surtout Chevert. « La gloire de la journée, écrit à Mme d'Epinay son amant Grimm, appartient à votre ami, M. de Chevert. Il a fait la plus belle manœuvre du monde... Les officiers qui ont servi sous lui en parlent avec extase. » Mais que dire d'un comte de Lorges et d'un Maillebois ! Le plan d'attaque a été si bien conçu — et d'Estrées en a tout le mérite — que les défaillances mêmes survenues dans l'exécution n'ont pu absolument le compromettre.

Et cette modeste victoire a les plus heureuses conséquences : « jamais victoire, écrit Pajol, n'eut des suites plus étendues et plus rapides ». Dès le 28 juillet Hamelen se soumet ; puis, le 1er août Minden ; le 3, Hanôvre ; puis Brunswich, Wolfenbuttel, puis tout le duché de Brunswich, tout l'électorat de Hanôvre.

Or si, le 26 juillet, le maréchal, sur les bords du Weser, gagne cette bataille, à Versailles, dès le 25, ses ennemis en ont gagné une autre, moins glorieuse, en obtenant son remplacement par le maréchal de Richelieu. Un long complot aboutit de la sorte, à contretemps. Bernis en donne le détail : il oublie seulement de marquer la part qu'il y a prise. Il montre Paris-Duverney, grand faiseur de projets, circonvenant le roi, de connivence avec la marquise, pour lui en faire adopter un plus grandiose que sensé. « On envoyait en Allemagne, écrit-il, 40.000 hommes de plus avec lesquels le maréchal de Richelieu allait prendre le commandement, et commander au maréchal d'Estrées s'il voulait s'unir sous ses ordres. On donnait, par ce plan, au prince de Soubise une armée de 25 à 30.000 hommes, qui devaient agir immédiatement sur la Saxe, y amuser le roi de Prusse, sans hasarder de bataille, pour donner le temps aux Autrichiens de s'emparer de la Silésie... et rendre possible le siège de Magdebourg, tandis que les Russes et les Suédois feraient celui de Stettin sur l'Oder. »

Bernis, quand il écrit ses Mémoires, juge avec la sévérité qu'il mérite, ce plan, assez digne des conseillers de Picrochole, et

plutôt fait pour donner satisfaction aux multiples ambitions qui s'agitent à Versailles que pour gagner la guerre. Il n'en a pas moins contribué à le faire adopter, lui qui écrit, dès le 2 juin, à son auteur, Pâris-Duverney : « Mme de Pompadour et moi avons bien fait pour le maréchal de Richelieu. » Il en partage le secret, jusqu'au 25 juillet, avec huit autres personnes : le roi, la marquise, Duverney et son frère Montmartiel, Richelieu, Crémilles, De Paulmy et son beau-frère Maillebois. Belle-Isle, soigneusement tenu à l'écart, a cependant surpris quelque chose, puisqu'il a jugé bon d'alerter son ami.

A la fin de juillet, deux courriers partent, à quelques jours près, l'un de Versailles pour l'armée, l'autre de l'armée pour la cour, et les contemporains remarquent qu'ils eussent pu se croiser. Le premier parti le 25, la veille même d'Hastenbeck, arrive le 30 en Westphalie, quatre jours après la bataille, alors que les troupes sont encore, pour parler comme Grimm, « dans le désordre et le tumulte de la victoire ». Il apporte à d'Estrées une lettre du roi. Celle-ci, conçue en termes gracieux, ne lui annonce pas moins l'imminente arrivée du duc de Richelieu, qui doit le joindre avec 15.000 hommes, et, comme étant le plus ancien, prendre le commandement des deux armées réunies.

Cependant, à Compiègne, où se trouve la cour, Gisors le 31 juillet, et, très peu de temps après, le propre neveu de d'Estrées, le marquis de Louvois, provoquent plus de stupeur que de joie, l'un avec la défaite de Cumberland, l'autre avec la prise de Hamelen. La nouvelle, qu'ils n'attendaient pas, frappe les artisans du complot. Ils apparaissent comme des malfaiteurs pris en flagrant délit, tandis que du public comme de l'armée s'élève une immense rumeur de réprobation.

Bernis, qui a été du complot, ne peut d'abord dissimuler le dépit que lui cause la victoire. Il écrit à Saintville, le 1er août : « Le maréchal d'Estrées a gagné une plate bataille, soit dit entre nous. » Mais avec le recul du temps, il réformera son jugement : « Toute l'Europe, constatera-t-il dans ses *Mémoires*, fut étonnée qu'après un avantage si considérable, on ôtat le commandement au général qui l'avait remporté, mais l'Europe ignorait les intrigues de Versailles, et ne savait pas que, six semaines avant l'événement, le maréchal de Richelieu devait remplacer le maréchal d'Estrées. On peut dire que nous avons par notre conduite dans la dernière guerre, déconcerter tous les raisonnements et tous les jugements des gens sensés : voilà ce que c'est que l'intrigue, voilà l'effet des passions des hommes et de l'engouement des femmes. »

Même note chez les autres ! « Le changement de général en Westphalie, écrit le duc de Luynes, est un de ces événements que la postérité aura peine à croire. » Barbier relate : « Comme cette nouvelle a déplu au public, qui est prévenu pour le maréchal d'Estrées, on a chargé Mme la Marquise de ce changement comme étant amie de M. le prince de Soubise. » Grimm remarque dans ses *Nouveaux Mémoires Secrets* (18) : « La France n'avait qu'un bon général : c'était l'élève et l'émule du maréchal de Saxe : il met l'ennemi en pleine déroute, et reçoit sa destitution. » Mouffle d'Angerville enfin dira, en parlant du vainqueur d'Hastenbeck : « On le plaignit, on le justifia ; on le regretta ; on eut honte d'avoir douté de ses talents militaires ; on voulait que la cour rétractât ses ordres. »

Le maréchal, victorieux et destitué, devient pour un temps populaire. Dès le 8 août, on rend publiquement à Paris, « aux galeries du Louvre », une relation de sa bataille. Au Te Deum chanté le 14 à Notre-Dame, assistent le Parlement et les autres cours. On illumine dans Paris, et on tire des feux d'artifice sur la place de l'Hôtel-de-Ville. On débite un projet d'estampe : d'Estrées fouettant le duc de Cumberland avec une branche de laurier : les feuilles tombent, et Richelieu les ramasse. Les auteurs de chansons satiriques s'en donnent à cœur joie. Barbier en rapporte une sur l'air : « Voilà la différence ». On y lit, entre autres, ces couplets :

Nous avons deux généraux
Puis tous deux sont maréchaux :
Voilà la ressemblance !
L'un de Mars est favori,
Et l'autre l'est de Louis,
Voilà la différence !

D'être utile à notre roi
Tous deux se font une loi :
Voilà la ressemblance !
A Cythère l'un le sert,
Et l'autre sur le Weser :
Voilà la différence !

Dans un beau champ de lauriers
On aperçoit ces guerriers :
Voilà la ressemblance !
L'un a su les entasser ;
L'autre vient les ramasser :
Voilà la différence !

Barbier conclut, et l'on peut conclure avec lui : « Il est certain que le changement du maréchal d'Estrées, surtout depuis sa victoire, a choqué tout le monde. »

A l'armée, la surprise fait tout de suite place à l'indignation. Le maréchal, jusque-là assez discuté, tant pour ses lenteurs calculées que pour sa rigueur disciplinaire, devient brusquement l'objet d'une générale sympathie et de regrets unanimes. Il n'y a personne qui ne flétrisse Maillebois, coupable d'avoir voulu lui arracher sa victoire, et qui a failli en effet la compromettre,

si bien que la situation de cet officier devient difficile. On déteste les inspirateurs présumés de l'ordre royal. Dans une lettre que cite Rousset, le chevalier de Chabot qui correspond avec Pâris-Duverney, accable ce dernier sous l'éloge de son chef : « Il n'a pris conseil que des principes qu'il s'était faits et, sans s'en écarter d'une minute, il n'a cessé de cheminer vers son but, et y est parvenu malgré les ennemis ouverts ou cachés : il a surmonté les difficultés suscitées par les uns et écarté les pièges que d'autres lui avaient préparés... A la cour, on aime mieux celui qui dit d'avance : « Je ferai », et qui ne fait rien, que celui qui dit : « Je crains de ne pouvoir », et qui fait... Avez-vous vu souvent des victoires dont les suites fussent plus brillantes ou plus utiles ? »

Même éloge sous la plume d'un correspondant du duc de Luynes, qui lui écrit, le 3 août, du camp d'Hoxter : « Il y a dans le pays de Hanôvre 70 ou 80.000 Français qui sont fâchés d'en voir partir leur général, qui leur en a fait faire la conquête sans leur causer que la fatigue inévitable, et fait verser de leur sang le moins qu'il a pu. »

Quant au maréchal, il maîtrise son émotion, et ne marque aucun trouble. Le 30 juillet, il répond au roi cette simple lettre : « Ce qui a paru, de loin, comme une inaction, peut être regardé, de près, comme une marche précipitée, et je justifierais aisément que, dans la campagne, il n'y a pas eu six jours d'employés inutilement. Si ma santé, qui est extrêmement dérangée, n'exigeait pas un peu de repos, je resterais volontiers aux ordres de M. le maréchal de Richelieu. »

Lorsque, le 4 août, arrive son remplaçant, d'Estrées va le recevoir et, si l'on en croit de Luynes, 1.200 de ses officiers tiennent à lui faire cortège, l'attendent plusieurs heures, et le reconduisent chez lui. Parlant de leur nouveau chef, un d'entre eux écrit à de Luynes : « Il arrive ici dans un singulier moment : une bataille gagnée, un pays conquis. Il est désagréable de succéder un général aussi heureux à la guerre, et aussi malheureux à la cour. » Richelieu lui-même, quelque cynisme qu'on lui connaisse, n'est pas sans éprouver une certaine gêne, et la parfaite courtoisie de son prédécesseur qui consacre trois jours à le mettre au courant, achève de le toucher. D'après Moufle d'Angerville, il écrira au roi : « M. le maréchal d'Estrées m'a remis un état de son armée et de ses projets en bon citoyen. Rien n'est plus sage : il est parti comme un héros. »

Le 7 août, en effet, après avoir reçu les adieux de ses officiers, le maréchal a pris le chemin d'Aix-la-Chapelle ,dont on lui recommande les eaux. Il est précédé dans cette ville par le duc

d'Orléans qui quitte l'armée pour marquer, dit-on, sa désapprobation d'un changement de général décidé à son insu. Sur sa route, il rencontre, revenant de la cour, son jeune et brillant lieutenant, le comte de Gisors, qui, après avoir conversé avec lui, écrit à son père : « La belle et grande âme que celle de M. le Maréchal d'Estrées ! »

Après quelques semaines passées à Aix pour réparer une santé dont il ne cessera plus de se plaindre, le maréchal reparaît à la cour. On lit dans une lettre du 17 septembre 1757, adressée de Fontainebleau au duc de Luynes : « Le maréchal d'Estrées a dîné ici avec le maréchal de Belle-Isle, l'abbé de Bernis et M. de Laon. Le premier est fort changé : il tient de bons propos. Le roi l'a bien reçu, mais on sent que la disgrâce a fait plus d'impression que les succès. » Et plus loin : « Le maréchal d'Estrées s'en va dans trois ou quatre jours à sa campagne où il compte faire son principal séjour. »

On peut s'étonner de voir le vainqueur d'Hastenbeck dîner en compagnie de Bernis, un de ceux qui ont conspiré contre lui. Mais il semble que la victoire a déjà converti l'abbé, et l'incline à rendre plus de justice au général qu'il vient de desservir, ce qu'il fera, avec quelques réserves, dans ses *Mémoires*. « C'est un honnête homme, avouera-t-il, un homme de valeur qui a des parties de général, mais ses vues ne sont pas si étendues que ses sentiments sont honnêtes. »

Quant à la campagne où se retire le plus souvent le guerrier méconnu, je ne sais s'il s'agit de Montmirail, ou de Nantouillet, localité où, d'après Barbier, il possède également un domaine. Sa retraite est sûrement de courte durée : il en est tiré, d'abord par le différend qui le met aux prises avec le comte de Maillebois, ensuite par sa nomination de ministre d'état.

Maillebois, depuis Hastenbeck, est resté l'objet de faveurs officielles, qu'il doit à son père, le maréchal, à son beau-frère De Paulmy, aux d'Argenson, ses parents. Il vient même de recevoir, en Flandre, le commandement en chef d'une armée, mais il n'en est pas moins, pour son impardonnable conduite pendant la bataille, l'objet de persistantes accusations. Désireux de soulever le terrible poids de suspicion qui pèse sur lui, et sans doute à l'instigation de sa famille, il fait courir un manuscrit anonyme dont les copies vont se multipliant dès les premiers jours de mai 1758. C'est un véritable factum, destiné à ôter au maréchal, pour l'attribuer à son chef d'état major, tout l'honneur de la campagne, celui du passage du Weser, celui-même des dispositions qui ont abouti à la victoire. « On ne peut entreprendre un pareil

système, écrit le duc de Luynes, sans supposer dans le général de l'irrésolution et du manque de lumières. »

Dès qu'il a connaissance du libelle, d'Estrées le porte au tribunal des maréchaux, et sollicite de Louis XV la permission de répondre par écrit. Cette permission obtenue, il publie un opuscule intitulé : *Eclaircissements présentés au roi par le maréchal d'Estrées.*

La sérénité, la modération, la simplicité qui règnent dans ces pages attestent, autant que la force des arguments, la supériorité de leur auteur.

Les contemporains en jugent ainsi.

Le duc de Luynes écrit le 1er juin 1758 : « M. le Maréchal d'Estrées a cru devoir répondre au mémoire de M. de Maillebois, mais il se conduit d'une manière bien différente : il a fait un mémoire où il explique les faits avec vérité et simplicité. » Moufle d'Angerville constatera de son côté : « On ne peut rien ajouter à la clarté, à la modération, à la sagesse de cette réponse qui entre dans le plus grand développement des faits rapportés par l'adversaire, et en montre la fausseté. »

Dès le début, le maréchal remarque ce qu'à d'étrange et de tardif la démarche de son ancien chef d'état major : « Le public a dû être surpris de voir, de la part de M. de Maillebois, un mémoire, prétendu justificatif de sa conduite, après un si long espace de temps, dans un moment où personne ne l'accuse et même où il reçoit du roi les distinctions les plus marquées. » Le libelle est d'autant moins pardonnable que son auteur. Maillebois a fini par l'avouer, ou son père par l'avouer pour lui — a cherché dans la confiance la plus intime de son chef « les faibles armes dont il veut se servir ».

Ce libelle, il le réfute, point par point.

« Il est d'abord certain, affirme-t-il, que M. de Maillebois n'a jamais été dans le cas de me déterminer, comme il le suppose à passer le Weser. Dès le mois de mars, j'avais signé à Vienne une convention où l'époque de ce passage était fixée au plus tôt au 10 juillet. En avril, j'avais remis au roi un plan général des opérations de la campagne... » Il justifie ensuite le séjour de Bielefeld que lui reprochait son adversaire. « J'ai eu lieu, constate-t-il, de m'apercevoir plus d'une fois que les vues qui n'étaient pas totalement celles de M. de Maillebois avaient rarement le don de lui plaire. »

Avec une loyauté d'ailleurs habile, il reconnaît, en les ramenant à leur juste mesure, le mérite et les services de son ancien subordonné : « Je lui dois la justice de convenir que lui ayant

proposé mes idées générales pour attaquer la Hesse et passer le Weser, il forma un arrangement bien constitué dont j'approuvai, à peu de chose près, la totalité. Il lui était facile de prévoir que ce serait à Bewerungen ou Hoexter que ce passage s'effectuerait ; les devoirs de sa charge l'engageaient à prendre la connaissance du pays la plus parfaite. Il y employa des gens capables de s'acquitter de cette commission, et, sur leur rapport et par son travail, il fut en état de connaître avant moi les passages les plus favorables. »

Ayant marqué la confiance qu'il accordait à Maillebois, il rappelle encore les avances par lui faites à son beau-frère, M. de Paulmy. « Je ne pouvais imaginer, déclare-t-il, que, de concert avec le maréchal des logis de l'armée que je commandais, il pensât si promptement à proposer au roi de me donner un successeur. Cependant cette affaire avait été menée si adroitement que, le 2 juillet, M. de Maillebois convient qu'il en a été averti. L'empressement qu'on a eu de lui donner cet avis prématuré ne permet pas de douter du plaisir que lui faisait cette nouvelle. »

Après examen et réfutation des allégations formulées contre lui, le maréchal conclut avec calme : « Le public, plus indulgent à l'avenir sur ce qui regarde M. de Maillebois, pensera seulement qu'il n'a pas bien vu les objets, et que sa précipitation à ordonner, de son propre mouvement et à mon insu, des dispositions de retraite, a mis dans les troupes une agitation dont je n'ai pu d'abord reconnaître la véritable cause, et qui m'a fait perdre un temps précieux. »

Avant la réponse de d'Estrées, le tribunal des maréchaux, saisi de l'affaire, s'est réuni à plusieurs reprises pour en délibérer. Ses membres, au nombre de onze, donnent leur avis, remis au roi sous pli cacheté, et vraisemblablement très rigoureux. Demeuré sans exécution, il aboutit cependant, le 20 mai 1758, à l'arrestation, à Dunkerque, du comte de Maillebois, à son internement dans la citadelle de Doullens en Picardie, au retrait de tous ses emplois : commandement d'armée, inspection générale, charge de maître de la garde-robe. Le père, le maréchal de Maillebois, au passé glorieux, ayant tenté d'intervenir, Louis XV lui fait tenir un billet compatissant, mais refuse de le recevoir. L'opinion est d'ailleurs peu favorable au prisonnier, et Bernis dans une lettre à Stainville du 24 mai la traduit exactement. « L'aventure de Maillebois, écrit-il, est un coup d'autorité qui consacre le ministère du maréchal de Belle-Isle. Trois ou quatre exemples pareils, bien placés, rétabliraient le respect et la subordination. »

Mais l'internement n'est pas de longue durée. D'après Barbier, le détenu est remis en liberté en janvier 1760. « Il reparut à la cour, écrit Moufle d'Angerville, obtint de nouvelles places,

et peut-être le verra-t-on quelque jour s'asseoir parmi ses juges. » A vrai dire, on ne l'y verra pas, et, malgré quelque retour de faveur, son avenir militaire est d'ores et déjà compromis.

A Versailles, cependant, les mauvaises nouvelles se succèdent. Le 5 novembre 1757, c'est Rosback et la honteuse défaite de Soubise ; le 23 juin 1758, c'est Crefeld, et la désastreuse retraite du comte de Clermont. Les regards se tournent de nouveau vers le vainqueur méconnu d'Hastenbeck. Dès le 29 juin, Bernis écrit à Stainville : « On a envoyé un courrier au maréchal d'Estrées, qui arrive demain. Il est bien cruel de perdre la France par des bêtises pareilles. Il y a deux mois que je presse et tourmente pour remettre le maréchal d'Estrées ! Des embarras ridicules en ont empêché. »

Dès le 2 juillet, le beau-frère de Maillebois, M. de Paulmy est renvoyé du conseil d'état. Louis-Charles-César y est appellé, en même temps qu'on y rétablit son beau-père : le marquis de Puysieux. Le retour de faveur dont il est l'objet s'étend à son neveu, M. de Montmirail, à qui le roi, en août 1758, accorde le régiment de Royal Roussillon. Bernis le montre aidant, pendant le reste de la campagne, le maréchal de Belle-Isle. Après mai 1758, ne restent plus au conseil d'état que les maréchaux de Belle-Isle et d'Estrées, M. de Saint-Florentin et Bernis. « Ces trois ministres, écrit ce dernier, se concertaient très bien avec moi et ensemble. »

Par contre aucune sollicitation ne peut décider l'ancien général de l'armée de Westphalie à reprendre son commandement, « ni les bontés du roi, écrit encore Bernis, ni les prières du maréchal de Belle-Isle, son ami, ni les instances de la marquise qui lui dit, en ma présence, que le roi le ferait duc s'il voulait commander son armée. Le maréchal lui répondit que ce que sa santé ne lui permettait pas de faire pour l'amour du roi, il ne le ferait pas pour la plus grande fortune. »

En alléguant sa santé d'Estrées n'invente pas un motif de convenance. « Il urine le sang », écrit Barbier. Et le duc de Luynes ajoute : « Il dit qu'il ne peut répondre un moment de sa santé, que, depuis quatre ans, il a une humeur de goutte qui se porte à la tête, à la gorge ou dans quelque autre partie du corps ; qu'il hasarderait le bien du service du roi et son honneur particulier s'il s'exposait à remplir des devoirs souvent pressés et essentiels dans des temps où il n'aurait pas toute la présence d'esprit nécessaire ou le corps en état d'agir comme il conviendrait aux circonstances. Il ajoute qu'il pisse du sang et souvent ne peut monter à cheval. »

Mais à ces raisons d'autres se joignent, que le duc de Luynes laisse pressentir : « Son zèle, constate-t-il, est trop sincère pour qu'il ne hasardât pas même de partir malgré les circonstances qu'il craint, s'il était assuré des arrangements indispensables... d'argent et de subsistances sans lesquels on ne peut exécuter aucun projet. Il a fait la triste expérience, dans le commencement de la campagne de 1757, qu'un général qui manque des choses les plus importantes... devient inutile au service du roi, et s'expose à perdre son honneur et sa réputation, parce qu'on l'accuse de n'avoir pas vu ou de n'avoir pas voulu faire ce qu'il n'a pu exécuter. »

Si en effet, dès juin 1758, l'opinion unanime, interprétée au conseil par Belle-Isle et Bernis, rappelle Louis-Charles-César, quelqu'un, plus puissant que les ministres, lui demeure hostile, et c'est ce même Pâris-Duverney, dont la mauvaise volonté lui a déjà suscité tant d'obstacles.

Aussi est-ce Contades qui assure le commandement, au grand désappointement du public, comme le constate le duc de Luynes. Celui-ci écrit le 10 juillet : « Mme la Maréchale d'Estrées fit hier ses remerciements comme femme de ministre. Plût à Dieu qu'elle les eût fait comme femme de général : c'est un sentiment unanime dans toutes les troupes que de voir notre armée du Bas-Rhin commandée par M. le Maréchal d'Estrées. On l'a espéré pendant quelque temps, et on a été dans la consternation lorsqu'on a appris que sa santé ne lui permettait pas d'accepter ce commandement. On ignore encore s'il y a lieu de croire qu'il puisse s'y rendre de quelque temps. »

Il s'y rend cependant le 25 août 1759, après la défaite de Contades à Minden, mais non pas pour remplacer le général battu à qui Belle-Isle écrit : « Le seul motif de l'envoi de M. le maréchal d'Estrées est pour vous mettre au fait des intérêts politiques, et concerter relativement avec vous les changements qu'il fallait nécessairement apporter au plan d'opérations pour le reste de la campagne. » Ce rôle modeste refroidit singulièrement la confiance que mettait toute l'armée dans son ancien général. « M. de Contades, explique Barbier est dans le fait le protégé de Mme de Pompadour, auprès duquel elle a engagé et déterminé M. le Maréchal d'Estrées à se rendre, non pour lui ôter le commandement, mais pour l'aider de ses conseils, et le tout pour contenter le public. » Sa présence, qui d'ailleurs n'excède pas deux mois, et que rien de marquant ne signale, n'empêche pas Contades d'être rappelé en même temps que lui-même, au début de novembre, et remplacé par le duc de Broglie.

Trois ans après, en 1762, De Broglie ayant été à son tour disgracié, c'est encore lui qu'on renvoie à l'armée de Westphalie, pour commander, cette fois avec Soubise, « ensemble ou séparément » porte leur commune instruction, en réalité presque toujours ensemble. Cette dernière campagne réserve au maréchal malade et vieilli, des alternatives, partagées avec Soubise, de revers et de succès, avec beaucoup d'amertume et de grandes fatigues.

Arrivé le 8 mai à son quartier général de Cassel, il trouve une armée dispersée par la nécessité de se nourrir. La difficulté de la faire subsister le force, ainsi que Soubise, à prolonger cet état, à ne pas rassembler assez tôt les troupes, et sur des positions suffisamment préparées. D'où une première défaite, à Grebenstein dans les environs de Cassel.

« Le prince Ferdinand de Brunswick, explique Pajol, ayant réuni toutes ses forces, franchit la Diemel dans la nuit du 23 au 24 juin, tomba de bonne heure sur l'avant-garde de M. de Castries, tourna celle de M. de Stainville, et l'armée, presque sans combattre, fut obligée d'abandonner Grebenstein pour se replier sous Cassel. »

A Paris, cette défaite est vivement ressentie : « Le prince Ferdinand, écrit Barbier, nous a surpris contre Cassel ; nous avons été battus ; nous avons perdu 2.000 hommes tant tués que prisonniers ; on nous a pris bien des bagages ; on nous a poursuivis ; nous avons été obligés de passer une rivière ; le prince Ferdinand s'est emparé d'un poste avantageux et, sans M. de Stainville, frère de M. le duc de Choiseul, qui a soutenu, l'affaire aurait été plus sérieuse. »

La volonté de Choiseul de conserver Cassel à tout prix, en immobilisant l'armée pour soutenir cette place, gêne considérablement le maréchal. Il écrit au ministre, le 17 juillet 1762 : « Ce ne seront ni les combats ni les efforts des ennemis qui nous éloigneront d'ici, mais le défaut des fourrages... L'ennemi est inattaquable sur son front ; tous nos mouvements de notre droite ne peuvent produire aucune diversion utile ; par conséquent il ne nous restait de moyen que de forcer par notre gauche, ce qui aurait pu nous mettre à portée de combattre. Ce dernier moyen nous est ôté par l'ordre que le roi nous envoie de soutenir Cassel avec son armée. »

Le 23 juillet, la droite de notre armée, tenue par nos alliés Saxons, est très violemment attaquée, mais se défend bien. D'Estrées, demeuré entre Cassel et Krumbach, marche à l'ennemi et le fait reculer. « Ce mouvement rapide, écrit-il, a eu l'avantage

de rester maître du champ de bataille, de dégager Munden, de prendre des prisonniers, et de faire repasser la Fulda et la Werra à l'ennemi. »

Mais cette journée et les suivantes, l'interdiction de manœuvrer à sa guise, les difficultés qui l'assaillent, ont usé ses forces. Il avoue, le 27 juillet : « Je suis très incommodé, et les cinq journées qui ont précédé celle-ci ont beaucoup augmenté mes maux ; j'ai toujours été en mouvement sans avoir dormi une heure par nuit ; je suis si fatigué que j'ai peine à croire que je puisse y résister. »

Cependant la cour lui ayant, ainsi qu'à Soubise, donné enfin permission de bouger, dès le 15 août il abandonne Cassel où il laisse garnison, et, rétrogradant vers le sud à travers bien des obstacles, finit par rejoindre le prince de Condé, qui commande sur le Rhin une forte réserve. Le 30 août, se trouvant en force, il fait déboucher ses troupes sur le flanc gauche de l'ennemi, occupe Friedberg, et joignant ses efforts à ceux de Soubise et de Condé, dont le rôle est en cette occasion particulièrement brillant, il culbute l'ennemi des hauteurs de Johannisberg, le met en déroute, lui inflige une perte de 700 à 800 hommes tués ou blessés, lui prend 15 canons et fait 1.500 prisonniers.

Il préside ensuite avec ses deux partenaires, non sans quelques succès de détail, à la fin des opérations de la campagne, mais, pas plus que ses associés, il ne peut empêcher l'ennemi de s'emparer de Cassel, dont la garnison capitule, un peu plus tôt qu'on ne s'y attendait, le 2 novembre 1762.

Cet échec ne change rien à la situation politique, ni aux conditions de la paix qui s'ébauchent dès le 3 novembre, mais il termine d'humiliante façon pour l'orgueil français cette guerre d'Allemagne, mal conçue, où nos défaites, pas plus nombreuses pourtant que nos victoires, ont seules marqué, entreprise dans l'intérêt de l'Autriche, étrangère et funeste au nôtre ! « C'était avaler le calice jusqu'à la lie », écrira Moufle d'Angerville.

Quant au maréchal, rappelé dès le 16 novembre, sa popularité, si grande après Hastenbeck, a déjà grandement diminué quand on l'a vu, à l'armée de Westphalie, se contenter du modeste rôle d'auxiliaire de Contades. « Cette grande considération pour lui, écrit Barbier, a dégénéré en murmures et en mépris. » Les chansonniers ne l'épargnent plus, et l'on peut lire dans les *Mémoires* de Bachaumont à la date du 10 avril 1762, les couplets suivants, sur l'air : *Je suis un pauvre maréchal :*

Je marche comme un maréchal,
Point du tout comme un général.
Si nous avons quelque avantage
Soubise en aura tout l'honneur :
Je le lui cède de bon cœur.
Je n'ai point de cœur à l'ouvrage.
Tôt, tôt, tôt, battez chaud !
Tôt, tôt, tôt, bon courage !
Je n'ai point de part à l'ouvrage.

Contades en fut mécontent.
Je devins son aide de camp
Sans vouloir être davantage.
Ce procédé ne prit pas bien ;
Je m'en ris : je suis citoyen,
C'est un assez beau personnage.
Tôt, tôt, tôt, battez chaud !
Tôt, tôt, tôt, bon courage !
Je n'ai point de part à l'ouvrage.

A la cour, sa faveur semble se maintenir. Le 30 janvier 1761, après la mort de son ami le duc de Belle-Isle, il est nommé pour trois ans, en réalité pour le reste de ses jours, gouverneur et lieutenant général ès évêchés de Metz et de Verdun. En janvier 1763, il est créé duc à Crevet, c'est-à-dire pourvu d'un titre viager et non enregistré par le Parlement. Il continue, jusqu'à la fin, à faire partie du conseil d'état, comme l'atteste ce couplet d'un Noël satirique qui court en décembre 1763, et que cite Bachaumont :

Courtisan sans bassesse,
Citoyen vertueux,
D'Etrée fendit la presse,
Et dit au roi des cieux :
Veillez sur ma patrie : elle m'est toujours chère :
Au conseil, sans ménager rien,
Tous mes avis tendent au bien,
Mais on ne les suit guère !

Il n'en passe pas moins ses dernières années dans une demi-obscurité, partagé sans doute entre la campagne, Paris, et la cour. Le silence se fait sur lui. On ne sait pourquoi il a voué au duc de Choiseul une haine implacable. Grimm et Moufle d'Angerville le montrent, sur son lit de mort, apprenant la disgrâce de ce ministre, se ranimant à cette nouvelle, et s'écriant : « Le bougre est donc parti : j'expire satisfait » (19). Il convient de remarquer toutefois que la disgrâce de Choiseul est du 24 novembre 1770, et que Louis-Charles-César ne meurt que quelques mois plus tard, le 2 avril 1771, à Paris, dans son hôtel de la rue de Richelieu, paroisse Saint-Roch, à l'âge de 72 ans.

Depuis longtemps malade, il a eu le loisir de penser à sa fin prochaine. Est-ce cette idée qui, le 5 janvier 1769, l'incline à faire donner cent livres, pour ses pauvres, au curé de Cœuvres, La Radde ? C'est elle, en tout cas, qui, le 1er février de cette même année, le conduit, Vieille-Rue du Temple, chez le notaire Delalin, pour y dicter son testament (20).

Ce document nous fait connaître tous ses titres : duc d'Estrées, marquis de Cœuvres, vicomte de Soissons, baron de Montmirail et de Doudeauville, seigneur de Tourbes et autres lieux,

maréchal de France, chevalier des ordres du roi, ministre d'état, gouverneur de Metz et du pays messein. On apprend ensuite ses volontés relatives à son inhumation :

« Je désire être inhumé, sans cérémonie, dans le caveau de l'église des Capucines de la place Vendôme, lieu de la sépulture de ma maison, et que mon cœur soit dans l'église de Saint-Etienne de Montmirail où je me propose de désigner une place. »

Vient ensuite la réglementation des messes basses de requiem, qui, pour le repos de son âme, devront, au nombre de mille, être dites dans l'église où il sera inhumé ,et l'énumération des legs : 4.000 livres au curé de sa paroisse parisienne pour distribuer aux pauvres, 6.000 livres de rente que l'exécuteur testamentaire : Jacquier de Vieilmaison, conseiller honoraire au Parlement, répartira aux domestiques. Le neveu du maréchal, le marquis de Courtenvaux, est désigné comme légataire universel de tous ses biens meubles et immeubles.

Le testament est complété par deux codicilles. Dans le second, qui est du 11 décembre 1770, Louis-Charles-César ajoute quelques legs à ceux qu'il a déjà distribués, pourvoit au règlement d'une dette, et se préoccupe quelque peu de sa femme :

« J'ai fait par mondit testament, déclare-t-il, ce que je pouvais faire pour mon neveu. Les marques d'amitié qu'il m'a données depuis, dont je le remercie, me persuadent qu'il m'en donnera encore après ma mort, en traitant ma veuve avec amitié, et apportant toutes les facilités possibles à la liquidation de ses droits... Je quitte à regret Mme la maréchale d'Estrées, mon épouse, et lui souhaite toutes sortes de bonheur, et je suis fâché de ne pas lui laisser une fortune plus avantageuse. »

Lui mort et enterré (21), son neveu, marquis de Courtenvaux : François-César Le Tellier, recueille sa succession, conformément à sa volonté. Sans doute, entre la maréchale et lui, le château de Montmirail est-il l'objet d'une transaction, puisqu'ils en font, d'un commun accord, dresser l'inventaire (22).

Né à Paris le 18 février 1718, le neveu ne survivra à son oncle que dix ans, et mourra à Paris le 7 juillet 1781. Il a eu, de son mariage avec Antonine de Gontaut, deux enfants décédés avant lui : Charles-François-César, marquis de Montmirail, marié à Charlotte Bénigne Le Rageois de Bretonvillers, et Félicité-Louise, épouse de Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont, duc de Villequier.

Celui-ci, demeuré veuf, avait hérité du domaine de Cœuvres, dont il devait être le dernier seigneur. Premier gentilhomme de

la chambre de Louis XVI, c'est lui qui organise — hélas ! bien mal — la fuite de son maître. Il combine mieux son propre départ, quittant sans difficulté son château de Cœuvres pour gagner Bruxelles. Il mourra en 1814, au début de la Restauration, dans sa terre de Guiscard.

Charles François César, décédé en 1765, laisse deux filles.

L'une, Bénigne-Augustine-Françoise (1764-1849), est mariée, en 1779, au vicomte de la Rochefoucauld, à qui elle apporte le domaine et le château de Montmirail, la terre de Doudeauville, et, par surcroît, la grandesse d'Espagne. Elle inaugure ainsi la famille, encore aujourd'hui représentée, des La Rochefoucauld Doudeauville.

La seconde fille, Louise-Charlotte-Françoise (1765-1835), mariée, en 1780, au baron puis comte de Montesquiou-Fézensac, à qui elle apporte la terre de Courtenvaux dans la Sarthe, deviendra la gouvernante du roi de Rome, et laissera une nombreuse descendance.

Quant à la maréchale d'Estrées, on ne sait que peu de chose sur elle.

Les *Mémoires* de Bachaumont la montrent, en 1767, un peu avant la mort de son mari, entichée de Cerutti, brillant Jésuite qui devait devenir l'ami et le collaborateur de Mirabeau. Comme, à cette date, il est, avec tout son ordre, expulsé du royaume, elle s'associe à deux autres dames de la cour pour lui assurer 1.000 écus de pension.

Un moment vient où elle doit hériter de ses parents le marquisat de Sillery. Des papiers, conservés aux archives de la Marne, en font mention (23), et la ville de Reims lui doit un loyer pour détourner, au profit de ses fontaines, une partie du cours de la Vesle qui passe par ses terres.

Après un peu plus de deux ans de veuvage, en janvier 1774, il est question pour elle de se remarier avec un conseiller de l'ancien Parlement : Le Fère d'Amecourt, mais elle abandonne ce projet. En janvier 1786 enfin, elle tombe en paralysie, et perd la parole, à la suite, dit-on, d'un accès de colère provoqué par un projet de mariage d'une de ses femmes. Elle meurt peu de temps après, le 11 février 1786, à l'âge de soixante ans, mais, dès 1771, avec son mari, avait expiré la grande famille qui, depuis le XVI[e] siècle, n'avait cessé d'occuper le devant de la scène.

Ce n'est pas que d'autres, aux XVIII[e] et XIX[e] siècles et de nos jours encore, ne portent ce nom de d'Estrées, depuis le Moyen Age assez communément répandu. Sans prétendre en épuiser la liste, nous pouvons en signaler quelques-uns : des lettres, des quittances, des arrêts de justice attestent leur existence (24).

Nous apprenons ainsi qu'une certaine Louise d'Estrées est, en 1744, supérieure de la Croix de Clermont en Beauvaisis, qu'une demoiselle Hélène d'Estrées touche, en 1781 et 82, une rente viagère du duc d'Orléans.

Un érudit de Villers-Cotterêts, Ernest Roch, retraçant l'histoire des rues de sa petite ville (25), s'arrête à une maison de la rue Demoustier qui appartint à un chevalier Edmée-François d'Estrées, seigneur de Longchamps, Bouville, Businville et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, lieutenant colonel d'infanterie, gentilhomme du duc d'Orléans.

Une lettre de ce personnage, qu'il adresse de Paris au comte d'Argenson le 3 novembre 1755, alors qu'il est capitaine au régiment de Soissonnais, contient un certain nombre de suggestions pour réduire la mortalité des soldats en temps de guerre ; une autre, datée de Villers-Cotterêts le 5 février 1771, alors qu'il est lieutenant colonel d'infanterie, est un projet d'attaque contre les Anglais dans l'Inde, en prévision d'une prochaine rupture. D'autres, de 1772 et 1778, sont des recommandations pour des parents. En 1786, il soutient un procès contre des Liégeois, à propos de la succession d'une marquise de Rouville, décédée en 1778, et qui était née d'Estrées. Ledit chevalier mourra à Vincelles, près de Dormans, le 8 août 1807.

Ernest Roch veut qu'il descende « des puissants seigneurs de Cœuvres », mais il n'en fournit aucune preuve. Nulle part, dans les lettres de lui que nous connaissons, ce gentilhomme ne fait la moindre allusion à une parenté avec les d'Estrées historiques. Au cours de son procès, ses avocats n'en font pas davantage mention. La cause elle-même cependant les portait à entrer dans le détail de sa famille, qu'ils se contentent de distinguer de celles, du même nom, qui paraît-il, abondent dans le comté de Namur.

Un certain Louis de Loynes d'Autroche de Moret, chevalier, seigneur de Morett, l'Estrée, Villedard, et autres lieux, né en 1728 et qui mourra en 1815, fait porter à ses descendants le nom d'Estrées. Ceux-ci en ont cherché la raison. Leur ancêtre, aide de camp de Louis-César, lui aurait sauvé la vie à Hastenberk : le maréchal, reconnaissant, l'aurait autorisé à donner ce nom à son fils, si toutefois il en devait avoir un ,événement qui

ne se produisit que vingt ans plus tard. Il est peut-être plus vraisemblable que le chevalier se soit inspiré de sa terre dite : *l'Estrée*. « Nous ne prétendons nullement, m'écrit un de ses plus modernes héritiers, être les descendants du dernier maréchal » (26).

On connaît encore un abbé d'Estrées, dont une lettre, datée du château de Maisons le 28 octobre 1761, nous apprend qu'il a un frère, et, sauf quelques voyages à Versailles, passe ses hivers à Paris. C'est lui, sans doute, qui signe L. d'Estrées, et habite rue Sainte-Marguerite, près de l'abbaye de Saint-Germain des Prés ; lui, que concerne, peut-être, une lettre de d'Argenson à Malesherbes, datée : Versailles, 20 février 1758, et où on lit : « Je viens, Monsieur, de prendre l'ordre du roi pour faire mettre à la Bastille l'abbé d'Estrées » ; lui encore qui est l'auteur d'un *mémorial* ou *Almanach Chronologique et Généalogique*, « liste des grands personnages de France et d'Europe, avec tous leurs titres », qu'un certain Morentin, le 9 juin 1758, dénonce à Malesherbes comme « ayant excité bien des plaintes », et dont il veut qu'on suspende le privilège jusqu'à plus ample examen (27).

Un autre abbé, Jacques Destrées — celui-là n'a peut-être pas droit à la particule — prêtre du diocèse de Laon, abbé commendataire de l'abbaye de Bonlieu, entre en procès, au cours de l'année 1778, avec ses religieux, et voit un de ses mémoires supprimé par le grand conseil, et lui-même condamné à 100 livres d'amende, pour diffamation de la partie adverse.

Diverses lettres datées de 1817, 1822, 1843 révèlent, à ces dates, une comtesse et un comte « d'Estrée », ce dernier, âgé, en 1843, de 88 ans, et s'intitulant : « doyen des chevaliers de Saint-Louis de l'Allier, et peut-être du Royaume ».

Il nous est impossible de reconnaître le moindre lien entre tous ces homonymes et la famille qui nous occupe, et dont on peut estimer, jusqu'à preuve du contraire, que l'année 1771 marque bien la définitive extinction, encore que, par les Le Tellier, les La Rochefoucauld Doudeauville et les Montesquiou-Fésenzac puissent s'en réclamer quelque peu.

---

(1) Marcel Marion : *Dictionnaire des Institutions de la France*, page 411, Paris, Picard, 1923.

(2) Elle est rapportée dans la *Biographie Universelle* de Michaud, Paris, 1815, tome XIII. Voltaire y fait allusion dans une note du *Siècle de Louis XV* (chapitre III).

(3) Pour ses états de service je m'en rapporte à la *Chronologie Militaire* de Pinard, 1761, tome III, p. 417.

(4) Bibliothèque Nationale. Manuscrits : n° 15176, page 161.

(5) Le château de Montmirail nous est connu par l'inventaire qu'en font dresser, après la mort de d'Estrées, sa veuve et son neveu et que conservent les Archives de la Marne : Dossier E 382 : il l'est également, dans son état ancien, par une gravure d'Israël Silvestre.

(6) Lefebvre : *Les d'Estrées au pays de Bray*. Neufchâtel-en-Bray, 1885.

(7) *Mémoires du duc de Luynes,* tome VI, page 444.

(8) *Vie privée de Louis XV*. Londres, 1781, Peter Lyton, tome II, p. 343.

(9) Comte Fleury : *Louis XV intime et les petites maîtresses,* Paris, Plon, 1903, page 119.

(10) Bibliothèque Nationale, Manuscrit : 11301.

(11) Frédéric Masson : *Mémoires et Lettres du Cardinal de Bernis :* 2 volumes, Paris, Ollendorff, 1903, tome I^er^, page 301.

(12) Le portrait de Van Loo a donné lieu au XVIII^e^ siècle à plusieurs gravures. L'une porte cette mention : *M. Van Loo pinxit, De Lorraine sc.*

(13) Duc de Luynes : *Mémoires,* tome II, page 28.

(14) *Mémoires et Lettres du Cardinal de Bernis* (1715-1758), publiées par Frédéric Masson, Paris, Ollendorff, 1903, tome I^er^, pages 390 et suivantes.

(15) Camille Rousset : *Le comte de Gisors* (1752-1758), Paris, Didier, 1868.

(16) Grimm : Lettre à Mme d'Epinay, page 43 des *Mémoires et Correspondance de Mme d'Epinay,* Paris, Brunet, 1818, tome III.

(17) On consultera sur cette campagne : *la relation* parue le 8 août 1757 (7 pages in-4°, à Paris, aux Galeries du Louvre) - *les Eclaircissements au Roi* du Maréchal d'Estrées (Paris, Simon, 1758) - *Les camps topographiques de la campagne de* 1757 par le Sr Du Bois. La Haye 1760 - *Les mémoires* de Barbier, de Bernis, du duc de Luynes - *La vie privée de Louis XV,* de Moufle d'Angerville (tome III) - *Le comte de Gisors,* par Camille Rousset, Paris, Didier, 1868 - *Les guerres sous Louis XV,* par le comte Pajol, Paris, Didot, 1885 (tome IV).

(18) Baron Grimm : *Nouveaux Mémoires Secrets,* Paris, Lerouge Wolf, 1834, tome I^er^, page 164.

(19) Grimm : *Nouveaux Mémoires secrets et inédits,* Paris, Lerouge, Wolf, 1834, tome II, page 24 et Moufle d'Angerville : *Vie Privée de Louis XV,* tome IV, page 204.

(20) Il figure dans les archives De Bertier, et dans celles de la Marne (Dossier E-382).

(21) Son cœur, selon ses vœux, fut porté à Montmirail, d'abord dans la vieille église Saint-Etienne, plus tard à la chapelle des religieuses de Nazareth, dans le caveau des ducs de La Rochefoucauld-Doudeauville.

(22) Archives de la Marne : E-382.

(23) Archives de la Marne : C-672.

(24) Je trouve ces documents dans les archives de la famille De Bertier.

(25) *Bulletin de la Société Historique de Villers-Cotterêts :* années 1910-1911.

(26) Lettre du commandant Jean d'Estrées, Château de Villedard, Yvoy le Marron (Loir-et-Cher), 15 février 1948.

(27) Bibliothèque Nationale : manuscrit 22134 : folio 128 et 135.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Une bibliographie détaillée et complète de la famille d'Estrées demanderait presque un volume. Bornons-nous à quelques indications sommaires, en commençant par les principales sources de manuscrits :

A. — *Principales sources de manuscrits*

Archives Nationales, particulièrement le carton M.400 consacré aux d'Estrées ;

Le département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale très riche sur presque tous les membres de cette famille ;

Les archives historiques des ministères de la Guerre, de la Marine et des Affaires Etrangères ;

Les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal et de la Bibliothèque Mazarine ;

Les archives de la Somme (sur les origines), de l'Aisne, de la Loire Inférieure, de la Marne (sur Louis-Charles-César) ;

Les archives municipales de Laon et de Cœuvres, et les minutes des anciens notaires de Cœuvres conservés à Soissons dans l'étude de maître Dulong ; le fond Périn de la Bibliothèque de Soissons et les archives hospitalières de cette ville ;

Les archives du château de Chantilly, particulièrement celles du cabinet des titres. L'inventaire en a été publié par Gustave Macon, Paris, Champion 1929 ;

Les archives privées de M. André Moquet à Soissons, de la famille de Noailles à Maintenon, et, à Paris, du Docteur Vinchon, et de la famille De Bertier.

B. — *Principaux imprimés*

I. — GENERALITES, ORIGINES ET XVI^e SIECLE

1. — Tous les dictionnaires généalogiques, comme ceux de Le Laboureur, le Père Anselme, Moreri, La Chesnaye-Desbois ;

tous les dictionnaires historiques, comme ceux de Michaud et de Hœfer, le dictionnaire critique de Jal ;

la collection des Bulletins de la Société Archéologique de Soissons ;

Saint-Simon : notice sur le duché d'Estrées dans les *Ecrits Inédits* publiés par Feugères, tome VI, Paris, Hachette ;

Lefebvre : Les d'Estrées au pays de Bray par un Neufchâtelois, Neufchâtel-en-Bray, 1885.

Félix Brun : Note relative à une nouvelle édition des Mémoires du maréchal d'Estrées : Bulletin de la Société Archéologique de Soissons, 3e série, 1911.

2. — Cartulaire de Philippe-Auguste, et Catalogue des Actes de ce roi par Léopold Delisle ;

Factum pour la généalogie de la maison d'Estrées, et de la gloire qu'elle tire de l'alliance des princes de Vendôme, une plaquette in-12 de 72 pages, datée : Paris, 1678, et due à un certain sieur de Bonair ;

Eugène Barbier : Le château de Vez, monographie, Robaudy, Cannes, 1926 ;

Haudiquer de Blancourt : Nobiliaire de Picardie (1693) ;

Rodière : Epitaphier de Picardie, Paris, Picard, 1926 ;

De Cagny : Histoire de l'arrondissement de Péronne, 1839 ;

— Notre-Dame des Joies, une brochure in-16, Amiens, 1883 ;

Docteur Jean Vinchon : Le livre de raison d'une famille picarde : les Vinchon (1488-1947), Dessaint, Doullens, 1948.

3. — Nous envisagerons successivement les correspondances et mémoires du XVIe siècle, les écrits des historiens du temps, les œuvres littéraires, celles enfin des historiens ou érudits plus modernes.

— Citons d'abord les correspondances de Catherine de Médicis et de Henri IV, imprimées par l'Imprimerie Nationale ;

puis, par ordre alphabétique, les écrits des mémorialistes du XVIe siècle utilisés ici, et mis à portée du public, dès le temps de Louis-Philippe, par les collections Buchon, et Michaud-Poujoulat, plus tard, de façon plus rationnelle, par la Société d'Histoire de France :

D'Aubigné, Bassompierre, Brantôme, Castelnau, Cheverny, Martin et Guillaume Du Bellay, Groulart, La Vieilleville, l'Estoile, Montluc, François Rabutin, Sully, Marguerite de Valois, le baron de Villars.

On consultera en outre : pour Bassompierre ses Nouveaux Mémoires, d'authenticité discutée mais probable, publiés en 1803 ; pour l'Estoile, l'édition qu'en a donnée en 1744 Lenglet-Dufresnoy enrichie des notes des anciens éditeurs, et celle, plus moderne, de Lemerre, qui apporte au texte d'importantes additions ;

Mentionnons encore : le Journal de Dom Lepaulart publié dans le Bulletin de la Société Archéologique de Soissons, année 1859, et les Mémoires dits : de Condé, 5 volumes, in-4°, Londres, 1739 ;

— parmi les ouvrages des historiens du temps, retenons :

Palma Cayet : Chronologie Novenaire (1589-1598). Collection Michaud et Poujoulat ;

Davila : Histoire des Guerres civiles en france. Amsterdam, 1757 ;

Dupleix : Histoire de Henri le Grand, Paris, 1635 ;

Matthieu : Histoire de Henri IV, Paris, Buon, 1631 ;

Nous y rattacherons trois écrits d'intérêt documentaire :

Jacques Petit : La procession de Soissons pour la délivrance des Enfants de France en 1530, réimpression avec préface de P.-L. Jacob, bibliophile, Paris, Tachener, 1877 ;

La Treille : Discours des villes ,châteaux et forteresses battues... par la force de l'artillerie, étant grand maître d'icelle le seigneur Destrées. Paris, Buon, 1563. Réédité en 1568 ;

Evrard de Bar le Duc : La fortification démontée et réduite en art, Paris, 1604.

— parmi les œuvres littéraires :

Ronsard : Sonnets pour Astrée. Edition Vaganay, Paris, Garnier, V ;

D'Urfé : L'Astrée. Edition Vaganay, Lyon, Masson, 1925, tome III ;

Les aventures de la cour de Perse ;

Les amours du grand Alcandre - Paris, 1661 ;

Ces deux derniers écrits anonymes, le premier attribué à Mlle de Guise devenue princesse de Conti, le second au duc de Bellegarde, sont des récits romancés des amours de Henri IV.

— parmi les ouvrages des historiens postérieurs :

a) sur Jean et Antoine :

Dormay : Histoire de Soissons, 1663 ;

Carlier : Histoire du duché de Valois, Paris, 1764 ;

Colliette : Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois, Cambrai, Berthoud, 1771 ;

Haang : La France Protestante, Paris, Cherbulliez, 1835 ;

Douen : Essai historique sur les églises réformées du département de l'Aisne, une brochure de 185 pages in-8°, Quincy (Seine-et-Marne), 1860 ;

Lucien Romier : Les origines politiques des guerres de religion, Paris, Perrin, 1913 ;

Capitaine Basset : Les grands maîtres de l'artillerie, dans le Mémorial de l'artillerie, tome XI, Paris, Imprimerie Nationale, 1932 ;

Maxime de Sars : Noyon à travers l'histoire : Chauny, Baticle, 1942.

b) Sur Gabrielle et ses sœurs :

Tallemant des Réaux : Historiettes, Edition Mongrédien, Paris, Garnier ;

Les généalogies du sieur Guillard, publiées dans le Cabinet Historique, Paris, 1861 ;

Amelot de la Houssaye : Mémoires, Amsterdam, 1737 ;

Comte de la Ferrière Percy : Le journal de la comtesse de Sanzay, Paris, Aubry, 1859 ;

Dutilleux : Histoire de l'abbaye de Maubuisson, Pontoise, 1882 ;

Sainte-Beuve : Port-Royal, tome I^er^ ;

Jules Loiseleur : La mort de Gabrielle d'Estrées, une brochure de 40 pages in-8°, 1872 ;

Desclozeaux : Gabrielle d'Estrées, Paris, Champion, 1884 ;

J. Nouaillac : Villeroy, secrétaire d'Etat (1543-1610), Paris, Champion, 1909 ;

P. de Vaissière : — une famille : les d'Alègre, Paris, Emile-Paul, 1914 ;

— Henri IV, Fayard, Paris, 1928 ;

Raymond Ritter : — Henri IV, lui-même, Paris, Albin-Michel, 1944 ;

— Charmante Gabrielle, Paris, Albin-Michel, 1947.

II. — SUR FRANÇOIS-ANNIBAL Ier

a) *Ses œuvres*

Ses mémoires : — édition Michaud et Poujoulat, 1837 ; — édition Paul Bonnefon dans la Collection de la Société d'Histoire de France, 1910 ;

Relations de l'élection de Grégoire XV, du siège et de la prise de Mantoue, dans l'édition Michaud et Poujoulat des Mémoires ;

Mémoire sur les affaires de l'ordre de Saint-Antoine, brochure de 12 pages, in-4° (Bibliothèque Nationale : cote : 4° L d 14 6.) ;

b) *Corresponsances, mémoires et témoignages contemporains*

— correspondances de Richelieu (publiée par Avenel) et de Mazarin (publiée par Chéruel), Imprimerie Nationale ;

Delavaud : Lettres du secrétaire d'Etat Phelipeaux d'Herbault au maréchal d'Estrées sur le siège de la Rochelle, La Rochelle, imprimerie Texier, 1910 ;

Chapelain : Lettres publiées par Tamisey de Larroque, Paris, imprimerie nationale, 2 volumes in-4°, 1883 ;

Lettres inédites concernant le Soissonnais pendant la Fronde, publiées par Félix Brun. Bulletin de la Société Archéologique de Soissons, 1895.

— Mémoires de :

Bassompierre : Edition de la Société d'Histoire de France ;
Nicolas Goulas : Idem ;
Marolles : Amsterdam 1755 ;
Monglat : Amsterdam 1727 ;
Puységur : 1690 ;
Cardinal de Retz : Genève, 4 volumes in-16, 1777 ;
Richelieu : Edition de la Société d'histoire de France ;

— Dubuisson-Aubenay : Journal des Guerres civiles, publié par Saige dans les Mémoires de la Société de Paris et de l'Ile de France :

Tallemant des Réaux : Historiettes, édition Mongrédien, Paris, Garnier ;

Courtilz de Sandras : La France Galante ;

Amelot de la Houssaye : Mémoires historiques, Amsterdam, édition de 1737 ;

Menagiana, édition de 1715 ;
Wicquefort : Mémoires touchant les ambassadeurs et les ministres publics, La Haye, 1777 ;
De Louen : Histoire de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes de Soissons, Paris, 1710 ;

— Mémoires pour le Duc d'Estrées, ambassadeur à Rome, contre Mme la Duchesse d'Estrées.

c) *Œuvres littéraires*

Mathurin Régnier : Satires.
Le Père Lemoyne : Œuvres poétiques, 1672.

d) *Etudes postérieures*

Duc d'Aumale : Histoire des princes de Condé, tome II, Paris, Calmann-Lévy.

Vicomte de Noailles : La mère du grand Condé. Paris, Emile-Paul, 1924.

La grande Chartreuse par un Chartreux, Grenoble, Arthaud, 1930 ;

Melleville : Histoire de Laon, Paris, Dumoulin, 1846 ;

Edouard Rott : La représentation diplomatique de la France auprès des cantons Suisses, 3 volumes, Paris, Alcan, 1906 ;

Pierre Guynemer : L'isolement de Marie de Médicis au château de Compiègne en 1631, son évasion. Bulletin de la Société Historique de Compiègne, 1911 ;

Le Vassor : Histoire générale de l'Europe sous le règne de Louis XIII, Amsterdam, 1757 ;

Chéruel : Histoire de la France sous le ministère de Mazarin ;

Emile Magne : Scarron et son milieu, Paris, Mercure de France, 1905 ;

— Voiture et les années de gloire de l'hôtel de Rambouillet, Paris, Mercure de France, 1912 ;

— La joyeuse jeunesse de Tallemant des Réaux, Paris, Emile-Paul, 1921 ;

Maximilien Buffenoir : Achille de Longueval, seigneur de Manicamp, Bulletin de la Société Archéologique de Soissons, 1944 ;

Capitaine de Buttet : Histoire de l'Académie de Soissons, Bulletin de la Société Archéologique de Soissons, 1906 ;

Valfrey : La diplomatie française au XVII[e] siècle : Hughes de Lionne, Paris, 1877 ;

Charles de Mouy : L'ambassade du duc de Crépy, Paris, Hachette, 1893.

II. — LA FAMILLE D'ESTREES SOUS LOUIS XIV

a) *Correspondances*

— officielles :

Depping : correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, Paris, 1855 ;

Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France, Paris, Alcan, 1888 à 1898 ;

Œuvres de Louis XIV, Paris : Treuttel et Würts, 1806 ;

Lettre du roi à M. le cardinal d'Estrées écrite à Versailles le 6 septembre 1688, Paris, J.-B. Coignard, opuscule de 17 pages in-8° ;

Hippeau : Avènement des Bourbons d'Espagne, Paris, Didier 1875 ;

Félix Brun : Lettres inédites tirées des archives de la guerre et relatives au Soissonnais, Bulletin de la Société Archéologique de Soissons, 3° série, tome 5 ;

Correspondance du maréchal de Vivonne relative à l'expédition de Messine, 2 volumes in-8°, publiés par Jean Cordey, Paris, Société de l'Histoire de France, 1920.

— privées :

Lettres de Mme de Sévigné, Edition Mommerqué ;

Edouard de Barthélemy : la Marquise d'Uxelles et ses amis (recueil de lettres), Paris, Didot, 1881 ;

Geoffroy : Lettres inédites de la princesse des Ursins, Paris, Didier, 1859 ;

Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans. Notes par Ernest Jalglé, Paris, Bouillon, 1890 ;

Bossuet : Correspondance, édition critique par Urbain et Lévêque, Paris, Hachette, 1925 ;

Mémoires extraits de la correspondance du marquis de Louville, Paris, Maradan, 1818.

b) *Mémoires, journaux, témoignages et documents contemporains*

Mme de Motteville : Mémoires, édition Charpentier ;

Louis-Henri Loménie de Brienne : Mémoires, publiés par la Société d'Histoire de France, Paris, 1916 ;

Saint-Hilaire : Mémoires publiés par la Société d'Histoire de France, Paris, 1903 ;

Dangeau : Journal publié par Soulié et Dussieux, Paris, 1860 ;

Saint-Simon : Mémoires, Edition Boislisle ;

De Coulanges : Mémoires, Edition Monmerqué, Paris, Blaise, 1820 ;

Mme de Lafayette : Mémoires de la cour de France, Paris, Jouaust, 1890 ;

Mme de Caylus : Souvenirs ;

De Sourches : Mémoires, publiés par le comte de Cosnac et Arthur Bertrand, Paris, Hachette ;

Spanheim : Relation de la cour de France en 1690, Edition de la Société d'Histoire de France, Paris, 1882 ;

Abbé Millot : Mémoires politiques et militaires composés sur les pièces originales recueillies par Adrien Maurice duc de Noailles, Paris, Moutard, 1777 ;

Nouveau Siècle de Louis XIV, ou poésies, anecdotes du règne et de la cour de ce prince, Paris, Buisson, 1793 (recueil de couplets satiriques du XVII[e] siècle) ;

Le Mercure de France ;

Loret : La Muse Historique, édition Livet ;

Les continuateurs de Loret, Paris, Morgand, 1882 ;

Cardinal d'Estrées : Statuts du monastère de Saint-Claude ;

Relation de la fête donnée au palais abbatial de Saint-Germain des Prés, le 4[e] jour d'août 1704, par M. le cardinal d'Estrées..., Paris, Jacques Josse, 1704 ;

Mémoires composés pour François-Annibal II contre la veuve de son père (Bibliothèque Nationale : cotes : f° Fm : 5757 - 5758 - 17933) ;

Factum pour les religieux, prieur et convent de l'abbaye de Saint-Martin de Laon, etc., 19 pages in-4° ;

Inventaire de production que mettent et baillent par devant vous, Nosseigneurs du grand conseil, les religieux... de l'abbaye de Saint-Martin de Laon (64 pages in-4°, 1659).

c) *Œuvres littéraires contemporaines*

Chanoine Villette : Oraison funèbre de Madeleine de Liomme, Laon, Renesson, 1685 ;

Claude Le Peletier : Comes Senectutis, petit in-16, Paris, Denys Mariette, 1709, préface latine du cardinal d'Estrées ;

Recueil des harangues prononcées par MM. de l'Académie Française, Amsterdam, 1709, tome 1[er].

Discours prononcés dans l'Académie Française : le 25 juin 1711 à la réception de l'abbé d'Estrées et le 23 décembre 1713 à la réception de M. de la Monnaie, Paris, Coignard.

d) *Œuvres postérieures*

Voltaire : Siècle de Louis XIV, édition classique d'Emile Bourgeois, Paris, Hachette ;

Gros de Boze : Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions, Paris, Panckouke, 1759 ;

D'Alembert : Histoire des membres de l'Académie, 6 volumes in-12 (1785 à 1787) ;

Pinard : Chronologie militaire, 1760 ;

Fisquet : La France pontificale, Paris, Repos, 1867 ;

Melleville : Histoire de Laon, Paris, Dumoulin, 1846 ;

Maxime de Sars : Le Laonnois féodal ;

Thillois : La maison de retraite pour ecclésiastiques fondée par Jean d'Estrées : Bulletin de la Société Académique de Laon, tome VIII, 1859 ;

De Florival : Jean d'Estrées, évêque de Laon : tome XXVII du Bulletin de la Société Académique de Laon ;

Maximilien Buffenoir : Adrien Sconin, oncle de Racine et principal du collège de Soissons, Bulletin de la Société Archéologique de Soissons, 1928 ;

Charles Gérin : — Recherches sur l'assemblée du clergé de 1682, Paris, 1870 ;

— Louis XIV et le Saint-Siège, Paris, Lecoffre, 1894 ;

Abbé Loyson : L'Assemblée du clergé de France de 1682, Paris, Didier, 1870 ;

Eugène Michaud : Louis XIV et Innocent XI, 4 volumes, Paris, Charpentier, 1882 ;

François Combes : La princesse des Ursins, Paris, Didier, 1858 ;

Alfred Baudrillart : Philippe V et la cour de France, Paris, Didot ;

Lacour Gayet : L'abbaye de Saint-Germain des Prés, 6° bulletin paroissial de Saint-Germain des Prés, 1924 ;

Emmanuel de Broglie : Mabillon et la société de l'abbaye de Saint-Germain des Prés à la fin du XVII° siècle, Paris, Plon, 1888 ;

Camille Rousset : Histoire de Louvois, 4 volumes, Paris, Didier, 1872 ;

Richer : Jean et Victor-Marie d'Estrées, Paris, 1786 ;

Eugène Sue : Histoire de la marine française, 4 volumes, Paris, 1844 ;

Comte Bonfils Lablénie : Histoire de la marine française, 3 volumes, Paris, 1845 ;

Jal : Abraham Du Quesne et la marine de son temps, 2 volumes, Paris, Plon, 1873 ;

G. de Saint-Yves : Les campagnes de Jean d'Estrées dans la mer des Antilles (1676-1678), une brochure de 40 pages in-8°, Paris, 1900.

IV. — LA FAMILLE D'ESTREES SOUS LA REGENCE ET SOUS LOUIS XV

a) *Mémoires, journaux, témoignages et documents contemporains*

Duchesse d'Orléans : Mémoires, publiés par Philippe Busoni, Paris, Paulin, 1832 ;

Villars : Mémoires, publiés par De Voguë dans la collection de la Société d'Histoire de France, Paris, 1904 ;

Buvat : Gazette de la Régence (1715 à 1719) publiée par le comte de Barthélemy, Paris, Charpentier, 1887 ;

Président Hénault : Mémoires, éditées par François Rousseau, Paris, Hachette, 1911 ;

Marquis d'Argenson : Mémoires, édités par la Société d'Histoire de France, Paris, Renouard, 1867 ;

Duc de Luynes : Mémoires, édition Dussieux et Soulié, Paris, Didot, 1860 ;

Barbier : Journal, Paris, Charpentier, 1857 ;

Mathieu Marais : Journal et Mémoires publiés par De Lescure, Paris, Didot, 1868 ;

Cardinal de Bernis : Mémoires et lettres publiés par Frédéric Masson, 2 volumes, Paris, Ollendorff, 1903 ;

Bachaumont : Mémoires secrets : années 1780 et suivantes, Londres, Adamson ;

Archives de la Bastille, publiées par Ravaisson ;

Recueil Clairembault-Maurepas, chansonnier historique du XVIII° siècle, publié par Raunié de 1878 à 84, Paris, Quantin.

Discours de l'abbé d'Estrées, prononcé le 28 janvier 1715 à l'Académie Française pour la réception du duc de la Force, Paris, J.-B. Coignard, rue Saint-Jacques ;

Discours prononcés le 23 mars 1715 à l'Académie Française pour la réception de Victor-Marie d'Estrées, Paris, J.-B. Coignard ;

Maréchal d'Estrées : Eclaircissements au roi, Paris, Simon, 1758 ;

Du Bois : Les camps topographiques de la campagne de 1757, La Haye, 1760.

b) *Etudes*

Voltaire : Siècle de Louis XV ;

Moufle d'Angerville : Vie privée de Louis XV, Londres, 1781, Peter Lyton ;

Desnoireterres : Les cours galantes, Paris, Dentu, 1864 ;

Jean Hervez : La Régence galante, Paris, Bibliothèque des curieux, 1909 ;

Emmanuel de Broglie : La société de l'abbaye de Saint-Germain des Prés au XVIII[e] siècle, Paris, Plon, 1891 ;

Charles de la Lande de Calan : La Bretagne sous le maréchal d'Estrées, Vannes, 1898, une brochure de 80 pages ;

Henri Gaston Duchesne : Le château de Bagatelle, Paris, Jean Schemit, 1909 ;

Vicomte Fleury : Les livres du maréchal d'Estrées, communication faite le 12 mai 1930 à la Société des Bibliophiles Français, Paris, 12 pages, in-8° ;

Comte Fleury : Louis XV intime et les petites maîtresses, Paris, Plon, 1903 ;

Camille Rousset : Le Comte de Gisors (1752-1758). Paris, Didier, 1868 ;

Comte Pajol : Les guerres de Louis XV, Paris, Didot, 1885.

NOTES ICONOGRAPHIQUES

1° *Ouvrages à consulter*

L'ouvrage de Henri Bouchot : *Portraits aux crayons du XVI^e siècle*, Paris, 1887, contient de précieuses indications ; celui de Desclozeaux : *Gabrielle d'Estrées* (champion, 1884), renferme, à la fin, sur l'iconographie de cette maîtresse royale, une étude du comte Albert de Bertier ; dans une brochure parue à Caen : Delesques, imprimeur, 1912, Louis Régnier traite de *la fausse effigie funéraire de Gabrielle d'Estrées*, que conserve le musée de Laon. Enfin, dans un grand ouvrage illustré : *La Renaissance en France*, 3 volumes, in-folio, Quantin, 1879-85, Léon Palustre, au chapitre de l'architecture, marque la place et la signification du château de Cœuvres.

2° *Témoignages iconographiques*

Sans chercher à être complet, bornons-nous à signaler :

a) *Sur les premiers d'Estrées établis en Picardie :*

Un tableau de l'époque romantique, appartenant au docteur Vinchon, à Paris, et représentant la chapelle de Notre-Dame des Joies près d'Ennemain (Somme), bâtie en 1525 par Antoine II d'Estrées, et détruite par la guerre de 1914-1918 ;

une photographie d'un ancien dessin représentant la même chapelle, en possession de Mme Noughier, maire d'Athies.

b) *Sur Jean, grand maître de l'artillerie* (1486-1574) :

à la bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers, un crayon du XVI^e siècle où le personnage est vu de trois quarts, à mi-corps, sous la toque alors à la mode, encore dans toute sa force, sa vaste barbe répandue sur sa poitrine ;

au cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale, un médaillon de bronze noir représentant le grand maître de l'artillerie âgé de 68 ans, sa barbe toujours répandue sur l'armure, avec l'inscription : Ens entium miserere mei ;

au château de Beauregard, près de Blois, un portrait, peint sans doute au XVII^e siècle, et qui montre le personnage à un âge

encore plus avancé, le crâne dénudé, la tête enfoncée dans un grand col de fourrure, avec ses attributs caractéristiques : la longue moustache et la barbe patriarcale. Gravé au XIX[e] siècle, ce portrait a été sensiblement déformé par le graveur ;

dans l'église de Vierzy (Aisne) la plaque funéraire en pierre où il est représenté à 52 ans, avec son épouse Catherine de Bourbon, au moment de la mort de celle-ci en 1538, et avant la sienne, bien qu'il ne dût pas être enterré avec elle ;

Les quatre jetons de cuivre à ses armoiries que possède le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, l'un portant la date de 1563, deux autres celle de 1570, un quatrième celle de 1571 ;

le dessin, rehaussé de couleur, représentant le château et le village de Cœuvres, que conserve le cabinet des Estampes (dossier Va5), et qui, s'il ne remonte pas au XVI[e] siècle mais seulement au début du XVIII[e], n'en date pas moins de l'ancien régime, et n'en donne pas moins une idée approximative de la seigneurie de Jean d'Estrées et de ses successeurs.

c) *Sur Antoine d'Estrées, et sa femme Françoise Babou :*

le dessin au crayon représentant Antoine, reproduit par Moreau-Nélaton dans son livre *Crayons français du XVI[e] siècle conservé dans la collection Salting*, Paris, s.d. in-folio. Le portrait peint qu'on peut voir à Paris, au musée de l'armée, me paraît absolument fantaisiste ;

un crayon du XVI[e] siècle, conservé au Cabinet des Estampes, et qui passe pour représenter Françoise Babou, marquise d'Estrées. Pierre de Vaissière le reproduit dans son livre sur *les d'Allègre* ;

un ex-libris d'Antoine, visible dans la collection De Bertier.

d) *Les filles d'Antoine :*

Je ne dirai rien des portraits gravés de Gabrielle, tous postérieurs à sa mort. Il me suffira de retenir :

les quatre portraits peints de l'école dite de Fontainebleau qui la représentent dans sa baignoire tantôt seule comme au château de Chantilly et à celui d'Azay-le-Rideau, tantôt avec sa sœur, la duchesse de Villars, comme au Louvre, et au musée de la Société Archéologique de Montpellier. Ce dernier portrait est reproduit dans l'Illustration du 6 février 1937 ;

les cinq crayons du XVI[e] siècle conservés au cabinet des Estampes ;

la médaille d'argent exécutée par Dupré en 1597 : sur l'avers Henri IV ; sur le revers sa maîtresse, le front, semble-t-il, exagéré ;

différentes vues contemporaines de son château de Monceaux, particulièrement une belle gravure de Chastillon ;

e) *François-Annibal I^er^*

les trois portraits gravés par Daret, Montcornet, Jean Valdor ;

un portrait peint, actuellement en possession de M. Mettling, de Soissons, et qui semble dater du début du règne de Louis XIV : moustache blanche sous ample perruque noire, visage vieilli mais allègre ;

deux dessins de la collection Gaignières visibles au cabinet des Estampes, et qui conservent l'image du monastère des Feuillants de Soissons fondé par François-Annibal I^er^ et sa première femme qui y furent enterrés ainsi que beaucoup de membres de leur famille.

f) *Les fils d'Annibal*

Je ne connais aucun portrait de François-Annibal II, François-Annibal III, Louis Armand, ni de leurs épouses.

De Jean comte d'Estrées (1624-1707) je ne vois rien de mieux qu'une gravure, non signée, que possède le cabinet des Estampes : personnage vu à mi-corps dans un médaillon ovale, grande perruque début Louis XIV, moustaches et légère barbiche, et, sur l'armure, vaste rabat de dentelle ;

le monument funéraire du maréchal-amiral et de sa femme née Marguerite Morin, provenant de l'église des Minimes de Chaillot, est conservé au musée de Versailles (numéro : 6361) : un grand médaillon de marbre y représente le mari et la femme, œuvre remarquable de Nicolas Coustou.

Plus riche est l'iconographie de César d'Estrées.

Parmi les portraits peints, j'en signalerai deux, non signés : l'un au musée de Versailles, remontant au début du XVIII^e^ siècle (n° 2916) ; l'autre qui appartient à l'évêché de Soissons, précieuse copie d'un tableau détruit par la guerre en 1944, et qu'avait donné le cardinal lui-même à l'hôpital de Laon ;

Parmi les nombreux portraits gravés je retiendrai :

celui de Humbelot qui représente, en 1650, le maigre buste de l'abbé César d'Estrées ;

celui de Nanteuil, daté de 1660, qui montre l'évêque de Laon et le pair de France ;

celui de Clowet, d'après une peinture de Voet, qui le présente coiffé de la barette ;

celui de Bonnart, où l'ambassadeur paraît assis devant une table ;

celui de Larmessin, daté de 1689 ;

celui d'un anonyme qui, très réalistement, représente, vieux et fatigué l'abbé de Saint-Germain des Prés.

Le neveu du cardinal Jean, fils de son frère François-Annibal II, et pour qui il se démit de son évêché de Laon, avait son portrait peint à l'hôpital de cette ville, et ce portrait, comme le sien, fut détruit en 1944. Heureusement M. de Florival en avait fait faire par Dujardin une héliogravure qui reste sur ce prélat le seul document iconographique que je connaisse.

L'autre neveu ecclésiastique, l'abbé Jean, fils du maréchal, a été gravé notamment par Rousselet, Randon, Desrochers, Cars... Son portrait par Audran, d'après Rigaud, me paraît le plus remarquable.

C'est encore un portrait gravé par Audran, d'après Largillière, qui me paraît donner la plus juste idée de son frère, le maréchal Victor-Marie, Ajoutons-y un portrait en pied dans le genre de ceux de Bonnart, daté de 1693 et mis en vente chez Deshayes.

g) *Louis-Charles César Le Tellier*

Sur le dernier des d'Estrées je puis signaler un superbe portrait peint qui appartient à la famille De Bertier et qui est dû au pinceau de Michel Van Loo. Il a été gravé au XVIII[e] siècle, notamment par De Lorraine ;

une médaille à l'effigie du même maréchal, et signée : Fontaine, avait été frappée en 1770. Le cabinet des Médailles, qui ne la possède pas, en a du moins une reproduction.

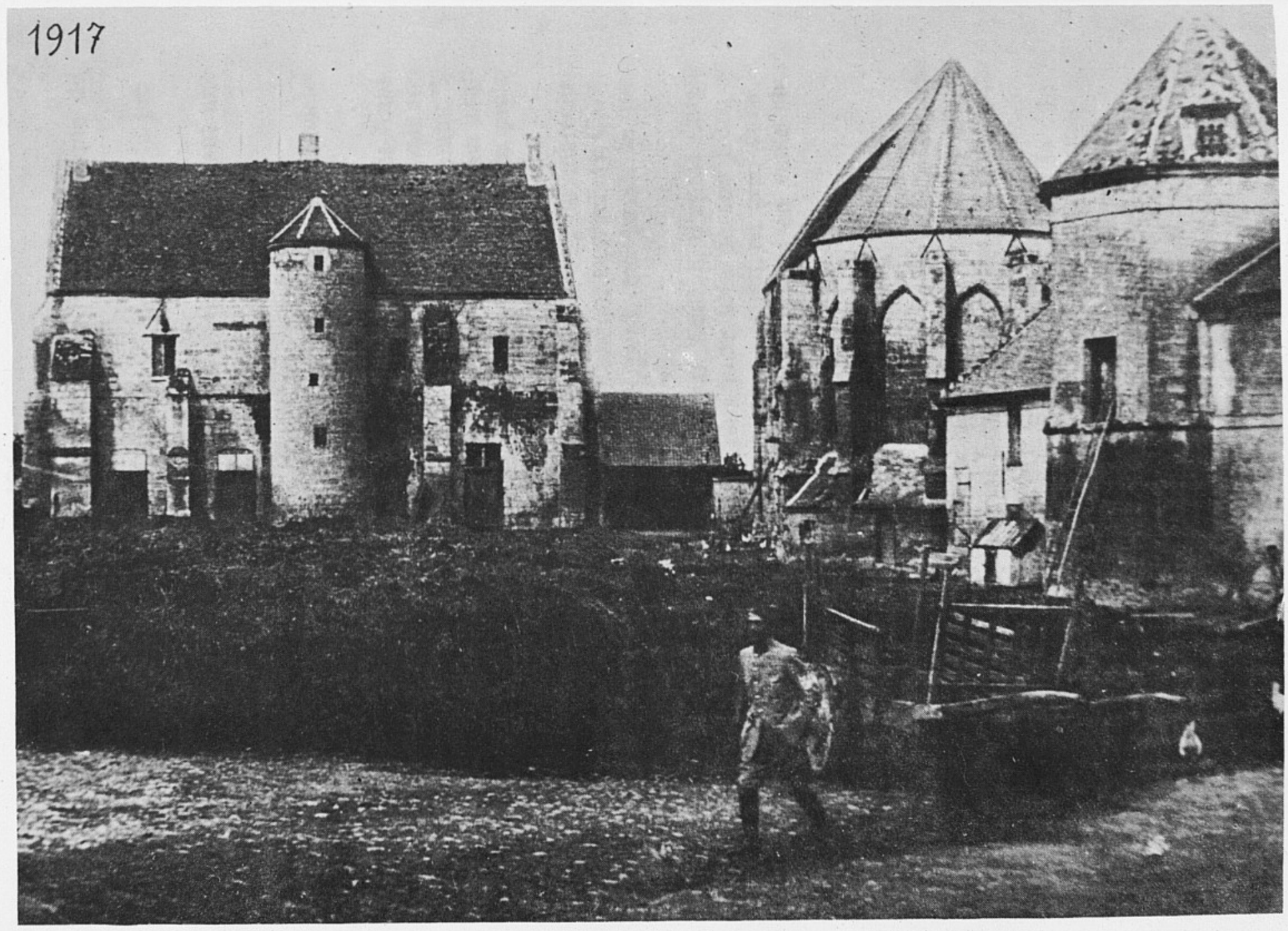
1917

La Commanderie et la Ferme du Mont de Soissons à Serches

Presque à mi-distance, sur la route qui joint Soissons à Fère-en-Tardenois, se trouve un point dominant qui fut toujours apprécié. Notre temps y a connu un socle de calvaire, caché sous un buisson, un poteau géodésique, puis un poste d'observation allemand, aujourd'hui le monument des chasseurs.

Ce point ne semble qu'un pli de terrain sur le vaste plateau, mais on y découvre un panorama immense : au Nord les crêtes du Soissonnais, au Sud, celles boisées du Tardenois et même la vallée d'Ourcq. Au centre, ce plateau de Cuiry-Lesges et du Mont de Soissons qui au 18ème siècle avait la réputation de fournir le meilleur froment de la province (Carlier).

L'endroit se nomma « La Croix Saint-Ursace », puis « L'Epine St-Ursace », une déformation en a fait l'Epitaphe. La ferme du Mont de Soissons s'aperçoit au Nord à quelques centaines de mètres.

Un érudit d'époque premier Empire, l'abbé Robert, prétendit placer là le Noviodunum-Suessionum que César, campé dans l'Oppide de Muret, aurait assiégé. Ce n'était qu'une proposition, elle n'a pas été retenue ; par contre, il est toujours admis, que la route départementale, qui se dévide au milieu du plateau, sans jamais traverser de village, est une voie protohistorique. C'est elle, qui en diagonale, reliait la capitale des Suessiones à la vallée de la Marne.

Guibert de Nogent, voulant montrer la férocité de Thomas de Marle, à l'égard de paysans révoltés, rapporte l'expédition qu'il fit sur la « Montagne de Soissons » et M. Bourgin a cru placer le carnage à notre Mont. Ce n'est pas notre avis, les sévices du tyran ont dû se produire sur la « Montagne de Soissons » au Sud de Blérancourt, endroit où les sires de Coucy possédaient des intérêts.

Il n'est donc pas de traces certaines du Mont de Soissons, avant l'apparition des Templiers, le premier acte qui leur mentionne du bien à Serches, date de 1133 et émane de l'évêque Goslein de Vierzy.

—o—

L'insécurité alors était grande au royaume de Jérusalem. Quelques chevaliers recrutés par Hugues de Payns avaient décidé de se muter en croisés permanents, partageant leur temps entre la prière et la police des lieux saints si chèrement conquis.

Bientôt, ils désirèrent une existence officielle et le concile de Troyes se réunit en 1128 pour y aviser. L'assemblée était surtout champenoise, mais des Soissonnais s'y trouvaient : deux archevêques, huit évêques dont notre Goslein, trois grands barons, dont André de Baudement comte de Braine. Le concile adopta les aspirations des champions du Christ et chargea Saint Bernard de fixer leur règle.

Le concile clos, le seigneur de Payns et ses compagnons se dispersèrent pour faire connaître leur institution et solliciter aide. Leurs démarches furent couronnées de succès ; elles suscitèrent des dons nombreux qui permirent la création des premières maisons templières.

La maison du Soissonnais fut de celles-là, car en 1133, l'évêque Goslein « considérant le dévouement que les Templiers montraient à « la religion » leur faisait donation des menues dîmes de sa « cour » ou ferme de Serches, à la condition toutefois qu'ils lui payeraient un cens de 12 deniers chaque année.

Cet acte n'est, à dire vrai, qu'accessoire, il n'est pas celui de la fondation du Mont de Soissons qui reste inconnu, comme le nom de son promoteur. Les titres primordiaux des commanderies sont tous perdus.

L'emplacement avait été fixé de manière assez étonnante : commanderie non pas sur l'axe routier — affectation rurale placée sur le plateau, variante bien opposée aux fermes anciennes de la région qui occupent toutes la bordure du plateau, y trouvant à la fois la proximité des terres labourables, l'eau et les pâtures du vallon.

Toutefois, les chevaliers ne voulurent pas l'isolement, leur implantation fut le point de départ de quatre et même sept chemins. Deux d'entre eux semblent antérieurs, ils joignaient Chacrise à Epritel et formaient un « chemin de vicomté », qui avait pour justicier le seigneur de Buzancy.

Les dons suscités par le prestige spirituel des Templiers, n'ont pas dû suffire à créer le domaine du Mont de Soissons. Les générosités, les unes en rentes, les autres en biens fonciers, montrent qu'elles étaient disséminées partout et au loin. Mais, à l'image des autres ordres monastiques, les Templiers, par des moyens variés, furent de grands rassembleurs de terres, leur continuité de deux siècles leur permettra de constituer les exploitations qui furent leur vraie richesse, elles allaient relever toutes du Mont de Soissons, seront exploitées par des serviteurs sous le contrôle de frères sergents, lorsque la maison sera importante, on lui construira une chapelle dotée d'un chapelain.

Des bienfaiteurs de la commanderie.

E. Mannier, auteur des « Commanderies du Grand Prieuré de France » qui a dépouillé les titres originaux de l'Ordre, a publié une série de tractations. On les trouvera parmi celles qui vont suivre ; elles sont incomplètes pour le lieu qui nous intéresse, mais elles font deviner que son commandeur était un grand régisseur.

1157 - Reconnaissance par l'évêque Ancoul, qu'après le décès d'Eudes, seigneur de Saint-Médard, les frères entreraient en possession de la maison et des terres censuelles et vinales que le dit seigneur leur léguait.

1158 - Robert, comte de Braine et Agnès sa femme abandonnent tout ce qu'ils possèdent à Valbellan (Villeblain ou Vauberlain).

1192 - Emmeline, femme de Thomas de Fismes, ainsi qu'il résulte d'une confirmation de l'évêque Nivelon, donnait la tierce partie de sa terre de Buici (Bucy), dont elle conservait l'usufruit, en s'obligeant de payer chaque année un cens de 12 deniers à leur maison. La donatrice cependant, se réservait, si elle venait à avoir un enfant, que la terre lui ferait retour lors de sa majorité.

1200 - Les Bénédictins de Saint-Médard, pour obtenir, en faveur de leur église, le bénéfice des prières des Templiers, donnaient sous la signature de leur abbé Godefroy, un champ, près du Mont de Soissons.

1200 - Gaudefride de Comin (?) pour le salut et le remède de son âme, donne une terre vers Oulchy, moyennant une rente de 13 setiers de blé.

Cette rente eut une curieuse destinée, elle continua à se percevoir au cours des siècles, sur la ferme du Mont de Soissons, sera détenue en 1603 par un bourgeois Jean Visignier, qui alors l'abandonnera à l'Ordre de Malte, contre cession de la maison du Temple sise à Soissons, rue des Rats.

1206 - Landry de Faverolles faisait abandon de la libre possession de tout ce qu'il détenait dans sa mouvance du Mont de Soissons.

1230 - Fr. Robert étant commandeur, passait bail de la maison de Chavonne, auparavant donnée à l'Ordre par Fr. Gillon (du Temple). En 1239 il achetait aux Cisterciens de Longpont une maison qu'il joignait à la Cense de Billy-sur-Ourcq. L'abbé Pêcheur (Annales IV p. 156) rapporte d'autres actes avec le Chapitre de la Cathédrale.

Les seigneurs de Faverolles reparaissent ensuite : Gilbert en 1240 donne divers terrages. Robert en 1247 amortissait des terres achetées par les frères dans son domaine au lieudit Culeron et en 1253 leur amortissait d'autres biens nouvellement acquis.

En 1253, Alain est chapelain du Mont de Soissons. C'est grâce à ses dons et à ceux de ses oncles Henri et Garin que l'Ordre devra son établissement à Chassemy.

Divers accords peuvent encore être signalés dans la seconde partie du XIIIème siècle. L'amortissement de la rente de 20 esseins de blé dus par le moulin templier à Villeblain au seigneur du lieu ; celui-ci, Gérard, leur en fit abandon en 1269 ; en 1290 l'abbé de St-Crépin le Grand leur échange un droit de terrage sur deux terres, contre un droit semblable, qu'ils avaient à Violaine dans la censive de cette abbaye. C'est enfin un vidimus signé par Hugues de Pairaud l'un des quatre grands dignitaires qui se montrera si peu courageux lors du procès, lequel vidimus, concerne une des maisons que les frères du Mont de Soissons possédaient à Soissons, près de la chapelle Saint-André. Par cet acte de 1295 le dit Pairaud accordait à deux de ses bons amis, la maison leur vie durant, contre redevance de 5 sols tournois à payer chaque année au Mont de Soissons.

L'énumération qui précède est bien incomplète. Les cartons S des Archives Nationales contiennent d'autres titres intéressant Acy - Billy-sur-Aisne - Billy-sur-Ourcq - Chassemy - Chouy - Ciry - Salsogne - Courmelles - Courcelles - Les Crouttes - Cutry - Launoy - Missy-aux-Bois - Vailly... etc.

Templiers et commanderie.

L'ordre était mi religieux, mi militaire. Ses profès faisaient vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté. Son but était surtout d'entretenir la seule armée permanente et ses forteresses d'Orient, affrontées à l'Islam. Une telle entreprise nécessitait de gros capitaux, les commanderies d'Occident se devaient de drainer outremer leurs gains et revenus et des hommes d'armes éprouvés. Les Templiers en plus, délivraient des aumônes et prêtaient assistance aux pèlerins.

Sous la direction d'un commandeur ou précepteur, la commanderie était un enclos où l'on vivait sur soi, séminaire de chevaliers à robe blanche, mais habité surtout par des sergents à robe brune, des domestiques et des artisans attachés à l'exploitation agricole.

Chacune avait depuis l'autorisation papale de 1172, sa chapelle et son cimetière, chapelle qui relevait directement du Saint Siège et qui, par conséquent, échappait à la juridiction épiscopale ; ainsi en allait-il au Mont de Soissons. Les gens de Serches s'en souvenaient encore aux premières années du 18ème siècle quand, par l'organe de leur Seigneur, ils déniaient à la ferme du Mont son appartenance à la paroisse, et au fermier sa qualité de paroissien.

On était encore dans l'erreur avant 1914 quand on attribuait aux « moines rouges » (Templiers) toute ferme fortifiée de la contrée. La mise en œuvre de fortification des fermes, ne se trouva nécessaire qu'à la fin du XIVème siècle. Si le Mont de Soissons fut sans donjon, il n'en fut pas moins un ensemble architectural soigné avec son logis, sa chapelle qui surpassait en distinction les églises paroissiales communes, et sa grange dont l'ampleur dépassait ses voisines. Cet ensemble proclamait l'importance de la maison chèvetaine du Soissonnais, qui avec ses « membres » (filiales) se trouvait une des plus plantureuses commanderies de France et avait le prestige de compter parmi les plus anciennes.

L'AGONIE DES TEMPLIERS

Le temps vint où l'ère des croisades se trouva révolue. En 1287 les derniers chrétiens furent refoulés des dernières places du Levant. Le grand maître du Temple ne put que se réfugier en France où la fortune de l'Ordre était importante et d'où rayonnait sa puissance financière.

Philippe le Bel, monarque absolutiste en tira de suite ombrage, les Templiers le gênaient dans son œuvre d'étatisme et leur richesse tentait sa cupidité. Lui qui s'imposait au pape, jura l'abolition de l'Ordre, et, pour y parvenir, il reprit les procédés qui lui avaient réussi dans l'affaire de Boniface VIII, il noircit la chevalerie à outrance et l'accabla d'accusations.

L'agression fort bien préparée se déclancha le 13 octobre 1307. Toutes les Commanderies furent cernées par les gens du roi, et leurs occupants appréhendés furent de suite soumis aux interrogatoires.

Les prévenus n'avaient pas à s'expliquer, ils ne devaient que répondre à des questions limitées à dessein.

Pris au dépourvu, terrorisés ou torturés, les templiers tiennent à la vie et avouent ce qui leur est imputé. Chacun d'eux, lors de son postulat a renié Jésus, de bouche et nom de cœur — a craché sur le crucifix ou à côté — a baisé ou s'est laissé baiser par son récepteur en des endroits étranges — a parfois reçu de lui des conseils d'homosexualité... Ces aveux ou demi aveux, extorqués par des violences, s'ils sont ensuite regrettés ou contestés entraînent le « relaps », et l'on sait que selon le code du temps, c'est le châtiment du feu.

L'affaire, en vérité, concernait le pape et non le roi. Clément V intervient et désire prendre le contrôle de l'opération, mais il ne peut y parvenir. Un mélodrame est commencé, il va durer plusieurs années, son déroulement pénible est à lire dans la foule d'auteurs qui ont étudié ce sujet.

Nous nous bornerons de rappeler que les captifs eurent en 1308 une lueur d'espoir, lorsque le pape obtint un compromis qui établissait des commissions diocésaines d'enquête, mais il se trouvait trop d'inculpés à entendre, on demanda à la province de déléguer des défenseurs de l'Ordre. Tous les Soissonnais se portèrent volontaires on n'en retint que 22 qui entrèrent dans les 550 qu'on achemina à Paris en mars 1309.

C'est alors qu'un avertissement, véritable coup de force, se produisit, 54 chevaliers défenseurs venaient d'être envoyés au bûcher par l'archevêque de Sens. L'épouvante était semée, des défections se produisirent parmi les défenseurs, on signale celles de deux Soissonnais : Jean de Bézu, et Jean de Couvrelles.

Les séances de la commission n'en continuèrent pas moins jusqu'en juin 1311, mais elles n'écouteront plus que des malheureux dont l'effort de justification sera faible. Il était bien tard pour réagir et devenir relaps.

Chevaliers soissonnais

La publication du procès a permis de retrouver une trentaine de templiers qui portent le nom de villages de l'ancien diocèse de Soïssons (1). Ils n'étaient en majeure partie que des frères servants, gens simples, attachés aux maisons rurales. Après deux années et cinq mois de fers, vingt deux furent rassemblés avec 528 venus d'ailleurs, dans les jardins de l'évêché de Paris, s'offrant à déposer en faveur de l'Ordre (2).

Il y a lieu de rappeler des noms de familiers du Mont de Soissons que l'on retrouve dans le dossier du drame sinistre.

D'abord des gradés : *Nicolas de Saint Albin* (1291) et *Jean de Sernay* (1299) précepteurs (prieurs) de la maison, connus par leurs réceptions de postulants. Sernay fut aussi précepteur de Moisy et d'Oisemont. *Gérald de Villers* (Villaribus) doit leur succéder. Précepteur du Mont et aussi de Bourbone et de la Baillie de Brie, il le devient encore de la province de France ; parvenu à cette haute qualité, on le rencontre aux adoubements en beaucoup d'endroits. Quelques réponses d'inculpés, relatives aux aumônes que délivraient les Templeries, nous le montrent soucieux de la trésorerie, il réduisait les charités.

Les dépositions de plusieurs frères d'origine laonnoise sont autrement graves s'il était possible de les prouver. D'abord celle de Ponsard de Gizy, précepteur de Payns : celui-ci avait au dernier chapitre entendu accuser Gérald de Villers d'avoir provoqué la perte de l'ultime bastion de Terre Sainte, en abandonnant la veille, ses défenseurs et emmenant avec lui ses amis.

En effet, les Templiers repliés à Chypre en 1291 étaient revenus reprendre Tortose. Retranchés près de là dans l'île d'Aradus (Rouad), le gouverneur syrien et la flotte égyptienne les assaillirent en fin d'année 1302 et les exterminèrent, Le Levant était perdu pour toujours.

M. E. Rey a jugé que l'accusation portée contre notre commandeur est bien vague, et que son repli fut insuffisant pour provoquer la catastrophe.

Autre grief, fr. Jean d'Anizy avait vu de Villers, alors prieur du Mont de Soissons, porter l'idole (le Baphomet) au chapitre général de Paris ; un autre, Raoul de Gizy, précepteur de Lagny-le-Sec et Sommereux, l'avait vu, en qualité de précepteur de France, présider des chapitres généraux au cours desquels l'idole fut adorée face à terre.

Ce Fr. Raoul de Gizy, fameux receveur des finances royales en Champagne, était un des grands dignitaires de l'Ordre, qui avait reçu plusieurs néophytes au Mont de Soissons. Il tint une conduite indigne et fourbe lors du procès (3). Quant à l'idole infernale que bien peu ont admis avoir entrevue, elle n'a jamais pu être produite malgré les perquisitions.

Parmi les simples frères qui avaient fait profession dans la chapelle du Mont de Soissons, on connaît :

— Jean de Vallebelain et Raymond de La Fère, reçus par Nicolas de Saint-Alban.

— Egide d'Espernant-sur-Aisne (Pernant) âgé de 60 ans, reçu par Raoul de Mersin en présence de Baudoin de Théry et de Jean le Verjus.

— Vermond de Saconin, reçu par Gérard de Villers, en présence de Robert, prêtre, Guillaume de Platea, Jacques de Courmelles et de Jean de Margivel. Il s'expliqua amplement sur la sodomie, mais croit que ce péché ne s'accomplissait pas.

Les trois réceptions suivantes sont de J. de Sernay : Bertrand du Croutoy et Guillaume de Roy (vers 1300). De Adam de Villa Ademari en présence de Mathieu d'Arras et de Rémi de Courmelles.

— *Bertrand de Montigny* reçu par Jean de Sernay, précepteur du Mont de Soissons, lequel après lui avoir fait jurer à plusieurs reprises de garder religieusement les statuts secrets, lui montre une croix sur laquelle était l'image de Jésus. Il lui dit de ne point croire en ce dernier, parce qu'il n'était rien, rien qu'un faux prophète, sans aucune puissance, mais de croire au « Dieu Supérieur du Ciel » qui seul pouvait le sauver. J. Loiseleur, historien orléanais, a cru que cette déposition et une autre identique, étaient suffisantes pour dresser sa thèse par laquelle les Templiers croyaient à un impersonnel Etre Suprême, or il ne paraît pas que Bertrand ait été hérétique puisqu'il se trouva avec Vermond de Saconin cité plus haut, parmi les 550 défenseurs.

— *Jacques de Courmelles* âgé de 48 ans, lors des derniers interrogatoires de février 1311, répéta sa déposition antérieure. C'est encore le prieur Jean de Sernay qui l'avait reçu dans la chapelle du Mont, en présence de Robert, qui en était le curé, de Giraud d'Argenteuil, de Mathieu d'Arras et de Rémy de Ploisy. Selon la traduction de l'abbé Pêcheur (Annales IV p. 146) : « Il demanda par trois fois le pain et l'eau et l'habit de l'Ordre, et lorsqu'on lui eut donné le manteau, il jura

Sceau de l'Ordre

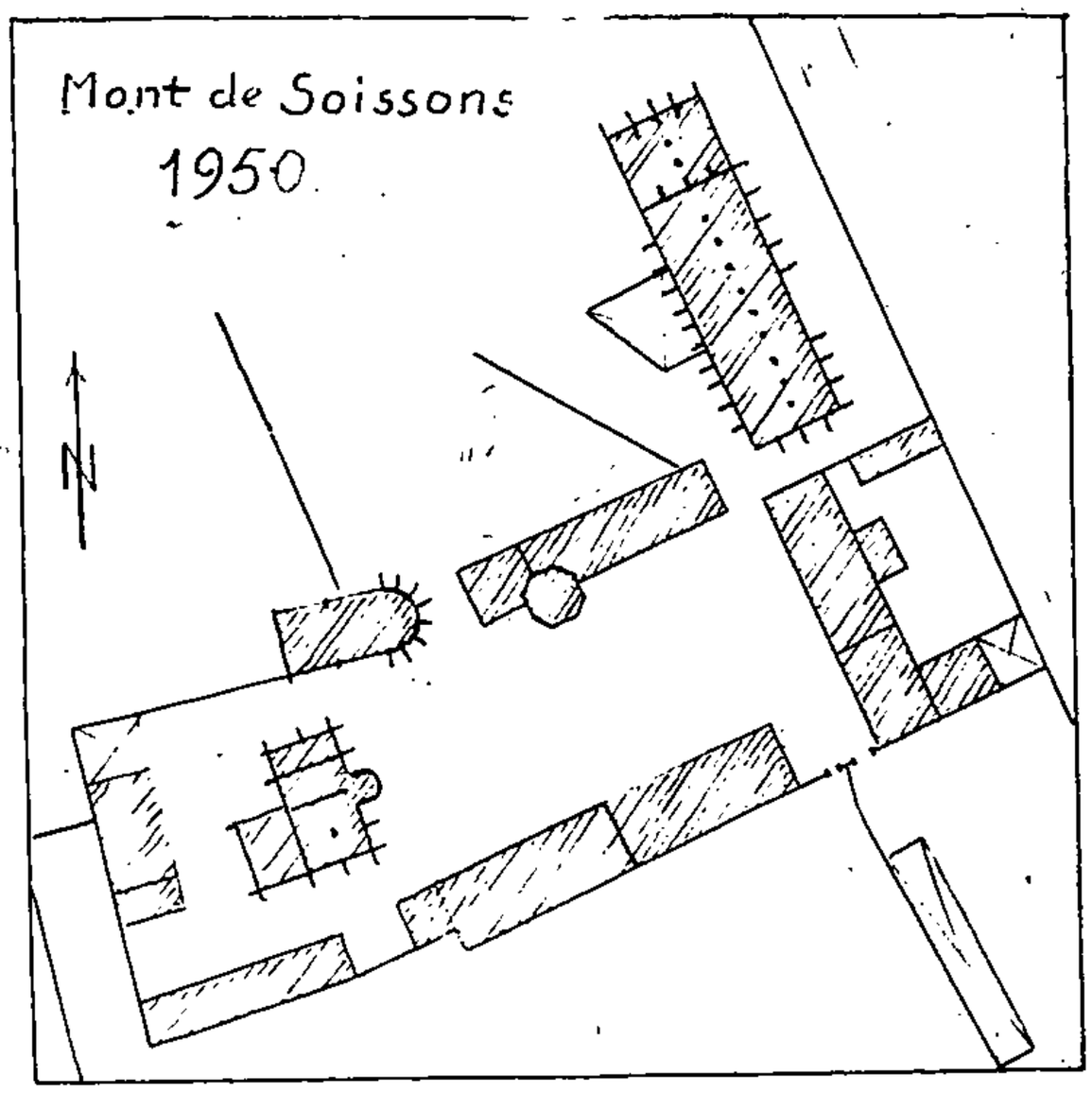

Plan Grandin
1777

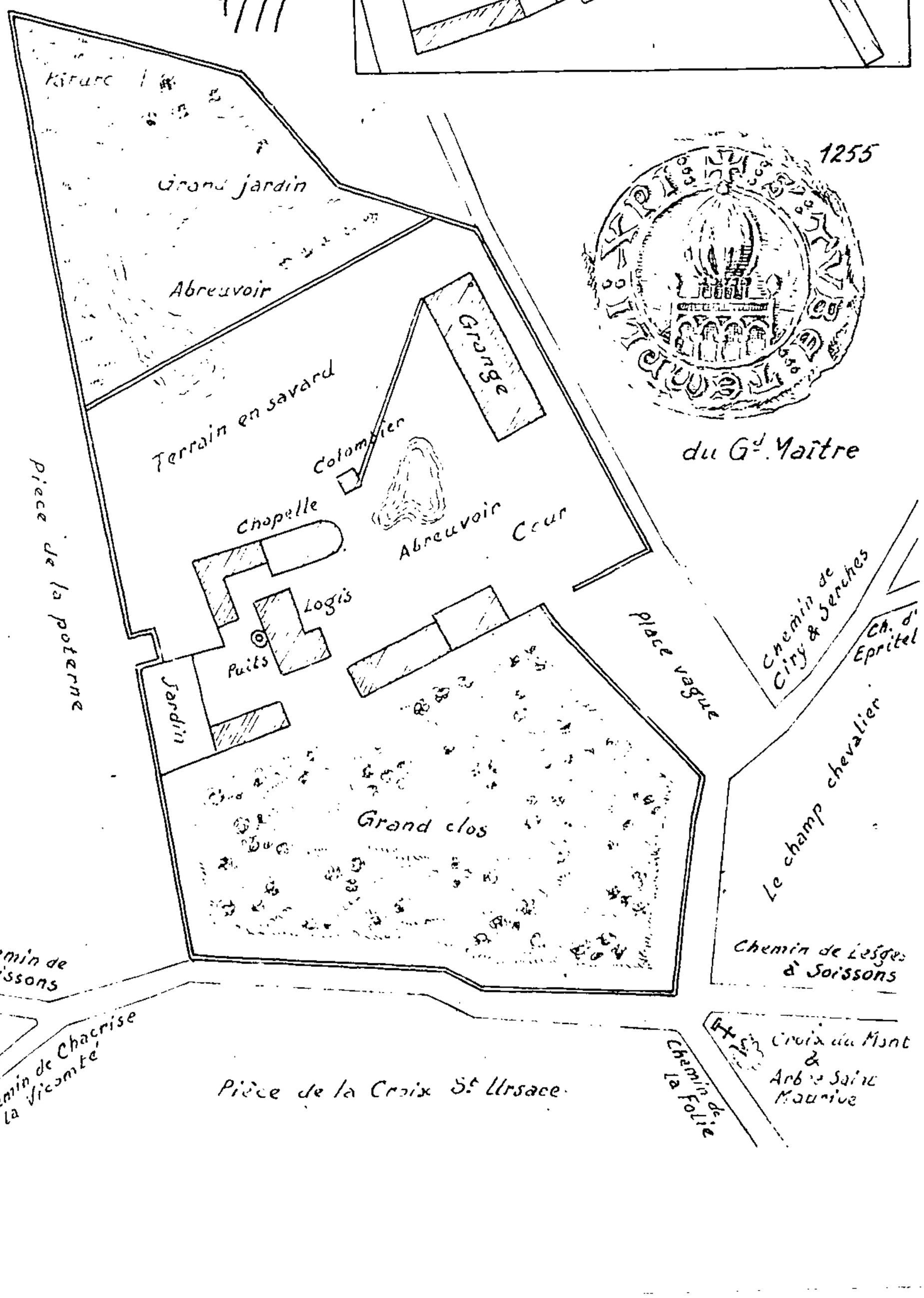

1255

du Gd. Maître

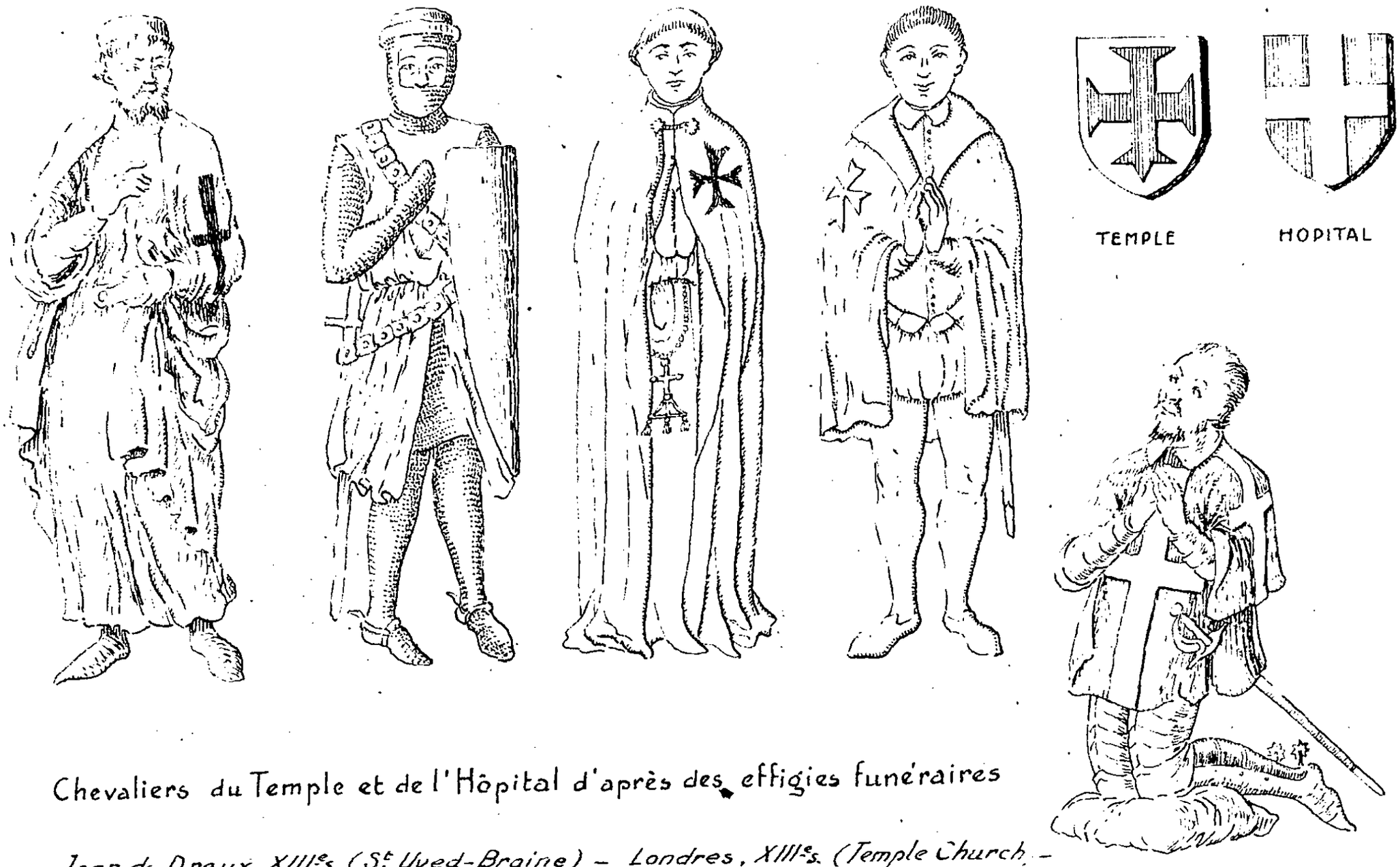

Chevaliers du Temple et de l'Hôpital d'après des effigies funéraires

Jean de Dreux XIII^e s. (St Yved-Braine) – Londres, XIII^e s. (Temple Church) –
Commandeur de Lagny-le-Sec + 1422 – Chevalier + 1590 (St Maurice d'Oyron) –

Grange et
essai de restitution
de la
Chapelle

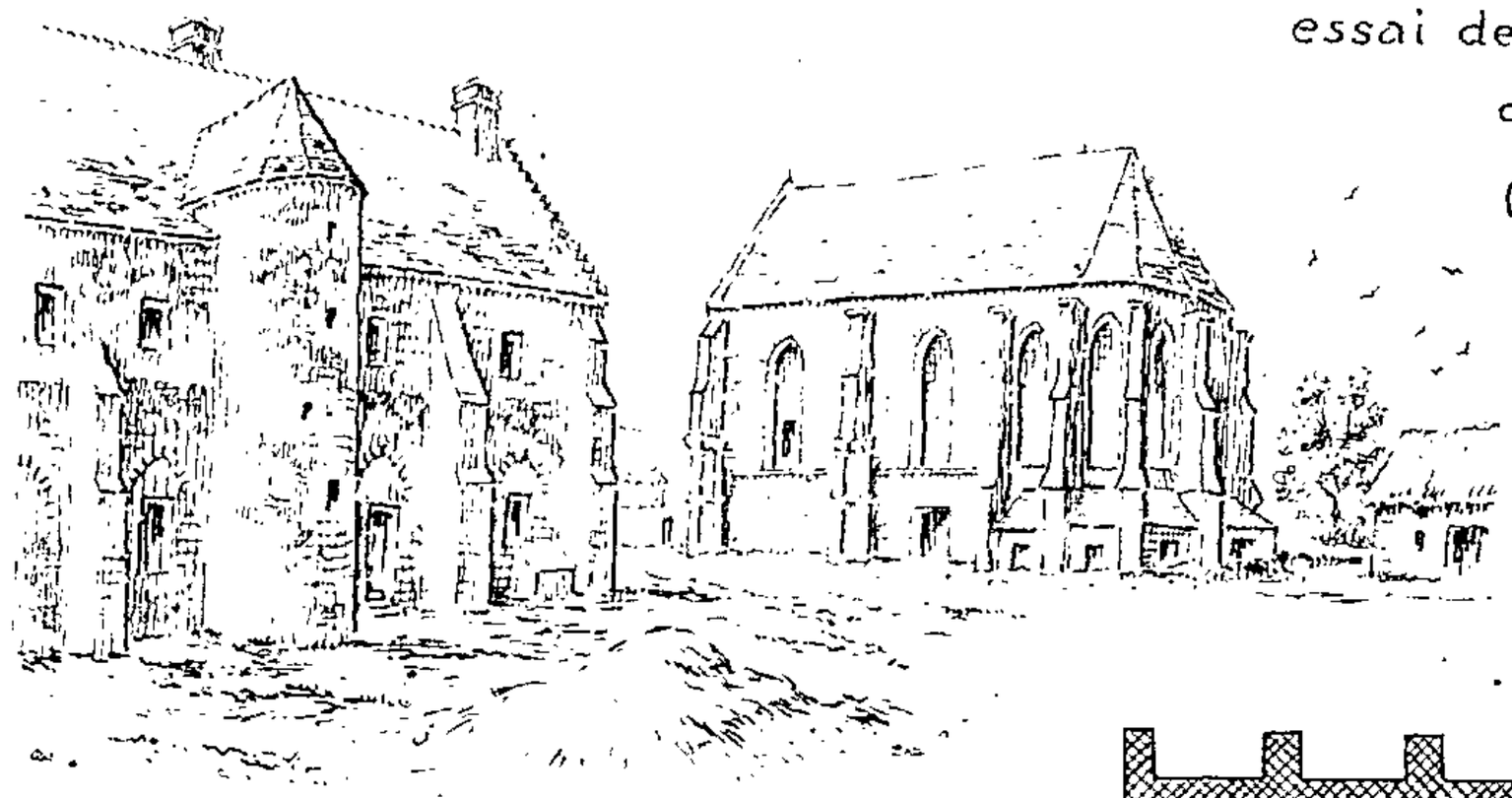

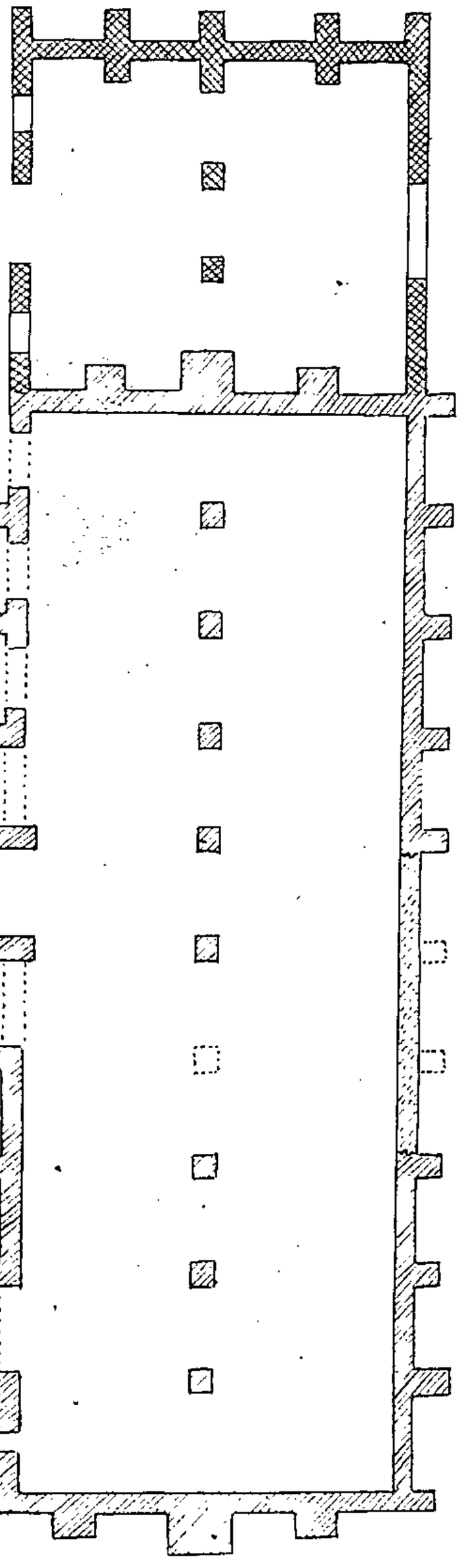

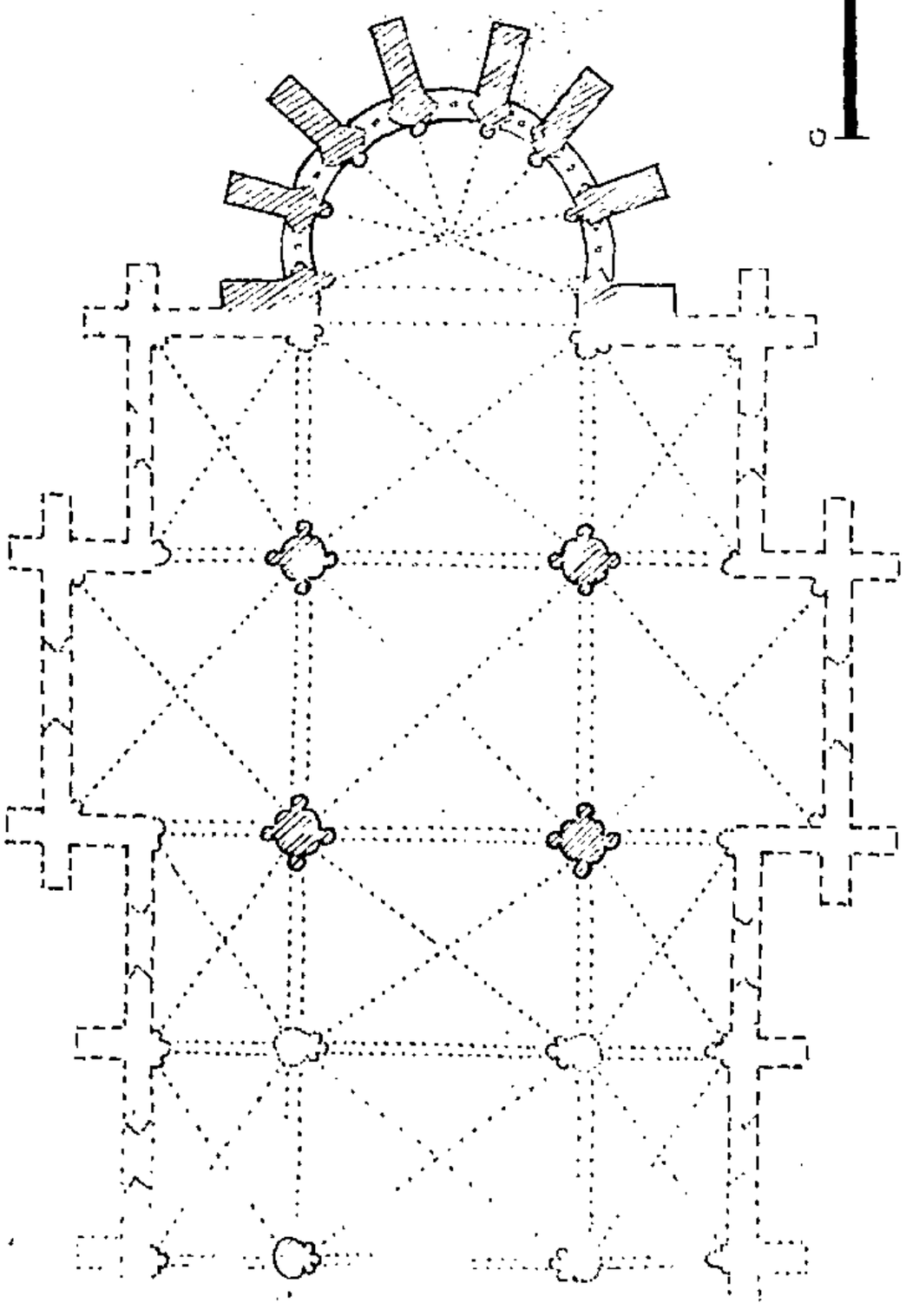

B. ANCIEN

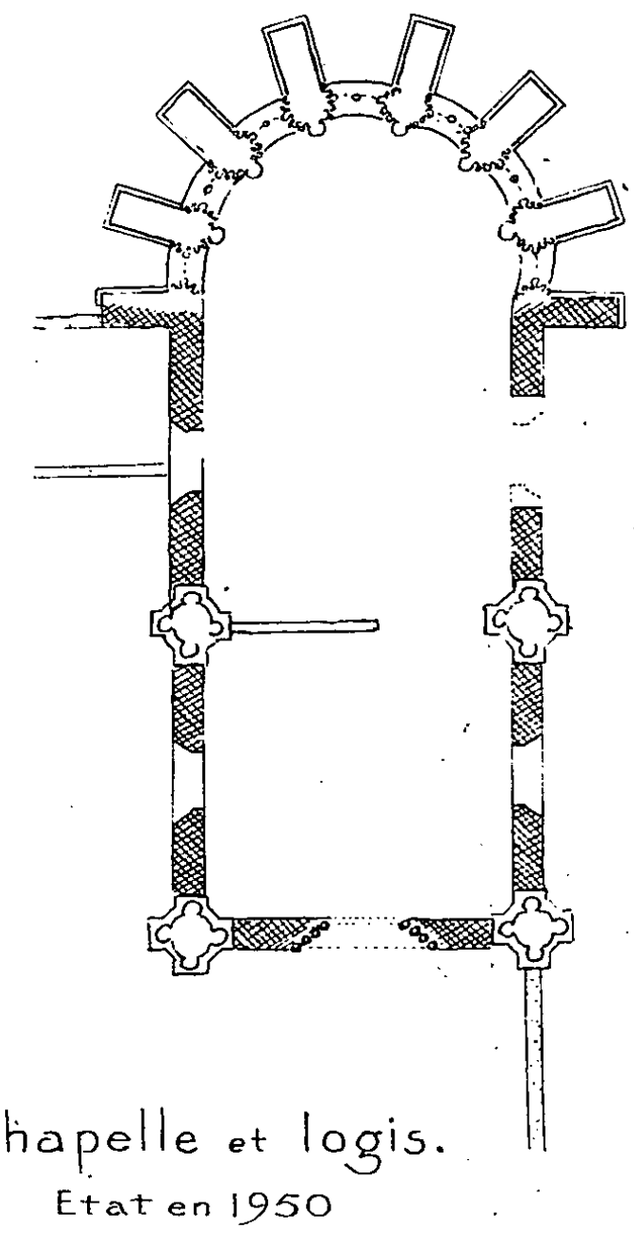

Chapelle et logis.

Etat en 1950

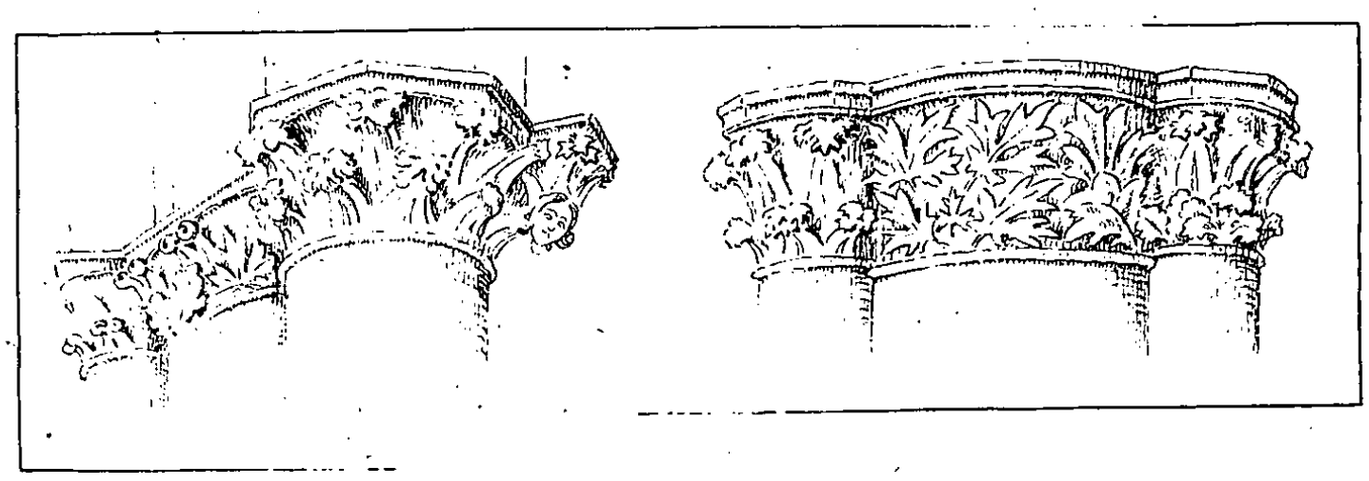

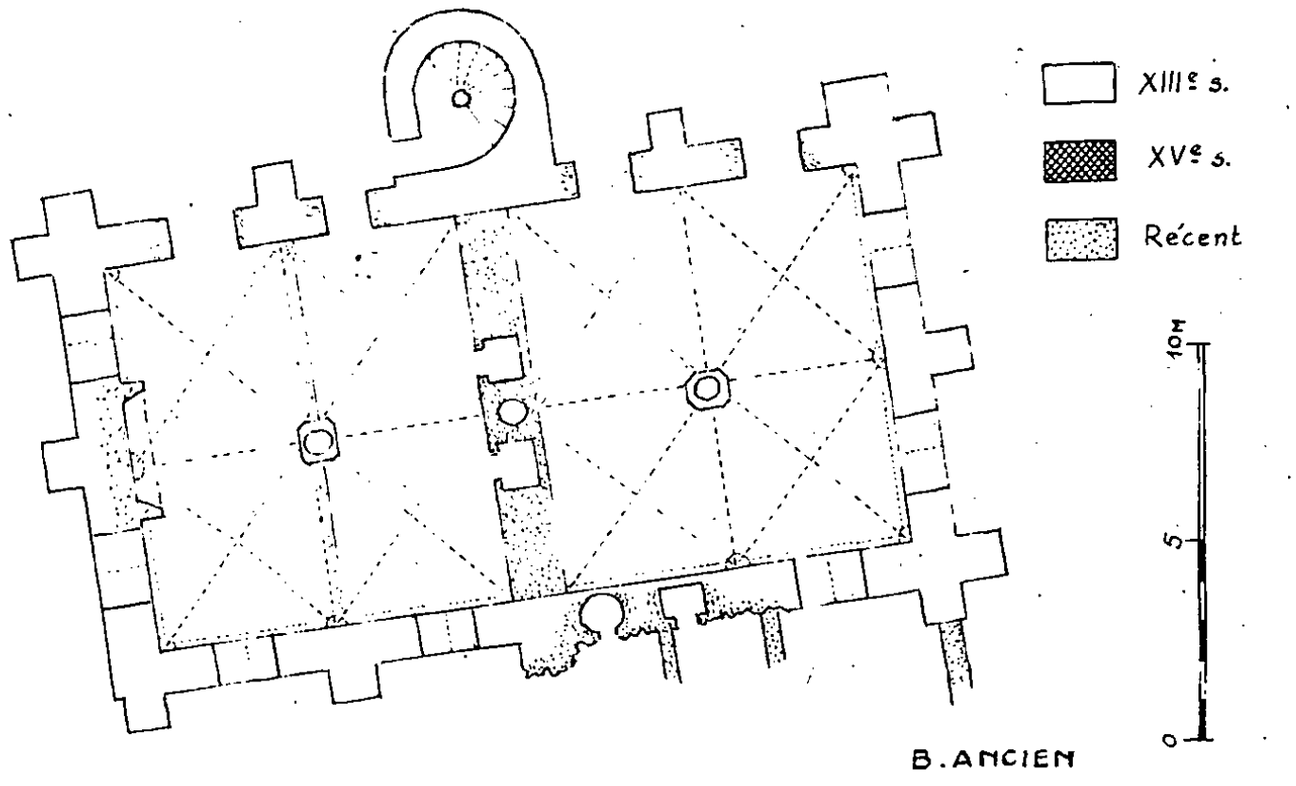

sur l'Evangile d'observer les trois vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, de faire les aumônes ordinaires et de ne pas entrer dans un lieu dont un homme ou une dame noble auraient été dépouillés injustement. On lui ordonna ensuite de se coucher avec une chemise et des braies serrées au corps par un cordon, de dire pour Heures, autant de Pater qu'il le pourrait, de défendre les biens de l'Ordre, et, en cas d'impuissance de le faire, d'avertir les supérieurs, de jeûner selon l'usage formulé par la règle. Enfin, lui dit-on, s'il ignorait certaines observances, ce serait aux anciens à lui enseigner.

Ces formalités remplies, tous les assistants l'embrassèrent sur la bouche et se retirèrent ; mais, Jean de Sernay, qui était demeuré seul, le mena derrière l'autel et, lui montrant un crucifix de bois, lui ordonna, par trois fois, au nom du serment d'obéissance, qu'il venait de prononcer, de renier celui qui y était attaché. Il renia aussi, mais de bouche seulement, et quand on lui dit de cracher dessus, il cracha à côté. Puis Jean de Sernay lui ayant commandé de le déshabiller, à moins qu'il n'aimât mieux qu'il se déshabillat lui-même, Courmelles préféra se dévêtir et ne garda que ses braies, Sernay lui demanda encore s'il préférait l'embrasser ou être embrassé par lui entre le nombril et la poitrine. Le récipiendaire préféra l'embrasser lui-même à cet endroit, et on lui fit faire le serment de ne jamais révéler ces circonstances à qui que ce fût.

Il assurait qu'il ne s'était rien passé d'illicite ni alors, ni plus tard. Il ne croit pas d'ailleurs à la sodomie, ni à l'adoration des idoles reprochées à l'Ordre ; mais il sait qu'on infligeait une punition sévère à ceux qui trahissaient les secrets de la réception. On ne lui défendit pas de se confesser à un prêtre étranger à l'Ordre ; et, à preuve, c'est qu'il s'était confessé à frère Arnould, gardien des frères mineurs de Soissons, qui, en l'absolvant à la suite des détails de sa réception dont il s'était accusé, lui avait imposé pour pénitence, de porter un cilice sur la peau et de jeûner pendant un an, tous les six jours, au pain et à l'eau ».

Cette confession est celle qui est stéréotypée, l'infâmie qu'on y relève résidait dans la grossière plaisanterie : test ? brimade fort déplacée qui clôturait la séquence des vœux ? Les déclarations du suivant sont les mêmes, tout au moins dans leur première partie.

Jean de Vaubellin, âgé de 42 ans, aussi reçu en la chapelle du Mont par Nicolas de Saint-Albin, précepteur du Mont, assisté de Michel de Balinvillier et de Jean de Vaux. Il s'était confessé de ses jurements en la même chapelle à Jean

de Colligi, des frères mineurs de Soissons et en avait obtenu pardon moyennant des jeûnes. Ce qui ensuite devient intéressant pour l'histoire, c'est que ledit Vaubellin ajoute que quatre années environ avant l'arrestation générale, il avait quitté l'Ordre et, à cette époque, de son propre chef et non pas comme prisonnier, il avait déposé ce qu'il savait devant l'Inquisiteur de Poissy. Peu de temps après, soucieux à cause de son apostasie et effrayé par l'excommunication qui planait sur lui, il se présenta au Chapitre général de l'Ordre présidé par le grand maître. On le réconcilia et on lui rendit le manteau, mais en lui imposant la pénitence de manger par terre, sur son manteau pendant un an, et de jeûner au pain et à l'eau trois jours dans la semaine. C'est cette pénitence qu'il accomplissait au Mont de Soissons lors de l'arrestation. Une question lui est alors posée par les juges : « A vos confrères de l'Ordre, avez-vous, avant l'arrestation, révélé l'objet de l'enquête à laquelle vous aviez été soumis ? — non. J'ignorais qu'ils allaient être arrêtés ; je ne l'ai su que trois jours avant. »

R. Oursel a judicieusement interprèté la seconde partie de cette déposition. Bien avant l'affaire, Philippe le Bel recherchait des témoignages accusateurs pour perdre les Templiers, il en trouvait chez les frères renégats et les exclus. Il semble bien que le pauvre Jean de Vaubellin fut pris au piège. Après ses confidences et en temps voulu, on l'inquiéta et on le fit rentrer comme transfuge, et pourtant, prévenu de la râfle, ce « mouton » se laissa cueillir.

La cause mystérieuse des Templiers n'a depuis cessé de captiver les esprits, elle fut interprêtée selon les passions personnelles, puis Michelet publia le « Procès ». Les historiens du XXème siècle ont pu étudier l'affaire avec minutie, ils sont parvenus semble-t-il à dissiper les incertitudes qui voilaient l'innocence de l'Ordre.

Il n'en fut pas moins qu'avec son cynisme sans équivalence le roi de France gagna presque le procès. Le concile de Vienne en sa séance du 22 mars 1312 ne condamna pas le Temple, il se bornait à le supprimer ; et le pape Clément V attribuait ses biens aux Hospitaliers de Saint-Jean, afin qu'ils fussent employés au service de la Terre Sainte.

Au départ du procès, le roi avait mis sous séquestre les biens du Temple, il les avait confiés à des régisseurs, il alla plus loin en 1309, il fit vendre, en Champagne, le mobilier, le matériel agricole et les animaux des commanderies. Ce qui se passa chez

nos voisins se vit nécessairement chez nous. Puis, c'est de fort mauvaise grâce qu'il se dessaisit des immeubles contre versement de frais énormes, dits de jurisprudence, de sequestre et de créance ; si bien que les Hospitaliers se trouvèrent gênés pour longtemps par cet héritage saboté.

Biens du Mont de Soissons lors de leur dévolution

D'après l'état estimatif que firent dresser les Hospitaliers en 1309 (4) la maison possédait :

	Livres	Sols	d
— 55 muids 4 setiers de terres labourables, donnant un revenu	207	10	
— 30 arpents de prés	37	10	
— 14 arpents de vigne	7		
— rentes en blé	22	2	6
— rentes en avoine		115	
— vins à Soupir	7	10	
— vins à Cerseuil		15	
— Menus droits et dîmes à Augy et Cerseuil		16	
— le four et droits à Serches	12		
— droits de terrage à Ciry	6	8	
— jardin à Dhuisy		40	
— droits à Chevagium (Chavonne ?)		10	
— rente de 4 marcs d'argent par le Seigneur de Conceio (Coucy ?)	6		
	315	6	6

Les charges de la maison ne s'élevaient chaque année qu'à : 29 livres 18 sols 6 deniers tournois.

Il faut ajouter que le Mont de Soissons était riche en « membres » c'est-à-dire en dépendances, sous son contrôle ; ce sont ceux qui suivent, dont nous préciserons les localisations :

— *Trois maisons à Soissons :*

1° - citation de 1216 à 1295 - devant l'église Saint-André, paroissiale du faubourg de Crise (Saint-André-en-Crise). La maison comme l'église disparurent au cours des guerres du XVème siècle. Ce qui en subsista, figura plus tard dans un bail emphy-

téotique de « masure, jardin et place assis au faubourg de Crise ». Les plans d'arpentage du XVIIIème siècle ont permis de fixer leur emplacement : à droite avant d'aborder le pont, entre le grand chemin et le moulin de la Place.

2° - Rue des Rats (act. du Collège), face à l'impasse de l'Election A. Piette a pu suivre sa destinée jusqu'à notre siècle (B.S.A.S. 2ème série X.). Elle fut vendue en 1603 à Visinier, dont la veuve la rebâtit de style en 1627, comme on la voyait en 1914 époque de son anéantissement.

3° - C'est par erreur que des auteurs locaux ont cru à deux immeubles, rues de la Mandellerie, de la Trinité et de l'Echelle du Temple. Mandellerie fut le vocable qui selon les temps fut aussi appliqué à ces tronçons de rues. Quant à l'interprétation de l'Echelle en poteaux de justice des Templiers, elle est plus que douteuse. Les plans précis du XVIIIème siècle placent cette « échelle » seulement sur le rempart (comme ils le font aussi à l'Echelle St-Médard). L'échelle du Temple n'était donc qu'un passage piétonnier sur la muraille d'escarpe, dans le prolongement de la rue.

Cette maison (aujourd'hui école St-Georges) est celle que répara vers 1600 le commandeur de Brion et que, Nicolas Lebœuf reconstruisit après le bail à vie qu'il prit en 1743.

— *Vaux-Saint-Nicolas* (Cne de Mercin) - Citation 1220 - Maison, pressoir, vignes, prés et le moulin Caillouel. La maison elle-même disparut aux guerres du XVème siècle et ne fut jamais rebâtie.

— *Acy* - citation 1254 - Maison (encore dite du Temple au XIXème siècle) sur le chemin de vicomté, proche la Croutelle, avec terres et vignes.

— *Ambrief* - Ferme au bord du plateau, dans l'angle de la rue principale et du chemin de Mesmin. Sa seigneurie s'étendait sur la moitié de la population du village. La ferme dite depuis « Maison de l'Hôpital » ne possède pas de vestiges antérieurs aux XVIème et XVIIème siècles, elle est maintenant unie à une plus importante exploitation.

— *Rozières* - citation 1233 - petite ferme dans l'angle de la rue et de la sente qui conduit à Chevry. Une partie du village était dans sa seigneurie. La maison actuelle ne possède d'ancien qu'un cellier voûté en arêtes du XVIIème siècle.

— *Chassemy* - citation 1232 - Maison avec terres, vignes, prés, dîmes et vinages. Un acte de 1243 énonce donation à la chapelle St-Nicolas de la moitié des dimes du village, par deux frères et leur neveu Albert, chapelain du Bienheureux Nicolas, dans

la Maison du Mont de Soissons. On aimerait préciser s'il s'agit du vocable de la chapelle du Mont, ou bien d'une autre chapelle, celle de la maison de Chassemy qui disparut aux guerres du XVème siècle.

Cette maison qu'on appela « Hôtel de l'Hôpital » se trouvait au cœur du village en face de la petite place du calvaire et près de l'église, elle était réduite au XVIIIème siècle en masure avec grange. Tout a été ruiné en 1914 - 18 (5).

— *Mont Hussart* (Cne de Courcelles) - citation 1221 - ferme importante au bord du plateau, avec terres, vignes et prés. Une des granges gothiques monumentales de la région (Longueur 45 m). Chapelle dédiée à Sainte Anne. Les bombardements de 1918 ont fait disparaître la majeure partie de l'ensemble (6).

— *Vieil Arcy* - citation 1236 - ferme de vallée, un peu au Nord du village, à l'intérieur du coude du chemin de Pontarcy. Porta depuis le nom de « l'Hôpital ». La distribution fermée de ses bâtiments sans caractère et non antiques ne s'est pas modifiée. Seul un vide indique l'emplacement de la chapelle qui a disparu au siècle dernier.

— *Vailly* - Acquisition tardive en 1293 d'un manoir seigneurial, hors des murs de la ville, joint à des terres, vignes, prés et bois. L'immeuble qui en 1545 portait le nom de « Hôpital de Mont Pigeon », menaçait ruine, il disparut peu après ; il devait se trouver en bordure du grand chemin de Pontavert. Le domaine fut dès lors loué en plusieurs lots.

— *Chavonne* - citation 1230 - maison et mairie avec terres, vignes, vinages et prés. En 1517 la maison dite le Temple, dans le village, menaçait ruine, elle ne fut pas rebâtie. Ses dépendances ont été depuis louées par lots.

— *Oulchy* - citation 1234 - dîmes à Oulchy-le-Château et Oulchy-la-Ville, avec grange, pour les entreposer. Elle était ruinée en 1392. Celle qui lui aurait succédée aurait été rasée en 1884 pour laisser place à la nouvelle mairie.

— *Billy-sur-Ourcq* - 1236 donation d'un manoir seigneurial avec ses droits, terres, prés et bois. Ferme au bout du village à la rue d'en Bas qui conserve le nom de Maison du Temple. Ses bâtiments sont sans caractère.

— *Mortefontaine* - Ferme de plateau avec divers revenus, que Muldrac, Carlier, etc. ont placée par erreur à Vivières. Lors de l'abolition du Temple, Charles de Valois prétendit être créancier de l'Ordre, il fit contraindre les Hospitaliers à lui abandonner

trois maisons templières, dont Mortefontaine. Ce sont ces trois domaines qu'il transmit en 1325 à la Chartreuse de Bourgfontaine qu'il fondait.

Cette ferme, dans la rue du village, a, depuis 1790, été réunie à celle de Saint-Pierre en Châtre, qui va buter contre l'église, réunion opérée par l'adjudicataire de biens nationaux, le laboureur Charles Giroust. Elle est d'un grand intérêt archéologique, mais ne possède rien d'antérieur au XVI[e] siècle.

— *Fismes* - citation 1230 - terres et prés. L'emplacement de la « Maison du Temple, démolie par les guerres » lit-on sur l'arpentage de 1778, se trouvait au lieudit Chaudreu, exactement à la sortie de la porte de ville, en allant vers Reims, dans l'angle du chemin de Crugny. Déjà, à ce moment, l'enclos était coupé par le grand chemin de Reims.

Fismes n'appartenait pas au diocèse de Soissons, mais de ce diocèse étaient les deux maisons, qui suivent et qui terminent la liste des membres du Mont de Soissons.

— *Passy* (Cne de Passy-Grigny) - citation 1214 - sera réunie à la commanderie de Reims, en 1470. La ferme, toujours dite du Temple, sans caractère architectural, conserve néanmoins de la vieille clôture, et surtout sa chapelle Saint-Antoine du XIII[e] siècle, longue de quatre travées aux voûtes écroulées ; une tourelle à vis est accolée à la façade, le service religieux s'y est fait jusqu'à la Révolution.

— *Châtillon-sur-Marne* - maison acquise en 1235 dans la rue Corbillon. Elle a disparu depuis longtemps ; bois, un vivier, et rentes en vins.

— L'ORDRE DE L'HOPITAL - LES GUERRES

La dévolution qui venait de lui être faite avait triplé le nombre de ses commanderies. Cet ordre, dit de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, avait une origine antérieure à celle des Templiers, mais il se bornait alors à dispenser des soins aux pèlerins. Il élargit ensuite son activité qui s'inspira de celle du Temple.

Ces nouveaux chevaliers prononçaient les trois vœux : de pauvreté, charité et obéïssance ; ils suivaient la règle de Saint-Augustin et portaient le manteau noir à la croix blanche ; eux aussi se divisaient en trois classes : chevaliers, prêtres et frères servants.

L'Ordre avait quitté la Terre Sainte en 1291, il séjourna d'abord à Chypre ; puis, en 1310, occupa l'île de Rhodes. Il en fut chassé en 1522 par Soliman le Magnifique et c'est huit ans après qu'un don de Charles Quint l'installa à Malte. Ainsi donc il demeura affronté aux Barbaresques. Le rôle qu'il joua dans la police des mers fut important, grâce à lui le commerce des nations occidentales avec l'Orient fut protégé.

On sait que Bonaparte en 1798, puis les Anglais, ont saisi l'île de Malte, l'Ordre n'a pas été aboli pour cela, il est encore représenté sous le nom de Malte et se voue à des œuvres charitables.

L'absence de textes nous fait ignorer la chronique du Mont de Soissons, aussitôt l'arrivée des Chevaliers.

C'est le temps de la guerre de Cent ans, celui du va et vient continuel de troupes, c'est-à-dire, de bandes pillardes. Cela commença avec la Jacquerie en 1358 qui incendia le manoir voisin de Dhuizy, ensuite, avec les Navarrais, Anglais et Armagnacs garnisaires dans la contrée. Le sort d'un établissement voisin du Mont, la maladrerie du Puits d'Ambrief est connu par un acte du Parlement de 1482 qui mentionne que les troubles et les guerres l'avaient ruinée, sa chapelle aussi se trouvait à moitié fondue.

L'époque réparatrice ne viendra que dans la seconde partie du XV^{e} siècle, c'est à ce moment que les Hospitaliers entreprendront une restauration très partielle. L'abondance de matériaux mouluré réemployé dans les murs de clôture évoque encore des constructions disparues, les murs de la grange étaient debout, ceux du grand logis aussi, mais l'état de la chapelle était pantelant ; on se borna à réunir par des murs des colonnes restées en place. Des maçons rustiques furent employés à ces travaux, sous le rapport décoratif ils se contentèrent de réemployer des sculptures sauvées des ruines.

— *Affaire de sorcellerie (1458-1460)*

Le Mont de Soissons qui avait pâti des tendencieuses souillures infligées aux Templiers, de l'horreur des guerres qui l'avaient rendu méconnaissable, va entrer dans une histoire de sorcellerie. Elle est contée dans un journal qui est une source d'histoire générale du XV^{e} siècle (7), son rédacteur étant Jacques de Clercq, chroniqueur de la cour de Bourgogne, auteur sans cesse à l'écoute de ces misères qui endeuillèrent le siècle de trop de bûchers.

Cet événement commence par une querelle entre un curé, Ives Fabius, qui est évidemment celui de Serches, et le censier du Mont de Soissons, Jehan Roger (Rogier). Le curé prétendait percevoir les dîmes sur la commanderie comme il le faisait sur le reste du terroir. Roger résista, en appela à ses seigneurs et maîtres qui ne lésinèrent pas pour porter le conflit à la Cour des requêtes du Palais.

L'Ordre de Saint-Jean eut à soutenir à ce moment beaucoup de procès du même genre. Au lendemain des troubles, curés et autres avaient perdu connaissance des exemptions, ils prétendaient que le privilège s'appliquait lorsque le commandeur lui-même exploitait sa cense. La cour jugea autrement en vertu d'anciennes concessions, et toujours les commandeurs furent confirmés dans leur droit de ne payer aucune dîme « à cause du blé, grains, fruits, bêtes, soit qu'ils tiennent en leurs mains, soit qu'ils fassent labourer à leurs dépens par métayers, rentiers, fermiers ou amodiateurs ».

Le curé Fabius perdit sa cause et ses débours étaient si élevés qu'il conçut une haine féroce à l'égard du fermier.

Près de là, à Acy, vivait alors un « scieux d'aix » (scieur de long) nommé Perret de Gribauval, il était venu de Merville-en-Hainaut et sa femme Agnès, s'employait à filer le lin du Mont de Soissons. De cette besogne, elle ne tirait qu'un salaire insuffisant que lui réglait Marguerite, l'épouse de Jean Roger. Cette « pauvre femme » (sic) se répandait en lamentations, ses griefs parvinrent à l'oreille de maître Fabius qui saisit l'occasion pour la visiter et, curé et fileuse unirent leurs rancœurs pour atteindre une vengeance commune.

Agnès était-elle magicienne, ou simplement au courant de la pratique classique, plus superstitieuse que scientifique, qui constituait l'art de la sorcellerie selon la croyance générale ? Toujours est-il qu'elle apporta un pot dans lequel elle nourrissait un crapaud, qu'elle demanda à l'ecclésiastique de baptiser, puis de communier. Elle l'emporta ensuite, le tua, l'assaisonna d'incantations et en pétrit un « sorceron » qui devait perturber la santé des persécuteurs, le fermier et sa femme.

Nous avons retrouvé dans le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Soissons la sentence rendue contre Agnès et Jeannette sa fille. Ce texte officiel ajoute des détails au récit de Du Clercq, il s'en écarte aussi en deux points :

— 1° citant des filles de la sorcière, mais non pas celle, qui, mariée, sera suivie par le chroniqueur ;

— 2° il ne précise pas les conséquences mortelles que provoquèrent le second envouûtement !

A Acy, le ménage de la sorcière comprenait au moins deux adolescentes, Jeannette et Marion, il était en relation avec une complice du nom de Jacotte.

En 1458, c'est en présence de Jeannette et de Jacotte qu'Agnès confectionne son macaron diabolique. Elle le fit porter au Mont par Jeannette, il était destiné à Mme Roger, et celle-ci tomba malade, puis, guérit.

Un autre sorceron fait en présence de Marion et de Jacotte, fut cette fois, porté par Marion. Il fut mortel, selon la sentence, c'est Du Clercq qui va nous en apprendre davantage. Roger, sa femme et leur fils étaient à table lorsque la fille se présenta, elle réclama quelque argent dû à sa mère et en même temps jeta subrepticement le sorceron sous la table.

La satanique composition produisit cette fois un effet dont on n'attendait pas tant : « Tantost après, le dessus dit censier non scachant d'icelle, sorcherie, ny ne s'en donnant garde, se sentit malade, sa femme pareillement et son fils, et moururent touts trois avant qu'il fust trois jours. »

Les paysannes furent découvertes et traduites devant Pierre de Jouengnes, bailli de la justice de l'abbaye Notre-Dame, l'abbaye étant seigneur d'Acy en partie. Elles avouèrent on ne sait à la suite de quels tourments, leurs pratiques diaboliques et en plus, un autre sort fait à l'adresse d'un pelletier de Soissons, Jean Dalouzy, qui en avait été malade. Ce ne fut pas tout, elles révélèrent la connivence du curé Fabius.

Le 14 juillet 1460 la sentence fut rendue par le bailli, assisté de maîtres Jean Brunette, Bleunet, Desmolins et autres conseillers. Agnès convaincue sorcière était condamnée à être brûlée vive, son corps réduit en poudre. Le tribunal avait été plus clément à l'égard des filles, Jeannette s'était excusée, elle était bien jeune lors des faits et il lui aurait été impossible de désobéir à sa mère. Elle n'en fut pas moins condamnée au bannissement à perpétuité hors du diocèse.

Le jour même on sortit de prison Agnès la mère, Jeannette, Marion, les filles et d'autres comparses, toutes en chemises, coiffées de mîtres hideusement peinturlurées et on les exposa sur un échafaud. Devant le peuple, un prédicateur les sermonna. Le bourreau Martin, maître de la Haute Cour de Laon, mandé spécialement pour la circonstance, était au pied de l'estrade. La péroraison finie, il hissa la femme sur une charrette qu'il conduisit, suivi de la cohue, sur le long chemin de la Ferté-Milon (qui

se dévide entre Chevreux et Vauxbuin) jusqu'au sommet du Mont Macqueret (aujourd'hui Mont Lavé). C'est là, sur cet observatoire qui domine les vallées de Crise et d'Aisne, qu'étaient dressées les fourches patibulaires de l'abbaye Notre-Dame.

Six à huit mille personnes (assure le procès-verbal) avaient tenu à se repaître de l'horrible spectacle ; le bourreau reçut pour sa peine, 4 écus plus ses débours.

A la descente de l'échafaud, Jeannette remise aux vicaires et official de Soissons fut pourchassée hors de la ville pour disparaître au diable.

D'autres épisodes qui terminent cette affaire ont été relatés par du Clercq, ils concernent le curé de Serches et une fille de Gribauval qui était mariée, il semble bien qu'il s'agit de Marion. La fille, à l'heure de la sentence, déclara être enceinte pour bénéficier d'un ajournement, aussi la reconduisit-on on prison. Elle accoucha, en effet, puis réussit à s'échapper, d'autres périgrinations commençaient pour elle.

La condition des bannis était atroce au Moyen Age, sans fortune ils se trouvaient des sortes de « out law » méprisés et repoussés par tous. La réprouvée espéra se trouver mieux dans sa patrie d'origine, elle parvint à regagner Maroilles-en-Hainaut. Malheureusement, l'opprobre qui l'enrobait fut connue, on l'arrêta et on la ramena à Soissons. On ne sait ce qu'elle devint.

Quant au curé Fabius, dont la complicité dans le drame glaçait d'effroi le bon chanoine Dormay, qui lui cherchait des excuses, sa trace se suit dans un fatras de procédures. Il avait été appréhendé, transporté dans les prisons de l'évêque de Paris, mais « il estoit riche et extrait de riches gens », il obtint de changer de juridiction et en appela au Parlement, là il parvint à échapper au châtiment : « et, disoit-on, que par forche d'argent et d'amis, on ne trouva point le dit curé coupable du fait chydessus ; et s'en purgea ledit curé sans quelque punition ». La moralité, c'est celle que le fabuliste formulera plus tard dans les animaux malades de la peste...

Ce fut une véritable épidémie cette sorcellerie qui sévit aux XVI^{e} et XVII^{e} siècles. Les répressions furent particulièrement nombreuses dans les provinces bourguignonnes du Nord de la France. Il faut dire qu'à partir de 1460 des hommes sages s'émurent devant l'horreur de tant de tortures et de supplices. Notre région connut les sorcières de Chauny 1485, Cœuvres 1577 et des deux femmes de Verberie 1558 et 1578. Les médisances et les convoitises menaient au bûcher de nombreux sorciers ou Vaudois ; il en fut parmi eux qui, sans être aidés par le démon, n'en

étaient pas moins animés du désir de faire le mal, et cela était condamnable. Quant à la justice, elle partageait l'ignorance du temps et croyait au concours de Satan. Ce fut l'ordonnance de 1682 qui, en France, arrêta la frénésie des juges.

— *Le redressement et les Commandeurs de Saint-Jean*

Le Mont de Soissons était inséré dans le Grand Prieuré de France dont la circonscription allait de la Loire jusqu'à la Belgique incluse. L'affaiblissement des propriétés, à cause des guerres, inclina le Chapître provincial, réuni à Paris le 20 juin 1470, à opérer des regroupements, on détacha du Mont de Soissons le membre de Passy qui fut réuni à Reims, mais, en même temps, on lui rattachait la commanderie de Maupas et ses annexes.

Les commandeurs suivants qui prirent les titres du Mont de Soissons et Maupas, puis ensuite vice-versa, gagnèrent beaucoup à cette réforme.

MAUPAS : aux portes de Soissons sur le chemin Brunehaut de Paris, connu depuis 1265 avait toujours appartenu à Saint-Jean de Jérusalem.

De cette maison il ne reste à peine qu'un long bâtiment de la fin du XVI[e] siècle, dénaturé. Le lieu s'est renouvelé en petit château après la Révolution (8).

Maupas n'était riche que de cinq membres, que voici :

DHUIZEL : citation 1319. Ferme de plaine à la sortie du village, dans l'angle du chemin de Longueval et du chemin dit de St-Rémi conduisant à la R.D. 22. - A la veille de la Révolution ses locaux étaient en masure, mais l'emplacement était toujours dit « clos de l'Hôpital » ou « les Croisées ».

L'ARBRE SAINT-MARTIN (Cne de Filain) - citation 1319 - Ferme à la pointe d'un éperon du Chemin des Dames. On y voyait encore en 1914 une petite grange médiévale et au devant, hors de la clôture, la chapelle romane dédiée à Sainte Berthe qui était le siège d'un pélerinage - Le premier conflit mondial a tout anéanti, un oratoire seulement a été relevé.

MANY (Cne de Chavignon) - citation 1319 - Ferme de vallée, dont Péchcur qui signalait qu'elle fut brûlée par les Russes en 1814, voyait les ruines près de Margival ; c'est une erreur, la ferme de Many est toujours en place sur l'ancien chemin de Chavignon à Pargny.

COULOISY - Petite ferme le long de la route de Compiègne, laquelle se trouvait en état de masure à la veille de la Révolution.

ATTICHY - Importante ferme de crête nommée Moranval. On lit sur le bail de 1706 qu'il lui est annexée une petite maison dite l'Hôpital, dans laquelle se trouve une chapelle. La chapelle près de la ferme tombait en ruine en 1757 selon Mannier, cependant que Houllier en 1783 la mentionne encore sous le nom de Saint-Jean.

Le Mont de Soissons fut inspecté par les commissaires de l'Ordre en 1495, leur rapport donne l'état des lieux à ce moment : « avons visité la chapelle du Temple dudit lieu, laquelle « est fort grande et d'un grand coût d'entretien, chargée de trois « messes la semaine, bien entretenue et enverrinée, assez mal gar- « nie d'ornements pour le service d'icelle. Auprès de la chapelle « est la maison tout en un clos ; ladite maison souloit être (était « naguère) fort grande d'édifices, mais à présent est fort détruite « à cause des guerres des Anglois - Au dit lieu la religion a toute « juridiction et y souloit avoir justice levée, qui est détruite de « 15 ans en ça, car les vieux piliers apparaissent encore et le « commandeur a promis de la faire relever. »

La fin de la citation tient à ce qu'on ne laisse pas aller à l'oubli l'attribut du seigneur haut justicier du Mont. Le poteau de justice dont il s'agit se dressera encore, lors de la levée du plan de 1777, au sud de la ferme, un peu au-delà de la Folie, et assez près du chemin de Fère.

Ces visites du grand prieur se faisaient tous les cinq ans afin d'assurer la régularité de gestion. Le Commandeur au XVI^e^ siècle était un chevalier qui avait servi, on lui donnait une retraite dans une commanderie qu'il devait habiter et gérer. Il devait verser à l'Ordre le cinquième et parfois plus, du revenu de son bénéfice. Au décès du titulaire le revenu complet d'une année était acquis au trésor de l'Hôpital. On voit donc que le produit des exploitations énumérées plus haut servaient à la subsistance de chevaliers-gentilshommes, et aussi aux grands besoins des services généraux.

Mais au cours des XV^e^ et XVI^e^ le mouvement d'évolution dans le régime agraire des biens d'église transforma le mode d'exploitation. Les corps religieux ne firent plus valoir leurs domaines, ils les louèrent à des fermiers. Les Commandeurs alors ne furent plus astreints à l'habitation, ils deviennent comme les abbés commendataires sans contact avec les populations rurales,

puis, aux deux derniers siècles de la monarchie, la commanderie sera souvent l'enjeu des cadets qui, à la faveur de leurs quartiers de noblesse, sous le manteau de Malte, pourront caresser l'espoir de revenus assurés. Nous donnerons *in fine* la liste des commandeurs.

Les baux passés prenaient fin avec le commandeur, ils n'engageaient en rien le successeur. Quant aux propriétés de l'hôpital, comme jadis celles du Temple, elles jouissaient de franchises et d'immunités qui résistèrent à toutes les entreprises de particuliers et de commis du fisc. Ces privilèges étaient passés aux fermiers, qui, par exemple, se trouvaient exempts de la dîme, du logement des troupes, de la capitation, etc. et encore du service de la milice. Ce dernier privilège s'étendit même aux valets et domestiques de commanderies (Lettres patentes de 1559 confirmées en 1716, etc.). Tout cela augmentait la valeur locative, simplifiait les soucis du fermier, mais soulevait aussi la jalousie des voisins et du menu peuple assujetti à toutes les charges.

FERMIERS DU MONT DE SOISSONS

Nous y trouvons dès le début des familles importantes, qui essaiment dans les grandes fermes et s'y maintiennent souvent pendant deux siècles, puis disparaissent, ou plus exactement se continuent par filiation féminine, sous écorce de noms nouvellement apparus ; leur qualification est d'abord celle de laboureurs.

— 1528 *TYRET.*

— 1543 Il se trouve deux tenanciers : *Jean WOIDEL* et Jacquette FORGET qui est veuve de *Thibault Roger.* Nous aurons l'occasion de le revoir à plusieurs reprises, la sorcière était loin d'avoir anéanti la famille ROGER.

C'est à ce moment qu'on éleva, ou qu'on renouvela le calvaire de Saint-Ursace à l'extrémité d'une des terres de la commanderie, au culminant de la route de Fère. Il paraît que c'est de cet endroit que le char des reliques du saint avait choisi sa direction, selon la légende d'un mode assez banal, que l'abbé Berriot a sauvé de l'oubli. Les Templiers avaient apporté au Mont les ossements de ce Bienheureux solitaire, décédé au cours du IV[e] siècle à Nicomédie en Bythinie. Peut-être à l'époque de la suppression de l'Ordre, les reliques furent disputées par plusieurs paroisses. Finalement on les plaça sur un char et on s'en remit au jugement du saint. Soudainement six biches blanches

apparurent, s'offrant à la traction. Le convoi alla jusqu'à une fontaine voisine du village de Maast, et là pour laisser trace du merveilleux transport, une biche laissa sur une roche l'empreinte de son pied. La paroisse de Serches était désappointée mais le pélerinage et sa fontaine de Saint Blaise ne lui suffisaient-ils pas ?

Le déplacement par contre fut une aubaine pour le village de Maast qui ne se fit pas faute d'exalter le saint oriental et de promouvoir un pélerinage (9 septembre) avec processions, non pas seulement à la fontaine, mais aussi au Mont de Soissons. Ce dernier usage dura jusqu'à la Révolution, pendant la neuvaine on y ramenait solennellement la châsse et ceux qui l'avaient escortée recevaient du fermier une miche et des rafraîchissements.

L'érection du calvaire se fit en 1555, le socle fut fourni par les ruines de la chapelle du Mont, on en tira les deux éléments de base d'une des grosses colonnes de la nef. Ces deux assises ont été descellées et culbutées en 1957 on ne sait pourquoi, c'est ce qui a fait révéler des tracés de noms, abrégés ou mal venus. Ce sont ceux de promoteurs ou d'assistants de la cérémonie. On y relève notamment ceux du prêtre vicaire de « Maas », de Jean Woedel notre fermier, et même un Eustache, déformation d'Ursace prénom qui fut longtemps porté aux alentours.

— 1562 — *Noel Voydel*, d'une famille qui donna beaucoup de laboureurs à Violaine.

— 1573 — *Isambart Roger* (Honnête homme) - Etait veuf de Marie Thinot. En 1574 il prenait des habitants d'Ambrief ,le bail à 99 ans de la cense du Puits d'Ambrief et de ses 33 pièces de terre. Il se remaria à Marie Isabeau Judas, qui, devenue veuve, céda Ambrief à Antoine Madelaine.

— 1584 — *Adam Rollet* ou Raoullet (honnête homme) époux de Jeanne Féron ; marie en 1594 son fils Jean avec Jeanne Robillart veuve de Jean Archin, d'Acy. (A. Rollet avait été laboureur à Clamecy, puis Epagny.)

— 1609 — *Philippe Buirette*, marié 1° Marie Lemoyne - 2° Marie Warel. Précédemment laboureur à Epritel, il meurt en 1610. Sa famille exploita au XVI[e] siècle la Carrière l'Evêque et Ecuiry - au XVII[e] les fermes de la Siège, Epritel, Lesges, Cuiry, la Grange de Longpont.

— 1626 — *Denis Linotte* (honnête homme). Epoux d'Adrienne Buirette, lequel faisait alors appel à des arbitres pour clore à l'amiable un conflit qui l'opposait à son proche, maître Claude Linotte, greffier du siège criminel de Soissons.

— 1636 — *Jacques ROGER* - (honnête homme) qui, avec Louis Pottier du Mont Hussart, avait en 1642 procuration du commandeur de Vieilbourg pour louer les « membres » dépendant de la commanderie. Roger provenait de Violaine-sur-Maast où sa famille était nombreuse, on la rencontrera au XVII[e] siècle aux fermes de la Siège, Epritel, Vasseny, Ambrief, Beaurepaire, Cramaille et au siècle suivant à Bruys.

Voici l'inscription qui, sur pierre ovale, avait été scellée dans l'église de Serches et qu'Am. Piette retrouva dans le village en 1871, servant de support à une ruche d'abeilles : « Cy gissent - les corps de - Jacques Roger receveur - de la Commanderie de - Maupas décédé le 21 me - du mois de juillet l'an - 1649 agé de 66 ans et de - Rachelle Jardelle sa femme - décédée le 23 de may - 1665 âgée de 62 ans - Lesquelles ont fondé - chacun un obit aux jours - de leurs décès en - l'église de céan a - prendre sur la maison - de Margenne Fiseau - village de Serches - Priez Dieu pour - leurs ames ».

Notons que Margenne dont il vient d'être parlé était à Serches un alleu qui, pour siège avait un manoir des plus minuscules accolé d'une tourelle hexagonale. L'unique salle du rez-de-chaussée était voûtée sous nervures. Ce curieux spécimen de la fin du XVI[e] siècle est resté en état d'abandon depuis 1918. Plusieurs membres de la famille Roger se sont qualifiés « sieurs de Margenne ».

Les époux Roger-Jardel laissèrent deux fils et deux filles : Catherine, femme de Gabriel de Mesvillers receveur de Chaudun - Anne Aimée, épouse de Claude Warel de la Carrière l'Evêque (dont un fille épousera le laboureur Saint-Just, arrière grand-père du fameux conventionnel) - Philippe, qui eut deux femmes : Marguerite de Mesvillers et Françoise Desjardins, et qui tint d'abord la ferme de Luceron (Vierzy) - Louis sieur de Margenne, qui exploita successivement Epritel, le Mont puis à partir de 1676 la Siège - Epoux de Marguerite Garot.

— 1650 - *Philippe et Louis Roger* (frères) prirent le bail du Mont de Soissons aux charges de 4.030 livres tournois - plus le versement des redevances de la commanderie, savoir : au Chapitre de Saint-Pierre au Parvis de Soissons 1 muid méteil, au chapitre de Saint-Gervais 10 septiers de froment et 4 d'avoine - plus

60 livres par an pour les gages des officiers de justice du commandeur - 24 livres au bailli, 10 au procureur fiscal et 4 au greffier - et encore de faire célébrer par les curés des environs, 3 messes chaque semaine dans la chapelle du Mont.

La terrible épidémie de peste qui s'abattit sur Soissons en 1668 entraîna des mesures sévères et notamment la création d'un blocus, distant de 2 lieues de la ville pour endiguer le fléau. Un des postes de gardes à cheval fut placé au Mont de Soissons.

— 1678 - *Charles de Frontigny* sieur de la Tour (honnête personne). Etait d'une famille qu'on avait connue à Rugny, il avait d'abord été fermier de Lesges, ensuite receveur du prince de Condé, puis fermier à Montaigu (Ambleny) où il n'avait pas fait ses affaires, d'où vint un procès avec le Chapitre de Saint-Gervais, qui fut porté au Parlement et n'aura sa conclusion qu'en 1685 - Epoux de Marie Rogelet, ils firent marier dans la chapelle du Mont de Soissons en 1684 par le chanoine Simonnet, une de leurs filles Marie avec Noël Fournier fils de marchand soissonnais.

Le sieur de la Tour décéda en 1687 et sa veuve en 1704, leurs corps furent déposés sous les dalles de l'église de Serches. L'aîné de leurs fils François avait épousé en 1685 Anne Roger, c'est par ce moyen que le bail d'Epritel lui fut transmis. Le second Charles, dit le jeune, époux de Françoise Sauvage continua l'exploitation du Mont avec sa mère, puis en 1700 passa à la ferme de Serches qui appartenait à Mme Carpentier veuve Le Gras, vicomtesse d'Acy, Serches et Dhuizy.

A cette époque le plateau désert du Mont de Soissons reçut un second foyer : la Folie, sur le chemin de Fère, à la naissance du ravin de Nampteuil. Un nommé Pierre Sauvage y prit à Surcens de Messire Nicolas Le Gras de Beleville vicomte de Serches, un terrain sur lequel il bâtit une petite ferme doublée d'auberge. Son fils puis son petit-fils lui succédèrent jusqu'au jour d'un drame resté mystérieux, celui de 1773, on retrouva dans le puits du cabaret le corps de Louis Sauvage, qu'on enterra à Serches après la visite des officiers de justice seigneuriaux.

— 1703 - *Charles Roger*, époux de Catherine Pottier ; était le fils de Philippe et neveu de Louis anciens fermiers du Mont, il avait labouré à Ambrief et à la Siège. Il reprit le Mont de Soissons pour la durée d'un bail, puis passa à Lesges où il est mort en 1710.

— 1706 - *Nicolas Lebœuf*, issu des laboureurs de la Perrière, Léchelle, etc. Lui l'avait été à Cuiry Housse, l'était en 1706 à la ferme des Tournelles de Crécy au Mont et cumulait la charge de receveur de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. Sa femme Louise Dufay (Dufayet) lui avait donné douze enfants, dont quatre seulement auront postérité. C'est en 1706 que Simon Gosset, bailli de la justice de la commanderie lui avait de la part de Gaudechart de Bacheville baillé le Mont de Soissons pour 9 ans, à la redevance de 3.506 livres, plus envers les deux communautés et envers les officiers de justice, les mêmes charges que l'on a dit au bail de 1650, et enfin les frais de réparations à la ferme jusqu'à concurrence de 30 livres par an, le charriage des matériaux pour les grosses réparations, la fourniture du chaume, le logis et la table lors des déplacements des officiers de justice.

Un des fils Lebœuf, Baudouin Nicolas, seigneur de Ville, conseiller du roi et son avocat à Soissons est celui qui, avec sa femme Marie Madeleine Mennesson s'entendit en 1743 avec l'Ordre pour prendre à vie, le bail de l'Hôtel du Temple à Soissons rue de la Mandellerie. Il s'engageait en même temps à reconstruire l'immeuble et à verser une rente annuelle de 50 livres. C'est dans cette maison (actuelle école Saint-Georges) qu'il mourra sans laissr d'enfant. Le règlement de sa succession a nécessité en 1792 l'établissement d'un tableau généalogique qui nous donne, d'abord toute la descendance des époux Lebœuf-Dufay. 95 individus au total, et révèle de curieux renseignements : on y relève 1 chanoine de la cathédrale, 3 de Saint-Pierre, 1 cordelier, 1 religieuse de la Congrégation de Soissons, des curés de Taillefontaine, Vierzy, Cuiry et Belleau. Des expatriés : 1 Lebœuf établi à l'Ile Bourbon, 1 Legras en la même île avec ses quatre enfants, 1 Legras en Angleterre, 1 Legras mort avec sa fille dans un naufrage, 1 Morel à Saint-Domingue, 1 Dufresne décédé en Hongrie.

Dans cette descendance il y a des bourgeois, mais toujours aussi des cultivateurs. Les quatre qui eurent postérité furent :

1° - Claude receveur de Saint-Jean-des-Vignes, époux de Marie Anne Mennesson.

2° - Marie Claude femme de Pierre Legras qui va suivre.

3° - Barbe épouse de Pierre Lebrasseur de la Carrière Lévêque.

4° - Marguerite Louise, épouse de Pierre Petit qui suivra aussi.

— 1718 - *Pierre Legras*. Fils du receveur de Lesges, ses frères étaient établis à Cuiry, Lesges, Maast et Presles-les-Soissons. Pierre avait été laboureur à Ambrief puis au château de Berzy, ensuite receveur de Cuiry. Au Mont il prenait la suite de son beau-père, mais il décéda prématurément en passant à Lesges en 1722. Il laissait neuf enfants mineurs, dont sortirent notamment deux branches de la famille Dufresne bien connue en culture.

En 1718 fut dressé l'état de la consistance des paroisses de l'Election de Soissons pour assurer avec plus d'équité la répartition de la taille. Les ressources économiques de Serches y sont détaillées et l'importance du Mont de Soissons s'y révèle (9).

La grosse culture se composait de :

— Ferme de Serches (au seigneur Le Gras) .. 6 charrues 1/2

— Basse cour du château de Dhuizy (à la dame Le Gras) ..... 3 charrues 1/5

— Mont de Soissons ..... 6 charrues 1/6

Ces charrues du Mont étaient seules, et presque en totalité franches de dîmes. (A noter que la charrue comptait pour 75 arpents.)

Du Mont dépendaient 438 arpents à la mesure de roi de terres labourables - 19 arpents de près, lesquels étaient plus écartés sur les terroirs de Nampteuil et Vasseny - et des bois. En ce qui concerne les bêtes à cornes et le troupeau à laine la pâture était insuffisante, c'est d'ailleurs ce qui affronta Legras, de concert avec le commandeur d'Avernes contre les seigneurs et la communauté de Serches (10). Le fermier du Mont se considérant comme le plus imposé à la taille prétendait conduire ses bêtes paître dans les vallons de Serches. Les autres rétorquaient que pâture et vaine pâture ne devaient pas dépasser les bornes des seigneuries ; leurs récriminations dépeignaient bien le souci du Mont de Soissons : « c'est parce que le fermier n'a aucun prez et savars « qu'il s'enteste de profiter de ceux de ses voisins. Si la nature « lui en a refusé elle l'en a amplement dédommagé, en luy don- « nant à faire valoir les meilleures terres labourables de la pro- « vince. Les habitans de Serches et de d'Huisy n'ont pas cet « avantage... » On fit des enquêtes, on appela des témoins, on se déplaça jusqu'en Cour du Parlement, mais l'arrêt qu'il rendit nous est inconnu.

— ... 1730 - *Pierre Petit*. D'une grande famille de la région d'Oulcy (citée à Rugny dès 1582) mais plus exactement de la branche de Villers Hélon, Chaudun. Pierre Petit en 1714 tenait la ferme du vicomte à Villers-Hélon. Autre gendre de Lebœuf il vint ici

succéder à son beau-frère. En 1730 il maria dans la chapelle de la commanderie l'aînée de ses filles avec Louis Pottier de Cramaille - Au cours des années suivantes, ce fut l'alliance de ses deux autres filles avec les deux frères du dit Pottier ; ainsi sont venues les trois branches Pottier de Cuiry-Housse, Cramaille, Maison Neuve, Vertefeuilles. Quant aux trois fils Petit ils ne furent pas moins prolifiques, c'est Cuiry qui les retint davantage.

— 1741 - *Michel Pinta.* A ce moment le commandeur De la Cour, à l'exemple d'autres grands seigneurs, libérait radicalement ses soucis de gestion, il en chargeait ce que l'on appellait un fermier général. En 1756 il afferma le Mont, Maupas et toutes leurs dépendances, pour 9 ans à un avocat au Parlement de Paris, Claude Antoine Salmon. Celui-ci payait 10.000 livres par an, se trouvait nanti de tous les droits seigneuriaux et faisait son affaire des sous-locations, en prenant aussi à sa charge la quote-part due au trésor de l'Ordre (1.475 livres) et les redevances diverses dont les impôts fonciers (1.012 livres).

M. Pinta était issu d'une branche de cette famille déjà répandue autour de Pontarcy au début du XVII[e] siècle. Epoux de Anne-Antoinette Bucaille (de Chaudun) dont il avait eu 6 enfants à Branges où il était auparavant établi, et dont il en aura 4 autres à Serches. Il meurt à Serches en 1762 âgé de 61 ans.

— 1777 - *Charles dit aussi Charlemagne Pinta,* fils du précédent né à Branges en 1742. De son temps se continua à Serches un rassemblement de famille qui améliora les rapports entre exploitants. On y avait connu Claude Pinta curé de 1728 à 1757, un de ses neveux Jean Laurent Pinta venu d'Arcy, tint la ferme de la seigneurie, à son décès en 1769 il eut pour successeur Nicolas Ferté venu de Tracy-le-Mont, c'est une fille de celui-ci : Marie Thérèse Cécile Ferté qui devint femme de notre Charles Pinta. Ainsi donc les fermiers de Serches et du Mont de Soissons, parents collatéraux, resteront en contact pendant un siècle.

Le ménage Pinta eut 12 enfants nés à Serches. L'aîné Charlemagne sera militaire, des filles prendront alliance notamment avec les Bourgain (Wallée), Sampité (Clamecy) et Neveux (Oulchy).

L'ultime bail d'ancien régime fut signé le 9 septembre 1786. La redevance en argent se trouve considérablement augmentée : 12.280 livres et 12 chapons. Les rentes en nature vers Saint-Gervais et Saint-Pierre ne changent pas : 10 setiers blé froment,

4 d'avoine, 1 muid blé méteil, 13 esseins blé froment, 5 esseins d'avoine. Planter annuellement 50 pieds d'arbres, payer 20 livres le garde bois, salaire et réception des officiers de justice et enfin, les 3 messes de la chapelle.

LA REVOLUTION

Elle se déclara peu après. Le dernier fermier général était Charles Joseph Delvincourt, procureur au Bailliage de Laon qui tenait aussi la régie de la commanderie Laonnoise de Puisieux. C'était un brasseur d'affaires avisé, qui saura grossir sa fortune au moment de la vente des biens nationaux. L'Ordre de Malte était considéré comme ordre souverain, en conséquence un décret d'octobre 1790 ajourna *sine die* la vente de ses biens.

En 1791 l'Assemblée Nationale fit un pas en avant, elle décréta que ses domaines seraient soumis à toutes les charges fiscales de la nation. Enfin la loi de septembre 1792 qui supprimait les ordres monastiques et confisquait leurs biens, fut aussi appliquée à Malte.

Il était aisé d'inventorier les propriétés de la commanderie. Elle faisait soigneusement réviser ses « terriers » tous les 25 ans et exigeait des arpentages de ses fermiers, ces registres de 1659 à 1780 sont conservés aux Archives départementales. On y trouve le détail et les plans de toutes les dépendances que nous avons énumérées, et d'autres encore : Moulin de Voidon, moulin Botté, bois de Curgennes (Grand Rozoy), Salsogne, Bourg-et-Comin et Verneuil, Monampteuil, Trucy, Urcel, Cutry, Fontenoy, Le Croutoy et clos Saint-Jean d'Attichy.

Sans perdre de temps le District de Soissons qui tenait ses séances dans l'ancien hôtel de l'Intendance, procéda aux ventes. Celle du Mont fut affichée le 20 décembre 1792. L'ensemble comprenait la ferme, les terres chiffrées 481 arpents 20 verges (11) et 1 muid de blé froment dû par le propriétaire de la terre de Missy-aux-Bois. Le tout avait été estimé par experts 230.490 livres, à charge de payer au fermier général le dixième du revenu pendant la fin de son bail.

La criée se fit le 12 janvier 1793. Le premier enchérisseur fut Nicolas Joseph Félix Delvincourt, le fils du fermier général, agioteur dont le souvenir vit encore dans la littérature, il est le héros du plus balzacien des romans de Champfleury (La succession Le Camus). Parmi divers surenchérisseurs se trouvaient le

fermier Pinta, Antoine Lamy cultivateur à La Croix, plus acharné; mais dès la 10e bougie l'action resta à des individus de la plus modeste condition, tous agioteurs de la région de Vailly, ils allèrent montant l'un sur l'autre jusqu'à la 30e bougie, et alors, pour 523.900 livres le marteau désigna François Lécaillon citoyen d'Aizy adjudicataire, il déclara avoir enchéri pour lui et pour Jean Marie Droux de Vailly et Antoine Lemoine d'Ostel. Seul ce dernier savait signer.

Le règlement devait se faire à raison de 2/10e dans le mois, et ensuite 1/10e de 6 en 6 mois. Les trois compères ne purent honorer le premier versement, les Domaines reprirent leur bien et le remirent en folle enchère le 10 mai 1793.

D'autres affairistes, toujours de Vailly, étaient revenus, ils eurent peu de rivaux mais c'en est un de leur espèce, Nicolas Malinot, de Braine qui emporta l'enjeu à la 28e bougie pour 507.900 livres.

La chapelle avait définitivement fermé sa porte aux prêtres. Un état d'envoi d'argenterie d'églises à la monnaie, dressé à Soissons le 18 février 1793 mentionnait la saisie d'un calice et sa patène pesés 2 marcs 2 onces. La tradition à Serches pense que le bel autel de bois sculpté qui enrichit l'église paroissiale provient de la commanderie ; cela est douteux, en 1861, on assurait qu'il venait de Notre-Dame des Vignes de Soissons.

Charles Pinta s'accommoda avec ses nouveaux propriétaires, au Mont de Soissons il traversa les temps de la Révolution et de l'Empire. Il laissa la ferme à son gendre Neveux (marié en 1814) et se retira à Soissons où il trépassa âgé de 85 ans en 1827.

DEPUIS LA REVOLUTION

— 1816 - *Charles-François NEVEUX* (parfois Louis Charles), d'une des branches des cultivateurs d'Oulchy et neveu du propriétaire de Rugny. Epoux de Françoise Victoire Pélagie Pinta, en eut 4 enfants à Serches : Charles qui se transporta à Forest (Morsain) - Paul mort jeune et deux filles qui se marient à Serches : Virginie dite Hortense, femme Lebrasseur (de Ploizy) magistrat et Elisa Mélanie épouse Lafont inspecteur général des prisons.

Charles Neveux mourut après un veuvage de 14 ans, en 1859 âgé de 70 ans, ayant tenu le Mont de Soissons durant 44 ans.

Neveux avait acheté la ferme de la Siège en 1844, à l'époque de sa mort il y avait pour fermier P.I.C. Thomin qui va reconduire l'exploitation du Mont de Soissons. M. Thomin appela à son aide son neveu C.-C. Hacard alors cultivateur à Pontarcy, l'intimité de l'association s'accrut encore en 1862 quand Hacard épousa à Serches Anaïse Flavie Grançon, nièce de Mme Thomin.

Il est curieux de constater qu'au bail qui leur fut renouvelé en 1873 la ferme avait fait retour à un commandeur de l'Ordre du Saint Sépulcre, chevalier des ordres de Saint-Jean de Jérusalem et de Saint-Grégoire le Grand, le comte Huyttens de Terbecq.

Pierre Irénée Constant THOMIN, originaire de Suzy, qui avait débuté à Neuville-sur-Margival, décéda à Serches en 1878, et laissa de Félicie Octavie Lebeau son épouse, une fille : Mme Frédéric Emile Ferté, cultivateur à la Siège, dont postérité.

Charles Constant HACARD décéda à Soissons en 1910, laissant une fille (Mme Oudin) et deux garçons, le premier s'établit à Cuiry-Housse, le second suit (tous ont laissé postérité).

— 1910 - *Paul Ernest Constant HACARD* né à Serches en 1875, épousa en 1904 Thérèse Marie Leroux et mourut en 1932, laissant sept enfants. Mme Hacard-Leroux, devenue veuve, continua l'exploitation, associée avec l'aîné de ses fils, jusqu'à son décès en 1954.

— 1954 - *Charles HACARD*, seul - époux de Jeanne Cugnet dont il a eu quatre enfants. En 1971 M. Hacard a transmis la ferme à ses fils Jean-Paul et François Hacard qui, nés encore au Mont de Soissons y représentent maintenant la quatrième génération de la famille.

LA GUERRE 1914-1918

Le 1er septembre 1914 la route de Fère habituellement déserte s'anima de passage d'émigrés qui s'épaissirent le 2, mélangés cette fois de troupes exténuées de fatigue. Puis le 3 ce fut l'apparition des patrouilles allemandes. Au cours de cette journée, un court engagement se produisit à la Butte de Housse et le canon y tonna. Les jours suivants, les moissonneurs sur le plateau furent témoins de la marche vers le sud d'interminables colonnes allemandes.

Le repli de la Marne suivit de peu, les 11 et 12 la voix du canon se rapprochait et, vers midi, des cavaliers Tommies parurent sur le plateau, refoulant les arrières ennemis.

La bataille de l'Aisne commençait. C'est la 5e Division britannique qui avait délivré le secteur, elle y conserva des cantonnements jusqu'au 1er octobre, date de son départ pour l'Artois. Un parc d'ambulances stationnait à Serches, tandis qu'un camp était placé sur la route de Fère au « Bois Ferté » près du pont de la Folie.

Dès lors Serches sera un village de cantonnement d'arrière. Un de ses hôtes du 17 au 30 avril 1915 est connu, c'est Henri Barbusse, qui, avec le 231e R.I., tenait les tranchées devant Soissons depuis Noël. C'est justement à Serches que lui fut posé le galon de soldat de 1re classe, à ce moment l'écrivain conservait encore l'idéal qui l'avait poussé à s'engager ; sa lettre à sa femme datée du 18 avril en témoigna : « Je crois à la nécessité du sacrifice dans une guerre qui est une guerre de libération sociale, comme celle de 1792. »

Par la suite l'Armée installa près de la ferme un parc d'aviation et des hangars de toile qu'on nommait Bessonneaux, le terrain d'atterrissage s'étendait jusqu'au lieudit « les quatre bornes » près de la Folie.

Un envol de ce terrain a valu à notre littérature de guerre un volume intitulé « Paroles d'un revenant » - Son auteur, Jacques d'Arnoux, appartenait à l'escadrille F.55 qui se fixa ici en août 1917. Le 5 septembre d'Arnoux assistait à la messe dans une grange de la ferme, le 6 dans les ténèbres précédant l'aurore il s'envolait pour affronter le « Fantomas » du Chemin des Dames. Les Fantomas étaient une innovation tactique de l'aviation adverse, ils étaient des chasseurs qui, de faible altitude, mitraillaient nos tranchées de première ligne pour harceler leurs occupants. D'Arnoux prit la direction de Couvrelles, Jouy, mais au moment où il attaquait, il fut surpris par les deux avions protecteurs du Fantomas. Le pilote Carré fut tué sur le coup, et l'appareil à la dérive alla tomber entre les lignes. Des zouaves parvinrent à ramener le corps désarticulé de d'Arnoux. La première ambulance qu'il connut fut celle de Vasseny, un martyre de soixante mois d'hôpitaux allait suivre.

L'attaque massive allemande sur le front de l'Aisne fut lancée le 27 mai 1918. Le tir se déclencha soudainement à minuit sur le Chemin des Dames et l'ennemi poussa simultanément son effort de destruction sur nos arrières, c'est ainsi que dans la nuit du 27 au 28 ses appareils vinrent incendier et détruire le camp d'aviation du Mont de Soissons et des quatre bornes.

En fin de journée Braine, Mont Notre-Dame, Cerseuil, et Lesges étaient occupés. Le 29 l'envahisseur continuait sa progres-

sion vers le Sud, tout en élargissant considérablement son flanc Ouest, le 1er régiment de la Garde emportait Muret et les Croutes.

Ce fut la seconde occupation, celle de la récolte hâtive des cultures, celle du dépouillement systématique de tout mobilier et effets qu'on menait aux entrepôts d'embarquement pour outre Rhin, notamment aux hangars jumelés de la Butte de Housse.

Cette occupation prit fin grâce à la rescousse de Mangin, dirigée contre le front Ouest de la poche de la Marne. Par nos bonds successifs Maast fut délivré le 2 août. C'est le 67e R.I. qui venait de s'illustrer à Villemontoire, qui, le 3, s'avança sur les terres du Mont de Soissons et d'Epritel, et signala que le Mont venait d'être évacué, puis poussa jusqu'à Couvrelles. Le jour même nos troupes atteignaient le cours de la Vesle. Ce soir-là les bataillons de réserve du 67e prirent gîte à la ferme de l'Epitaphe et à celle du Mont qui était encore bombardée. Cette dernière avait bien entendu souffert de grands dégâts, dans sa partie archéologique la chapelle était entièrement découverte, le pignon Nord du logis des Templiers était écimé, la restauration se contenta de lui donner une toiture à croupe.

Le 3 juin 1927 ce bâtiment, la chapelle et la grange étaient inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, en même temps que l'église de Serches.

SECOND CONFLIT MONDIAL - 1940

La ruée blindée allemande vers la mer, avait laissé dans son sillage des flancs gardes, celui du Nord du Soissonnais s'était avancé jusqu'à l'Ailette. Notre commandement réduit à la défensive amena à la hâte des divisions prélevées où il se pouvait, pour organiser une ligne d'arrêt.

Ce fut la 28e D.I. qui, à l'Est de Soissons, eut pour mission de tenir entre le Chemin des Dames et l'Ourcq, son P.C. était établi à Serches.

Le répit entre antagonistes ne dura qu'une quinzaine, car le 5 juin la seconde offensive de l'ennemi prit la direction du Sud, le 7 il franchissait l'Aisne à Missy, Soissons était menacé d'encerclement.

C'est alors que l'on décida une contre-attaque pour le lendemain et que l'on appela ses exécutants : la 7e demi-brigade de chasseurs alpins (11e, 15e et 28e B.C.A.) qui stationnait dans

la région de Fère-en-Tardenois - le 20e groupe de reconnaissance divisionnaire (G.R.D.I.) près de Château-Thierry et les chars du 16e escadron du 12e groupement de cavalerie (dragons), stationné à Etoges.

En attendant cette offensive, les détachements çà et là, presque isolés, luttent pied à pied contre un flot bien armé. Le 3e bataillon du 13e I.R. allemand progresse rapidement et occupe Serches, où il capture un Etat Major de régiment avec 5 officiers et une centaine d'hommes. Les deux pelotons moto du capitaine de Jonchay du 20e G.R. qui viennent d'arriver, occupent encore le Mont de Soissons. Ils y sont rejoints par des éléments du 22e G.R.D.I. qui appartiennent à la division du secteur, et qui suivaient son ordre de retraite ; ces frères d'armes décident de fusionner, puis, menacés d'encerclement, ils se replient vers 20 h 30, sur la route de Fère.

Braquant leurs 3 fusils mitrailleurs, leur mitrailleuse, et leur canon de 25 ils y restent en surveillance, ce qui, au cours de la nuit, va leur donner la surprise d'accueillir les Alpins venant de Chacrise.

Vers 21 h 30 les Allemands du 13e I.R. premier bataillon étaient bien entrés au Mont où un hangar de foin brûlait, ils étaient harassés, paraît-il, leurs antichars motorisés, gênés par la traversée de l'Aisne ne leur parviendront que le lendemain matin.

Journée du 8 juin - Les récits et rapports d'unités qui concernent le combat du Mont de Soissons rempliraient un petit volume (12), il n'est pas possible ici d'entrer dans le détail anecdotique, nous n'en relaterons que l'essentiel.

La 7e demi-brigade a pour mission de réduire la percée adverse, 1° enlevant la ferme - 2° descendant les pentes de Serches pour aller de l'avant. Ce groupement est épaulé à gauche, vers la Croix d'Acy par le 71e R.I. Sur la route de Fère il prend le dispositif suivant : à gauche le 15e B.C.A. (cap. Risterucchy), au centre le 11e B.C.A. (cdt Humbert), à droite c'est-à-dire face à la ferme, position forte, le 28e B.C.A. (cap. Ribiollet, qui a son P.C. à la ferme de l'Epitaphe) (13).

Un appui d'artillerie engage l'action et, à 6 h 30, les 10 chars du 16e escadron (cap. Audigier) ouvrent la marche.

Notre artillerie tire trop court, celle ennemie se met en branle et dès le début, des chars se mettent à flamber ou subissent des avaries. Les chasseurs avancent dans les blés hauts de 0,60 m. La 1re compagnie du 28e (lieut. Chalandon) dont l'objectif

est la ferme, arrive à 200 mètres d'elle, elle semble intacte, il n'est aucune brèche dans sa clôture. Cette fois ce sont les Allemands du dedans qui, bien abrités par les murailles et même disposés dans les étages du logis templier, ouvrent un feu meurtrier et lancent des grenades. Des chasseurs tentent d'escalader la clôture, de pénétrer par les accès ; c'est une mêlée générale, dont les nôtres pâtissent le plus. A 10 heures cette compagnie d'assaut cesse d'exister, son chef Chalandon et ses lieutenants sont tous blessés et à terre.

Les deux autres compagnies du 28e atteignent leurs objectifs sur le plateau, mais ne peuvent faire davantage. Les 11e et 15e B.C.A. engagés plus au N.-O. de la ferme ne semblent pas avoir pu progresser beaucoup au-delà de la route. Quant aux batteries divisionnaires, elles avaient été repérées et réduites au silence.

L'ordre du repli vers Nampteuil ne put qu'être donné, il fut suivi à partir de 12 h 30. Le 20e G.R. qui avait soutenu l'action des Alpins protégea leur retraite ; bien que décimé il devait encore le 10 juin participer au combat de Grisolles.

Dix chars avaient été engagés, quatre étaient devenus des torches dont celui du capitaine Audigier, chef de l'escadron qui périt avec son équipage. Six chars très amoindris purent regagner Nampteuil, mais sans arrêter là leur infortune : l'un tomba en panne à Droizy, un autre fut atteint et resta à Hartennes.

L'hécatombe avait été douloureuse. Dans le champ sur le lieu de leur mort on enterra hâtivement 57 chasseurs. Au cours de l'occupation ils furent d'abord regroupés près de la ferme, puis descendus au cimetière de Serches, ils étaient alors 94 et d'autres reposaient aux cimetières de Nampteuil et de Chacrise.

Des stratèges ont depuis critiqué cet assaut téméraire, mal préparé et mal conduit ; il n'en reste pas moins que le sacrifice de ces hommes qui s'élancèrent avec tant d'abnégation, est un des épisodes de la campagne de 1940 qui sauva l'honneur de nos armes.

Goering, aviateur en 1918, avait-il séjourné au camp des 4 bornes ? c'est possible, son passage que voici alors qu'il était devenu Reichmarshall de l'Air semble le suggérer. Le 9 décembre 1943 des voitures de hautes personnalités militaires stoppaient devant le portail du ci-devant château de Dhuizy. On demanda les clefs, le portier n'eut aucune difficulté pour reconnaître le fameux personnage qui, disait-il, était curieux de revoir un endroit qui l'avait abrité. Goering était accompagné de Rommel qui, on le

sait, d'autre part, était en cours d'inspection des travaux fortifiés et du mur de l'Atlantique. Sortant de Dhuizy les visiteurs prirent la direction du Mont de Soissons.

Les Allemands n'avaient pas été sans considérer l'intérêt stratégique de la Croix Saint-Ursace ou côte 175, dont nous parlions aux premières lignes de cette notice. Dès 1942 ils y installèrent un poste d'observation sédentaire. C'était un ouvrage carré de 120 m de côté. Dans sa partie centrale le casernement de cinq pièces était au fond d'une fosse, parapets et banquettes l'entouraient. Au dehors de trois angles de l'ouvrage étaient des postes de mitrailleuses, au dernier angle le tour de guet à deux étages, couverte d'une coupole vitrée. Le tout était parfaitement camouflé et ceinturé d'un réseau de barbelés.

Au même endroit enfin, il a été inauguré le 22 juin 1947 en présence d'une grande assistance, une stèle en granit des Alpes, qui rappelle le combat du 8 juin et la vaillance de la 7e demi-brigade alpine et du 16e escadron de chars.

Sur la même route départementale un an après, le 71e R.I.A. (de Saint-Brieuc) qui avait combattu également le 8 juin à la Croix d'Acy, et avait aussi enduré de lourdes pertes, a dévoilé à son tour son monument commémoratif.

⁂

VISITE ARCHEOLOGIQUE

L'absence de documents fait qu'il n'est pas possible de s'imaginer, ni l'état topographique, ni celui architectural de la commanderie au temps de l'opulence templière. Les vestiges de la chapelle et le corps de logis suffisaient pour garantir un ensemble du meilleur goût XIIIe siècle, sans doute à l'image des constructions monastiques. Les lieux réguliers devaient voisiner avec la chapelle, tandis que ceux d'exploitation agricole s'en écartaient à 60 mètres environ à l'Est, là où se trouve la grange.

L'interminable conflit de Cent ans, l'abandon, l'absence d'entretien provoquèrent des ruines irréparables : « la maison était « naguère fort grande d'édifices, mais à présent est fort détruite « à cause des guerres des Anglais », lit-on dans le procès-verbal de visite de 1495.

Il semble bien que les restaurations effectuées alors, donnèrent au Mont de Soissons cet aspect qu'on retrouve sur les plans Charier et Petizon du XVIIIe siècle, aspect qui ne commencera à se transformer que sous le Second Empire (14).

Le XV[e] siècle réparateur, a édifié des murailles de protection qui s'imposaient aux lieux isolés. Hautes parfois de 3 mètres, elles renfermaient une vaste zone décrivant haches et renhaches, elle-même recoupée en trois parties irrégulières : celle du milieu dont la profondeur n'atteint pas moins de 165 mètres, contenait la cour de ferme, ses bâtiments et un savard - au Sud un vaste clos - au Nord un terrain humide, jardin, pâture et abreuvoir.

Le mouvement de rénovation des grandes fermes gagna le Mont de Soissons en 1854. L'usage en pareil cas, selon les baux du moment, imposait au fermier une participation, celui-ci devait se charger des charrois de tous les matériaux et de donner la soupe et le logement aux ouvriers pendant la durée des travaux. C'est alors qu'on refit le portail et les deux bâtiments qui l'encadrent. Celui de gauche est long de 62 mètres, il abritait les étables et bergeries. C'était une construction presque somptueuse par son beau matériau, l'alternance rythmique de ses portes et baies à linteaux en plein cintre. A l'exemple de la vieille grange une file de piliers supporte l'étage du fenil qui couvre toute la surface. Les pignons des ouvrages de cette campagne montrent le déclin des « escaliers soissonnais », chaque parpaing des rampants est scié pour former deux redans ; une fantaisie qui n'est que de cette époque agrémente des pignons d'un cœur posé en pinacle (cette particularité ne se retrouve guère qu'à la Siège et à la maison vigneronne de Serches).

En 1878-80 fut construit dans le prolongement de la grange, le logis neuf à bas étage du fermier et enfin, quelques années plus tard on compléta la modernisation par les écuries qui furent adossées au colombier. Il avait été alors nécessaire de démolir une vieille muraille qui, du colombier, allait rejoindre le bout de la grange, et aussi de reculer la mare qui, jusqu'alors, s'avançait dans la cour.

Le résultat de ces dernières campagnes de travaux fut une régularisation de la cour, en outre celle-ci se trouva dès lors fermée partout par des édifices. Ce fut aussi un renversement de la cellule active de la ferme, de l'Ouest elle passait à l'Est, près du portail et de la grange ; ce déplacement réduisait le quartier déserté en annexe simplement accessoire, où les travaux d'entretien ne s'imposeraient plus, le vieux logis va s'acheminer vers la décrépitude bien qu'il abritera encore des domestiques de la ferme, tout en servant de débarras.

Ajoutons qu'en dehors du portail on voyait encore en 1885, un orme séculaire remarquable qui n'avait pas moins de 5,50 m de circonférence, il ombrageait un calvaire nommé la Croix St-Maurice.

LA CHAPELLE

Dans son état actuel elle est composée d'une nef orientée de deux travées, et d'un chœur heptagonal. Le portail est à l'Ouest. A distance l'édifice paraît homogène, mais l'évidence se trahit au rapide examen, le vaisseau n'est que le produit d'un rafistolage artisanal. Ce sont les quatre piles avec leurs chapiteaux formant contreforts de la nef, qui étonnent au premier regard, d'autres raccords paraissent ensuite et ils sont nombreux :

— Soubassement du chevet en hémicycle, et sa partie haute pentagonale ;

— Partie haute des contreforts du chevet ;

— Contreforts posés sur les chapiteaux des quatre grosses piles ;

— Colonnettes des fenêtres, sans continuité d'arcatures ou voussures, etc.

La restitution du plan primitif peut être tentée. Cette chapelle templière n'était pas la nef unique des commanderies voisines de Passy, Moisy, Lagny-le-Sec..., elle se composait d'un chevet en hémicycle, légèrement outrepassé (comme à Saponay), d'un transept et d'une nef à deux collatéraux (dont on ne peut préciser l'étendue). L'édifice était entièrement voûté.

Les églises complètes du XIII[e] siècle de ce genre sont rares dans la région, les plus proches sont Couvrelles et surtout Lesges pour sa nef.

A la suite des destructions qui ont été évoquées, on a rebâti la chapelle en usant du maximum d'économie. La partie basse de l'hémicycle et les quatre piles du transept debout comme des quilles, en ont fait l'ossature. Ce qui restait du chœur en a été réhaussé et porté à la hauteur de 9,90 m environ, et on l'a rejoint aux grosses piles par des murs neufs. Une simple charpente posée sur des entraints a ensuite couvert le vaisseau, large de 7,50 m.

L'ABSIDE est épaulée de 8 contreforts, élargis à leur bas par le glacis continu du niveau de l'appui des fenêtes. Les fenêtres étaient primitivement géminées (vestiges de meneaux), leurs piedroits du XIII[e] siècle s'ornementent de 4 colonnettes, deux à l'extérieur et deux à l'intérieur. Leur partie haute disparue, a été remplacée au XV[e] siècle par des arcatures à deux cavets.

L'intérieur du sanctuaire, sous l'obscurité actuelle de son faux plafond permet mieux l'évocation des Templiers ; il conserve des colonnettes baguées qui soutenaient les voûtes, et la petite piscine incisée de son égoût.

VAISSEAU ACTUEL : ce sont les quatre piliers, le socle d'une colonne de la nef (conservé à la Croix Saint-Ursace) et des voussoirs d'arcs de voûtes retrouvés, qui aident à la restitution de l'intérieur primitif.

Au transept les piliers cylindriques, cantonnés de quatre colonnettes engagées sont intacts, avec leurs bases et les demi-corbeilles de chapiteaux à crochets et feuillage (hauteur 5,70 m) ; demi-corbeilles basses pour les bas-côtés, celles hautes pour la voûte de la nef.

Les deux piles fortes de l'Est montrent que le transept ne se reliait pas directement au chœur, il se trouvait là une travée supplémentaire qui devait correspondre à deux chapelles en prolongement des bas-côtés (exactement comme on les voit à l'église de Heutrégéville - Marne).

Toutes les piles et colonnettes étaient annelées, décoration attardée, rare pour le milieu du XIII[e] siècle.

Dans la nef les socles octogonaux portaient une colonne, renforcée d'un faisceau de trois colonnettes, tourné du côté de la nef. Le faisceau était d'un genre rare, il partait du socle et non pas du tailloir des chapiteaux. Le profil des arcs identique à celui de Lesges se composait de deux boudins séparés par une moulure.

La reconstruction a dressé tous les murs latéraux, ils sont nus et sans corniche appréciable. Les quatre fenêtres paraissent n'avoir jamais reçu de remplages, leurs jambages sont seuls en remploi de matériau ancien mouluré.

Quant à *la FAÇADE,* elle serait tout aussi décevante dans sa nudité, mais l'ordonnateur y a inséré des éléments récupérés d'un portail plus ancien. Ce sont les fines sculptures de ce sauvetage qui font regretter les parties disparues de la commanderie.

Les éléments rapportés sont : des panneaux d'ébrasements décorés de cette fine draperie de « quatre feuilles » d'un grand effet, qui, ailleurs, ornent les porches de Saint-Jean des Vignes. Au-dessus et de chaque côté, quatre colonnettes et leur couronnement d'une rangée monolithe de chapiteaux, délicatement fouillés. Le linteau est d'un seul bloc nu, sa décoration de quatre feuilles et son festonnage d'arcatures ont été tournés dans l'intérieur de la chapelle.

Les chapiteaux n'ont reçu que trois archivoltes, leurs claveaux sont d'une autre provenance ; replacés ici bout à bout ils ont formé des voussures et un tympan démesuré en mître. Pour compléter la décoration les maçons ont disposé derrière les colonnettes, d'autres panneaux de draperie.

Dans la totalité de l'actuelle chapelle, l'unique sculpture attribuable aux restaurateurs est la niche que l'on voit au tympan. C'est elle qui, avec la plinthe au profil prismatique qui ceinture l'édifice, confirme que les travaux sont du XV[e] siècle. Quant aux vestiges antérieurs ou remployés que nous avons décrits, leur façon comme leur décoration les attribuent au milieu du XIII[e] siècle.

On en déduit que la reconstitution s'est faite au plus vite, sans souci artistique et sans frais, en utilisant les ruines. Néanmoins les proportions sont bonnes et la silhouette est élégante, les misères qu'on lit en examinant de près cette chapelle ajoutent à son intérêt.

LE VIEUX LOGIS

C'était un édifice de 20,80 m sur 11,60 m, les murs latéraux étaient épais de 1 m et hauts de 9, et les pignons de 14,65 m environ. Des contreforts à larmiers épaulaient chaque travée interne. Sur le côté de la cour une tourelle semi-circulaire occupait le milieu de la façade, sa porte avait été l'accès primitif du manoir et elle ouvrait à un escalier à vis qui, dépassant la corniche, se terminait contre le comble très élevé.

Les baies du rez-de-chaussée étaient en tiers-point, hautes de 2,25 m mais seules celles des pignons étaient intactes. Plus petites et rectangulaires étaient celles de l'étage.

Le rez-de-chaussée faisait une seule salle à l'origine. Une file de trois colonnes la divisait en deux nefs voûtées, les trois colonnes rondes de 0,39 m de diamètres couronnées de chapiteaux octogonaux à crochets portaient les voûtes, dont les arcs étaient profilés en amande. Les voûtes s'encastraient aux parois sur des arcs formerets et les arêtes sur des culots. Les murs portaient encore des traces de peinture médiévale :fond ocre jaune à faux joints blancs. La grande cheminée contre le pignon Nord était très modifiée.

Cette grande salle avait bien entendu enduré des transformations au cours des âges, on l'avait recoupée en plusieurs pièces, et ouverte par de nouveaux accès.

L'étage n'était couvert que par un plancher.

Ce logis datait du XIII[e] siècle, ses chapiteaux étaient de même école que ceux de la chapelle ; servit-il de réfectoire et dortoir de la communauté templière ? cela est possible.

La toiture de tuiles plates avait beaucoup souffert du combat 1940, et le coût de sa réparation allait au-delà du profit que le bâtiment donnait à la ferme. Dans le conseil d'administration qui s'interrogea sur le parti à prendre, se trouvait une personnalité locale dont il faut dire que les réalisations sur les plans agricole et industriel étaient manifestes, le malheur fut que cet éminent promoteur n'appréciait que fort peu les vestiges archéologiques, et n'était pas d'humeur à se laisser intimider par un classement à l'inventaire. Sans hésiter il décida la suppression de l'édifice onéreux. Le renversement en 1951 ne s'effectua pas sans peine, mais il se fit sans bruit. Les débris allèrent empierrer les chemins et les parpaings servirent à l'édification d'un parc à bestiaux dans la cour (15).

Au revers du logis se trouvait le puits d'alimentation en eau et, à une dizaine de mètres de là, par un escalier à voussures en ressauts, on peut accéder à un caveau profond, que les signes d'appareillage de la voûte paraissent dater du XIV ou XV[e] siècle. L'extrémité du caveau semble murée ; la tradition persiste à voir là le départ de souterrains mystérieux, ils iraient l'un à Ambrief, un autre à Serches, et à Saint-Jean-des-Vignes peut-être... C'est la seule curiosité merveilleuse à signaler aux auteurs de notre temps, qui se disent spécialistes des questions templières, sont remplis d'imagination, et irradient tous leurs vestiges d'un halo de mystère.

LE COLOMBIER se trouvait avant 1885 isolé dans la cour. Il appartient au type soissonnais de plan octogonal. De volume normal, sa tour atteint 8,75 m. Sa chambre basse qui est voûtée sous arêtes, a été construite à usage de poulailler. Cette construction de facture début XVIII[e] siècle, dépasse en importance celles du même genre qu'on bâtira peu après à Vauxbuin (moulin), la Siège et Vivières (château).

LA GRANGE

Elle se trouvait écartée des locaux pour échapper aux incendies éventuels, et était dans la clôture, en parallèle de la muraille.

L'intérieur de toutes les grandes granges des XIII[e] et XIV[e] siècles du Soissonnais, renferme toujours deux files de piliers,

simples chez les unes, réunis par des arcs chez les autres ; ces files divisant comme dans les églises, une nef et deux bas-côtés. Toujours les murs latéraux sont très bas, beaucoup plus bas que le sommet des piliers.

Une conception toute différente de ce qui précède a guidé l'architecte de la grange du Mont de Soissons, il n'a disposé qu'une rangée (centrale) de piliers, et a élevé à leur niveau les murs latéraux (6,30 m). Ces dispositifs ont simplifié la charpente et augmenté l'espace intérieur.

La grange large de 16,50 m avait 41,50 m de longueur en son état primitif, chaque pignon est épaulé de 3 contreforts. Neuf piliers intérieurs portent les fermes qui sont contrebutées par des contreforts au dehors des murs. Ainsi combinée son importance la classait en seconde place, après Confrécourt ; elle parut pourtant insuffisante et bientôt on lui ajouta trois autres travées au Nord, ce qui porta sa longueur à 55,60 m.

La toiture a été plus haute autrefois, les contreforts en effet, montrent que les pignons ont été abaissés, il y a lieu de dire aussi que sa couverture resta en chaume jusqu'à l'année 1862.

La nette évolution qui caractérise cette grange nous incline à la juger plus jeune que la majorité de ses voisines (16), lesquelles remontent en général, au quatrième quart du XIV[e] siècle. Elle est donc l'œuvre des chevaliers de l'Hôpital.

Bernard ANCIEN.

⁂

COMMANDEURS DU MONT DE SOISSONS ET DE MAUPAS APRES 1470

1309 — Jehan de Gillocourt.
1359 — Jehan de Hesdin.
1370 — Guillaume de Chaconin.
1376 — Aubert de Vauvillers.
1392 — Aimé de Montigny (ou Montagny).
1409 — Guillaume Prévost.
1416 — Jehan de Cacheleu (ou Cochelu), aussi commandeur de Maupas.

1456 — Edmond de Monnecove.
1481 — Mathieu de Sully (ou Soully).
1483 — Charles de Brumières (Brunières).
1490-1508 — Michel de Harzillemont, un des 22 enfants du seigneur de Branges, Loupeigne, Bruys, etc. Reçu dans l'ordre en 1484, fut grand bailli de Morée, capitaine général des galères de la Religion et trésorier de l'Ordre. Il fut blessé à l'œil ou tué par une flèche au siège de Rhodes en 1522.
1517 — Nicole de Melun.
1524 — Pierre de (ou, de la) Fontaine.
1533 — Paris du Gard.
1555 — Louis de Vallée-Passay, Commandeur de Flandre, Mont de Soissons et Maupas.
1568 — Antoine de (ou, de la) Fontaine.
1573 — Jehan de Cuvillers Seigneur de Coucy-les-Eppes dont il construisit le château. Commandeur de Slype (1569-1576) - de Beauvais-en-Gâtinais (1570-1574) et du Mont de Soissons (1573-1587).
1587 — Louis de Maillet (ou Mailloc).
1594 — Adrien de Brion.
1615 — Nicolas de la Fontaine.
1640 — Guy de Chauveau.
1642 — Gilbert de Vieubourg.
1651 — Léonor de Boullainvilliers, seigneur d'Amoral, le Mesnil, Courlenée - commandeur du Mont de Soissons et de Moisy-le-Temple.
1669 — Adrien de Vignacourt.
1680 — Antoine de Bardoul et la Bardoullière.
1696 — Gabriel de Cassagnet de Villadet.
1706 — Nicolas de Gaudechart de Bacheville.
1715 — Eustache de Bernart d'Avernes. Son marbre noir funéraire ôté des ruines de la chapelle de la Commanderie de Sainte-Vaubourg, se voit dans l'église du Val-de-la-Haye (Seine-Inférieure). Il avait été posé en 1748 par son neveu François de Bernart d'A - ancien capitaine de galère et alors commandeur de Fontaine-sous-Montdidier et Chanu, qui avait tenu à en faire un mémorial Maltais de famille. On y lit que d'oncles à neveux l'ordre conservait un chevalier et qui l'un à l'autre transmettait la même commanderie. Ce cas qui doit compter parmi les plus curieux mérite d'être signalé :
— Gilles de Bernart de Courmesnil - reçu chevalier 1607 - commanda la galère Saint-Paul 1633 - Rece-

veur et procureur général de l'Ordre - Cdeur de Sours et Arville et de Sainte-Vaubourg - décédé 1650.

— Eustache de Bernart d'Avernes - reçu 1640 - commanda une galère et un vaisseau, fit beaucoup de prises sur les Turcs - aussi Receveur et procureur général - Cdeur de Moisy, Fontaine-sous-M., Sainte-Vaubourg - décédé 1692.

— Eustache de Bernart d'A. reçu 1669 - Cdeur de Sainte-Vaubourg 1649, de Maupas 1715 et Grand prieur de Champagne 1734-1747. Décédé 1747.

1747 — Christophe François de Thumery, d'une famille originaire d'Ecuiry qui a donné beaucoup de chevaliers de Malte.

1755 — Pierre de Polastron.

1756 — Louis Jacques de la Cour, ancien major de dragons, demeurant à Triel.

1768 — Jean du Merle de Blancbuisson (des seigneurs de Lavergny), reçu 1714 - Cdeur de Saint-Marc d'Orléans 1753-65 puis Maupas, décédé à Versailles 1772. Avait deux frères et un oncle chevaliers de Malte.

1777 — Joseph de Hennot de Théville, demeurant à Valognes.

1786 — Charles François de Calonne d'Avesnes, résidait à Blangy en 1791.

NOTES ET ADDITIONS

Templiers qui furent incarcérés

(1) Etudes de Nanteuil (de subtus Morello - Muret) - Thierry de Vabellain (Villeblain) - Lambert de Courmelles - Henri de Compiègne - Jean de Saint Remy - Jean de Berzy - Adam de Vierzy - Jean de Mortefontaine - prêtre - Dreux de Vivières, gardien de la commanderie de Barberon - Jean de Septmonts - prêtre - Jean de Villers (Agron ou Hélon) - Jean de Vaubellant (Vauberlin) - Jacques de Courmelles - Jean de l'Oratoire (Orrouy) - Nicolas de Compiègne - Jean de Courmelles, prieur de Moisy - Gaultier de Villesavoye - Etienne de Compiègne - Robert de Monthiers, prêtre - Guillaume de Roy - Gilles de Pavant - Raoul et Pierre de Compiègne - Bertrand de Montigny (Lengrain) - Vermond de Saconin, servant - Adam dit le Maréchal - Ber-

nard ou Reginald de Ploisy - Jean de Bézu Saint-Germain, servant - Etienne de Sancy - Le Moyne de Cœuvres.

(2) Procès des Soissonnais cf : Ed. Fleury Société Académique de Laon, tome XIV (1864) - Pêcheur Annales du Diocèse, tome IV, p. 141.

(3) L'abbé Pétel : LesTempliers à Sancey, a publié et discuté ses trois dépositions.

(4) E. Mannier : Ordre de Malte - Les commanderies du Grand Prieuré de France (1872).

(5) R. Tartière : Chassemy à travers l'histoire (Ms de 1936) a donné le titre des actes concernant Chassemy et conservés aux Arch. Nat.

(6) Vuaflart : notes sur le Mont Hussart et les biens de Malte - Bulletin Société Archéologique Soissons, tomes XVII et XX.

(7) Nos auteurs locaux depuis Berlette et Dormay ont assez sommairement rapporté cet événement qu'ils tiraient d'un pseudo Monstrelet. Pêcheur (annales IV, 589-607) qui connut en plus l'extrait de Melleville, et fut donc en présence de deux textes, n'a pas su reconnaître la même affaire. - cf. Mémoires de J. de Clercq et cartulaire de l'abbaye N.-D. (H. 1508).

(8) Cf. B. Ancien : la commanderie et le château de Maupas (Ms).

(9) Bibliothèque de Soissons - Ms Louvet 258.

(10) Bibliothèque de Soissons - Coll. Périn 4003-4004.

(11) L'arpentage de Petizon 1777 donnait 493 arp. 80 verg. 2/3 à la mesure d'ordonnance et en 29 articles, ce qui se convertit en 252 ha 18 - P. Brunet (structure agraire... p. 304) a indiqué 261 ha, en soulignant la caractéristique des rares fermes de plateaux dont le domaine est toujours peu morcelé. Ici 193 ha étaient jointifs, le reste 68 ha était réparti en une quinzaine de parcelles. L'arpentage Levasseur de 1846 totalisait encore 253 ha 05-63.

(12) Lieutenant Chalandon : rapport sur les journées des 7 et 8 juin (Bull. Amicale des 28° et 68° B.C.A.) - M. A. Fabre : Avec les héros de 40 (Hachette 1946) - Docteur Charbonnier : compte rendu des 7 et 8 juin 1940 (Bull. Amicale 28° et 68° B.C.A.) - Colonel Bertrand : le 28° B.C.A., 8 juin (le Cor de chasse, mars à juin 1974) - Historique des groupes de reconnaissance issus du 9° cuirassiers (Lavauzelle 1943) - Journal de marche des 11° et 12° groupements de cavalerie - Lieutenant-Colonel Bréguier : les étapes d'un régiment breton, 71° R.I. (Berger Levrault 1953).

(13) Ferme de l'Epitaphe ou ferme Neuve (noms récents, commune de Nampteuil) - Elle a été transportée en ce lieu au siècle dernier, au moment où l'évolution de l'agriculture commençait à susciter le rapprochement des terres de « montagne ».

(14) Il est surprenant de constater que ce plan, avec sa distribution de bâtiments d'exploitation, correspond exactement avec celui de la commanderie Sur Coulommiers. Ferme menacée de démolition, Coulommiers bénéficie depuis 1968 d'une intelligente et zélée opération de sauvetage.

(15) Rien n'a été sauvé de cette démolition, sinon un chapiteau et des tambours de colonnes que l'on conserve à Soissons. Les épaves des ruines du XV[e] siècle avaient duré davantage, beaucoup de blocs moulurés se retrouvent dans les murs de clôture de la ferme. En 1861 encore on rencontrait à chaque pas dans la cour et dans les environs, des chapiteaux, des fûts de colonnes et des gargouilles, tout cela était exposé à une destruction inévitable notait S. Prioux ; de fait on n'en connaît plus qu'une gargouille, elle est dressée en borne chasse roue, au coin d'un bâtiment.

(16) Granges - cf. Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire de l'Aisne, tome XVII (1971), p. 93.

LE JUGE DE PAIX DE BAZOCHES

François-Joseph-Nicolas Simon naît à Fismes en 1766.

On peut penser qu'il appartient déjà à la famille judiciaire de l'ancien régime. Il sera avocat. L'un de ses frères porte la robe et sera greffier du juge de Paix de Fismes. (0)

F.-J.-N. Simon plaide à Château-Thierry peu avant la Révolution.

A la fin de 1790, le canton de Bazoches est formé et pourvu d'un siège judiciaire, le premier juge de Paix est F.-J.-N. Simon. Le juge est élu, nous ignorons la date de son élection, mais nous connaissons avec précision celle de son premier jugement. Naturellement, aucune condition de diplôme de stage ou de cléricature n'est requise.

Il est assisté de deux assesseurs, également élus, et pris parmi les électeurs primaires des 17 communes du canton.

Il y est entouré par les membres du Conseil Général de la Commune et prête serment devant ce Conseil le 28 novembre 1790.

Sa première audience se situe le 31 décembre 1790 avec Louis Liance, un postillon de Bazoches et Etienne Mocquet, cultivateur à la ferme de la Montagne à Chéry-Chartreuve, tous deux ses assesseurs.

L'affaire soumise à leur équité est banale. Deux manouvriers de Vauxère : Pierre Boulonnois et Toussaint-Loiseaux plaident l'un contre l'autre, au sujet d'une anticipation. Boulonnois reproche à Loiseau de lui avoir pris du terrain : une verge de longueur, sur trois pieds de large, en construisant un mur qui clôt sa maison et une bove. F.-J.-N. Simon concilie les parties par un échange de propriété (1).

Pendant près de trois ans, F.-J.-N. Simon tient les audiences à Bazoches, dans un immeuble décrit ainsi par lui-même : « Un cabinet tenant au local de l'Administration, ayant son entrée dans ladite place et vu (sic) sur la grande route de Reims à Soissons, contenant un bureau posé sur six pieds, le tout en bois de chêne, couvert d'un tapis de bazanne (sic) de la largeur de 1,60 m et longueur 3 m garny de 8 tirroirs (resic) dont la majeure partie fermant à clef. »

« Un poelle (sic) défectueux en faillence (resic) posé sur une pierre cassée et garny de tuyaux en tôle, ledit local appartenant au citoyen Armand Louis François de Paule d'Ormesson, propriétaire d'iceluy. »

Apparemment, il s'agit d'une dépendance de la ferme de la Haute-Maison, sise sur la Route Nationale.

F.-J.-N. Simon a besoin des services d'un greffier. C'est un ancien huissier de Fismes, Pierre, Henry Bourlet, qui tiendra la plume (2). L'un et l'autre sont appointés : 800 myriagrammes de froment pour le juge.

Tous deux prêtent serment en décembre 1791, au nouveau régime avec la trentaine d'assesseurs du canton. Chacun promet de : « maintenir de tout son pouvoir la Constitution du Royaume décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roy, d'être fidèle à la nation à la Loy et au Roy et de remplir avec zèle et impartialité les fonctions de son ofice » (sic).

Si l'on ignore avec précision la date de la première Assemblée primaire du canton, on connaît par contre, celle de la seconde, le 19 juin 1791, dans l'église Saint-Pierre de Bazoches. F.-J.-N. Simon y assiste bien certainement.

Le 26 août 1792 se tient un nouveau colloque où F.-J.-N. Simon prend la parole. Il est élu président grâce aux 88 suffrages sur 117 présents, qui lui sont attribués. On vote pour choisir des représentants du canton à Soissons, lesquels au nombre de 6, éliront des députés.

Simon« dans un tableau raccourcy, dit, d'un côté les suites funestes d'un mauvais choix dans la personne des électeurs et de l'autre les avantages infinis qui pourraient résulter d'un bon choix ».

Le vote étant acquis, il se permet de conseiller ces 6 « missi dominici », qui vont aller à Soissons pour voter au second degré. Il leur dit : « de n'admettre que des personnes d'une probité intacte, d'une trempe supérieure, à même de fixer au milieu des orages dont la Patrie est environnée, les principes d'un bon gouvernement ».

Décidément Simon a lu Montesquieu et Rousseau, l'« Esprit des Lois » et le « Contrat Social » et il n'ignore rien du rôle de la « vertu » comme ressort essentiel de la souveraineté.

Jusqu'au 8 mai 1792, Simon rédige ses actes en les datant selon le calendrier grégorien. A partir de cette date, s'il persiste à user du mode habituel de division de l'année, il ajoute la mention : « An IV de la Liberté » faisant vraisemblablement

remonter l'ère nouvelle à sa pointe extrême, la réunion liminaire des Etats-Généraux à Versailles par Louis XVI, le 5 mai 1789.

Le 29 août 1792, le juge Simon écrit à la suite de la date de ses actes : « An IV de la Liberté et Ier de l'Egalité. » Puis cette mention connaît quelques éclipses. Elle s'installe définitivement le : « 19 octobre 1793, An II de la République », mais pas encore avec emploi des mois poétiques de Fabre d'Eglantine.

F.-J.-N. Simon cesse ses fonctions, par démission, en janvier 1794. Son assesseur, Jacques Turlin, cultivateur aisé et un brin agioteur de Bazoches, le remplace le 23 Pluviôse an II « à cause de la démision du juge à cette place ».

La dernière affaire jugée par F.-J.-N. Simon, le 8 octobre 1793 est une histoire assez sordide de diffamation.

L'Ecluse, garde-champêtre à Fismes, a fait venir au prétoire de Bazoches, Pierre Dezavenelle, cultivateur. Ce dernier aurait dit publiquement que Lecluse avait volé « 15 livres à sa fille », pris ses « habillemens » (sic) et qu'il aurait voulu la violer ».

Lecluse établit la fausseté du propos et réclame 12 livres de dommages et intérêts. Dezavenelle reconnaît avoir tenu ces fâcheux propos, mais ajoute : « dans un moment où il avoit bu » et qu'il en « étoit faché ».

Le juge, quoi qu'au terme de son mandat, n'accorde aucune indulgence au défendeur repentant et condamne le diffamateur à la totalité des dommages et intérêts sollicités et aux dépens liquidés à 20 sols.

La renommée d'équité du juge de Bazoches devait être notoire. En Vendémiaire An II, c'est-à-dire peu après sa démission, il est choisi avec Jean Robert Tallot (3), assesseur du juge de paix de Braine, par les habitants de Courcelles et ceux de Paars, afin de régler un litige qui oppose les deux communautés.

Il ne s'agit plus de juges mais de médiateurs. L'affaire remonte à plusieurs siècles, elle est irritante et on la confie à un tribunal rendant une sentence définitive sans appel.

Depuis plus de quatre siècles, les gens de Paars avaient l'habitude, sinon le privilège, de mener paître leurs bestiaux dans un pré de Courcelles : « Le Grand Marais » ou « La Pastourelle ». Autrefois, ils payaient ce droit en donnant au seigneur de Courcelles : 1 poule et 4 deniers parisis par possesseur d'animal, puis, par la suite, une poule ou bien 10 sols par ménage. La communauté de Courcelles a toujours nié ce droit, mais sans jamais pouvoir en obtenir l'abolition. Elle profite de la Révolution pour faire trancher le différend. Ses six représentants conduits

par Arnould Léger, cultivateur et maire, allèguent que : « les tributs de féodalité que les ci-devants seigneurs avaient pu céder ne représentent rien », que « cette possession n'était point légitime quoi qu'immémoriale », qu'« aucun titre authentique n'existe », que le pré fait partie du territoire de Courcelles et que Paars ne paye plus de redevance depuis 1788, au ci-devant baron de Vesgy, ci-devant seigneur de Courcelles (4).

Les deux arbitres jugent souverainement. Simon et Tallot privent Paars de sa possession du droit de pâturage au profit de Courcelles et cela sans aucune indemnité ni compensation.

F.-J.-N. Simon quitte Bazoches et va s'installer à Châlons-sur-Marne où il réussit à se faire désigner comme administrateur du département de la Marne, en Brumaire An II. Là, il semble devenir un révolutionnaire zélé et certainement plus militant qu'il ne l'était à Bazoches. Le 3 Floréal, an II, il est admis à la « Société Populaire » de Châlons (5).

On sait que ces « clubs » s'étaient formés afin de promouvoir la Révolution. C'étaient, somme toute, des « Jacobins » à l'échelon départemental. Leurs outrances les firent délaisser et ils s'éteignirent après Thermidor. (6)

La « Société Populaire » de Châlons publia un journal : 26 numéros parurent. Dans l'un d'eux, Simon disserte sur l'instruction publique, il y voit la meilleure source où les peuples trouveront leur bonheur...

Au tout proche siècle suivant, alors que celui-ci n'a que deux ans, naîtra un poête qui, lui aussi, dira à peu près : « C'est en ouvrant des écoles que vous ouvrirez toutes grandes les portes des prisons. »

Roger HAUTION.

NOTES

(0) Le 27 mai 1791, Antoine Laurent Simon appelle devant le juge de paix de Bazoches, Hyacinthe Batteux le jeune de Serval, pour demander paiement de 6 livres 10 sols. Il s'agit de « frais et débours » dans une signification et une sommation faites par lui comme huissier, à la requête de Batteux contre Hincelin, laboureur à Serval, les 9 avril et 8 juin 1789.

Il va sans dire que François Joseph Nicolas Simon ne peut siéger dans une instance où son frère est partie. C'est Etienne Mocquet qui préside le Tribunal, assisté de Tissier et Jean Delaplace, tous deux laboureurs à Saint-Thibaut.

Ils condamnent Batteux à payer ces « peines et soins ».

Antoine Laurent Simon sera encore greffier du juge de paix de Fismes en 1817, lors de l'« Affaire de Quincampoix ».

(1) Ici, le juge tranche un différend entraînant le respect du droit de propriété immobilière. A l'époque, sa compétence s'étendait donc au « petitoire », ce qui n'est plus le cas de nos jours pour le juge d'instance, successeurs du juge de paix. Ici, J.-F.-N. Simon tranche à la fois au « possessoire » en l'espèce : « dénonciation de nouvel œuvre » et au « pétitoire ».

(2) Pierre Henry Bourlet succèdera comme juge à François Joseph Nicolas Simon, après la démission de ce dernier. Il ne siégera pas très longtemps, moins d'un an et sera remplacé, après son décès, par Pierre Graux, le fermier de Pinson à Longueval, le 6 Thermidor An II.

(3) Jean Robert Tallot est mégissier et capitaine-enseigne de la Garde Nationale de Braine.

(4) Claude Valentin de Gantelet d'Annières, baron de Vesgy, seigneur de Vallières, Courcelles et autres lieux, écuyer de M. le comte d'Artois, demeurant ordinairement à Paris.

(5) Voir : « Société d'agriculture, commerce, sciences et arts au département de la Marne ». Mémoires, tome LXXXIV, 1969, « La Société Populaire de Châlons-sur-Marne à travers son journal ». Georges Clause. Pages 126 à 135.

(6) L'assemblée a aboli la toge et le « bonnet carré » de Dandin, comme elle a supprimé les corporations, par la loi Le Chapelier, les maîtrises et jurandes et tous les offices ou charges (avoués, procureurs, avocats, notaires).

Simon n'a pas du revêtir de costume particulier.

C'est seulement le 3 Brumaire An IV, que la Convention édictera que : « Les juges de paix, pour marque distinctive, porteront une branche d'olivier en métal, suspendue sur la poitrine par un ruban blanc avec un très petit liseré bleu et rouge ; ils auront à la main un bâton blanc, de la hauteur d'homme, et surmonté d'une pomme d'ivoire, sur laquelle sera gravé un œil en noir ».

Là encore faut-il voir — par prétérition — l'image de la « Conscience » versifiée par le même poête naissant alors que « Rome remplaçait Sparte »...

A noter que si Bazoches fut, sans doute, trop peu important pour se donner une « Société Populaire », par contre Braine posséda ce club. Il siégeait à la ci-devant église Notre-Dame, sur la place du Martroi.

Plusieurs personnalités brainoises en firent partie en Nivose An II, dont Bardoux, receveur de l'Enregistrement et Verneaux, prêtre défroqué, huissier et « écrivain public ». Cette « Société » sera disssoute le 15 Nivose An III, faute de membres actifs.

Sources : manuscrits - Archives de la Justice de Paix.

PRESEANCES AU PRIEURE SAINT-REMY DE BRAINE EN 1749

Le document servant de base essentielle à cet article s'intitule « Sentence arbitrale » et il se date du 2 novembre 1749.

Il s'agit, en effet, d'une transaction entre deux ecclésiastiques : Maître Richard Regnault, prêtre, docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Prieur commendataire du Prieuré de Saint-Rémy de Braine et Messire Jean-Baptiste César Magnan, prêtre, docteur en Théologie et curé de l'Eglise paroissiale Saint-Nicolas de Braine.

Un différend s'est élevé entre eux au sujet des « droits *utils* et honorifiques » de l'église brainoise, des « fonctions, droits, séances, prérogatives et prélations » ainsi que l'énonce le document du Prieur de Saint-Rémy.

L'arbitre choisi par les deux parties est l'évêque de Soissons en personne : « François, duc de Fitz-James, pair de France, par la Miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint Siège Apostolique, placé à la tête du diocèse soissonnais, doyen et premier suffragant de la province de Reims. »

Monseigneur de Fitz-James est incontestablement un grand prélat. De naissance illustre, il a occupé les éminentes fonctions d'aumônier du roi. Il se trouve à Metz, quand Louis XV, alors le « Bien-Aimé », très malade, pense, un instant, à son salut. Son aumônier, très rigoriste sur le chapitre des vertus domestiques, l'assiste et lui fait promettre de congédier sa favorite du moment. Ce qui fut fait. Mais le roi guérit et « le mal passé, adieu le Saint ».

Monseigneur de Fitz-James est payé d'ingratitude. On le relègue dans son diocèse, on lui signifie de ne plus paraître à Versailles. Il administre ses ouailles avec bonté, piété, diligence et ponctualité. Trop peut-être, Monseigneur de Fitz-James est catalogué « Janséniste ». C'est là, sans doute, l'autre raison motivant sa disgrâce.

Il ne faut donc pas s'étonner que l'évêque cherche à s'entourer de toutes sortes de pièces authentiques, afin d'asseoir son jugement sur des assises solides.

Ces documents, fort copieux, vont nous permettre de situer, avec un peu de champ, le passé du prieuré de Saint-Rémy.

« Il paraît que, dans les siècles les plus reculés, l'église servant de paroisse aux habitants de Braine, appartenait à l'ordre religieux appelé Templiers, que depuis elle a appartenu aux religieux Clunistes et enfin, elle a passé successivement à un prieur appelé le Prieur de Saint-Rémy, à qui la nomination de la cure appartient et ce prieur est nommé par Monseigneur l'archevêque de Bourges, Primat des Aquitaines et Prieur commendataire du Prieuré Notre-Dame de la Charité-sur-Loire, ordre de Cluny, diocèse d'Auxerre et, en cette qualité collateur dudit prieuré de Saint-Rémy de Braine. »

Le dossier de l'évêque de Soissons ne contient pas moins de trente pièces. La plus ancienne se date du 15 septembre 1444 ; c'est une sentence arbitrale rendue par l'archidiacre de la cathédrale de Soissons et par l'Official de l'évêché dans une instance analogue qui opposa Frère Pierre Parisot, prieur de Saint-Rémy et Raulin le Masson, curé de Braine.

Peu après, en 1456, il est fait sommation au curé de Braine de reconnaître l'autorité dudit official.

Puis, se succédant toujours pour le même objet des droits et prérogatives du prieur, des lettres royaux, une commission du Grand Conseil en 1525 ; une nouvelle et importante transaction intervient le 3 juillet 1531.

Un siècle se passe sans procédure, mais le 8 février 1634, un traité est signé entre le Prieur et les habitants avec intervention du curé de Braine : Sébastien Lépicier ; ;le 7 avril 1643, nouveau traité entre le prieur, le sacristain et Antoine Pottier, curé de Braine.

Une avalanche de papier timbré ou de papier bleu s'abat alors sur le pasteur brainois : arrêt contradictoire le 5 juin 1659, commissions et arrêts du Grand Conseil les 13 mai 1720, 31 août 1722, 7 décembre 1726, 9 décembre 1727 et 28 mars 1732, déclaration du Roy en 1731, nouvel arrêt du Grand Conseil du 13 mai 1744.

Ce n'est pas tout, d'autres transactions, d'autres arrêts des baux, des compromis viennent se greffer sur ce tronc et s'efforcent de régler les rapports de ces deux « personnes morales ».

Le 24 mars 1627, Dom Jacques Husson, prêtre religieux, sacristain de Saint-Rémy, conclut un bail avec les marguilliers de Saint-Nicolas de Braine, au sujet « du drap, de la cire et des linges, qui sont portés aux enterrements, obsèques et funérailles des habitants de Braine ».

Un arrêt du Conseil, du 5 juin 1659, maintient et garde le prieur de Saint-Rémy « en possession et jouissance de sa qualité de curé primitif et permet au sacristain de faire le service de la paroisse en l'absence du curé primitif aux jours accoutumés ».

Un autre arrêt du conseil du 13 mai 1720 dit que : « par provision, le Prieur continuera à faire la procession du Saint-Sacrement, comme il l'a faite le 8 juin 1719 et que ses prédécesseurs avaient fait (sic) sans aucun trouble, et sont allés à l'église desdits religieux et couvent de Saint-Yved ».

Par bail du 24 juin 1729, Dom Jean-Baptiste de Blois, religieux bénédictain et prieur de Saint-Rémy de Braine donne à Gilbert Prudhomme, curé de Braine : « Un muid de bled à prendre sur la ferme du Mont-Hussart » et confirme le droit « au drap mortuaire et à la cire ».

Le 1er juin 1735 et le 22 avril 1738, prieur et sacristain transigent d'une part, « avec les sieurs curé, marguilliers et habitants de la paroisse Saint-Nicolas » et, d'autre part, « avec les prieur, boursiers et religieux composant la communauté du collège de Cluny à Paris ».

Ces transactions doivent être ratifiées, elles le sont les 26 mars et 24 avril 1738, par « Sa Grandeur, Monseigneur l'Archevêque de Vienne, Abbé Général de l'ordre de Cluny et par Monseigneur l'Archevêque de Bourges, collateur dudit prieuré ».

L'acte ultime avant la sentence de Monseigneur de Fitz-James est un arrêt du Conseil du 23 mai 1744, qui confirme des décisions précédentes, maintient toujours le Prieur de Saint-Rémy dans ses droits de curé primitif et ordonne « qu'il continuera à porter le Saint-Sacrement le jour de la Fette-Dieu, conduira la procession et aussi la procession générale pour le Roy, le jour de l'Assomption, et fait défense au curé actuel de la troubler ».

Richard Régnault sollicite beaucoup d'autres droits, tant sur le plan spirituel que sur le plan temporel. Il demande de « continuer à faire l'office divin à Saint-Nicolas, aux quatre grandes « fettes » annuelles : Pacques, Pentecôte ; Toussaint et Noël, plus la « fette » de Saint Nicolas, patron de la paroisse, ainsi que de Saint Rémy, patron du prieuré, et même aus saluts du Saint Sacrement fondés pour aucunes desdites fettes ». Il veut aussi « que le sieur curé soit diacre aux grand'messes ou en fournisse, ainsy que de sous-diacre et de choriste ». Il exige l'assistance du curé aux « matines, laudes, messes haultes, premières et secondes vêpres et aux petites heures desdits jours » ; il indique « qu'il chantera les leçons et antiennes convenables », il assigne au curé une place dans le chœur, c'est-à-dire la seconde.

Il n'admet son absence que dans deux cas « pour administrer les sacrements aux malades ou le baptême aux enfants en danger de mort ». La « fo-orme » est l'objet de toute son attention : le curé de Braine — à l'entendre — ne doit pas changer les heures de l'office divin pour les encensements qu'on a coûtume de faire toutes les fettes triples à laudes, à la messe et aux vêpres ».

Il note que le « luminaire, la sonnerie et les ornements auront « rapport » et conviendront aux fêtes, selon leur degré de solennité ». « Lorsque le Prieur aura dévotion de célébrer quelque messe haute ou autre service divin pour les parents ou bienfaiteurs, il lui sera loisible de le faire en fournissant, à ses frais, le luminaire. »

Il sera loisible audit prieur « de se servir des ornements par luy donné à la fabrique ou de ceux de ladite fabrique, pour les jours solennels ».

La Saint Rémy se fête le 14 janvier, si elle survient un dimanche, le sieur curé dira sa messe basse du dimanche et y fera le prosne de bonne heure, afin que le prieur puisse commencer tierce à 9 heures et ensuite, il dira la messe solennelle à laquelle le sieur curé ne fera ni prosne, ni panégyrique ».

« Le prieur continuera de donner seul le congé pour la sépulture dans le chœur. » Déjà point la question financière : l'inhumation dans l'église étant réservée aux personnages notoires, fortunés et fondateurs.

Mais le formalisme se manifeste encore d'autre manière. Le prieur continuera « s'il est en habit d'église, d'avoir l'eau bénite, l'encens, le pain bénit et la paix avant les choristes laïques et sans chape, les jours solennels ».

La répartition des quêtes et offrandes inquiète le prieur qui réclame « les deux tiers de toutes les offrandes les jours qu'il officie et le jour de Saint Victrice, quoi qu'il n'officie pas, la moitié seulement si c'est un dimanche, lesquelles offrandes même des messes basses, si on y en a fait aux quatre fêtes solennelles annuelles et le jour de Saint Nicolas seront distribués par les marguilliers ».

Le prieur pense à tout, il prétend « officier aux " Te Deum ", processions, prières ou services solennels qui pourraient être ordonnés pour les occasions publiques, bénir les cierges le jour de la Purification et des Rameaux, le jour de Pâques fleuries et conduire la procession des mêmes jours ».

Quant aux processions où il n'a pas le droit de conduire, il marchera après, ou devant ou à côté du sieur curé, sans « étolle »

mais revêtu d'une « chappe », si la « fette » est triple. Enfin, le prieur de Saint-Rémy désire faire l'office en cas d'absence du curé et de concert avec le vicaire, et donner la bénédiction pour les leçons à matines ».

Monseigneur de Fitz-James rend sa sentence, il accorde la plupart des desiderata du prieur, mais réserve toutefois la question financière, il déclare que « les parties auront la faculté de contester plus amplement, devant nous ; pendant un mois, sur les autres chefs de demandes et prétentions respectives comprises en leurs mémoires et réponses et notamment sur les dixmes domiciliaires et offrandes de certains jours ».

Un mois s'étant écoulé, aucun appel ne sera possible, c'est d'ailleurs le sentiment du prieur et du curé, qui ont signé un compromis, acceptant la sentence épiscopale comme « d'arrêt de Cour souveraine ».

Ce compromis est annexé au dossier et une superbe signature de « Fr. évêque de Soissons » figure au bas de l'arbitrage.

Le sort du prieuré de Saint-Rémy va se jouer avec la fin de ce XVIII[e] siècle, et l'église Saint-Nicolas va suivre la destinée de son monastère originel.

Un incident grave nous est rapporté en ces termes : « Au cours de la semaine Sainte du 8 au 15 avril 1787, le vicaire de la paroisse ; étant dans son confessionnal, qui est dans la chapelle de la Sainte Vierge, a manqué être tué ou dangereusement blessé avec une dame qu'il confessoit, par une pièce de bois de charpente, qui est tombée au pied de son confessionnal, en présence de M. Petiteau, notaire royal et marguillier, receveur de ladite église et fabrique ».

L'affaire est soumise à l'examen des membres du « Bureau des Pauvres ». Ceux-ci visitent les lieux et déclarent « la charpente dans le plus mauvais état et, notamment celle des chœur et cancelle, parce qu'elle ne tenait à rien, qu'on courroit le plus grand danger, si on sonnoit les cloches, parce que les cloches tomberoient et écraseroient les personnes qui seraient dans l'église pour entendre le service divin ».

Ils concluent qu'il est indispensable de cesser, dès à présent, ce service dans cette église et de demander aux religieux (de St-Yved) de permettre aux habitants de se servir de leur église.

Fournet, maître-charpentier estime les réparations à 4.600 livres, y compris ce qui lui est du pour la descente des cloches.

On torture les textes pour trouver des responsables de cet état de choses. On reproche au Prieur de Saint-Rémy de jouir des honneurs inhérents à sa fonction, d'en toucher les revenus se montant à 8.000 livres et de laisser tout le poids du ministère paroissial — plus de 1.200 communiants — sur les épaules du curé infirme, âgé de plus de 80 ans, ou à la merci de son vicaire congruite.

On s'ingénie à chercher à qui incombent les réparations : gros décimateurs, c'est-à-dire les Prémontrés de Saint-Yved et ceux de Chartreuve, ou bien les paroissiens.

On mobilise huissiers et sergents pour signifier une procédure très comminatoire.

En 1788, le prieur est Jean-Baptiste Fossier, il semble demeurer impavide sous ce déluge de sommations, il en est de même pour les Prémontrés de Braine et de Chartreuve.

La Révolution imminente va mettre un terme au conflit.

Le 25 Germinal an V, Laurent Edmond Laures, agent municipal de Braine et, par ailleurs seigneur, ou tout au moins châtelain de Jouaignes, intente une action en Justice de Paix contre trois brainois : Félix Cannier, serrurier, Michel Notel, cultivateur et Nicolas Molinot, couvreur. Ils ont remis à la municipalité une pétition, afin « d'obtenir possession de l'édifice connu sous le nom de Saint-Nicolas, pour y exercer le culte », ils demandent « la clef pour y faire des réparations » afin « d'éviter des dangers aux citoyens », car « le culte doit y être célébré ». Laures fait des difficultés, alléguant des motifs matériels — le danger — et des motifs politiques — il se déclare volontiers « sans culotte ». Les trois brainois l'insultent, paraît-il, en le traitant de contre-révolutionnaire... Molinot ajoute que la « porte serait bientôt ouverte », par la force probablement.

L'édile brainois écrit que « pareille conduitte est répréhensible vis-à-vis de l'Administration revêtu (sic) de l'autorité constituée ».

Le début du XIX° siècle voit la disparition radicale, sans aucun vestige, de Saint Nicolas et du prieuré de Saint-Rémy.

Le premier curé concordataire de Braine en 1802, Jean Reizer, un luxembourgeois, ancien curé de Saint-Waast de Soissons, puis de Paars, pendant les jours sombres de la terreur, officiera à Notre-Dame. Cette chapelle des Bénédictines sera désormais l'exiguë église de la paroisse.

Elle disparaîtra aussi après 1830, lors de la Restauration de l'autre Notre-Dame ou Saint-Yved.

Jean Reizer tentera de faire survivre le monastère brainois en se déclarant : « chargé des pouvoirs de Prieur de Saint-Rémy ».

Roger HAUTION.

Sources.

Manuscrits. - Sentence arbitrale de Mgr de Fitz-James.

(Document offert à l'auteur de cette notice par feu M. Luguet président honoraire de la Société Historique de Soissons)

Archives Justice de Paix de Braine. (Palais de Justice de Soissons).

Etat-Civil de BRAINE (Mairie de Braine).

Registre des Pauvres de Braine.

LA CHAPELLE SAINTE-ANNE

Nous avons la bonne fortune de posséder un document intéressant tout le Soissonnais, il s'agit d'un inventaire des biens appartenant depuis diverses époques, assez lointaines, à la chapelle Sainte-Anne érigée dans l'hôtel épiscopal de Soissons.

Mieux que toute glose superflue, l'en-tête de ce document situe sa nature et son but.

« Inventaire des titres et renseignements comprenant la fondation biens et revenus de la chapelle Sainte-Anne fondée en l'hôtel épiscopal de Soissons, fait par nous, notaires royaux audit Soissons soussignés, à la requête de Vénérable et discrète personne Messire Nicolas Parfait, conseiller et aumônier du Roy, abbé commendataire de Bouzonville, chanoine de l'église Notre-Dame de Paris et chapellain de laditte chapelle, à nous représenté par Noble Homme Messire Anthoine Visinier, conseiller du Roy, contrôleur général du domaine (Bureau des finances) de la Généralité de Soissons, y demeurant, en sa maison et lequel inventaire avons procédé en la présence et en requérance de Monsieur Jacques du Plessis, archer de la maréchaussée de Soissons et receveur du revenu temporel de laditte chapelle, dans la forme et manière et ainsi qu'il ensuit. »

Cet acte nous précise l'importance du patrimoine dévolu à la chapelle, il nous fixe les lieux où se trouvent les fondations il restitue les dates de celles-ci, les noms de certains donateurs, ainsi que les noms des fermiers ou possesseurs de ces immeubles et droits réels. Enfin, chemin faisant, il nous fait faire une petite promenade, nous dirons presque une excursion touristique et historique dans le Soissonnais en 1658.

Selon les historiens locaux (1) la chapelle épiscopale fut créée par l'évêque Jean Milet (+ 1503). Elle comportait deux étages. La chapelle supérieure, dédiée à Saint-Louis, celle inférieure à Sainte-Anne. Toutes deux furent supprimées : Saint-Louis en 1670 et Sainte-Anne en 1676, ses revenus attribués au Séminaire. La Révolution parachève cette destruction. L'intrus Marolles, évêque constitutionnel de l'Aisne, serait le triste auteur de cette disparition totale et définitive.

Les fondations s'étendaient sur tout le soissonnais. On distingue pourtant plusieurs centres. Dans le canton de Braine, autour de Cys-la-Commune, qui y est compris, il y a des terres, des prés, des bois qui relèvent de cette chapelle. D'autres immeubles à Vailly, à Saint-Mard, à Longueval, à Presles-la-Commune, subissent même obédience. D'Acy et de Lhuys proviennent des redevances.

A Bieuxy, la chapelle possède des biens très importants : des fiefs, un four banal et toute la seigneurie. Toutes proches se trouvent des propriétés assujetties à Sainte-Anne, à Allemant, Nanteuil, La Faulx, Sancy, Bray et Juvigny.

Fontenoy, Ambleny, Pargnan, Ressons, Bitry versent des surcens et des fermages sur plusieurs héritages.

Cuisy, Morsain, Cuffies cultivent des vignes taxées par le chapelain.

Sainte-Anne touche aussi des revenus sur une maison d'Ecuiry, une rente de 20 sols à Aconin, 30 sols sur une maison de Ploisy et les mêmes arrérages à Ambrief.

L'acte le plus ancien concerne Allemant, en 1467 (2), une maison y est à vendre par Gilles Paillard, écuyer à La Faulx, elle est vendue à Guillaume Sailly, demeurant à Sacy, 4 livres de rente sont dus à la Chapelle.

En 1467, également le même Guillaume de Sailly signe un contrat de surcens à Nanteuil, sur une maison dite des Tournelles, qui passe aux mains de Etienne de Veaulx (3), en 1480. Il doit 110 sols de rente à l'oratoire soissonnais.

Le 14 avril 1585, Paillard paye un surcens à Jean (Millet), évêque de Soissons, sur une maison et divers héritages à Allemant.

Nous apprenons que l'arpenteur des terres de La Faulx (4), en 1599, est un certain Poiret.

Des redevances s'acquittent en grain, il en est ainsi pour divers héritages de La Faulx. Guillaume Thebe, laboureur, livre en 1530, 2 muids 2 setiers de froment et 1 muid d'avoyne, mesure de l'évêque.

A Escuiry, paroisse de Rozières, Anthoinette Varlot et frère Bertrand Regnauld fournissent à la chapelle 1 pichet de froment et 2 pichets d'avoyne, mesure de Mars, en 1603.

Parfois aux espèces s'ajoutent des volailles. A Presles, Charles Chapibon, « musier » (5), paye 40 sols et une poulle, en 1603,

avec bail de 27 années, tandis qu'au même lieu, Pierre Hardy transporte, en 1606, à Jean Dorre, vigneron, un surcens de 15 sols et une poule vif en plumes, sur divers maisons et héritages.

A Fontenoy on acquitte 6 livres sur des vignes et 8 livres sur une maison. A Cuisy, la vigne de Gilbert Fontagne est grevée de 24 sols parisis et à Cuffy d'autres vignes payent 60 sols et deux chapons de rente, en 1613.

Le « Fief de Soulloire » à Soucy doit 18 esseins de grain 7 livres et deux chapons, en 1613.

Simon Malinoire, héritier de Estienne Malinoire, doit 40 sols parisis de surcens, à prendre sur deux muids de terre, en 1552, à Berlinval, paroisse le Morsain.

Jehanne Marchand Veuve de Simon Lambert et Pierre Lambert se réobligent à Vailly, en 1535, pour 24 sols parisis de rente annuelle.

A Bieuxy, la chapelle domine la plus grosse partie du village. Par un acte dressé par le bailly de Coucy, le comte d'Avaux (ou Dervaux) rend foi et hommage à l'évêque de Soissons, son suzerain, en 1488. Un même acte d'obédience fut signé en 1481 et un autre en 1507, mais le nom du vassal n'est pas indiqué, on note, par contre, la présence de fiefs et d'un four banal. En 1482, une parcelle de vigne de Bieuxy est acquise par Précor Cugner, demeurant au bourg d'Aisne (6), à Soissons ; il doit redevance à la chapelle à ce propos.

Le chapelain de Sainte-Anne loue, en 1561, la terre et la seigneurie de Bieuxy, pour 9 ans, à Pierre Babout, puis, en 1569, pour 27 ans, à Alizon Boursier, et en 1602, la maison de Bieuxy à Bertrand. En 1573, les habitants de Juvigny font intervenir le bailly de Coucy pour trancher un différend qui les oppose au chapelain soissonnais. Ils doivent fournir tous les ans « un gasteau », ils obtiennent décharge de cette prestation en ce qui concerne Bieuxy. Il s'agit en fait non pas d'une pâtisserie, mais de pichets de blé.

La chapelle perçoit des droits à Soissons même. Robert le Vasseur sergent à Soissons vend en 1620 au chapelain « 15 livres de rentes racheptables ». L'oratoire possède « une maison séant en la Ville de Soissons, rue de la Procession, appartenant à la chapelle épiscopale de Saint-Gervais de Soissons (7).

Un acte de l'inventaire stipule « une copie collationnée des titres concernant la fondation de ladite chapelle estant en papier et en latin, en datte du dix juillet 1512 ».

Une autre pièce vise 7 lettres en parchemin attachées avec un acte de messieurs de la Chambre des Comptes, faisant mention de l'admortissement des biens dépendant de laditte chapelle icelle contre-scellée par actes d'Août mille quatre cent nonante huit (1498), octobre 1507, 1517, may et juin 1519.

On peut en inférer que ces dernières mentions s'inscrivent sur des copies et que 1498 (8) du vivant de Monseigneur Jean Milet, peut être retenu pour l'érection de la double chapelle de son évêché.

LES CHAPELAINS

14.. — Henry d'Arson prévôt et chanoine de Soissons.
14.. — Jean Guetier Chanoine.
1482 — Potu.
1561 — Jacques de Montay.
1569 — Charles de Roussy.
1574 — Jean Drouart.
1578 — Robert de Party.
1602-20 — Antoine Nicolas Visinier.
1658 — Nicolas Parfait, conseiller et aumônier du Roy, abbé commendataire de Bouzonville, chanoine de Notre-Dame de Paris.

R. HAUTION.

NOTES

Deux références indiquent les étroites relations entre La Chapelle et Blois, malheureusement toutes deux non datées. On nous dit que ce sont des « copies d'amortissement faits par la chambre des comptes de Blois » plus trois copies d'extraits de la même chambre ces dernières signées Floreau.

(1) Selon M. Ancien et selon l'abbé Ledouble.

(2) Cette date antérieure à la fondation de la chapelle tendrait à prouver que Jean Milet, en bon administrateur, n'érigea l'oratoire qu'après lui avoir assuré des revenus temporels suffisants.

(3) Ce « Noble Homme Estienne de Veaulx » pourrait bien être le même que le comte d'Avaux cité plus loin. A l'époque l'orthographe, et plus encore l'onomastique, sont très fluctuantes.

(4) La Faulx. Nous respectons l'écriture des noms de villages, tels que les documents les indiquent.

(5) Faut-il lire « menuisier » ou bien « meunier » ? Nous opinons pour ce dernier sens.

(6) Probablement le faubourg Saint-Vaast.

(7) Est-ce un lapsus du greffier ou du notaire ? Saint Gervais c'est la cathédrale.

(8) Afin de fixer les idées et la fuite du temps, disons que 1498 est l'année de la mort accidentelle de Charles VIII et de l'avènement de Louis XII, « le Père du peuple ».

On lit dans la collection Decamp F 317, Archives de la Société Historique de Soissons. Belleu. Une maison de Belleu faisait partie de la dotation, faite à la chapelle de Sainte-Anne dans le palais épiscopal de Soissons. Cette maison fut convertie en petite maison de plaisance pour quelques évêques. Monseigneur Sillery l'abandonna ensuite à son séminaire pour lui servir de maison de récréation. Elle a été vendue à la Révolution.

A L'OCCASION DE L'ANNEE GOTHIQUE : UN PEU DE TECHNOLOGIE

par Charles DORCHIES

Un de mes camarades de captivité, agrégé d'histoire, professait que le Moyen Age fut une des époques les plus prestigieuses de notre histoire, et non les siècles d'obscurantisme décrits dans les manuels à l'usage des écoles primaires de la IIIe République — ceux que j'ai connus du moins.

Une fois ardente anima les peuples de l'Europe et tandis que certains partaient à la conquête de la Terre Sainte, d'autres élevaient à la gloire de Dieu des monuments de plus en plus grandioses.

L'art roman connut son apogée, puis surgit en France, fruit de réflexions géniales, l'art gothique.

Je ne parlerai pas ici des sculptures ou décorations typiques qui enjolivèrent les structures si différentes de ces deux arts, mais de leur problème commun : *celui de la voûte.*

La voûte éveille en moi des souvenirs d'école, où, élève-ingénieur, j'apprenais que l'arc qui la constitue est un système hyperstatique complexe, qu'il soit plein cintre, surbaissé, brisé, roman ou gothique.

Les théories modernes de l'élasticité en sont venues à bout, après plusieurs siècles d'expériences, de mesures, de tâtonnements, de détermination par approximations successives, qui avaient fini par donner aux bâtisseurs une connaissance empirique précise des efforts et des endroits exposés aux ruptures.

Dès l'origine, ils se sont acharnés à maîtriser, puis à diriger, à équilibrer ces efforts en des points parfaitement connus à l'avance et appareillés en conséquence.

Le couronnement de leurs études et de leurs essais, fut en l'an 1200 de notre ère l'art gothique.

S'il y a un style gothique dans l'écriture, l'imagerie, le mobilier, il y a avant tout une architecture gothique, la mal nommée, car elle est une des plus géniales qui soit.

C'est Raphaël qui employa la première fois ce qualificatif méprisant, repris par les Italiens de son époque, dont Vasari, architecte tapageur, qui ne s'illustra que par des œuvres médiocres.

Pourquoi ce mépris ? — parce que cette architecture ogivale ne puisait pas ses sources dans les traditions antiques gréco-romaines.

Elle ne pouvait donc être que barbare, à l'image des Goths dévastateurs.

Elle est purement française. Elle succéda à l'architecture romane, presque sans transition, en moins d'un siècle.

Pourquoi ?

Parce qu'elle permit des édifices plus grands, beaucoup mieux éclairés, avec des envolées audacieuses, une élégance logique des lignes qui forcent notre admiration.

Comment ?

Par l'emploi de la voûte sur croisée d'ogives, qui permet la canalisation des poussées et leur équilibrage extérieur par des arcs boutants.

Des colonnes suffisent alors pour soutenir le monument ; on peut amincir et même supprimer complètement les murs en les remplaçant par des verrières.

Le vaisseau s'élève alors aussi haut et aussi lumineux qu'on le voudra.

Il m'a été donné de voir en Auvergne, entre Riom et Vichy, à Ennezat (Puy-de-Dôme), une collégiale étonnante où s'affrontent bout à bout les deux arts : le roman et le gothique.

La nef et les bas-côtés sont bâtis en arkose, grès de teinte claire, dans le plus pur style roman auvergnat, solide, trapu, ramassé, bien d'aplomb.

Le chœur, le déambulatoire et les chapelles rayonnantes en lave noire de Volvic, dans le plus pur style gothique flamboyant des XIII^{e} et XIV^{e} siècles, élancé, fin, élégant.

Le contraste est saisissant entre les couleurs et les styles. La nef romane, sobre et de belles proportions, apparaît comme un couloir sombre débouchant dans l'espace de lumière qu'est le chœur, qui flamboie littéralement.

Qui est responsable de cette confrontation des styles et des couleurs, si absurde qu'on oublie d'être choqué pour jouir pleinement de la leçon de choses qui vous est offerte ?

Je ne l'ai pas appris, mais croyez-moi, poussez une pointe à Ennezat, lors de votre prochaine cure à Vichy ou à Chatel-Guyon.

Je voudrais maintenant évoquer les problèmes de la voûte, auxquels se sont heurtés les premiers bâtisseurs du Moyen Age.

A l'origine les églises romanes furent couvertes à l'aide de charpentes en bois, détruites rapidement pour la plupart par des incendies. On chercha donc à substituer au bois un matériau ininflammable : la pierre, non pas en poutres et linteaux comme dans les temples de l'antiquité, aux multiples colonnes disposées en rangs serrés, mais en voûte. Parce que la pierre offre une très mauvaise résistance aux contraintes de flexion existant dans les poutres et une très bonne aux compressions où elle se trouve exposée dans les voûtes.

Il s'agit pour le bâtisseur de connaître tous les efforts qui s'exercent à l'intérieur de l'arc en voûte, de déterminer en conséquence, les épaisseurs de la pierre, compte tenu du taux de fatigue admissible par sa nature, sa dureté. Les premiers essais furent pénibles, les écroulements très nombreux, à tel point qu'on renonça pendant longtemps à voûter la nef principale, en se limitant aux bas-côtés.

La maîtrise de la voûte romane n'intervint réellement que vers l'an 1100.

Que se passe-t-il dans une voûte mal calculée, mal dimensionnée, chargée d'abord de son propre poids, puis des parties de construction qu'elle doit normalement supporter et enfin des surcharges éventuelles, dues aux éléments extérieurs : tempête, neige, etc. Des ruptures se produisent à la clef, et très près des naissances de la voûte, d'autant plus près que celle-ci est plus surbaissée. Des poussées sont exercées sur les pieds droits qui tendent à s'écarter ; elles sont d'autant plus importantes que la flèche est petite. C'est pourquoi les arcs brisés, toujours à flèche plus grande, produisent des réactions plus faibles.

La voûte est comprimée sur toute son étendue, les voussons ou claveaux sont appliqués fortement les uns sur les autres. Les joints étant bien perpendiculaires à l'intrados et les pierres étant taillées avec précision, le frottement suffit à maintenir tout l'édifice ; le mortier n'est pas nécessaire, ce n'est qu'un complément de sécurité.

Les premières voûtes furent réalisées en berceau continu, sur des murs lisses, jugés capables de résister aux poussées.

La moindre ouverture les affaiblissait considérablement. On découpa alors la nef en travées limitées par des arcs dou-

bleaux, doublant intérieurement la voûte, et au droit desquels les murs devinrent pilastres intérieurs ou contreforts extérieurs.

Ce qui autorisa des ouvertures un peu moins restreintes.

Mais au-delà de huit mètres de portée, il fallut innover. Par exemple on contrebutta la voûte centrale par des voûtes ou demi-voûtes latérales, on utilisa des arcades, des arcs de décharge, des voûtes d'arête, des voûtes sur nervures. Toutes les astuces furent employées, pour obtenir une plus grande pénétration de lumière.

De réflexion en réflexion, l'architecte fut conduit enfin, à la croisée d'ogives, qui le libéra des servitudes de la voûte romane.

La voûte est alors divisée en caissons carrés ou rectangulaires, qui comportent chacun :

— Deux arcs en diagonale, le plus souvent semi-circulaires, se croisant à la clef ;

— Deux arcs brisés « doubleaux » limitant les travées adjacentes ;

— Deux arcs brisés « formerets » fermant le caisson côtés murs.

Un tel ensemble bien triangulé, est pratiquement indéformable. Les poussées des arcs s'exercent aux quatre angles, se combinant avec celles des caissons voisins. Leur résultante est ainsi reportée sur les côtés, au droit des doubleaux, et elle est équilibrée à l'extérieur par un arc boutant.

Cette trouvaille révolutionna l'art du constructeur, qui dut désormais prévoir tous ses édifices « par le haut », par l'étude préalable des caissons en croisées d'ogives.

Le tracé au sol ne pouvait être en effet, que la projection horizontale des voûtes, dont l'ordonnance décide de tout. Il ne fut plus possible de commencer les travaux par des fondations tracées hors de toute étude précise d'ensemble, quitte à s'arranger ensuite, à couvrir en combinant des voûtes au mieux, 50 ou 100 ans plus tard.

Enfin une sélection sévère des matériaux, de la qualité des pierres, s'institua, qui évita bien des déboires.

Lors de la reconstruction de la cathédrale de Soissons, après la grande guerre, j'allais souvent visiter le chef des travaux, M. Lépicier, dont beaucoup de Soissonnais doivent avoir le souvenir de son grand chapeau et de sa lavalière. Il dessinait les épures des arcs à reconstruire, des voussons à tailler, après avoir trié dans les débris, ce qui pouvait être réemployé.

Il faisait toujours remarquer la parfaite maîtrise du maçon d'autrefois : la pierre la plus dure se trouvait toujours là, où il fallait, là où s'exercaient les plus grands efforts.

Ceci dit, à la fin de notre XX^{e} siècle, nous devons proclamer toute notre admiration aux hommes, qui, il y a près de 1.000 ans, conçurent ces monuments prestigieux d'architecture gothique. Je me demande, si réduits aux moyens rudimentaires de leur époque, nous pourrions encore faire aussi bien.

UN FAUCHEUR DE MARGUERITES

Henri MIGNET

Un jour au hasard d'un contact, je suis tombé — si j'ose dire — à la 3e chaîne couleur télé, sur un feuilleton : « Les faucheurs de marguerites ».

Cet épisode parlait de Lilienthal, un des nombreux pionniers de l'aviation, qui, avec des bouts de bois, de ficelles, de toile, arrivèrent à faire voler des plus lourds que l'air.

Et ces images me firent penser à Henri Mignet, qui eut, comme eux, la même passion, le même acharnement, la même réussite, avec des moyens dérisoires.

Henri Mignet, est un presque Soissonnais : tous ses essais, ses mises au point, il les fit dans la plaine de Chassemy, que son « Pou du Ciel » finit par survoler avec des rugissements rageurs. Mais que de marguerites n'a-t-il pas fauchées, au ras du sol, avant de pouvoir décoller ?...

C'était vers 1927, et j'allais quelquefois avec des camarades assister à ses sauts de puce, en discutant de ses chances.

Parmi eux Marcel Goulette, qui trouvait l'engin d'Henri Mignet fort « casse-gueule » — alors qu'à la même époque il travaillait avec Couzinet aux moyens de lancer « l'Arc-en-Ciel », un avion terrestre à roulettes, au-dessus de l'océan — avec le même entêtement, la même foi.

Mon ami Cochet, qui fut un adepte de Mignet et construisit lui-même un pou du ciel, m'a confié son livre « Pourquoi et comment j'ai construit le Pou du Ciel », dans lequel il raconte toute son histoire, les raisons de ses conceptions techniques et de sa passion pour l'aviation d'amateur.

Henri Mignet fut avant tout un technicien parfaitement instruit des théories de l'aéronautique, qui, avec des moyens simples et une grande ingéniosité, construisit de toute pièce un petit avion, le plus petit qui fut, et qui vola parfaitement.

Son succès fut éclatant, immédiat, et quelques centaines de « Poux du Ciel » furent construits par des amateurs enthousiastes du monde entier.

C'est son histoire que je vais évoquer, celle d'un apôtre de l'aviation, l'amateur, qui mourut oublié, en septembre 1965, après avoir passionné toute la jeunesse de 1933 à 1935. Mais finalement en 1936 le pou du ciel fut interdit de vol, à la suite de quelques accidents mortels dont l'un concerna Robert Robineau, fils du maire de Braine, qui s'écrasa dans les arbres de la promenade du Mail, à Soissons.

Par cette interdiction, Mignet paya toutes les erreurs de ceux qui l'avaient copié, trichant inconsciemment avec les dimensions précises et la qualité des matériaux définis par lui avec la plus grande minutie, avec les réglages indiqués, ce, faute de formation technique élémentaire, sans apprentissage du sens de l'air indispensable à tout pilote. Mignet eut évidemment à subir l'hostilité de tous les constructeurs d'avions classiques.

Pourtant le ministère de l'Air s'intéressa au « Pou du Ciel » en commanda *un,* mais n'organisa aucun contrôle de la construction, du respect fidèle du prototype de Mignet (qui n'eut jamais d'accident).

Aucun brevet, aucun certificat de navigabilité n'était exigé du bricoleur, qui s'envolait à son gré, avec toute l'audace de l'inexpérience — voire le mépris de la météo. Mais on peut dire que Mignet est à l'origine du développement de l'aviation de tourisme populaire. Le fameux Jodel découle des travaux de 2 de ses adeptes.

Voyons en quelques mots quelle fut sa vie

Il était originaire de Saintes, où il naquit en 1893, je crois. Dès son plus jeune âge, il montra des dispositions étonnantes d'ingéniosité et de bricolage, dans la photographie, les cerfs-volants, les planeurs.

Il fit de sérieuses études à l'Ecole d'électricité de Bordeaux. Mobilisé au 8e Génie, le régiment des électrocommunications ; il fit la guerre comme radio d'escadrille, en contact permanent avec les Nieuports, les Spads, les Bréguets...

En dehors de ses heures d'écoute et de transmission, il est mécanicien d'aviation volontaire, assistant et apprenant. C'est alors qu'il subit ce qu'il appelle dans le 1er chapitre de son livre « L'emprise », celle de l'air qui emplit toute sa vie. Sa hantise des ailes, il entend la faire partager, créer, et donner au monde un engin peu coûteux et sûr, susceptible d'être construit par chacun.

Quelle fierté, quelle griserie, de voler sur un appareil construit de ses propres mains ! Il travaille, calcule, retravaille,

recalcule, les numéros des projets se succèdent... Et, un jour, dans la plaine de Chassemy, tout est prêt.

Ecoutez ce qu'il écrit de ce grand moment :

« L'avion est terminé. Le voici sur le terrain. La tente est montée. De l'ordre s'impose dans le fatras du matériel sorti de la voiture. Il vente assez fort. Pas d'essai possible. Répit. Jusqu'ici tout va bien. 17 heures : le vent tombe, Les rubans s'agitent doucement... L'essai est possible... Je suis venu ici pour cela, pour cet instant qui est favorable.

Tout ce que j'ai imaginé est matérialisé. Le réservoir est plein d'essence. Tout est graissé, paré. Aucune fausse raison de remettre, aucune excuse. Je suis seul avec moi-même... Il faut que je m'exécute.

Que se passe-t-il au tréfond du « moi » des pilotes réceptionnaires ? Sur leur visage placide, aucun éclair d'émotion. Sont-ils habitués ? Moi, pas !

Ce que je sais du pilotage d'un avion peut-il me servir sur cette machine nouvelle ? Quelles vont être ses réactions ? Que va-t-il se passer exactement ?

Il est 17 h 10 ; à 17 h 20 le moteur tournera. A 17 h 21 je démarrerai. Que se sera-t-il passer exactement ?

Mon appareil et moi nous nous contemplons en silence... Je déteste ces départs à froid. Un peu de mouvement m'activera le sang dans les veines. Je m'agite en faisant les cent pas et je rumine mes sentiments : j'ai le trac. J'ai comme un petit pincement au creux de l'estomac, quelque chose qui ressemble à un début de colique... Impressions déjà vécues entre 1914 et 1918, dans certaines occasions, mais où je n'étais pas le maître... Je Je ne me sens pas très ardent ce soir...

Si quelqu'un était auprès de moi, nous parlerions. Cela ferait diversion, j'oublierais de m'analyser. Je me suis fixé une limite : l'heure H... Je la redoute, je l'espère... La voici.

Il y a encore ce bout de bois à démarrer, cette satanée hélice qui peut vous arracher un bras si on glisse...

Avec sadisme je saisis l'hélice à deux mains, et d'un coup violent, brutal, je la lance de toutes mes forces. Le tonnerre des explosions éclate. Je bondis dans l'appareil. Un journal oublié tournoie, dans la fumée, et l'herbe se couche en frémissant des deux côtés du gouvernail. Personne sur le terrain ? Personne. Tant mieux. Si je casse la machine, nul spectateur ne verra ma détresse... Allons-y !

Et dans un sauve-qui-peut, comme en folie, je laisse le moteur arracher l'équipage... Que se passe-t-il en moi exacte-

ment ? Je ne raisonne plus, je n'y suis plus. Je ne suis qu'un réflexe aux prises avec l'instinct de conservation. Mon programme d'essai ? le badin ? le tachymètre ? la traction du manche ? Il est bien question de cela ! ah ! ce n'est pas le moment d'y penser !...

Les yeux fixés vers l'avant, clignant sous le fouettement du courant d'air, je vise l'horizon, tandis que je vois le sol déguerpir vers l'arrière à toute volée... Des bonds... des cahots... Tac c'est un caillou sous les roulettes arrière. Une ornière... ça passe. Une taupinière ! attention ! non rien. Le moteur s'abaisse soudain, le sol se dresse devant moi... — Tire à toi bo,n dieu, ou tu capotes ! Il était temps ! encore un coup me voici droit, et cela file de plus en plus vite. Dix minutes ? non dix secondes...

Et si je pouvais le faire, arrêterais-je cette catastrophe au ralenti, cette torture interminable ? Non. C'est elle que j'aime. C'est l'emprise qui se développe, *c'est « ma chose »* que je vis, qui m'a fait ici, après les moissons, camper dans ce bois perdu, me priver du confort élémentaire, violenter ma constitution physique médiocre, me lancer à corps perdu dans cette campagne, qui ne m'était rien. C'est ma façon à moi de pratiquer l'Aviation, c'est ainsi que j'étudie mes prototypes.

Après le décollage, quand la douceur du vol se précise, qu'il y a enfin un peu de creux sous mes roues et que l'ombre qui m'accompagne est à quelques mètres sous moi, je me surprends à serrer les fesses, à me crisper au manche, à sentir mes attaches de bretelles m'entrer dans les reins... Alors voilà le moment délicieux : la reprise du « soi », le retour du raisonnement, le relâchement, la détente des nerfs : « Idiot ! as-tu fini de te cramponner ? Tu ne vois pas que c'est LUI qui te mène, au lieu du contraire ? Allons du calme ! et regarde plein tes yeux. Si le moteur doit te lâcher dans une minute, que cette minute soit bien employée. Profite de cet instant pour jouir du Sport de l'Air, pour t'apercevoir que tu voles et que l'objet de ton rêve, si longuement caressé jadis sur le papier, est une réalité en fonctionnement et que c'est toi, toi-même, pas un autre, qui es avec elle, en ce moment, en pleine activité...

Voilà ce que rien au monde, ni automobile, ni bateau, ne remplacera jamais.

Voilà pourquoi l'homme qui ne saurait tenter la construction d'une bécane, d'un cyclecar, ou d'un canot, fabriquera avec une énergie insoupçonnée : SON AVION ! Pour lui, réaliser sera le plaisir, le délassement de sa vie journalière. Mais tout son être va tendre vers la seconde sublime qui précèdera la première tentative. »

Et le moment est venu de vous dire qu'Henri Mignet n'était pas pilote, n'avait jamais appris à piloter, et qu'il décolla ses premiers coucous avec des manœuvres raisonnées de technicien, sans les réflexes acquis préalablement d'un moniteur.

Mais ce moniteur il finit par le rencontrer en la personne de Pierre Collin, lorsque les récoltes naissant de terre, lui interdirent les champs de Chassemy. L'aéro-club de Soissons recueillit le pou du ciel, qui s'abrita facilement sous une des ailes du Potez 36 de Pierre Collin.

Qui était Pierre Collin ? Un pilote de guerre qui forma maints aviateurs dans une école de l'air, et qui, démobilisé, fut, je crois, le premier directeur de la Coopérative agricole du Nord de l'Aisne. Il avait, comme Mignet, la passion de l'air. Ils devinrent vite deux amis, et Collin entreprit de faire de Mignet, un pilote classique. Il n'y réussit pas. Ce mauvais élève avoue dans son livre : « Je suis incapable de piloter un avion. » Apprendre à piloter, dit-il, c'est apprendre : — à ne pas se laisser ralentir ; — à ne pas virer sans accélérer ; — à ne pas croiser les commandes, à ne pas glisser quand on manœuvre ; — à ne pas faire ceci, à ne pas faire cela... Piloter est une négation que le moniteur vous rappelle à grands coups de gueule, ce qui n'est pas pour vous rassurer.

Et, il critique impitoyablement, logiquement, le danger des commandes de l'avion classique, qui exigent une virtuosité pénible à acquérir, « un sens de l'air ».

Et, il entend que son pou du ciel qui doit être mis entre toutes les mains, ne présente pas ces inconvénients, mais une sécurité totale découlant de sa conception même et non du talent du pilote.

Il n'est pas possible ici de développer tous les arguments techniques d'H. Mignet qui définit pour l'aviation d'amateur-constructeur, des critères de construction parfaitement judicieux.

La grande innovation est le contrôle direct de la portance. Il désolidarise l'aile de la masse du corps et la relie directement au manche de contrôle par une commande réversible. L'empennage arrière est alors porteur et fixe.

C'est tout le contraire des puissants avions classiques, dont aucun pilote ne pourrait ainsi manœuvrer les ailes. Le pou du ciel aura une aile vivante, une aile souple sensibilisée, qui sera complétée par une seconde aile fixe, décalée à l'arrière — réalisant ainsi un système à fente permettant une réciprocité d'influence des deux ailes dosée selon l'incidence d'ensemble.

L'empennage arrière devient superflu : le pou du ciel sera un « sans queue », ne comportant que trois éléments de voilure : deux ailes et un gouvernail. Quelle simplicité ! En voici les caractéristiques : envergure : 6 mètres. Moteur : 590 cm3 donnant 20 chevaux à 4.000 tours. Hélice : D. : 1,60 m, pas : 1,30 m, 1.600 tours au point fixe. Performances : décollage par vent nul en 100 m. Altitude 12 m à 250 m du départ. Vitesse de croisière, régime lent : 80 km/h à 1.350 tours hélice. Consommation à l'heure : 7 litres essence, plus huile. Vitesse : 100 km/h à 1.500 tours. Montée : 1.000 m en 19 minutes, 1.700 m en 38 minutes. Atterrissage : à 30 km/h.

Le pou du ciel pèse 100 kg.

Il est solide, et ne peut être allégé sans danger. Ses matériaux : du bois et du fer. Le bois, du vulgaire sapin ; le fer, de l'acier doux courant, qui s'usine et se forme sans précautions spéciales. Pas d'aluminium qui, dit Mignet, est traître, en faisant semblant d'être solide. Copiez-moi exactement, dit Mignet, soyez prudent comme je le suis et il ne vous arrivera jamais de mal. « Le risque est infiniment moindre que sur la route. »

Que coûtait un pou du ciel en 1935 ? 4.000 francs environ de l'époque et deux mois de travail. Toute cette conception est d'un rude bon sens, celle qui convient à l'amateur non spécialiste, guidé minutieusement, dans les moindres détails, avec l'exposé des raisons du choix des organes et des matériaux, et l'indication de leurs fournisseurs sérieux. « Si vous savez clouer une caisse d'emballage, dit Mignet, vous pouvez construire le pou du ciel ! »

Certains qui vivent en 1975 souriront peut-être avec un peu de mépris des performances que je viens de citer, de la rusticité des conceptions, à l'époque des réacteurs et des ailes en dural, voire en titane. Reportez-vous 45 ans en arrière. Mignet sortit entièrement de son cerveau et de ses mains le plus petit avion du monde qui vola avec un moteur de motocyclette, qui fut reproduit par des adeptes à plusieurs centaines d'exemplaires, qui volèrent également.

Ce avec des moyens dérisoires, mais d'une tinelligence supérieure. Songez que Mignet soumit des maquettes de ses modèles successifs au vent d'un tunnel aérodynamique entièrement construit par lui avec un vieux moteur Anzani, qu'il détermina, ainsi les polaires de ses ailes, leur finesse, avec une exactitude suffisante pour le conduire au succès.

Certes, ce ne fut pas sans tâtonner, sans recherches obstinées des réglages, qu'il raconte dans son livre, dans un chapitre qu'il intitule « expérimentation ». Il faut lire le récit de ses différents campements au bois des Bouleaux à Chassemy, de ses angoisses

et de ses joies pour comprendre à quel point il fut l'apôtre de l'aviation d'amateur, celle de l'amateur-constructeur qui répond si bien au slogan « faites-le vous-même » des boutiques actuelles de bricolage.

Henri Mignet finit par bénéficier d'une sorte de réhabilitation et fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur, en récompensant ses efforts acharnés et ses mérites.

Associons-nous mes chers collègues, à cet ultime hommage. Mais peut-être vous poserez-vous, comme moi, cette question : Que subsiste-t-il maintenant, 40 ans plus tard, de l'œuvre, des idées, de ce faucheur de marguerites, que fut H. Mignet ?

Eh bien ! le sport de l'air tel qu'il l'avait rêvé est toujours vivant, sous une forme beaucoup moins rustique, plus technique, beaucoup plus contrôlée, et aussi plus coûteuse dans son exercice. Je l'ai découvert, en lisant par hasard, un des cahiers (septembre 73) du réseau du sport de l'air, organe des amateurs constructeurs de l'air. A côté de la description des nouveaux modèles, dont un petit bimoteur étonnant, le CRICRI M 10, de 5 mètres d'envergure, entièrement métallique, pesant à vide 63 kg, filant à 180 km/h, grâce à deux moteurs, 8 chevaux, de tronçonneuse à bois (rapprochez ces chiffres de ceux du « pou du ciel ») : j'ai vu : « rapport aéronefs Mignet ».

La formule Mignet, dit ce rapport, se porte bien, avec 24 avions immatriculés en état de vol, plus ceux des clandestins forcés, pas assez riches pour voler légalement.

Le pou du ciel a toujours l'hostilité des services officiels c'est un franc-tireur à qui toute prime de construction est refusée. Mais pour beaucoup de constructeurs, l'utilisation de l'avion est impossible : le bureau Véritas, l'assurance, le garage, les taxes d'atterrissage, les cotisations forcées aux aéro-club, l'éloignement des terrains, font que pour 50 heures de vol par an, il faut consacrer 10 F par jour à sa passion de voler.

Et l'auteur de ce rapport de conclure :

« Nous sommes à la veille du 10e anniversaire de la campagne « Pou du Ciel », du plus formidable élan vers l'aviation vraiment populaire. C'est en effet, le 10 septembre 1933, que Henri Mignet décollait le premier pou du ciel.

Il convient que le Réseau du sport de l'air se souvienne : ses origines et sa raison d'être viennent de là et sa vocation principale doit rester la promotion et la défense de l'aviation pour tous. »

Un beau rêve, n'est-ce pas ?...

Charles DORCHIES.

UNE HYPOTHESE RELATIVE AU SITE GAULOIS DE VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

En débouchant dans la cuvette où se niche la ville de Soissons, la rivière d'Aisne décrit un vaste méandre fermé dès l'Antiquité par une levée de terre maintenant très arasée, mais qui se devine encore sur près d'un kilomètre, simple ride sur la plaine alluviale. Des relevés effectués en ballastière ont montré que ce rempart était doublé extérieurement, par deux grands fossés, formant ainsi un système défensif assez considérable.

C'est au sein de ce méandre qu'est situé le site gaulois de Villeneuve-Saint-Germain, reconnu dès la fin du siècle dernier par Oscar Vauvillé.

Six kilomètres à l'ouest et symétriquement par rapport à Soissons, l'ancienne *Augusta SUESSIONUM*, se trouve l'oppidum de Pommiers, qu'il est maintenant admis de considérer comme l'emplacement de *NOVIODUNUM*, capitale des Suessiones.

Au terme de quatre années de fouilles à Villeneuve-Saint-Germain, l'étude du matériel recueilli permet d'affirmer avec une quasi certitude, que le site a été occupé par les Gaulois après la conquête, durant le troisième quart du premier siècle avant J.-C. Le peu de place qui nous est imparti pour la rédaction de cet article, ne nous permet pas d'exposer ici les arguments qui nous amènent à cette conclusion (1). Disons simplement que nos principaux indices chronométriques sont constitués par la numismatique, le décor des poteries, le pourcentage de poteries façonnées au tour, la typologie des amphores... On arrive à la conclusion que les Gaulois ont occupé Villeneuve-Saint-Germain durant une période très courte et postérieurement à la conquête, soit approximativement — 50/— 25. Or, Vauvillé situait l'abandon de Pommiers en 51 avant J.-C. Si donc on admettait cette date comme valable, une hypothèse viendrait immédiatement à l'esprit : le site de Villeneuve pourrait représenter « le déperche-

---

(1) On en trouvera l'exposé complet dans un article à paraître dans un numéro spécial des Cahiers Archéologiques de Picardie.

ment » de l'oppidum de Pommiers, dont César aurait regroupé les habitants dans ce site de plaine, le transfert définitif en Augusta Suessionum s'étant effectué aux environs de 25 avant J.-C. Les dates concorderaient parfaitement.

Mais force est de reconnaître qu'il y eut une occupation à Pommiers postérieurement à la conquête, compte tenu du matériel tardif recueilli sur l'oppidum. Il semble cependant s'agir d'une occupation très restreinte. Voyons en effet, quelles en sont les traces. Il semble actuellement admis que postérieurement à — 52 av. J.-C. les bronzes coulés ont remplacé presque totalement les autres espèces. Or, certains auteurs n'ont pas manqué de souligner les « nombreux » potins trouvés à Pommiers. Si pourtant nous comparons le nombre des potins recueillis sur cet oppidum avec celui des potins provenant de sites dont on sait que l'occupation s'est poursuivie après la conquête, par exemple le Mont Beuvray, et le Mont Auxois, on obtient les pourcentages suivants :

— Mont Beuvray : sur 1.031 pièces, 695 sont des potins (ou bronzes coulés), soit un peu plus de 67 %.

— Mont Auxois : sur 772 pièces gauloises, 581 sont des potins, soit un peu plus de 76,5 %.

— Pommiers : sur 1.945 monnaies inventoriées par Vauvillé, on en compte 133 en potin, soit 6,8 %.

J. Foucard a pour sa part, répertorié 117 monnaies gauloises. Si l'on ne tient pas compte des 19 monnaies frustes citées en dernier, pour lesquelles l'auteur ne précise pas combien sont en potin, nous constatons que sur les 98 monnaies restantes 9 sont des bronzes coulés, soit un peu plus de 9 %.

Comme on le voit les pourcentages relatifs au site de Pommiers sont sans commune mesure avec ceux des deux autres sites... Sans entrer dans le détail on peut faire des constatations analogues pour le matériel autre que numismatique, notamment les fibules.

Si donc, comme le pensait Vauvillé en — 51 César évacua la population de l'oppidum de Pommiers (qui était sans doute en train de devenir une ville) on peut imaginer :

— soit que quelques artisans sont demeurés sur place pour subvenir aux besoins d'une petite garnison romaine ;

— soit que l'occupation n'ait été que sporadique, l'oppidum ayant conservé sa fonction de lieu de marché, d'assemblées, de culte, qui était celle des oppida avant leur début d'urbanisation.

Villeneuve-Saint-Germain, site de plaine plus facile à surveiller (rappelons que César avait de bonnes raisons de se méfier des Belges), était en outre fort bien choisi pour qu'en cette période de relative indépendance qui suivit immédiatement la conquête, se développa rapidement en bordure d'un cours d'eau navigable, une agglomération à fonction économique importante et à caractère urbain vraisemblable, comme le montrent les nombreuses structures d'habitat mises au jour au cours des fouilles.

Il est un point toutefois qui vient en contradiction avec l'hypothèse que nous avançons : c'est le problème posé par la présence du retranchement. On comprend mal pourquoi les Romains auraient évacué les habitants de Noviodunum en plaine afin de les mieux surveiller et les auraient ensuite laissés se fortifier.

Nous ferons remarquer simplement que rien jusqu'à maintenant n'a été trouvé permettant de dater le rempart. Certaines fosses observées en ballastière, et situées à l'extérieur du retranchement, ont livré un matériel tout à fait semblable à celui des structures situées à l'intérieur, ce qui tendrait à prouver qu'il n'y a pas de rapport entre le rempart et les structures gauloises.

Deux solutions peuvent être envisagées :

1) le rempart était déjà fortement arasé à cette époque.

2) On connaît mal la période troublée qui a suivi la conquête et l'on peut admettre une édification postérieure qui pourrait correspondre à une révolte locale. Dans ce cas la fortification aurait été établie à l'endroit le plus propice, à la naissance du méandre, et la population se serait retranchée à l'intérieur de l'enceinte abandonnant la partie de la « ville » située à l'extérieur.

En l'état actuel des recherches cette hypothèse de Villeneuve-Saint-Germain, station-relai entre Noviodunum et Augusta Suessionum, nous semble la plus satisfaisante.

J. DEBORD.

Janvier 1977.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE A VILLENEUVE-ST-GERMAIN

ANCIEN Bernard. — L'énigme des fosses-puits de Villeneuve (note manuscrite inédite - septembre 1963).

BOUREUX Michel. — Fermes de type indigène détectées d'avion dans le Laonnois et le Soissonnais. Septentrion, tome 4, fascicule 17-18).

CENTRE DE RECHERCHES PROTOHISTORIQUES de Paris I - U.R.A. n° 12 du centre de recherches archéologiques (C.N.R.S.) - Les fouilles protohistoriques dans la vallée de l'Aisne, rapport d'activité, décembre 1975 (office départemental du Tourisme de l'Aisne et association pour la recherche archéologique dans l'Aisne).

DEBORD Jean. — A propos de quelques structures de Villeneuve-St-Germain (Aisne) (Bulletin de liaison de la circonscription des Antiquités Historiques de Picardie n° 3 - 1975). - Observations relatives aux travaux de fortification de l'oppidum de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne) - (cahiers d'archéologie du Nord-Est, tome XVII-2-1975 - n° 33).

DESBORDES Jean-Michel. — Compte rendu du Directeur de la Circonscription Picardie (Gallia, tome 33 - 1975 - fascicule 2).

SAINT-BLANQUAT (H. de). — L'archéologie intégrée (Sciences et Avenir, n° 331 - septembre 1974).

VAUVILLE Oscar. — Enceinte antique de Villeneuve-Saint-Germain (Bulletin de la Société Archéologique - Historique et Scientifique - Soissons 1892 - tome 2 - 3° série).

— L'enceinte antique de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne) (Mémoires de la société nationale des antiquaires de France - 1907 - 7° série - tome 7).

DEUX IMPORTANTES NECROPOLES GAULOISES DE LA REGION DE SOISSONS

Les grands travaux, les extractions du gravier des nombreuses ballastières qui prolifèrent dans la vallée de l'Aisne, détruisent, chaque jour, et d'irrémédiable façon, des quantités de sites archéologiques qui jalonnent le cours de la rivière d'Aisne, voie de pénétration idéale pour le déplacement des populations primitives.

Ces destructions rapides ne sont pas connues assez tôt par les spécialistes qui pourraient, sans gêner les exploitants, dans la plupart des cas, sauver au maximum les documents les plus intéressants pour ce qui concerne l'étude de nos origines.

En 1961, nous sommes intervenus trop tard, à Pernant. après que les travaux d'extraction du gravier par la ballastière d'« Ile de France » ait eu bouleversé plus de la moitié d'une importante nécropole gauloise.

Dix ans plus tard nous intervenions à Bucy-le-Long au lieu-dit « La Héronnière ».

Dans les deux cas nous avons néanmoins, dans les champs contigus aux ballastières, au cours de fouilles minutieuses, pu faire de nombreuses et originales observations qui permettent de mettre en évidence le haut niveau technologique atteint au début du V^{e} siècle avant notre ère par ces populations paysannes qui vivaient sur les rives de l'Aisne.

QUI SONT LES GAULOIS ?

Ce sont les populations celtes qui, au début du V^{e} siècle avant l'ère chrétienne, évoluent sur place, dans notre région, sans apports de civilisation amenés par des peuples envahisseurs, grâce à un écosystème favorable et à une forte poussée démographique.

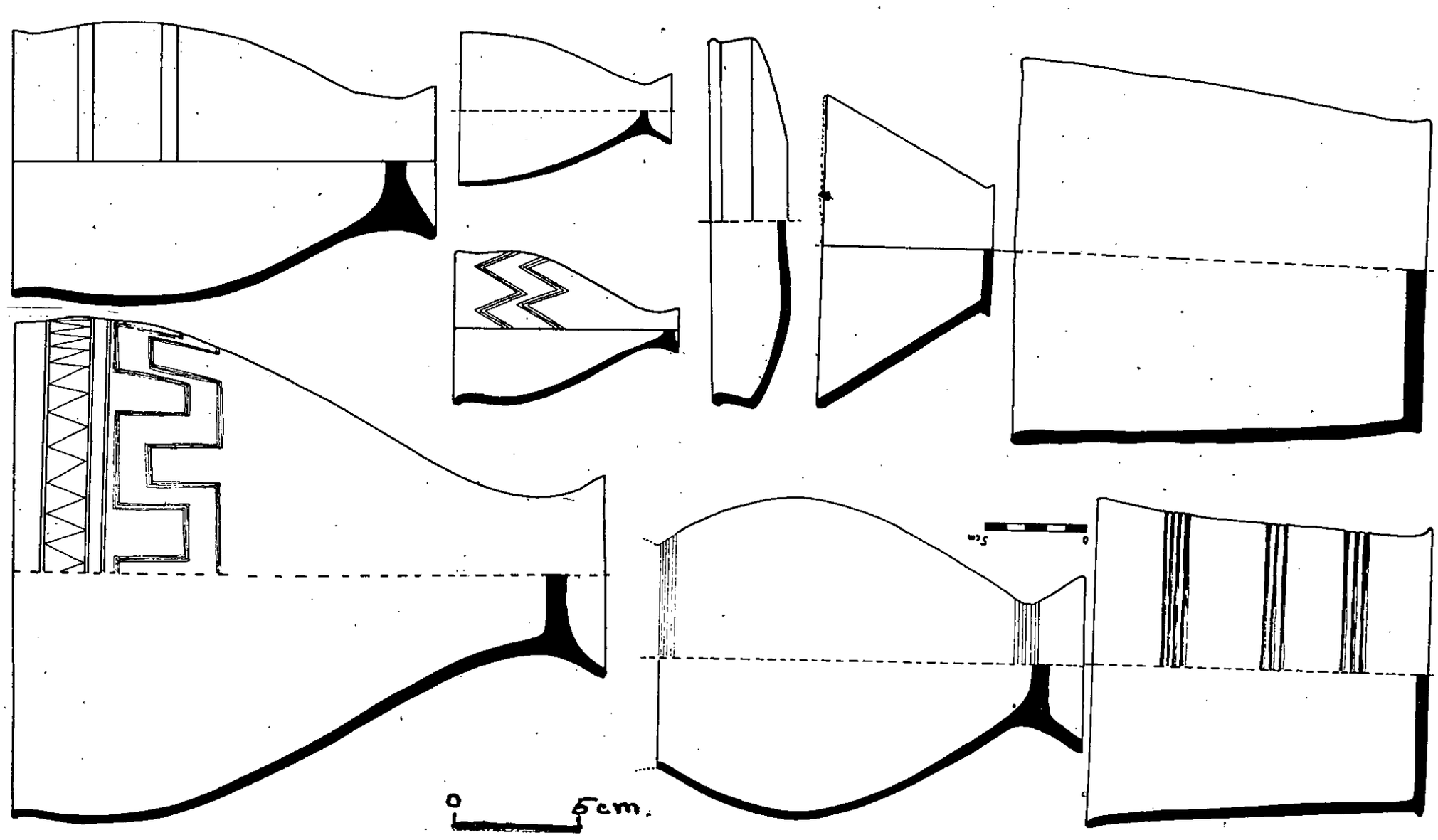
0 5cm.

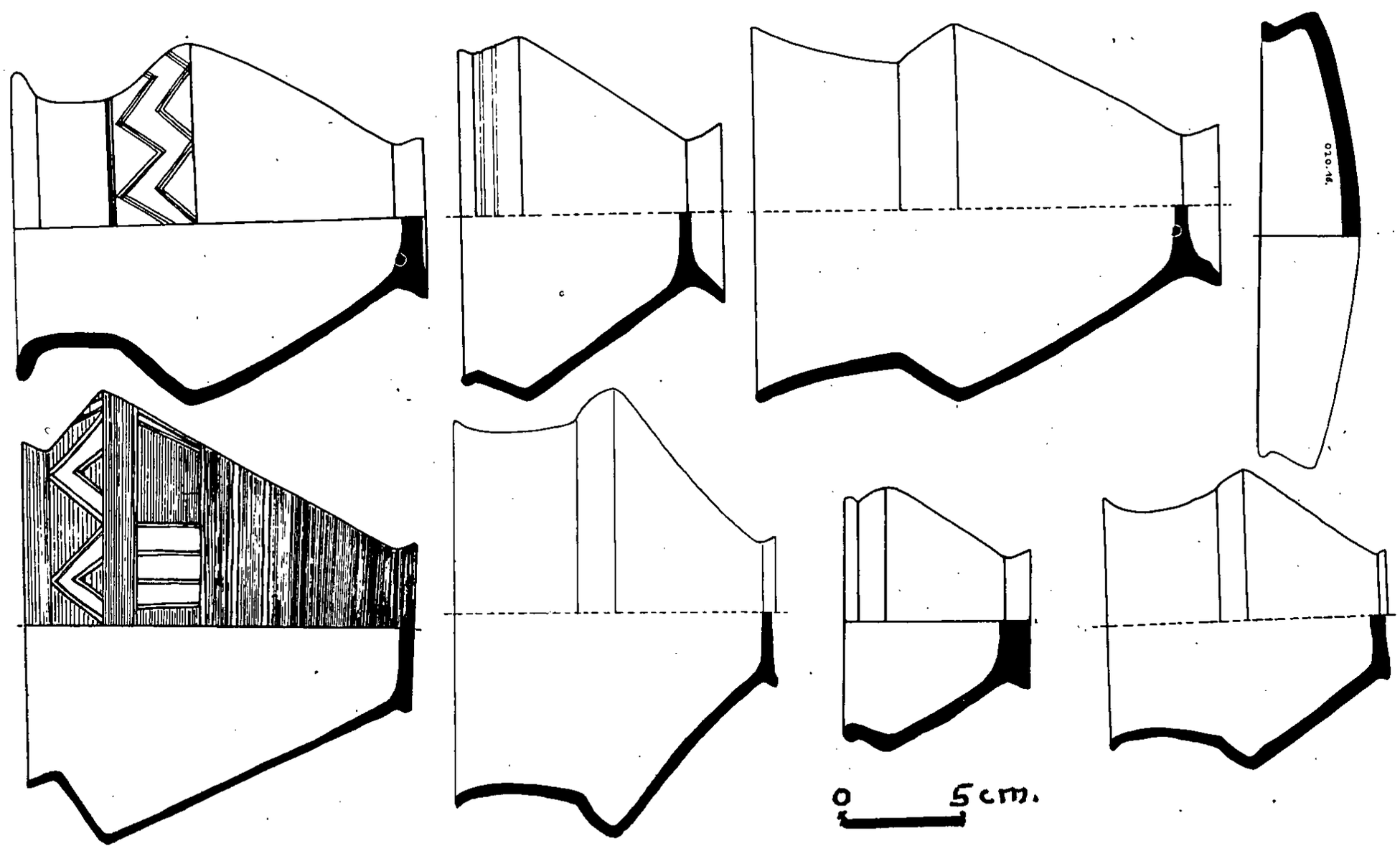
010.16.
0 5 cm.

Si nous connaissons mal les habitats, par contre les importantes nécropoles de la vallée de l'Aisne nous permettront, par l'étude des pollens fossiles recueillis dans les fosses, de restituer le paysage végétal dans lequel évoluaient nos ancêtres, paysage d'ailleurs déjà très humanisé et presque semblable à celui que nous pouvons observer actuellement dans la vallée de l'Aisne.

L'étude du mobilier funéraire trouvé dans les fosses, les restes d'offrandes animales, nous permettent de restituer les genres de vie mais aussi de mieux comprendre la mentalité et les rites religieux des premiers gaulois qui vivaient dans notre région.

Pour ce faire, observons les sépultures.

Tout d'abord, pour 65 sépultures à Pernant et 82 à Bucy-le-Long, nous remarquons qu'il n'y a dans chaque cimetière qu'une seule sépulture à incinération tandis que toutes les autres sépultures sont à inhumation en pleine terre sans cercueil.

Les défunts sont le plus souvent allongés sur le dos, bras le long du corps, tête à l'est, pieds à l'ouest ; une seule tombe de Bucy recèle un squelette posé sur le côté droit en position fœtale.

En observant près de 150 sépultures nous avons pu faire plusieurs constatations quant aux rites que nous désirons vous communiquer.

Tout d'abord, il nous semble que nos ancêtres qui vivaient sur les bords de l'Aisne voici quelque 2.500 ans procédaient, devant la sépulture, à une cérémonie mortuaire avant de recouvrir le corps avec la terre.

La tombe était creusée en pleine terre jusqu'au niveau de la couche de gravier alluvial, le corps reposant dans le sable pur.

Le défunt revêtu de ses plus beaux vêtements était présenté aux personnes venues l'accompagner à sa dernière demeure. Le mort devait être beau dans sa tombe.

Ainsi, une femme bossue (Sépulture 033 de Bucy) a la tête relevée par un bloc de grès de la grosseur de deux poings de façon à ce que le visage soit en position normale car la défunte présente une lordose accentuée du rachis cervical, courbure de compensation d'une cyphose exagérée du rachis dorsal.

Les femmes sont parées de leurs plus beaux atours et la plupart d'entre elles sont ornées de leurs bijoux ; torque ou collier rigide en cuivre après lequel sont parfois suspendues perles ou amulettes, bracelets et parfois boucle d'oreille ou bague.

On dispose aussi, dans la tombe, quelques objets familiers : poinçon, couteau, trousse de toilette.

Les vêtements sont parfois maintenus par des rubans ou par une fibule (épingle de sûreté).

Les hommes reçoivent parfois une ou quelques lances ; la plupart du temps celles-ci sont placées la pointe au pied de la fosse soit à droite soit à gauche. Parfois les hampes de ces lances sont cassées. Il arrive plus rarement que le défunt reçoive une épée, un coutelas ou un poignard, dans ces trois cas les lames sont protégées par un fourreau suspendu à un ceinturon, et ces armes sont toujours placées sur le côté droit du défunt. Les armes, dans ces trois cas, ne sont pas en position fonctionnelle sinon il faudrait extrapoler que tous les gaulois étaient gauchers. D'autre part quand il y a un ceinturon formé d'anneaux métalliques et d'anneaux de cuir ou tissu, celui-ci n'enserre jamais la taille ; toujours il est dégrafé et le ceinturon est étalé sur le bassin.

Donc, il semble que le défunt, étant en position de sommeil, exigeait qu'on lui place, à portée de la main droite, l'épée ainsi qu'il l'aurait placée lui-même s'il s'était endormi un moment au cours d'une guerre de façon à ne pas être obligé de chercher son arme si une attaque survenait par surprise.

Nos ancêtres croyaient en une survie, ils pensaient certainement que les défunts entreprenaient un long voyage dans l'au-delà et qu'un viatique leur était nécessaire. Aussi, au cours de la cérémonie d'enterrement, déposait-on, dans la tombe, un ensemble de poteries qui semble être l'équivalent de la « popote » du campeur : dans un grand vase contenant soit une boisson recherchée ou une bouillie succulente, on plaçait une petite poterie, équivalent du verre à boire ; ce gobelet était généralement un modèle réduit du grand vase. Pour fermer ce récipient plein d'offrandes on plaçait sur l'ouverture du grand vase une assiette retournée de même diamètre que le vase précédent.

Dans la tombe, ces vases à offrande, dont le nombre varie suivant le rang social du défunt, sont généralement placés sur le côté droit. Supposons le squelette reposant en décubitus dorsal parfait, traçons en hauteur l'axe médian du corps passant par la symphyse pubienne, et l'axe médian de la colonne vertébrale, ensuite traçons la perpendiculaire à cette droite passant au niveau de la symphyse pubienne. Ainsi nous obtenons 4 régions d'aires sensiblement égales.

1° — S.D. - quart supérieur droit.
2° — S.G - quart supérieur gauche.
3° — I.D. - quart inférieur droit.
4° — I.G. - quart inférieur gauche.

Sur un échantillonnage de 138 vases de Bucy nous obtenons la répartition suivante :

1° — en S.D : 53,65 %
2° — en I.D : 9,42 %
3° — en S.G : 32,62 %
4° — en I.G : 1,45 %

et sur l'axe longitudinal médian dans sa partie inférieure 2,90 %.

Nous remarquons une préférence pour le côté droit avec 63,07 % des poteries pour 34,07 % à gauche.

Le défunt recevait, en outre, en offrande, un beau quartier de viande, voire un porcin entier (sépulture 82 de Bucy). Mais la plupart du temps il s'agit d'un membre antérieur ou postérieur d'ovin, de caprin, de bovin, de porcin ; le cheval est absent des offrandes animales.

Après le dépôt de ces différentes offrandes, la fosse était rebouchée avec de la terre, cette terre noire, contenant de nombreux charbons de bois, quelquefois de petits tessons non jointifs ou quelques pierres. Cette terre différente du mélange de la terre d'extraction de la fosse ne provient-elle pas d'un foyer ? ne proviendrait-elle pas du propre foyer du défunt ?

Des nombreuses observations que nous avons pu faire, il résulte que les populations qui habitaient sur les rives de la rivière d'Aisne au début du V^e^ siècle avant Jésus-Christ vivaient surtout de l'élevage, d'une agriculture balbutiante mais aussi de la cueillette, de la chasse et de la pêche dans une rivière qui devait regorger de gros poissons car non encore polluée.

Ces populations paisibles dont on ignore les noms de tribus sont arrivés à un stade technologique déjà très avancé : l'homogénéité de la céramique de l'Aisne est beaucoup plus grande qu'ailleurs et on peut se demander si, sur un plan culturel, l'inventivité, le pouvoir créateur d'une population plus nombreuse dans l'Aisne, n'ont pas influencé les artisans des régions voisines : Champagne, Brabant, Ardenne Française tandis que l'Ardene belge est influencée par les peuples celtiques de la vallée du Rhin.

Gilbert LOBJOIS.

BIBLIOGRAPHIE

DUVAL A. et BUCHSENCHUTZ O. — 1976, Les civilisations de l'âge du fer dans le bassin parisien et la France du nord. *La préhistoire française*, tome 2.

DUVAL A. et BUCHSENCHUTZ O. — 1976, Le deuxième âge du fer ou époque de la Tène, en Picardie. *R.A.O. n° 7.*

HATT J.-J. et ROUALET J.-P. — 1976, La chronologie de la Tène en Champagne, 1 brochure, Epernay.

JOFFROY R. — 1963, La tombe à char de Pernant (Aisne). *Gallia* T. XXXI. Fas 1.

LOBJOIS G. — 1962, Remarques sur une sépulture de la nécropole. La Tène I de Pernant (Aisne). *Revue du Nord*. T.XLIV N° 176.

LOBJOIS G. — 1963, Techniques de fouilles d'une nécropole de la Tène I. Pernant (Aisne) *C.A.N.E.* T. VI. Fas 2.

LOBJOIS G. et DEMETZ J.-L. — 1964, Une sépulture à incinération à Pernant (Aisne), La tombe 45 A. *Revue du Nord* T.XLVI n° 184.

LOBJOIS G. et DEMETZ J.-L. et SINET R. — 1966, Application du moulage au latex à l'anthropologie archéologique : La tombe 66 de Pernant. *Revue du Nord* T. XLIII n° 191.

LOBJOIS G. — 1969, La Nécropole gauloise de Pernant. *Celticum XVIII*. Rennes.

LOBJOIS G. — 1970, La période gauloise dans l'Aisne. 1 brochure et 24 diapositives couleur. *C.D.D.P. Laon.*

LOBJOIS G. — 1973, L'Aisne berceau de la civilisation gauloise, une brochure, *M.J.C. Laon.*

LOBJOIS G. — 1974, Cinq siècles de civilisation gauloise dans l'Aisne. Brochure *M.J.C. Laon.*

LOBJOIS G. — 1974, Une nécropole de la Tène I à Bucy-le-Long (Aisne). *Cahiers Archéologiques de Picardie.*

LOBJOIS G. — 1974, La nécropole gauloise de Bucy-le-Long (02). Première étude : les tombes 001 à 051. *C.A.N.E.* Fas. 31, tome XVII, 1 et 2.

NORMAND D. — 1949, Etude odontologique d'une population de l'époque de la Tène I a - 02200 Pernant. Thèse de doctorat chirurgie dentaire. *Université de Paris VII.*

VILLES A. et LASSABE G. et POULAIN Ch. — 1973, Une sépulture de la Tène I à Bétheny (Marne). *B.S.A.C.* 66e année, n° 4.

VILLES A. et LASSABE G. — 1976, Une fosse de la Tène I à VRAUX (Marne), *B.S.A.C.*, 68e année, n° 4.